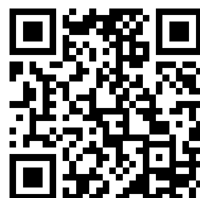
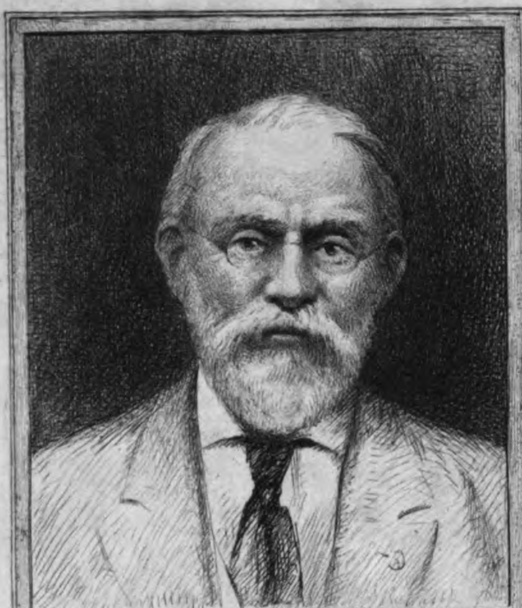




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

DE CARCASSONNE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE

CARCASSONNE

TOME Ve



CARCASSONNE

F. POMIÈS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, RUE DE LA MAIRIE, 50

1886

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE

Au moment de la publication du présent fascicule

en 1888.

BUREAU :

MM. LE PRÉFET DE L'AUDE, président-né ;
Louis FÉDIÉ, A ❂, président élu ;
Paul RAYNAUD, A ❂, secrétaire ;
Jules DESMAREST, trésorier ;
Charles SCHEURER, A ❂, ✠, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS :

1851.

MM. Adolphe CORNET-PEYRUSSE, président de la Caisse d'Epargne.

1857.

Isidore NELLI, sculpteur.

1858.

Charles-Emile SAULNIER, architecte, inspecteur des édifices diocésains.

1868.

Prosper MONTÈS, banquier, ancien chef d'institution.

1870.

Henri MALRIC, avocat, docteur en droit.

1871.

Paul RAYNAUD, A ✪, conservateur du musée d'archéologie.

1873.

Louis FÉDIÉ, A ✪, homme de lettres.

1874.

Emile ROUMENS, artiste peintre, conservateur du musée de peinture.

1877.

Théodore ROUSSEAU, M. A ✪, inspecteur des forêts.

1880.

Théodore SABATIER, A ✪, professeur au lycée.
Jules DESMAREST, architecte du département.

1881.

Jules LAFFAGE, A ✪, professeur au lycée.

1882.

Antoine RIVES, artiste peintre.

1883.

Auguste ARNAUD, architecte.

1884.

Maurice ESPALLAC, docteur en médecine.

1885.

Charles SCHEURER, A ✪, ✠, professeur de musique.

1887.

Jean-Baptiste CANTEGRIL, ✱, conservateur des forêts en retraite.
Théodore JALABERT, docteur en médecine.
Raymond ALARY, artiste peintre.
Albert FUMEY, ingénieur au corps des mines.

Maurice BOUFFET ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Alfred DUPONT, archiviste départemental.

1888.

Urbain ATHANÉ, inspecteur d'académie ❂ I. P.
François PONTET, ✻, inspecteur d'académie honoraire.
André MAURE, A ❂, professeur au lycée.
Général Alphonse DE LASSOUJEOLE G. C. ✻ ❂ I. P.
Henri PULLÉS, ingénieur civil.
Pierre CASTEL, avocat, ingénieur civil.
Louis GAVOY, entomologiste.
Charles MAGNABAL, ❂ I. P., professeur au Lycée.

Anciens membres résidants
nommés membres honoraires :

1851.

MM. Jules François, O ✻, ingénieur en chef des mines en retraite.

1853.

DON DE CÉPIAN, O ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite.

1882.

Charles DE ROLLAND DU-ROQUAN.

1885.

Jules BUISSON, ancien député.

Liste des membres correspondants,
à partir de 1853.

1853.

MM. Alexandre COSTE (l'abbé), curé de Pieusse.

1857.

CABANEL, artiste peintre à Paris.

1858.

Félix AUBERTIN, ancien sous-préfet de Limoux.

1859.

Henri DURIF, homme de lettres.

1860.

ROBITAILLE, chanoine d'Arras.
DE MARTIN fils, médecin à Narbonne.

1861.

Jules BENOIT, juge à Gannat.
Charles FIERVILLE, censeur au Lycée de Versailles.

1862.

Charles DAT, conducteur des ponts et chaussées.
CATUFFE, proviseur du lycée d'Agen.

1863.

Charles FORNARY, officier en retraite.
Gabriel TOUSSAINT, pharmacien à Castelnaudary.

1864.

SOUCAILLE, professeur à Béziers.
Docteur TISSEIRE, ex médecin militaire.

1865.

P. FONCIN, inspecteur général de l'instruction publique.

1868.

PARISET, ex receveur particulier à Castelnaudary.

1869.

Casimir ROUMEGUÈRE, naturaliste à Toulouse.

1871.

Casimir PONS, de Rivel.

1872.

MAFFRE, avocat, à Béziers.

1876.

Charles LENTÉRIC, ingénieur des ponts et chaussées.

1877.

DE ROQUELAURE (l'abbé), curé de Carcanières.

1878.

Édouard FLEURY, à Vorges près Laon (Aisne).

1879.

Auguste DITANDY, inspecteur d'académie.
Aristide BARNIER, ingénieur de mines à Tuchan.
Justin BELLANGER, homme de lettres à Paris.

1880.

Jean-Paul LAURENS, artiste peintre à Paris.
Albert VIENNET, à Béziers.
Emile CARTAILHAC, à Toulouse.
Germain SICARD, au château de Rivière, près Caunes.

1881.

Le docteur Pierre-Barthélémy PRUNIÈRES, à Marvejols.
Le marquis DE NETTANCOURT, à Poitiers.
Louis NOGUIER, à Béziers.
Adalbert DE FANIEZ, à Paris.
Jacques DEGUA (l'abbé), curé de Villemoustaussou.
Antonin CROS-MAYREVIEILLE, à Narbonne.

1882.

Gabriel ROGERY, professeur au lycée de Montpellier.

1883.

Jean GALTIER, garde mines à Albi.
Raymond ANCÉ (l'abbé), curé de Greffeil.
Frédéric FABER, homme de lettres.

1884.

Justin PÉPRATX, homme de lettres à Perpignan.
Le docteur CHAVANETTES, à Tuchan.

1885.

Honoré COCHET, ingénieur des télégraphes à Montpellier.
Jules DE LAHONDÈS, homme de lettres à Toulouse.
Albert FABRE, homme de lettres.
Paul LEGOUX, peintre d'histoire à Paris.

1886.

Monseigneur CONSTANS, camérier de S. S.
BÉRALDI, O. ✻, ancien sénateur, à Paris.
Henri BÉRALDI, à Paris.

1887.

Armand SCHEURER, à Buenos-Ayres.
Jean-Paul LAURENT, archiviste à Mézières.
Gabriel CROS-MAYREVIEILLE, à Narbonne.

1888.

Henri BOUDET (l'abbé), curé de Rennes-les-Bains.
E. BEAUMETZ, artiste peintre à Limoux.
Cy MÉLIX, capitaine en retraite à Bône (Algérie).
Adrien BARET, professeur d'anglais au Lycée Henri IV, à Paris.
P. M. VIEULES, ancien universitaire à Albi.
Gustave MARTY, archéologue à Toulouse.



LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège.

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix.

Aude.

Société de lecture, à Carcassonne.

Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Basses-Alpes.

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Basses-Pyrénées.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Calvados.

Société française d'archéologie, à Caen.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.

Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Royan-les-Bains.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts, à Rochefort.

Côte-d'Or.

Société d'agriculture de Dijon.

Doubs.

Société de médecine de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Eure.

Société des Amis des arts du département de l'Eure, à Evreux.

Finistère.

Société académique des arts et belles-lettres, à Brest.

Gard.

Société scientifique et littéraire, à Alais.
Société académique de Nîmes.

Gironde.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Vienne.

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

Hautes-Alpes.

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Haute-Garonne.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Hérault.

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Indre-et-Loire.

Société française d'archéologie, à Tours.

Landes.

Société de Borda, à Dax.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Lozère.

Société académique de Mende.

Manche.

Société académique de Cherbourg.

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas, à Nancy.

Oise.

Société d'Agriculture de Compiègne.

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Association polytechnique des Pyrénées-Orientales pour l'instruction gratuite des adultes, à Perpignan.

Rhône.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Seine.

Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris, rue de la Banque, 8.

Association philotechnique pour l'instruction gratuite des adultes, à Paris, rue Serpente, 24.

Seine-Inférieure.

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Versailles.

Tarn.

Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var.

Société académique du Var, à Toulon.

Société d'études scientifiques et archéologiques du Var, à Draguignan.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse, à Avignon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

États-Unis d'Amérique.

Smithsonian institution, à Washington.

Suède.

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, à Stockholm.

Bibliothèques publiques recevant les mémoires de la société.

Montpellier, bibliothèque municipale.
Paris, bibliothèque du Palais du Trocadéro.

CONCOURS.

EXPOSITION D'ŒUVRES D'ART

La Société des Arts et Sciences avait ouvert, en 1883, un concours de travaux d'histoire locale, de sciences, et de littérature, et les prix devaient être distribués le premier dimanche du mois d'août de la même année, lorsque, en vertu d'une décision prise dans les réunions du 5 août 1883 et du 6 janvier 1884 cette partie du programme fut modifiée.

La Société venait, en effet, d'être informée officiellement que le concours régional des départements du Sud-Ouest aurait lieu à Carcassonne au mois de mai 1884 et que le Conseil municipal désireux de joindre à cette fête de l'Agriculture la fête de l'Industrie se proposait d'organiser, de concert avec la Chambre de Commerce, une Exposition industrielle pour tous les produits de la région.

La Société des Arts et Sciences voulut s'associer à cette manifestation, comme elle l'avait fait en 1867 et en 1876, toutes les fois que ces grandes assises régionales s'étaient tenues à Carcassonne.

En conséquence, par ses délibérations du 5 août 1883 et du 3 février 1884, elle prit les décisions suivantes :

1° Une Exposition des Beaux-Arts serait organisée en mai 1884 par les soins de la Société;

2° Un nouveau concours embrassant le domaine des études historiques et scientifiques dans le cercle des départements de la région était institué. Ce concours comprenait aussi les œuvres de littérature et de poésie française et patoise. Ce concours serait la suite et le complément de celui de 1883;

3° La distribution des récompenses aux lauréats de l'Exposition artistique ainsi qu'aux lauréats des deux concours aurait lieu après la clôture des Expositions.

Deux Commissions furent instituées : L'une pour organiser l'Exposition des Beaux-Arts :

L'autre pour examiner et apprécier les œuvres présentées au concours. Celle-ci fut divisée en quatre sous-commissions : Histoire et Archéologie, Sciences, Poésie Française, Poésie Patoise.

La Commission de l'Exposition, après avoir, de concert avec le Président et le Bureau de la Société, fait choix de l'ancienne église des Cordeliers pour l'exhibition et le classement des œuvres d'art, s'adjoignit un jury spécial pour l'attribution des récompenses à décerner aux exposants des diverses catégories.

La dépense qu'entraînait l'exécution du projet d'Exposition artistique ne pouvant être couverte au moyen des modiques ressources dont la Société pouvait disposer, un appel fut fait au Conseil municipal qui prenant en sérieuse considération cette demande s'empressa d'allouer à la Société une subvention de cinq mille francs.

De son côté la Commission du concours s'occupa avec soin de l'examen des mémoires et des œuvres

de poésie que lui avaient adressées de nombreux concurrents.

Le 17 juin 1885, Les décisions des quatre sous-Commissions d'histoire, de sciences, de poésie française et de poésie patoise furent soumises à l'approbation de la Société, et les récompenses furent attribuées de la façon suivante :

Partie Historique.

Concours de 1883. — Une médaille en vermeil grand module à M. l'abbé Ancé, curé de Greffeil, pour son travail sur *l'Abbaye de Rieunette* ;

Une médaille en argent grand module au Frère Jovien, Directeur des Frères à Carcassonne, pour son *Etude historique sur la commune de Sigean ;*

Concours de 1884. — Une médaille d'argent à M. Gaston Jourdanne, pour son travail sur l'*Ile de Pamparigouste ;*

Une médaille d'argent à M. Prosper Estieu, pour son travail intitulé : *Un coin des Basses-Corbières.*

Partie Scientifique.

Concours de 1883. — Une médaille d'or grand module à M. Casimir Roumeguère, pour son travail sur les *Hépatiques du département de l'Aude ;*

Concours de 1884. — Une médaille d'argent à M. Eugène Pépratx, pour son travail sur les *Mollusques de la plage de la Franqui* et pour ses découvertes *paléontologiques* dans le département des Pyrénées-Orientales.

Partie Littéraire.

POÉSIE FRANÇAISE.

Concours de 1884. — Une fleur en argent à M. Armand Sarniguet, pour sa pièce de vers intitulée : *Confidences littéraires*;

Une fleur en argent à M. A. Grand, pour sa pièce de vers intitulée : *Le Troubadour;*

Une fleur en argent à M. A. Quercy, pour sa pièce de vers intitulée : *Minette et ses petits.*

POÉSIE PATOISE.

Concours de 1884. — Une fleur en argent à M. Paul Fabre, pour sa pièce de vers intitulée : *Qui né té counech pas qué té croumpé;*

Une fleur en argent à M. Théodore Séguier, pour sa pièce de vers intitulée : *Dialogué amical entré la Séno et l'Aoudé;*

Une fleur en argent à M. Achille Mir, pour sa pièce intitulée : *Sermou dal Curat dé Cucugna;*

Une mention honorable à M. Paul Fabre, déjà nommé, pour sa pièce de vers intitulée : *Morto!*

Et une mention honorable à M. Gourdou, pour sa pièce de vers : *A la mémoire de Davau.*



SÉANCE SOLENNELLE

De la Distribution des Récompenses

La distribution des récompenses décernées aux lauréats du Concours ainsi qu'aux lauréats de l'Exposition des Beaux-Arts, a eu lieu le 10 juillet 1884, dans l'ancienne église des Cordeliers devenue la salle de l'Exposition.

La séance était présidée par M. Paysant, Préfet de l'Aude, ayant à ses côtés M. le Maire de la ville, M. Louis Fédié, président en exercice et M. Paul Raynaud, Secrétaire de la Société. Autour du bureau étaient groupés les rapporteurs du concours, la Commission de l'Exposition ayant à sa tête M. H. Malric, son président, et enfin les membres de la Société des Arts et Sciences.

La Magistrature, l'Armée, l'Université et divers corps constitués étaient brillamment représentés dans l'assistance.

La musique Sainte-Cécile, sous la direction de son chef M. A. Raynaud, avait bien voulu prêter son concours dans cette fête des Lettres et des Arts qui avait attiré une nombreuse foule, dans laquelle figuraient au premier rang les lauréats dont les noms allaient être proclamés.

M. le Préfet a pris la parole, et dans une chaleureuse allocution, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, il a exprimé combien il était heureux de présider ces grandes assises où la Science, les Lettres

et les Beaux-Arts étaient honorés d'une façon si éclatante dans notre département, et il a payé son tribut d'éloges tant aux organisateurs du Concours et de l'Exposition qu'à ceux qui vont obtenir la légitime consécration de leur talent et de leur mérite.

De nombreux applaudissements ont prouvé à M. le Préfet que l'assistance s'associait aux sentiments qu'il venait d'exprimer dans des termes si éloquents et si sympathiques.

A son tour M. Louis Fédié, Président de la Société, a prononcé le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a près d'un demi siècle, quelques hommes érudits et pleins de patriotisme, obéissant à un mouvement général qui se produisait sur tous les points de la France, fondèrent à Carcassonne une association qui prit d'abord le titre de Commission des Arts et Sciences. Nous sommes leurs modestes continuateurs.

Cette institution avait sa place marquée dans cette ville de Carcassonne si bien appréciée par un homme de grand talent que des liens de famille rattachaient à notre département, et dont le souvenir vient d'être ravivé parmi nous, grâce à un acte de libéralité qui a enrichi notre Bibliothèque.

Marie-Joseph Chénier, dans l'une de ces conférences qui attiraient à ses cours de l'Athénée un nombreux et brillant auditoire, avait dit : que Carcassonne « était l'une des villes de France et même de l'Eu- « rope où les habitants avaient toujours montré le

« plus d'aptitude pour les jeux d'esprit et d'imagina-
« tion. »

Cette impression l'auteur de Tibère l'avait recueillie pendant son séjour prolongé sur les bords de l'Aude; car il avait été témoin des brillants résultats qu'avait obtenus l'Ecole Centrale fondée à Carcassonne en 1795. Les concours institués par cette école, et qui durèrent jusqu'à la fondation de l'Empire, marquaient, à chacune de leurs réunions périodiques, les progrès accomplis dans les trois sections des sciences, des lettres et des arts, et venaient, comme aujourd'hui, ajouter un attrait aux fêtes nationales. Comme aujourd'hui aussi, la distribution des récompenses avait lieu dans la salle où nous sommes réunis, et qui était, depuis 1790, une dépendance des bâtiments affectés à l'administration du district et au Directoire du département.

Avec une intuition parfaite des goûts des populations de l'Aude, les fondateurs de notre Compagnie mirent au premier rang de leurs préoccupations la question artistique; et à peine installés ils organisèrent une Exposition des Arts et de l'Industrie, qui fut ouverte en 1838, dans la grande salle de la Mairie. Les œuvres d'art pur aussi bien que les travaux d'art utile furent ce jour-là mis en honneur, pour la première fois, par une exhibition publique qui les désignait à la reconnaissance et aux encouragements de la population de tout le département.

On se souvint alors, avec un légitime orgueil, que depuis huit siècles, l'industrie carcassonnaise avait

conquis ses titres de noblesse. On se souvint aussi que Carcassonne artiste datait des temps les plus reculés, qu'au moyen-âge ses tailleurs de pierres et ses ouvriers en ameublement étaient de vrais sculpteurs, comme ses décorateurs ornementistes étaient des peintres. Après ce début, qui eut un grand succès, voulant rattacher le passé au présent par la tradition et par les exemples, la Société des Arts et Sciences organisa, à des intervalles plus ou moins rapprochés, de nouvelles Expositions, qui, à dater de 1859, furent exclusivement artistiques. On reconnut à cette époque que l'honneur d'organiser l'exhibition des produits si variés de nos fabriques et de nos ateliers revenait à la Chambre de Commerce, qui pouvait remplir avec plus de compétence une pareille mission.

Si le culte des Arts occupait une large place dans l'esprit des fondateurs de notre Compagnie, la seconde partie du programme qu'ils avaient adopté était aussi le sujet de leurs préoccupations. Tous leurs efforts tendirent, dès le premier jour, à encourager l'étude des questions scientifiques et littéraires, et ils mirent au premier rang les recherches à faire sur le passé historique de notre département. Un appel fut fait aux hommes érudits de la région, et l'on vit bientôt se grouper autour des membres fondateurs de nombreux membres correspondants, tous désireux de contribuer à cette œuvre patriotique.

A côté des importants travaux des Cros-Mayrevieille et des Mahul se produisirent de timides essais et des tentatives modestes.

Comme le disait naguère, en termes si éloquents, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'adressant aux délégués de la province réunis à la Sorbonne :

« Les secrets de l'histoire ne dorment pas tous sur « les rayons inexplorés des bibliothèques ou dans les « dépôts ignorés des archives. Le Philologue les « demande aux origines et aux transformations de la « langue; l'archéologue à ces monuments que les « hommes ont élevés dans la suite des temps au « respect de leurs croyances, à la gloire de leurs « armes ou à la mémoire de leurs bienfaiteurs. »

Le vaste programme résumé dans ces paroles, la Société des Arts et Sciences en a cherché la réalisation par ses travaux particuliers et par les encouragements qu'elle a donnés aux adeptes de la science historique. La publication de nos mémoires, la création des concours sur des sujets intéressant le département, la recherche de tous les objets de collection, la plupart si précieux, qui sont conservés dans les vitrines du Musée, donnent la mesure des efforts tentés et des résultats obtenus.

Je me suis un peu attardé, Messieurs, dans cette revue rétrospective, et j'ai hâte d'aborder le sujet de cette réunion.

Nous avons pensé que le Concours artistique organisé au moyen de l'Exposition que vous avez sous les yeux serait incomplet dans cette circonstance, si nous ne tentions pas d'y associer un nouveau Concours littéraire. Il nous a paru convenable de faire cette

double manifestation, et de réunir dans cette fête de famille les lauréats qui ont triomphé dans la production des œuvres d'art et les compétiteurs qui ont été victorieux dans les épreuves littéraires et scientifiques.

Nous ne pouvions oublier dans cette lutte pacifique de joindre aux travaux d'histoire et de science les jeux d'esprit et d'imagination. La poésie française, aussi bien que la poésie patoise, ont leur place marquée dans le programme de cette année. C'est surtout aux jeunes poètes que nous nous sommes adressés, non pas seulement à ceux qui, suivant l'épigraphe inscrite en tête de l'un des ouvrages de Michelet, veulent devenir des hommes, mais aussi à ceux qui sont en voie de le devenir. Il nous ont compris, et ils ont répondu à notre appel. Les uns vont recevoir les récompenses dont ils se sont montrés dignes, et nous dirons à ceux qui ont été moins heureux : Ne vous découragez pas. Nous vous louons pour vos efforts. Le succès viendra à son heure.

L'ère des concours scientifiques et littéraires est loin d'être fermée. Conservons-les avec soin; car ils constituent pour nous un legs de la première République, à qui nous devons leur fondation, comme nous lui devons la création de notre Bibliothèque publique et les essais d'organisation de notre Musée. C'est aux concours littéraires des premières années de la Révolution que se trouvaient mêlés les noms des Joseph Chénier, des André Chénier, des Fabre d'Eglantine, comme c'est aux concours scientifiques de la même époque que figurèrent les noms de quelques

jeunes érudits devant qui s'ouvraient les portes de l'Ecole polytechnique récemment instituée.

Et maintenant, Messieurs, après avoir exposé le but de cette réunion, laissez-moi vous dire combien nous avons été soutenus et encouragés. Si notre septième Exposition des Arts a si bien réussi, si notre sixième concours littéraire et scientifique a marqué un progrès, le mérite en revient, en grande partie, à ceux qui patronnent nos travaux avec tant de sollicitude. Le premier magistrat de ce département ne cesse pas, depuis qu'il est au milieu de nous, de nous prêter son concours le plus bienveillant, et nous nous sommes souvent inspirés de ses pensées dans les deux œuvres dont nous saluons aujourd'hui le couronnement. Les administrateurs de la ville et le Conseil municipal ne se sont pas bornés à suivre les traditions de leurs devanciers. Ils ont acquis de nouveaux droits à notre vive gratitude par l'appui généreux qu'ils nous ont prêté. Nous devons aussi un tribut de profonde reconnaissance au Conseil général du département, qui nous a toujours donné des preuves de sa sollicitude.

La Compagnie au nom de laquelle j'ai l'honneur de porter la parole est heureuse de rendre témoignage des sentiments que je viens d'exprimer devant cet auditoire d'élite qui a bien voulu répondre à notre invitation, avec tant de bonne grâce et d'empressement.

Le courant sympathique qui nous unit prend sa source, Messieurs, dans un mouvement du cœur qui nous est commun.

Nous aimons tous cette ville de Carcassonne si généreuse pour ses enfants, si hospitalière pour ceux qui en ont fait leur patrie d'adoption. Nous l'aimons dans le présent. Nous l'aimons aussi dans son glorieux passé, avec sa population qui depuis la plus haute antiquité s'est signalée par son activité industrielle pendant la paix, par son patriotisme en temps de guerre, et à toutes les époques par sa résistance à toutes les oppressions. Nous la vénérons dans la personne de ces magistrats municipaux du moyen-âge, de ces fiers consuls qui étaient les gardiens vigilants des privilèges de leur ville, et qui, au besoin, savaient mourir en combattant contre l'étranger. L'histoire nous a conservé le nom du plus illustre d'entr'eux, le premier consul Devilla, qui revêtu de ses insignes, se mit à la tête des milices, et se fit tuer, en 1355, sous les murailles de terre qui entouraient la ville basse, en luttant contre l'armée du Prince Noir. Saluons cette grande figure; car il faut sauver de l'oubli les noms de ceux qui ont été mêlés aux grandes douleurs de la patrie.

L'histoire de Carcassonne nous offre de beaux exemples de l'accomplissement des devoirs.

Chaque époque a les siens marqués par les tendances et les besoins de la société. Le sujet de cette réunion me rappelle que nous sommes occupés aujourd'hui à l'accomplissement de l'un de nos devoirs, celui de récompenser les progrès de l'Art et de la Science dans notre département. Rendre l'Art accessible pour tous; vulgariser la Science au profit de

tous ; tel est le programme de notre époque, et l'exécution de ce programme sera l'un des grands bienfaits de la République.

LOUIS FÉDIÉ.

Carcassonne, le 10 juillet 1884.



CONCOURS.

Après le discours de M. le Président, il est procédé à la distribution des récompenses aux lauréats du Concours.

Nous reproduisons *in extenso* les rapports des quatre sous-Commissions :

RAPPORT DE M. LOUIS FÉDIÉ
au nom de la sous-Commission d'Histoire et d'Archéologie :

MESSIEURS,

La Commission du concours des travaux historiques m'a chargé de vous rendre compte de ses appréciations, et de vous soumettre son jugement sur le mérite respectif des œuvres qui lui ont été soumises.

Je tâcherai d'être bref; car selon l'expression d'un poète :

Le secret d'ennuyer c'est de vouloir tout dire.

Cinq mémoires nous ont été présentés, pour le concours de 1883.

Le premier a pour titre *l'Abbaye de Rieunette*. Il a pour auteur M. l'abbé Raymond Ancé, curé de Greffeil.

Rieunette était un Couvent de femmes. Les religieuses formant cette communauté étaient des Bernardines, et appartenaient à l'ordre de Citeaux de la filiation de Morimont, en Champagne.

Elles avaient pour supérieurs les Pères Bernardins du Monastère de Villelongue près de Saissac.

Le Couvent, dont on peut encore admirer les ruines, était situé dans une contrée sauvage, au centre d'un triangle formé par les Abbayes de Lagrasse, de Saint-Hilaire et de Saint-Polycarpe. Le terrain sur lequel il était édifié dépend, de nos jours, de la commune de Molières.

Tout fait présumer que, comme bien d'autres établissements religieux, le Monastère de Rieunette s'éleva, vers le onzième ou douzième siècle, sur l'emplacement qu'occupait un ancien ermitage. Ce site sauvage et pittoresque, qui était une vraie Thébaïde, dut servir de retraite à l'un de ces pieux solitaires qui, vers la fin du sixième siècle, groupèrent autour d'eux quelques néophites, et formèrent des embryons de villages ou de couvents.

Après avoir décrit, avec clarté et avec méthode, tout en se montrant sobre de détails, la position des lieux et la création du monastère dont il retrace la monographie, l'auteur nous raconte les annales de cet établissement. Il en reproduit le chartier. Il nous fait assister à la vie en commun de ces religieuses qui, sous la direction d'une abbesse, se vouaient à la prière, au travail et à divers exercices de piété.

Il retrace avec des documents à l'appui, les crises que traversa le Couvent de Rieunette pendant les

guerres de religion. Enfin, il nous fait assister à l'extinction et à la disparition de ce monastère, après une lutte des plus vives contre les moines de Villelongue, qui, chargés de protéger les religieuses de leur ordre, se firent leurs persécuteurs acharnés.

Tel est, résumé très brièvement, le précis historique que nous fait M. l'abbé Ancé et, comme complément de son travail, il traite dans la dernière partie, la question archéologique, qu'il accompagne, pour plus de clarté, de croquis et de dessins à la plume tracés avec soin.

L'attention de votre commission s'est arrêtée avec complaisance sur le contenu de ce mémoire. Il est le résultat d'études approfondies et fructueuses, et ce qui en augmente le mérite c'est que l'auteur a mis à jour, parmi les documents empruntés à la Gallia Christiana, à Dom Vaïssette et au Cartulaire de Mahul, des actes complètement inédits. Nous devons le louer de sa persévérance et de sa sagacité.

Depuis quelques années l'effort des archéologues, des historiens et des hagiographes s'est porté sur les couvents d'hommes et de femmes qui existaient au moyen-âge sur cette partie de la Gothie et plus tard du Languedoc qui forme notre département. Je n'ai point à rappeler les travaux si remarquables qui ont été publiés sur les Abbayes de Caunes et de Fontfroide. Je me bornerai à examiner rapidement les études se rattachant aux monastères de femmes.

Jusqu'au quatorzième siècle, ces établissements furent au nombre de trois : le Couvent de Prouille,

l'Abbaye des Clarisses ou Minorettes de Notre-Dame des Cassés, et le couvent de Rieunette.

La monographie du monastère de Prouille nous a été présentée lors du concours de 1879 et valut à M. Léon Tisseire son auteur une récompense en rapport avec le mérite de ce travail remarquable.

L'Abbaye des Clarisses ou Minorettes de Notre-Dame des Anges des Cassés, a fait le sujet d'une brève notice servant d'introduction au statut et réglement de cette communauté, qui a été publiée dans le quatrième volume de nos mémoires par notre regretté confrère M. Mouynés. Cette notice est une histoire bien abrégée mais complète d'un établissement religieux qui, avant notre savant archiviste, était presque inconnu.

Il nous restait à connaître l'histoire du monastère de Rieunette. Cette lacune est aujourd'hui comblée, grâce au travail si complet de M. l'abbé Ancé.

Les recherches sur ce couvent avaient déjà exercé la sagacité de deux écrivains du département. L'un M. l'abbé X, connu par d'excellents travaux hagiographiques, n'avait qu'effleuré le sujet. Le second M. le docteur Buzairies, que notre Société s'honorait de compter au nombre de ses membres correspondants, a laissé sur l'Abbaye de Rieunette une notice qui ne concerne que la question architectonique du couvent et de son église dont l'auteur a essayé de reconstituer les ruines.

M. l'abbé Ancé est donc le bienvenu quand il nous présente l'histoire complète de ce couvent.

Les établissements religieux occupaient une si grande place dans la constitution de la Société au moyen-âge que l'histoire de cette époque si tourmentée trouve un de ses éléments les plus instructifs dans l'histoire des couvents.

M. l'abbé Ancé était tout préparé pour aborder le sujet qu'il a traité : il nous a présenté, il y a quatre ans, un mémoire intitulé : *Recueil de notes sur la commune de Greffeil et ses environs*, et dans ce mémoire, il nous donnait un résumé de l'exploration des ruines de Rieunette. La récompense que nous lui décernâmes l'a encouragé à poursuivre le cours de ces études et à nous faire l'historique de cet établissement. Nous devons donc le louer doublement et pour le choix du sujet et pour la manière dont il l'a traité.

Nous aurons terminé notre appréciation sur l'œuvre de M. l'abbé Ancé, quand nous aurons dit que dans un travail de cette importance la question de style a bien son prix, et que, sous ce rapport, l'auteur nous donne aussi satisfaction.

Le style est simple, sans prétention, suffisamment approprié au sujet ; et si parfois il accuse une certaine inexpérience, ce défaut est racheté par une grande modestie de la part de l'écrivain.

En conséquence, ce travail nous ayant paru digne d'une récompense, la Société a décerné une médaille de vermeil, grand module, à M. l'abbé Raymond Ancé.

Le second mémoire dont j'ai à vous entretenir est intitulé : *Etudes historiques sur Sigean*, et porte pour épigraphe ces mots : *Laus deo*. L'auteur est le frère Jovien, supérieur des Ecoles libres de Carcassonne.

La ville de Sigean a un nom historique, et l'auteur de ce mémoire a été bien inspiré en nous donnant la monographie de cet antique oppidum Gallo-Romain.

Le sommaire qui est en tête du mémoire nous donne un aperçu de la distribution intelligente de ce travail.

L'auteur, dans l'introduction, nous fait la description topographique de Sigean et de son territoire, nous fait connaître sa flore, ses conditions climatériques et sa situation exceptionnelle entre les étangs salés et un territoire des plus fertiles. Il est plus difficile qu'on ne croit de faire la description d'un paysage hors ligne, comme celui de Sigean, sans tomber dans les redites, dans l'exagération, et dans la banalité pompeuse. Ce sont là tout autant d'écueils que l'auteur a su éviter.

Après cet exposé, nous arrivons aux origines de Sigean qui ont été étudiées avec soin, mais peut-être pas d'une façon complète.

Des études topographiques et archéologiques ont été faites par divers écrivains sur la voie romaine conduisant de Narbonne en Ibérie. Sous les empereurs, la route militaire, en partant de Narbonne, s'arrêtait à une première station qui s'appelait Vigesimum. Parmi les géographes, les uns pensent que Vigesimum était le nom primitif de Sigean, tandis que d'autres prétendent que Vigesimum était une station routière et militaire située entre Sigean, et La Palme. Nous n'hésitons pas à adopter la première opinion, car le mot Vigesimum signifie vingtième milliaire,

et cette désignation correspond à la distance qui sépare Narbonne de Sigean. D'un autre côté, d'après l'itinéraire d'Antonin, la voie prétorienne, une fois arrivée à Vigesimum, se bifurquait et se dirigeait d'un côté vers Salses en longeant de près le littoral, et de l'autre vers La Palme à travers les premiers contreforts des Corbières. L'importance de Vigesimum, et par conséquent de Sigean, était donc considérable. Cette station était ce que les Romains appelaient Mansio, c'est-à-dire étape, demeure. C'était un gîte officiel où s'arrêtaient les messagers et les officiers voyageant pour le compte de l'Etat. Entre les postes appelés Mansiones on trouvait de simples lieux de relais, appelés Mutationes (changement de chevaux). Or, Sigean, par sa position stratégique, a dû appeler de tout temps l'attention des maîtres du pays, et il y a lieu de croire qu'avant d'être un poste fortifié et un gîte d'étape pour les armées Romaines, cette ville était un oppidum gaulois qui prit sa dénomination actuelle après la conquête Romaine.

Cette dissertation à laquelle nous venons de nous livrer jette, ce nous semble, une certaine clarté sur les origines de Sigean. Nous la livrons aux méditations de l'auteur du manuscrit s'il partage, sur cette question, notre manière de voir.

C'est avec une sobriété convenable que la question étymologique a été abordée. Elle a été résolue avec justesse.

Le troisième chapitre est consacré au chartier de Sigean. Ce passage est un peu écourté; il n'embrasse qu'une période de trois siècles. Nous pensons que si

l'auteur s'était livré à de plus actives recherches il aurait pu donner à cette partie de son travail une plus grande extension. On n'invente certes pas des chartes et des diplômes; mais Sigean joua un rôle trop important, du IXe au XIVe siècle, pour qu'il n'existe pas des actes se rattachant à sa constitution territoriale et administrative pendant le moyen-âge. Tout nous fait présumer, notamment, que Sigean avait des attaches avec l'Abbaye de Lagrasse, que c'était même l'un des comptoirs qui, sur le littoral méditerranéen, servaient aux opérations commerciales du célèbre monastère.

Après la croisade contre les Albigeois, Sigean eut le sort de plusieurs villages et petites villes du Narbonnais. En exécution d'un traité avec Simon de Montfort, le comte de Foix réunit à son domaine Sigean, Durban, Boutenac et plusieurs autres localités, et ce ne fut que deux cent cinquante ans plus tard que cette partie de la province du Languedoc fut réunie à la couronne. La ville de Sigean, sous la domination des comtes de Foix, ne perdit rien de son importance. Son commerce et son agriculture purent se développer à l'aise, à l'abri des institutions qui la régissaient.

Si notre devoir est de signaler cette lacune dans le mémoire sur Sigean, nous devons louer l'auteur d'avoir retracé avec soin le rôle que joua cette ville dans les nombreuses guerres entre la France et l'Espagne, guerres qui, à diverses reprises, désolèrent le pays qui touche à la frontière.

En résumé, si la monographie de Sigean n'est pas complète, l'auteur rachète, en partie, ce défaut par les qualités qui distinguent son travail. Une bonne classification, un arrangement méthodique, une grande clarté dans les sujets traités en rendent la lecture intéressante. Nous aurons complété notre appréciation en vous disant que l'auteur a mis au service de son érudition un style simple et harmonieux, également exempt de l'emphase et de la banalité, en un mot, un style qui nous paraît en rapport avec le sujet.

La Société a récompensé ce travail en décernant une médaille d'argent, grand module, au frère Jovien.

Après la lecture du rapport qui précède, M. Fédié rend compte du résultat du concours de la présente année pour les œuvres d'histoire et d'archéologie qui ont été soumises à la Commission dont il est le rapporteur.

Nous reproduisons ci-après son Travail :

MESSIEURS,

D'ux mémoires nous ont été présentés pour le concours de cette année.

Le premier est intitulé : *Histoire du Royaume de Pamparigouste*, et a pour auteur M. Gaston Jourdanne, avocat à Carcassonne.

La contrée qui portait ce nom n'existe que dans le souvenir des poètes provençaux. Mistral en a fait la découverte et la signale dans son poème de Mireille. L'auteur du mémoire que je vais analyser nous en fait l'historique. Il est descendu des hauteurs où règne l'histoire sévère, et il s'est rangé parmi les conteurs de légendes. Renonçant à être solennel, il a abordé les travaux légers. Il a compris que l'on peut étudier le passé historique d'une province par ses divers côtés, et il a choisi le côté pittoresque. Il a fait revivre sous sa plume facile un de ces récits du foyer qui nous charment toujours.

L'histoire de Pamparigouste est un conte de fées. Les fées sont d'origine gallo-hellénique. En mettant le pied sur la terre de Provence et de Languedoc, les Phocéens qui fondèrent Marseille importèrent en Gaule le polythéisme grec dont les adeptes se confondirent avec les sectateurs de Teutatès. Les mystères de Cybèle avaient une grande ressemblance avec les secrets magiques de Velléda, et de leur fusion naquit un nouveau mythe dans lequel trouvèrent place les fées. On les appela dans le bas latin du moyen-âge *fatœ* et *fanœ* et aussi *mythonœ*. Ce dernier terme a prévalu dans le patois des Corbières où les fées s'appellent de nos jours *mythonnes*.

Je vais essayer de résumer brièvement le contenu de ce manuscrit ; mais le travail de l'auteur perdra de son mérite en subissant l'épreuve d'une froide analyse. Le parfum de poésie, qui se dégage de ces charmantes pages, s'accomode très peu d'un compte-rendu prosaïque et forcément écourté.

Le royaume de Pamparigouste était une île enchantée, avoisinant le territoire de la Provence. Cette île microscopique surgit un jour, du sein des flots, à l'embouchure du Rhône, sous la baguette magique de la fée Viviane. C'était un véritable Eden; et si le Tasse est venu en Provence, il a dû s'inspirer du souvenir de l'île de Pamparigouste quand il a voulu décrire les jardins d'Armide.

Sous le règne des fées une île aussi merveilleuse ne pouvait avoir pour souverain qu'un *Prince charmant*, et les rois de Pamparigouste étaient, de père en fils, les plus beaux enfants de la Provence. Une règle absolue présidait à la conservation de la dynastie. Dès qu'il avait atteint sa dix-huitième année, le prince qui devait être roi de Pamparigouste partait pour aller à la recherche d'une fiancée. Le Conseil des fées avait décidé que la reine serait choisie parmi les filles des fermiers et des cultivateurs de la Provence. Le jeune prince, sous les traits d'un robuste moissonneur, visitait les *mas* ou métairies de la contrée, et ne s'arrêtait que lorsqu'il rencontrait la fille la plus belle et la plus vertueuse. Il s'engageait comme maître-valet dans la maison pendant sept ans, et ce n'est qu'après ce stage qu'il épousait la fiancée de son choix.

Ordinairement, dans les contes de fées, les princes qui deviennent bergers sont des bergers à la façon de ceux de Florian, pomponnés, enrubannés, n'ayant d'autre occupation que de tirer de leurs pipeaux champêtres des sons harmonieux, comme le berger de Virgile:

« *Silvestrem tenui musam meditaris avena.* »

Le prince de Pamparigouste était, au contraire, un vrai laboureur, bèchant, moissonnant, faisant les plus rudes travaux, comme le commun des maîtres-valets, jusqu'au jour où, en épousant sa rosière, il reprenait sa première forme.

Or, le dernier roi de Pamparigouste, ayant atteint sa dix-huitième année, devint amoureux d'une princesse étrangère, débarquée dans l'île, et, malgré les prières et les pleurs de sa mère, il fit son petit coup-d'Etat. Il déchira la Charte qui règlait la question du choix de la reine, et épousant la belle étrangère il se mit en révolte contre le conseil des fées. Il ne tarda pas à être cruellement puni. Séparé de la jeune reine, banni de ses états, il fut transporté sur la terre ferme, d'où il assista à l'engloutissement de son île de Pamparigouste.

A partir de ce moment, on vit errer sur les plages de la Provence un pauvre jeune homme, qui s'asseyait souvent au bord de la mer et exhalait sa plainte dans un langage des plus poétiques. Ce jeune homme était le dernier roi de Pamparigouste devenu le premier des félibres provençaux.

Tel est le thème qu'a développé l'auteur du mémoire. Nous devons le louer d'avoir bien compris la tâche

qu'il a entreprise. Les récits légendaires nous intéressent toujours, parce qu'ils nous font connaître quelques traits saisissants du caractère d'une époque. Il est évident pour nous, et probablement aussi pour l'auteur du manuscrit, que l'île de Pamparigouste a existé, qu'elle est un jour sortie des profondeurs de la Méditerranée, à la suite de quelque commotion plutonique, et qu'elle a disparu un jour emportée et engloutie par une puissante force Neptunienne, par quelque courant sous-marin. Les imaginations poétiques de la terre de Provence ont brodé sur ce canevas une charmante légende, dont l'auteur du mémoire s'est emparé, et qu'il a traitée de main de maître dans un style qu'on ne saurait trop louer. La Société des Arts et Sciences a décerné une médaille d'argent à M. Gaston Jourdanne.

En ouvrant le second mémoire historique qui a été présenté au concours, nous passons du doux au grave, de la légende à l'histoire vraie. Ce mémoire est intitulé : *Un Coin des Basses Corbières*, avec cette épigraphe tirée des œuvres de Chateaubriand : « Au premier « aspect de cette région désolée un grand ennui sai- « sit le cœur. »

L'auteur de ce travail est M. Prosper Estieu, instituteur à Clermont-sur-Lauquet. En inscrivant cette pensée au frontispice de son manuscrit, M. Estieu a été bien inspiré. C'est bien une impression de tristesse que l'on éprouve en parcourant ce territoire des Corbières où rien ne réjouit la vue, et qu'une nature marâtre a doté d'un sol ingrat et d'un climat assez rigoureux.

Mais cette terre déshéritée nous intéresse d'autant plus qu'elle est très peu connue, et nous louons l'auteur du mémoire d'avoir entrepris un véritable voyage d'exploration, dont il nous fait une relation succincte mais complète.

La marche de l'histoire serait incertaine si, comme les chercheurs de pistes dans les prairies du Nouveau Monde, des chercheurs de ruines, de chroniques et de légendes ne traçaient la voie. Les matériaux ainsi recueillis servent, tôt ou tard, à retracer le passé historique d'une contrée. N'est-ce pas là, messieurs, la mission que remplissent les sociétés savantes des départements? N'est-ce pas là ce qui fait le mérite de ces grandes réunions annuelles de la Sorbonne, où les délégués des académies de province apportent le résultat de leurs laborieuses investigations ?

Le mémoire dont j'ai l'honneur de vous entretenir appartient à cette sorte de travaux, et nous devons louer l'auteur de s'être livré à une étude si aride et pourtant si utile.

Les documents de ce genre sont consultés avec fruit ; mais l'analyse en est difficile. Nous allons cependant essayer de suivre l'auteur, en signalant les parties de son travail qui offrent le plus d'intérêt.

La grotte de Milhès appelle d'abord son attention ; il la décrit avec soin et il nous en fait parcourir les parties les plus intéressantes. L'auteur nous fait visiter ensuite un champ de repos, qu'il appelle une nécropole, et où il a retrouvé des traces de tombeaux visigothiques. Sur un territoire voisin il a découvert

des urnes funéraires gallo-romaines, en assez grand nombre, enfouies dans le sol.

Malheureusement aucune n'est dans un état de conservation suffisant : néanmoins, grâce aux débris qu'il a recueillis, l'auteur a pu reconstituer leur forme exacte. M. Estieu nous décrit l'église de Clermont ainsi que les ruines d'un donjon dont la fondation remonte à la fin du moyen-âge, et qui porte le nom de Tour de Clermont.

Mais l'une des parties les plus intéressantes du récit de M. Estieu est la relation de ce qu'on peut appeler *Sa descente aux enfers.*

A proximité du village de Clermont s'élève une colline s'arrondissant en cône tronqué, dont le faîte porte une ouverture en forme d'entonnoir. On se trouve là, bien certainement, en présence d'un ancien cratère; car on a constaté que pendant les matinées d'hiver il s'échappe de cet orifice une mince colonne de vapeurs assez intense. M. Estieu a voulu faire l'exploration de ce souterrain que personne n'avait visité avant lui. Plus heureux que Pline l'Ancien, il a pu visiter ce petit vésuve aujourd'hui éteint, mais qui semble conserver dans ses flancs non pas probablement des restes d'incandescence, mais peut-être une source d'eau minérale chauffée à une haute température. Parvenu à environ trente mètres de profondeur, M. Estieu arrêté par des obstacles insurmontables n'a pu compléter son exploration.

Tel est brièvement résumé le contenu du manuscrit de M. Estieu.

Une carte topographique et douze croquis bien dessinés viennent en aide à l'explication du texte.

Ce travail est consciencieux. Il est le fruit de longues et fructueuses recherches. Le style se fait remarquer par sa clarté et sa simplicité. L'œuvre nous ayant paru, par conséquent, digne d'une récompense nous avons décerné à M. Prosper Estieu une médaille d'argent.

LOUIS FÉDIÉ

Carcassonne, le 1er juillet 1884.



CONCOURS SCIENTIFIQUES DE 1883-1884

Rapports de M. Rousseau
au nom de la Commission des Sciences.

CONCOURS DE 1883

Les Hépatiques de l'Aude.

MESSIEURS,

Le concours que vous avez ouvert n'a produit qu'un seul mémoire dans la section scientifique, mais il est assez important à lui seul pour diminuer nos regrets d'avoir eu si peu de concurrents. L'auteur de ce mémoire est M. Casimir Roumeguère, lauréat de l'Institut et membre de notre Société.

Le manuscrit dont allons vous rendre compte est intitulé : *Hépatiques de l'Aude*, et est accompagné d'un herbier contenant des exemplaires de 88 espèces et variétés, recueillies par l'auteur dans notre département et décrites et classées dans son mémoire.

Les hépatiques sont des plantes de l'ordre inférieur, et ce sont des cryptogames parasites des végétaux et des minéraux.

Jadis on les confondait avec les algues et les mousses, et Linné fut le premier à les étudier sérieusement ; toutefois il laissa subsister la confusion de la classification.

De Jussieu, dans son immortel *Genera plantarum*, les distingua des algues et des mousses et en fit un ordre qu'il divisa en six genres.

Depuis, de nombreux chercheurs, dont les plus renommés sont :

Weber, Raddi, Corda, Dumortier, Bischoff, Taylor et Nees d'Esembeck ont fait des monographies des diverses espèces connues, et sont arrivés à distinguer plus de 1,200 espèces, tandis que Linné n'en signalait que 44.

La comparaison de ces deux nombres vous montre quels progrès ont été réalisés dans cette branche de la botanique, grâce à la patience des observateurs et surtout à l'emploi du microscope.

Au premier abord, l'hépatique ressemble à la mousse, mais lorsqu'on procède à un examen minutieux de ses organes, on constate promptement des différences fondamentales qui justifient la nouvelle classification.

Il y a généralement une tige et des feuilles comme chez la mousse, bien que certains genres ne consistent qu'en membranes radicées et frondacées, mais le mode de fructification est bien différent.

Tandis que dans la mousse, la coiffe du fruit s'en détache et tombe au moment de la maturité, dans l'hépatique, cette coiffe n'existe pas, ou lorsqu'elle y est, elle s'ouvre au sommet et persiste comme un calice à la base du pédicelle.

En outre, les spores sont pourvues d'élatères. On appelle ainsi des organes singuliers, rigides, tordus ou

en spirales et élastiques, qui, au moment de la maturité, se détendent et lancent les spores au dehors pour propager l'espèce.

N'est-ce pas surprenant de trouver une si merveilleuse construction dans des organes invisibles nettement à l'œil nu !

Une autre différence importante entre les mousses et les hépatiques consiste en ce que les fleurs des mousses sont toujours hermaphrodites, c'est-à-dire réunies sur un réceptacle commun, tandis que celles des hépatiques sont toujours monoïques ou dioïques, c'est-à-dire que les fleurs mâles et les fleurs femelles sont placées sur le même individu, mais sur des pédicelles distincts, ou encore plus séparées en vivant l'une sur un individu, l'autre sur un voisin.

Ces plantes sont-elles nuisibles ou utiles ?

La réponse sera affirmative ou négative suivant les cas. Cependant, comme vous allez le voir, je crois que le bien l'emporte sur le mal. Les hépatiques nuisent lorsqu'elles s'implantent en parasites sur des végétaux producteurs, parce qu'alors elles puisent une partie de leur nourriture dans la sève du végétal que l'on tient à conserver et vivent en partie à son détriment. Je dis en partie, avec réflexion, parce que ces plantes infimes prennent beaucoup plus de leurs aliments dans l'air que dans leur support. Le préjudice causé n'est donc pas considérable; en tout cas, on peut détruire facilement ces parasites en les barbouillant avec une dissolution d'alun ou de sulfate de fer. Il est encore une autre circonstance où les hépatiques sont nuisibles, c'est

lorsqu'elles se reproduisent abondamment à la surface des murailles ; elles finissent par désagréger les mortiers, ce qui oblige à les restaurer de temps en temps ; mais c'est encore là un mal bien insignifiant, et si j'en parle, c'est pour montrer que j'ai cherché à ne rien oublier. En compensation de ces petites misères, les hépatiques rendent à notre croûte superficielle du globe des services incessants que nous ne devons pas méconnaître, bien que nous ne nous en apercevions pas.

Par leurs racines, les hépatiques, comme du reste les mousses et les lichens, exercent sur les roches les plus dures une influence permanente de décomposition et de désagrégation. Ce travail est lent, mais il ne s'arrête jamais, et à la longue, au bout de siècles, il transforme en terre végétale des parties de rochers qui, sans cela, seraient toujours restés stériles.

Admirons cet exemple des forces lentes de la nature ; nous disparaissons, des générations se succèdent ; la nature, elle, ne cesse pas son œuvre et prépare toujours insensiblement la terre dont nous avons besoin pour l'agriculture.

J'en conclus qu'en définitive les hépatiques rendent plus de services qu'elles ne causent de dommages, pourvu qu'elles soient à la place où elles peuvent le mieux remplir leur rôle.

Le mémoire qui nous a été transmis ne donne pas ces détails, mais il en donne d'autres fort intéressants au point de vue scientifique. Il commence par

expliquer le mécanisme de la classification et décrit ensuite, avec suffisamment de clarté, les organes principaux de végétation et de reproduction.

Après ces considérations générales, il donne des renseignements sur toutes les espèces recueillies dans notre département en désignant le lieu d'origine et résumant les recherches de l'auteur.

Et ce n'était pas une petite affaire, car il s'agissait de cataloguer et décrire 88 espèces et 54 variétés, réparties en 35 genres.

Des numéros d'ordre, inscrits dans le mémoire, permettent de retrouver avec la plus grande facilité, dans l'herbier même, l'espèce que l'on désire connaître, de sorte que la collection est un complément indispensable du mémoire, parce que souvent le texte ne suffit pas pour faire connaître une variété, on a besoin d'un atlas.

Ici l'atlas est un herbier, ce qui est encore meilleur.

Pour vous citer un exemple des avantages de cette disposition ; je prends celui de la *Marchantia polimorpha.*

Cette hépatique avait autrefois un emploi fréquent en médecine, à cause de son action diurétique ; on y a renoncé depuis que l'on a découvert des agents plus puissants.

La table qui termine ce mémoire nous indique la page où se trouve la description. Je ne la répèterai pas ici, mais ce que je constate, c'est que l'auteur du mémoire a trouvé une variété de cette espèce dans les allées humides du Calvaire de Carcassonne. Un numéro d'ordre inscrit entre parenthèses me renvoie

à l'herbier et de suite je me trouve en présence de la plante elle-même.

Vous voyez donc, Messieurs, que vous avez reçu une œuvre considérable.

C'est après de laborieuses et onéreuses recherches dans tout le département, aussi bien dans les plaines que dans les montagnes, que l'auteur est arrivé à réunir une si riche collection de plantes inférieures.

Et ce n'était pas tout, il fallait ensuite classer tous ces échantillons, et surtout les mettre à leur vraie place botanique.

C'est ce que l'auteur a réussi à réaliser avec autant de zèle que de science, aussi votre commission, convaincue qu'elle avait entre les mains un véritable monument scientifique, a-t-elle été d'un avis unanime pour vous proposer de décerner une médaille d'or à ce sérieux investigateur.

ROUSSEAU.



RAPPORT

Sur le Concours scientifique de 1884.

Deux mémoires nous ont été présentés cette année. Tous les deux ont pour auteur M. Eugène Pépratx, de Perpignan, membre de la Société Agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Le premier est intitulé : *Histoire naturelle*, *Mollusques de la plage de la Franqui.*

Ce mémoire est accompagné de nombreux échantillons de coquillages que l'auteur a recueillis dans ses nombreuses excursions sur la partie de notre littoral qui touche à l'anse de la Franqui. La nomenclature faite ainsi avec habileté, la description et le classement de tous les sujets prouvent que ce travail est une étude complète. C'était une assez rude besogne que de se livrer à cette minutieuse exploration et l'auteur y a consacré tous ses soins. Il a groupé et condensé dans un mémoire assez bref les notions incomplètes que nous possédions sur cette matière. Il nous affirme qu'il a recueilli lui-même dans ses diverses excursions sur le littoral qu'il a exploré plus de trois mille bivalves et autres mollusques. Nous avons donc cru devoir le récompenser pour ses patientes recherches.

Le second mémoire a pour titre :

« Histoire naturelle.

« Découverte paléontologique dans le département « des Pyrénées-Orientales, en 1883. »

Au point de vue scientifique, ce travail a bien plus d'importance que le précédent.

Les découvertes faites par M. Pépratx dans diverses parties du territoire du département qu'il habite ont eu un certain retentissement. Elles ont été signalées dans les journaux de Perpignan, et quelques journaux de Paris les ont aussi mentionnées. L'auteur n'est pas un nouveau venu dans la science malacologique et conchyliologique. Il a fait à diverses reprises des communications intéressantes à la Société dont il fait partie, et ces communications prouvent qu'il contribua puissamment à la recherche des ossements de mollusques fossiles trouvés dans le Roussillon.

Le cadre d'un simple rapport ne nous permet pas de signaler en détail les découvertes que l'auteur passe successivement en revue dans son mémoire; mais la lecture attentive de ce travail aura donné la mesure des efforts tentés et des résultats obtenus.

En conséquence, les deux mémoires que nous venons de résumer succinctement et qui sont inédits ont paru à la Commission des Sciences dignes d'une récompense, et sur notre proposition, la Société des Arts et Sciences a décerné à M. Eugène Pépratx une médaille d'argent.

Carcassonne, le 1er juillet 1884.

ROUSSEAU.



M. Desmarest donne lecture du rapport suivant, fait par lui au nom de la Commission du concours de poésie française :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

J'ai reçu la mission délicate de rendre compte en peu de mots des résultats du Concours de poésie, ouvert par notre Société.

L'un de nos lauréats dans ses *Confidences* supposait qu'à notre appel « *chacun allait se réveiller poëte.* »

C'était trop d'ambition. Et bien à regret, nous devons vous dire que les vainqueurs couronnés aujourd'hui ne sont pas encore de grands poëtes.

Douze pièces de vers nous ont été envoyées, qui effleurent tous les genres. – (Nous avons même un sonnet) — Deux de ces pièces ont été mises hors de concours parce que l'auteur s'était fait connaître.

Il nous a paru convenable de ne pas parler des œuvres non couronnées ; voici donc seulement celles que nous avons jugées dignes d'être remarquées.

1° *Minette et ses petits.*

DEVISE. — Rien n'est leste et gracieux comme une famille de jeunes chats.

Auteur. — M. QUERCY, à Montauban.

Certes, cette pièce est imparfaite, mais elle a tout au moins le mérite d'une difficulté vaincue.

Elle se compose de 17 strophes de 8 vers.

Le vers partant à deux syllabes augmente d'un pied à chaque strophe, allant ainsi jusqu'à l'Alexandrin — (il saute toutefois la strophe de 9 et de 11 syllabes) — puis redescend dans l'ordre inverse pour finir comme il a commencé, — par deux syllabes.

Et dans cette camisole de force, l'auteur a peint d'une façon imagée — les jeux — quittés et repris, — la chasse à l'oiseau, — puis à la souris, — la toilette et le sommeil d'une famille de jeunes chats.

C'est en raison des efforts, parfois heureux, dont témoigne cette pièce, que votre Commission a décidé de décerner à son auteur une récompense.

2° *Confidences littéraires d'un poëte moderne à MM. les Membres de la Société littéraire de Carcassonne.*

DEVISE. — Ut pictura poësis.

Auteur. — M. ARMAND SARNIGUET.

L'auteur, un peu facétieux au début, mais versifiant avec aisance, s'excuse en 136 vers de n'en pouvoir présenter aucun, — faute de sujet.

Il y a dans ces vers de l'entrain, du goût, de la jeunesse. — Mais de la poësie? — Un peu moins sans doute, — et je suppose que l'auteur lui-même voudra bien partager cet avis.

3° *Le Troubadour.*

DEVISE. — Bis repetita placent.

Auteur. — M. GRANT.

C'est une sorte de ballade composée de trois rondeaux.

Cette pièce est sonore et agréablement rythmée.

Elle retrace les beaux jours du joyeux troubadour, qui s'en allait chantant — « *des côteaux d'Aquitaine aux plaines de Provence* », — le bienvenu toujours dans le triste manoir, mais laissant à son départ au cœur de la châtelaine, — qui l'écoutait, émue, — l'écho de sa chanson troublante.

Dans le dernier rondeau, l'auteur nourrit l'espoir que grâce au poëme de Mistral :

> « *Elle ne mourra pas*
> « *La belle langue d'oc, langue de sa patrie.* »

A chacune de ces trois pièces, Messieurs, nous vous proposons de décerner une fleur de même valeur.

Car nous n'avons pas cru devoir essayer un classement pour des œuvres de genres si disparates, et dont aucune, — d'ailleurs, — ne présentait, à notre avis, une supériorité marquée sur les autres.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, d'exprimer comme l'auteur du *Troubadour*, l'espoir que la langue des Félibres ne mourra pas.

De cette vieille langue, le peuple, en son patois' a gardé la défroque, mais le poëte en a gardé l'âme.

La poésie réside avant tout dans la pensée; — et quelle que soit la langue que l'on parle, — langue d'oc, ou langue d'oil, — langue de nos jours, ou langue romane, — on peut être poëte, si la pensée est vraie, et l'expression heureuse.

La Poésie! On l'a raillée souvent. Notre époque égoïste en a méconnu la grandeur. Mais il semble aujourd'hui qu'un vent nouveau la remette en honneur.

Notre Société, Messieurs, s'estimerait bien heureuse de pouvoir, par ses efforts — si modestes qu'ils puissent être — contribuer à faire revivre dans les cœurs le noble amour de la Poésie.

Car cet amour prédispose à tous les sentiments généreux ; il fait aimer le beau, apprend à le connaître, et répand sur l'existence comme une atmosphère embaumée.

J. DESMAREST.



M. Gary, rapporteur de la Commission du Concours de poésies patoises, s'exprime ainsi au nom des membres de cette Commission :

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée pour examiner les poésies patoises, mises par vous au concours, m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur.

D'autres, certainement, se seraient mieux acquittés que moi de cette tâche ; mais personne, j'en suis persuadé, ne l'aurait fait avec plus d'amour, car c'est un véritable amour filial que j'ai pour ma langue maternelle.

Pauvre langue des troubadours et de Clémence Isaure, autrefois si florissante, aujourd'hui si méprisée ! Langue d'Oc qui fut pendant cinq ou six siècles la langue officielle de la civilisation, et à laquelle on inflige aujourd'hui le nom déshonorant de patois ! Et pour comble d'humiliation, comme le dit si bien un de nos poëtes Carcassonnais :

« Nostro lengo maïralo,
Deben un sutjet d'escandalo,
Nous autres, nostres dabanciès
Sion tratadis de gens groussiès,
De pacans, de païsantailho ;
Tout-aro, per estre canailho
Suffira de parla patouès,
Ou bé de saoupré pas la crouès. »

Notre belle langue romane portait bien, il est vrai, à son origine, le nom de *Rustica romana,* mais à la même époque les Francs ne parlaient que la *langue barbare.*

Malheureusement pour nous et pour notre langue, les Francs étaient vainqueurs et nous étions vaincus; ils nous ont imposé leur langue, mais nous nous sommes vengés en leur imposant notre civilisation : les Parisiens (*les francimans*) nous envoyaient leurs lois toutes faites, mais c'est par l'étude de notre droit écrit, de nos cartulaires et de nos chroniques qu'ils les préparaient.

Depuis lors le Roman est resté pour ainsi dire langue morte; les savants le lisent tous les jours pour chercher dans le passé l'explication du présent et des enseignements pour l'avenir; quant à la langue parlée, elle est restée presque absolument la propriété du peuple des campagnes qui nous l'a transmise telle qu'elle était à son origine.

Je dis presque absolument, car si cette langue n'a plus ni savants ni avocats, elle a encore des poëtes, les *félibres* : hommes de *foi indépendante* qui ont conservé le culte de la *gaie science*, en même temps que celui de nos vieilles libertés, de nos *fuéros.*

Ces hommes ne connaissent pas, ou ils dédaignent, le jargon à la mode*:* nature créatrice, morale scientifique, etc., mais ils chantent, comme leurs pères, *Nostrè Ségné*, *l'amour, la santo libertat.*

Ces considérations, Messieurs, étaient nécessaires pour juger les nombreuses poésies qui ont été envoyées à votre appel.

Nous avons commencé par rejeter celles qui, sans couleur locale et ne s'inspirant pas du génie de la langue, n'étaient que du français déguisé en patois.

Parmi les autres nous en avons trouvé beaucoup de bonnes, mais ne pouvant les récompenser toutes, voici le choix que nous vous proposons :

Dans le genre lyrique la poésie qui nous a paru la meilleure sous tous les rapports est une Ode intitulée : *Dialogué entré la Sèno et l'Aoudé.*

On sent dans cette pièce l'enthousiasme d'un témoin oculaire qui raconte les exploits de ses amis. Pas un détail ne manque, et pourtant on ne trouve aucune longueur, car on se sent entraîné soi-même dans la mêlée : L'Aude, dans un style plein d'originalité et d'énergie, raconte à la Seine comment l'Empereur Charlemagne, après avoir battu partout ses ennemis, vint assiéger notre vieille Cité de Carcassonne,

« Qu'aban Paris èro célèbro, »

et comme quoi la ruse de Mme Carcas le mit en fuite. Qu'était cette femme héroïque et quels étaient ces païens assez osés pour résister au puissant Empereur?

« Dès que dins sous fulhets b'a doublidat, l'histouèro,

nous devons croire l'auteur sur parole quand il nous assure que tout cela n'est pas un

« Counté de mièjo neit, faït joust la chemignero
« Per empacha la son de bous tampa les els, »

et puis si l'histoire n'en dit rien, les anciens le racontent, et

« Pourquoi le dirait-on si l'on n'en savait rien ? »

Nous avons d'ailleurs, de ce fait, un témoignage toujours vivant : C'est la vieille tour qui est restée penchée depuis qu'elle salua l'Empereur vaincu, et qui peut être vue tous les jours du voyageur

« Que de mounta ta naout se sentis pas la cagno. »

Madame Carcas a donc existé. Elle était la digne compagne de ce gouverneur,

« Qu'à la fièro das trucs a moustrat l'âmo grando.

Aussi nous espérons, avec l'auteur, qu'un jour l'histoire moins ingrate inscrira notre héroïne à côté des autres femmes qui ont sauvé la patrie et

« Qu'al libré d'or de las francesos
« Carcas aoura plaço d'ounou. »

En attendant cette justice, nous vous proposons de voter des félicitations à notre nouveau troubadour, M. Théodore Séguier, de Trèbes, professeur au Lycée Saint-Louis, qui a si bien tiré parti de son sujet, et de lui décerner comme récompense une fleur d'argent.

La seconde pièce du genre lyrique que nous vous proposons de récompenser est une élégie intitulée : MORTO. *Consolations à une mère qui a perdu sa fille.*

Le sujet n'est pas nouveau, car le malheur qu'il

rappelle est de tous les jours, et il a fallu beaucoup de courage à l'auteur pour affronter la comparaison, que nous ne pouvions manquer de faire, entre sa poésie et toutes celles que d'autres ont faites pour consoler la même peine.

Tout le monde connaît l'épitre célèbre de Malherbe à son ami :

. . . .

« Mais elle était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses
L'espace d'un matin. »

L'auteur de notre élégie patoise a vaincu la difficulté en s'adressant au cœur et non, seulement, à l'esprit : au lieu d'une philosophie glaciale sur la fatalité qui nous entraîne, il a su trouver de bonnes paroles et de vraies consolations, les seules qu'on puisse donner, et accepter, en cette circonstance, l'espoir de se revoir un jour.

Maïre per qué ploura ta fio
Un jour la reveiras al ciel.

Le sujet est bien traité; nous vous proposons de décerner à l'auteur, M. Paul Fabre, de Béziers, une mention honorable.

Passant du sévère au plaisant, nous avons remarqué dans le genre humoristique un conte intitulé : « *Què te counei pas que te crompe* », et que nous recommandons à vos suffrages.

Ce conte drolatique est très original comme invention et comme exécution, la poésie est pleine de verve et de couleur locale, nous vous proposons d'offrir à l'auteur, M. Paul Fabre, une fleur d'argent.

Dans le même genre nous avons eu à examiner un autre conte drolatique: « *Lou sermou d'al Curat de Cucugna* ».

Le sujet manque malheureusement du mérite de l'invention, mais l'auteur a racheté cette infériorité par une telle exubérance d'imagination dans les détails, et une telle originalité de langage, que nons l'avons trouvé digne d'une récompense. Ici nous sommes en présence du vrai roman : nous avons à la fois le sel gaulois et la liberté latine qui

« Dans les mots brave l'honnêteté, »

le tout arrangé cependant de façon à n'effaroucher aucune oreille chaste, mais à provoquer seulement le bon gros rire de nos pères.

Nous vous proposons donc de décerner à l'auteur, M. Achille Mir, d'Escales, une fleur d'argent.

Nous avons cru aussi devoir décerner une mention honorable à M. Gourdou, pharmacien à Alzonne, pour son ode à Daveau, notre ancien poëte Carcassonnais.

Nous terminerons, Messieurs, si vous y onsentez, par voter des félicitations et des encouragements à tous les autres poëtes qui ont répondu à votre appel; nous leur ferons remarquer que tout le monde ne peut pas arriver premier, mais qu'on mérite déjà des éloges pour avoir osé concourir, car

« La critique est aisée mais l'art est difficile, »

et nous les engagerons tous à persévérer dans l'étude d'une langue et d'un art qui ne peuvent qu'inspirer, suivant les paroles de notre honorable président:

Le respect du passé et la foi dans l'avenir.

L. GARY.



La fête allait être clôturée et M. A. Raynaud allait donner le signal du pas redoublé final quand M. le Président a annoncé que la Société des Arts et Sciences appréciant la bonne exécution de la Société Lyrique Sainte-Cécile, d'ailleurs fort estimée par les dillietanti Carcassonnais, lui a accordé spontanément une médaille d'or à titre d'encouragement et comme témoignage de satisfaction.

NOTES
SUR L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS
DE CARCASSONNE

Déposées sur le bureau de la Société à la séance du 3 août 1884.

MESSIEURS,

Je n'ai pas la prétention de suivre l'exemple que les maîtres dans l'art d'écrire nous donnent tous les ans, dans leurs rapports sur les œuvres exposées au salon des Champs-Elysées. Les hautes considérations artistiques développées avec talent par des critiques d'art, tels que MM. Houssaye, St.-Victor, Lafenêtre, Volf et tant d'autres, ne sont pas, comme pour ces Messieurs, d'obligation chez nous ; ils s'adressent au monde entier et professent avec un talent éprouvé, leurs théories artistiques. Dans notre petite sphère, je crois que celui qui a la charge avec le désir de présenter au public, un compte-rendu de nos expositions, doit tendre, tout simplement à relater dans une énumération rapide, les œuvres qui offrent un intérêt aussi complet que possible afin d'en laisser

le souvenir et d'initier le public à l'œuvre artistique de notre temps et de remercier tous ceux qui ont bien voulu y concourir.

Cette entreprise a eu l'heureuse fortune d'obtenir une somme de *quatre mille francs* donnée par la munificence de nos édiles et une somme pareille offerte par la Société des Arts, qui, dans cette circonstance solennelle, n'a pas hésité à donner tout l'argent disponible. C'est grâce à ces efforts réunis que la commission nommée par la Société des Arts et Sciences a pu nous offrir un arrangement d'exposition tout-à-fait exceptionnel. La belle nef de l'ancienne chapelle de l'Observance, appropriée avec un art exquis par un habile artiste et les membres de la commission, offre un ensemble très ingénieux et artistique ; nous n'avons pas à marchander nos remerciements et nos éloges à MM. Malric, Arnaud, Jalabert et Desmarets, c'est un succès qu'ils ont obtenu et les applaudissements du public en sont la preuve évidente.

Le but désiré a été atteint et si les artistes étrangers à la région ont peu envoyé, nous aurons cependant le plaisir de signaler dans les toiles soumises à l'appréciation du public des œuvres qui méritent d'être très largement louées.

En première ligne je citerai la petite et charmante scène que nous présente M. Protais, intitulée : *renseignements*, c'est plein de finesse, de poésie et d'esprit, c'est un corot militaire.

Deux tableaux de M. Cottin, très vrais et d'une belle couleur ; du même un plat d'huîtres d'une fraîcheur exquise.

M. Dannat, un débutant, élève de Munkasy, une bonne étude d'Aragonnais d'un effet saisissant, très admirée.

M. Brétegnier est jeune et ambitieux; son idyle dans le genre de Poussin, offre d'excellentes qualités; les jeunes adolescents sont bien posés et bien peints, malgré les imperfections du paysage, l'œuvre est bonne.

Un effet de nuit, clair de l'une de M. Brun, un peu mou, mais largement peint.

Une intéressante série d'études de paysage du sympathique M. Joubert.

Une rue de M. Jourdeuil, pleine de lumière.

M. Séon, temps gris, étude de jeune enfant, dans un charmant paysage, empreinte de poésie et de distinction.

Une petite redite du beau tableau que M. Rapin avait à l'exposition de l'an dernier à Paris : *l'averse*, d'une grande harmonie.

M. Casile a deux jolies petites toiles, surtout sa vue des Martigues, d'une lumière éblouissante.

Les soldats en reconnaissance de M. Beaumetz, bonne toile, d'une exactitude très spirituelle, plein d'à-propos.

M. Beyle, une ancienne connaissance, se tient toujours bien.

De M. Garipuy, une halte de paysans dans la campagne romaine, nous donne une note excellente de son talent.

L'Eglise de la Pernelle, de M. Guillemet, ne peut faire suffisamment apprécier ce peintre de si grande valeur.

A signaler en passant, l'une des quatre études de Lansyer : la plage de Douarnenez.

Des deux Messieurs Rozier, des études intéressantes, d'une grande finesse.

Le pastel de M. Nozal est superbe.

M. Baduel, à remarquer d'abord son coin d'antiquaire, d'un grand réalisme; le denier de la trahison, très violent de ton, fermement peint, est d'une vulgarité qu'il m'est impossible d'accepter, lorsqu'un artiste a la prétention de représenter le christ. Un artiste d'un vrai talent ne devrait jamais s'écarter de la tradition.

M. Astruc, nous montre dans diverses toiles son vigoureux talent.

De M. Pépin, d'assez jolis paysages.

La charmeuse de M. Rosset Granger, prêtée par le gouvernement. Cette toile manque de grâce, la chair n'existe pas sous cette peau, c'est une enluminure douceâtre et cependant ce jeune artiste est bien doué et possède une grande habileté de pinceau; il s'est malheureusement égaré; il saura se retrouver.

L'envoi de M. Michel est digne d'être applaudi, son décameron est finement exécuté et la scène est interprétée avec intelligence, ce tableau est charmant. La vierge aux ruines est d'une suavité, digne des maîtres anciens. Le portrait d'homme très franchement peint est remarquable de tous points.

Le grand tableau de M. Martin, envoi du gouvernement, paolo et francesca de Rimini, est si mal éclairé qu'il est absolument impossible de l'apprécier comme il le mérite, peut-être; cependant les deux

personnages du bas paraissent bien médiocrement traités; en tous cas nous pourrons répéter ce que disait dernièrement Perdican dans l'*Illustration*: « Si l'œuvre est médiocre, tant mieux de ne l'avoir pas vue; si elle est remarquable tant pis. »

La mare de *Guéville*, de M. Colin, est franche de ton et bien composée.

Le portrait de M. Baïle par Hannoteau est très fort pour un paysagiste, c'est presque un Bonnat, crânement réussi.

M. Vié est un grand travailleur; il a longtemps cherché sa voie; encore un effort et avec bon courage je ne doute nullement qu'il n'obtienne bientôt un rang honorable parmi nos artistes. A citer sur son exposition les deux bassets, d'une exécution pleine de vérité.

M. Alary, depuis notre dernière exposition, a fièrement marché; ses portraits au crayon noir lui font honneur et sa peinture est en progrès marqué; sa vieille femme à l'Eglise est bien en situation et pleine de sentiment.

MM. Gineste est en grand progrès; l'un de ses paysages est un jalon heureux pour son avenir artistique.

MM. Salières et Roumens exposent d'excellents portraits.

L'ensemble de l'envoi de Mlle Petiet est remarquable; cette jeune et intéressante artiste, travaille avec intelligence et l'on est heureux de suivre pas à pas les efforts tentés par elle et couronnés de succès; bien sûrement l'œuvre de notre jeune compatriote restera et sera un honneur pour notre pays.

A citer encore l'aimable talent de Mlle Moncla. M. Chartier, un travailleur. M. Roussy et M. Landrac, trois portraits à remarquer.

Les aquarelles de M. Pompéo Tassano, un artiste décorateur des plus distingués, sont purement et simplement d'un goût exquis. La présence de cet artiste chez nous est une véritable bonne fortune; les amateurs du beau n'hésiteront pas à lui confier l'exécution des peintures décoratives qu'ils auront à faire exécuter dans leurs habitations. Le Jury lui a accordé une médaille d'or très méritée.

Les envois de nos architectes sont très remarquables.

Je ne puis oublier de citer un ensemble d'exposition présenté par un amateur distingué, M. Baïle; les toiles offertes à l'appréciation du public nous sont depuis longtemps connues, citons : la belle et remarquable marine de Pelouse (un chef-d'œuvre), un paysage de Rapin, la charmante rieuse de Gilbert, une jeune fille de Mme Salles-Vagner excitent toujours l'admiration des délicats.

Que pourrais-je dire des superbes Gamelins, peu connus du public et que la commission a eu l'heureuse idée de se faire prêter par le Chapître de notre Cathédrale. Le maître carcassonnais se révèle tout entier dans les diverses scènes qu'il a exécutées avec son sympathique et admirable talent. La tentative que fit la Société des Arts pour enrichir notre Musée municipal de ces chefs-d'œuvre et qui malheureusement échoua, devrait de nouveau être reprise. Ces toiles remarquables ne peuvent d'aucune manière nous

échapper et il ne serait pas de trop d'employer toute notre diplomatie afin de doter notre palais des arts d'un appoint si remarquable et qui augmenterait, en l'enrichissant, la collection de ce maître immortel. Il n'est pas de sacrifices qui doivent nous arrêter et j'ose espérer que l'occasion se présentant nos édiles seraient heureux et fiers de nous venir en aide.

Les vitrines contenant des objets de curiosité sont nombreuses et offrent un vif intérêt. M. Cornet-Peyrusse a exposé un plat très curieux ; M. l'Abbé Coste un délicieux bénitier en émail, une burette en verre de Venise et divers objets fort intéressants.

M. d'Espezel nous donne une suite intéressante de ses curieuses faïences et porcelaines, la fleur de sa riche collection, formée avec un goût parfait.

M. Raynaud exhibe une vitrine infiniment remarquable ; les clefs, très nombreuses, qui sont le clou de sa collection, sont aujourd'hui d'une extrême rareté, presqu'introuvables. C'est l'œuvre de toute sa vie que notre secrétaire a voulu montrer au public et nous sommes heureux de pouvoir le féliciter de cette bonne idée. La collection choisie de haches celtiques, des émaux, de divers lots de faïences, etc., nous prouve surabondamment le goût très pur de l'heureux possesseur de ces objets précieux.

M. Vialatte a exposé une riche soupière en argent ciselé et d'autres spécimens d'orfévrerie ancienne, offrant un grand intérêt.

L'intéressante collection de M. Sicard, de Rivière, est digne de fixer l'attention des savants. Tous les objets préhistoriques que ce jeune et savant archéologue

nous présente ont été recueillis par lui dans la commune de Caunes, offrent un intérêt considérable et méritent nos bien sincères félicitations.

M. Cornet-Peyrusse, au nom de la Société des Arts, a fait avec bonheur et intelligence, une exposition de tous les portraits qu'il a pu recueillir de la famille Chénier; cette collection offre un vif intérêt, en ce sens que les Chénier sont nos compatriotes. Nous possédons la bibliothèque et certaines reliques de cette illustre famille, legs du dernier descendant. Il serait à désirer que l'on consacrât une salle spéciale devant contenir tous ces intéressants souvenirs des frères Joseph et André.

Il serait trop long d'énumérer toutes les œuvres qui sont exposées.

Je prierai ceux que bien involontairement j'aurais oubliés de m'excuser et je me bornerai tout simplement à exprimer les remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui ont payé de leur bonne volonté dans cette lutte artistique si intéressante à tous les points de vues. En vous présentant mon modeste travail, j'ai cru qu'il offrait un intérêt au point de vue du souvenir de notre exposition.

La Société des Arts et Sciences de Carcassonne saura toujours tenir son rang, lorsque l'occasion se présentera de faire connaître à un public désireux de s'instruire, les merveilles exposées par les artistes et les amateurs de notre pays.

COSTE REBOULH.

EXPOSITION

DE PEINTURE

DE SCULPTURE, D'ART RÉTROSPECTIF ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

A mesure que les expositions d'art et d'archéologie se renouvellent, à l'occasion des concours régionaux d'agriculture, elles sont plus difficiles à organiser et elles changent naturellement de caractère. Surtout historiques ou archéologiques au début, elles deviennent, en se répétant, surtout artistiques. La richesse d'un département en objets d'art de toute nature est forcément limitée; on ne peut remettre à intervalles rapprochés les mêmes choses sous les yeux du public, bien que ce public aille se renouvelant. D'un autre côté, l'affluence de visiteurs qu'amène une exposition régionale d'agriculture est trop passagère, trop restreinte, pour que l'on puisse espérer d'exercer sur les cabinets d'amateurs des départements voisins l'attraction puissante qui nous décide à nous séparer momentanément de reliques gardées avec un soin jaloux, ayant leur place choisie dans le mobilier, laissant, par leur absence, un vide dans la maison et une préoccupation, une inquiétude dans l'esprit du dilettante que la vie contemporaine a mis, plus ou moins, en chacun de nous.

L'intérêt capital de notre première exhibition, en

1859, a été de faire apparaître au grand jour les richesses d'art locales. L'intérêt de celles-ci est plutôt de procurer aux hôtes de la ville et à sa population, à côté des fêtes utilitaires du concours régional, une de ces jouissances élevées et désintéressées d'art et de curiosité que l'on recherche de plus en plus, et qui intéressent certainement aujourd'hui beaucoup plus de monde qu'il y a vingt-cinq ans. La peinture, surtout la peinture contemporaine y occupe la plus grande place. En 1859, à peine absorbait-elle le tiers des numéros du catalogue. Les toiles exposées étaient d'ailleurs presqu'entièrement empruntées aux écoles anciennes et les artistes vivants y figuraient à peine. Cette fois, par le nombre, par la dimension, par l'importance des noms, des sujets ou des visées, ils tiennent certainement le haut du pavé, et c'est, en réalité, un véritable diminutif de *Salon* que nous avons à analyser.

On reconnaît tout de suite la direction et la main d'un architecte de talent dans le parti qu'a su tirer la Société des Arts et Sciences de la nef des Cordeliers, naguère encore encombrée par les fourrages de la Manutention militaire. L'appropriation est simple, mais suffisante et d'un goût parfait. On circule partout avec aisance; les objets sont bien en vue, répartis et classés avec ordre. L'ouverture de baies dans la toiture a permis d'éclairer les peintures, non pas à souhait mais passablement pour la plupart, et très bien pour quelques-unes. Le spectateur est garanti, autant que faire se pouvait dans la circonstance, contre les trahisons et les injustices qu'un jour défectueux pro-

voque si aisément. Tout a été préparé avec une rapidité dont on ne voit pourtant la trace nulle part, avec le concours complaisant de l'administration militaire qui a cédé la place aux beaux-arts, de la Société des Arts et Sciences qui a présidé à tout, de l'administration municipale qui n'a pas ménagé les ressources avec les rigueurs d'autrefois.

Sans doute, grâce aux vues actuelles sur les beaux-arts, prétendues vues d'Etat, la largeur de la contribution ministérielle dans l'exposition a dépassé les mesures usitées jusqu'ici. Les cinq ou six toiles de grande dimension envoyées par le ministère des beaux-arts constitueraient à elles seules un petit musée. La fraternelle et patriotique participation de la ville de Limoux, la bonne grâce d'amateurs comme MM. Baïle, Mary, Raynaud, Arnaud, Cornet-Peyrusse, Chavanette, abbé Costes, etc., etc... le concours des archives départementales, des fabriques des églises de Carlipa, de Saint-Hilaire, de Caunes, des artistes de Carcassonne ont aussi contribué a donner au Salon de l'importance, de l'intérêt, de la variété. Sans la réunion de toutes ces bonnes volontés, le tour de force accompli par la Société des Beaux-Arts eut été impossible. On ne saurait donc, sans manquer aux règles de la plus élémentaire courtoisie, omettre de mentionner tous les efforts généreux, également désintéressés, qui ont amené le succès de cette remarquable improvisation, et d'en remercier les auteurs. La ville profiterait de ce succès d'une façon fort durable, s'il devenait l'occasion d'une entente entre le département et l'Etat pour

conserver désormais à l'usage des expositions publiques d'art, d'industrie, d'agriculture, et aux mille besoins accidentels que la vie moderne crée ou rencontre dans une ville comme Carcassonne, un édifice désormais familier au public, bien situé, et qu'il répugnerait à tout le monde de voir, après cette espèce de renaissance, redevenir une grange à foin.

Les cinq tableaux prêtés par la direction des beaux-arts sont : Le *Contrebandier Aragonais* d'un peintre américain M. Dannal, élève de Munkacsy, la *Françoise de Rimini* de M. Henri Martin, *La Charmeuse* de M. Rosset-Granger, *La Mare de Gréville*, *L'Etang de Saint-Cucufin*, paysages de MM. Paul Colin et Nozal. Nous rapprocherons de ce groupe *Le général Lapasset brûlant ses drapeaux devant Metz* emprunté au Musée de Limoux, l'*Idille de Théocrite* de M. Bretegnier, les *Murailles du Saint-Office* de Jean-Paul Laurens, les peintures de M. Baduel.

Le *Contrebandier Aragonais* est l'œuvre d'un fin coloriste. Sous l'apparence monochrome de l'ensemble, un œil exercé découvre aisément la gamme variée et délicate des tons gris heureusement associés à la couleur bleue et violette du costume, et aux luisants qu'un jour venu d'en haut jette à profusion sur la tête du buveur, sur le vase, sur le filet d'eau, sur les mains. La figure est comme rayonnante de lumière, l'air est vibrant, l'unité parfaite. Notre temps a un grand faible pour ce genre de coloristes qui sont surtout des harmonistes, et ce n'est pas moi qui le contredirai sur ce point. Puisqu'il empruntait son sujet à l'Espagne, M. Dannat a bien fait de se souvenir de

la sobriété de Vélasquez et de la simplicité de sa palette. Que ne lui a-t-il emprunté la sûreté, la fermeté, la sincérité de cet extraordinaire dessin qui semble la réalité même? Son Aragonais, sans doute, est bien campé, mais le détail de la tête, des mains, des parties nues, ne supporte pas un examen rigoureux. C'est surtout l'effet lumineux et cet effet presque seul qui a préoccupé le peintre. Que de fois, en Roussillon ou en Espagne, je me suis arrêté devant des paysans buvant *à la régalade*, et pas une fois, sans ressentir l'impression que m'eût donné un bronze antique, tant l'attitude était grave, sculpturale, le corps équilibré, les lignes admirables ! On peut aussi contester la qualité des tons de chair trop blancs, bleus et transparents. Il fallait encore demander à Vélasquez le secret de cette peau mate espagnole, où le soupçon de la circulation sous cutanée est si discret, où la vie ne se révèle que par les luisants sur les saillies de l'ossature, et par l'éclat des lèvres et des yeux.

Dans son tableau de *Françoise de Rimini aux Enfers*, M. Martin, de Toulouse, a décidément rompu avec la tradition de grâce mélancolique que Flaxman, Ary Scheffer, et tous les vieux *illustrateurs* du Dante avaient conservée à ce sujet si connu. Sous l'inspiration de son maître, M. J. P. Laurens, il a surtout remarqué le caractère terrible de l'apparition des deux amants. Son effet de rampe infernale ne manque pas de grandeur dans le groupe principal. La projection verticale des ombres est si originale et saisissante que le spectateur ne se préoccupe pas

trop du rendu matériel de l'effet de lumière et reste absorbé par l'impression plus importante de la scène elle-même. C'est grand dommage que les personnages du Dante et de Virgile soient sacrifiés. La grande souquenille rouge du tragique florentin semble vide, et la figure de Virgile, simplement bizarre, n'a rien de la traditionnelle attraction qu'elle exerce encore, à travers les âges, sur toute âme d'artiste et de poëte. Il n'y en a pas moins, dans cette œuvre, les qualités qu'on aime à voir à la jeunesse, l'audace, et une certaine envolée d'imagination, qui tranche avec le réalisme courant, l'amour des études d'après nature, des ébauches, des morceaux, des documents, en peinture comme en littérature.

Et maintenant, puisque M. Martin est au début de la carrière, qu'il nous permette une observation. La recherche de l'extraordinaire en peinture n'est point une bonne note. De près comme de loin, la vue de son atmosphère de feu laisse une impression désagréable et comme étrangère aux beaux-arts. J'ai déjà expliqué maintes fois que le beau phénoménal si frappant dans la nature, les éruptions de volcan, les mers de feu, les aurores boréales, les mers de glace sont en dehors de la peinture. Un certain tact des qualités picturales du sujet doit avertir les artistes de fine race de se garder d'excursions sur un domaine étranger à leur art. Je cherche dans ma mémoire les vrais maîtres auxquels le Dante a réussi. L'un d'eux, Corot, dans une page inoubliable, préface admirablement adaptée à la Divine Comédie, s'est arrêté à la porte des Enfers, quand le *poète ren-*

contre la louve ; l'autre, Eugène Delacroix, dont le génie ne recule certes pas devant la terreur, n'a pas dépassé le fleuve mystérieux qui est encore une sorte de transition entre la terre et les royaumes du feu. La *rencontre de la Louve*, la *Barque du Dante* sont des sujets Dantesques appropriés à la peintu‘e. On n'en peut pas dire autant de la série des supplices de l'Enfer.

La direction de M. J. P. Laurens n'est sans doute pas étrangère à la tendance périlleuse du disciple. M. Laurens n'aime pas seulement les histoires ou les anecdotes dramatiques, tragiques ; il recherche même les rébus terribles. Dix ans après l'*Interdit*, une des toiles qui ont commencé sa réputation, il nous donne encore les *Murailles du Saint-Office.* Qu'était-ce que l'*Interdit ?* qu'est-ce que les *Murailles du Saint-Office ?*

L'*Interdit* représentait, pour le spectateur naïf, la simple porte romane d'une église abandonnée, envahie par les ronces. Mais, pour le spectateur initié, il y avait tout un poëme dans ce portail marqué du sceau de la réprobation. C'était la vie religieuse du peuple suspendue dans l'édifice frappé d'anathème, l'empiètement des papes sur l'ordinaire, l'oppression ultramontaine... etc., etc... De même qu'est-ce que les *Murailles du Saint-Office ?* Au premier abord, un mur de brique gigantesque éclairé d'un rayon de soleil couchant, imaginairement incliné, démesurément agrandi, disproportionné. Mais regardez de plus près : dans l'ombre des fossés se découvrent des couronnes minuscules clouées au mur, le sol est jon-

ché de couronnes d'épines, une toute petite figure vêtue de deuil — est-ce un moine, est-ce une femme? — est à genoux.... un pêcher rachitique mêle à ces lugubres *ex-voto* sa note poétique et montre, au bout des branches, quelques rares fleurs qui peuvent à peine s'ouvrir dans une atmosphère de mort..... Qu'est-ce à dire?... Comme il était derrière la porte dans l'*Interdit*, le tableau est derrière le mur dans les *Murailles du Saint-Office*, où gémissent, on le devine, dans l'obscurité de l'*in pace*, les innombrables victimes de la tyrannie ecclésiastique. Mais, à peine ont-ils trouvé le mot de l'énigme, qu'une objection s'élève aussitôt dans l'esprit des hommes sensés: « Si les Messieurs du Saint-Office étaient à la fois si puissants et si méchants, comment se fait-il qu'ils aient laissé bénignement passer au pied de leurs remparts la procession des couronnes protestantes et opposantes?... »

Que reste-t-il donc de ces prétentieuses allusions? Rien; et nous n'avons plus devant les yeux qu'un paysage à oppositions violentes, ciel bleu, tapis et briques rouges, oppositions déjà usées par le peintre. Ce paysage n'est certainement pas au niveau des œuvres des éminents paysagistes contemporains.

Il ne faut pas se lasser de répéter aux artistes, exécutants pleins de vaillance mais souvent esprits de peu de doctrine et de discipline: que l'intérêt d'un tableau doit sortir du tableau lui-même, de ses qualités techniques, non des commentaires que l'artiste suggère aux malins. Il n'y a de toile vraiment immortelle que celle qu'on peut regarder sans livret à

la main, qui s'explique par sa clarté propre et purement figurative, qui se soutient par sa virtuosité. Que M. J. P. Laurens jette un coup d'œil rétrospectif sur son œuvre, il verra que : *Interdit*, *Murs du Saint-Office*, *Scènes d'inquisition*, *Excommunication de Robert*, même *Emmurés de Carcassonne* ont déjà quelque peu vieilli, et que son nom sera mieux défendu contre l'oubli par la simple et superbe page où il a représenté, avec la vigueur d'un pinceau espagnol, un moine entouré de ses frères, refusant d'un geste sans réplique les présents d'un prince, que par toutes ces peintures entachées de thèse, de plaidoirie, de complicité avec la cohue révolutionnaire pour la falsification de l'histoire. Un artiste de vigueur peu commune et d'incontestable originalité, que peut-il gagner à crier avec les badauds : l'Eglise, voilà l'ennemi ?

M. Baduel se rapproche des deux noms que nous venons de citer par l'analogie du tempérament. Le plus complet de ses trois tableaux, *Un coin d'Antiquaire*, semble une *dictée* de M. J. P. Laurens. La main est de la même famille, l'œil aussi. Les deux artistes voient naturellement sombre, et n'arrivent à rendre la lumière qu'en exagérant l'opposition du blanc et du noir. *Le denier de la Trahison* du même M. Baduel confirme cette observation. Les trois figures claires du Christ et des deux pharisiens s'enlèvent sur un fond presque noir. Le peintre d'ailleurs y va bonnement comme auraient fait le Valentin et l'Espagnolet, ne philosophant pas, n'alambiquant pas, ne plaidant pas, peignant pour peindre et sa-

tisfaire une organisation assez robuste et digne d'attention.

M. Rosset-Granger est l'antipode de ces trois pinceaux vigoureux. Sa *Charmeuse* est un type des mièvreries à la mode. Couleur évanouie, presque jusqu'à l'effacement absolu, invraisemblable, sur laquelle les kakatoës blancs font l'effet d'une tâche, dessin sans caractère, sans relief, figure dégingandée font de ce tableau une œuvre prétentieuse, paradoxale, fausse, qui n'est point étrangère à une aspiration d'art élevé, mais qui répond à un état maladif de l'esprit et se trouve à côté de la question. Ce n'est pas avec de semblables tableaux qu'on résistera aux excès du naturalisme. On ne lutte avec le vrai superficiel des réalistes, des impressionnistes, qu'avec le vrai supérieur des maîtres, qui contient le premier et quelque chose de plus.

A côté de ces tempéraments opposés, M. Bretegnier, dans son *Idylle de Théocrite*, nous montre une organisation indécise s'employant avec talent à peindre une églogue ingénieusement disposée. Il n'est point un coloriste proprement dit, son dessin est exact seulement, mais l'ensemble de son œuvre laisse une impression agréable dans la mémoire. Tout le monde n'est pas Corot, et le génie pastoral des Grecs ne s'est guère incarné que deux ou trois fois, depuis les temps antiques, dans des âmes modernes. Avec Corot, on ne trouve guère à nommer que le peintre Prudhon et le poète André Chénier.

Je n'ai pas su découvrir parmi les dessins le grand pastel de M. Nozal. L'autre paysage du ministère

des Beaux-Arts, la *Mare de Gréville* de M. Paul Colin, n'offre pas un grand intérêt. Nos contemporains ont porté si haut le mérite de notre école dans cette spécialité du paysage que nous sommes devenus aujourd'hui plus difficiles.

Il nous reste à examiner une peinture de bataille qui emprunte au souvenir de la dernière guerre et à la mémoire du général Lapasset une importance particulière. C'est une sorte de gloire de famille pour le département de l'Aude que cette révolte intérieure d'un soldat qui refuse d'accepter pour le drapeau la honte de la capitulation de Metz. Je regrette que la peinture de M. Beaumetz soit placée trop haut pour pouvoir être analysée en détail. Si je juge de la facture par un autre tableau du même artiste étalé sur la cimaise, *Une reconnaissance à Champigny*, où l'on entend siffler les balles dans un paysage en apparence très calme, elle doit avoir une grande aisance. Le peintre est évidemment familiarisé avec tous les spectacles militaires; il a reçu durant le siège de Paris le baptême du feu, il a le sentiment français de la guerre. Autant donc qu'on en peut juger à la distance où l'œuvre est exposée, *Le général Lapasset brûlant ses drapeaux devant Metz* offre l'intérêt patriotique que comporte une pareille scène. L'attitude du général est poignante; tous les spectateurs sont absorbés dans la contemplation des plis saignants et fumants du drapeau tricolore; le grand deuil de Metz violée, de la patrie humiliée n'enveloppe pas seulement les âmes : le ciel est triste et voilé, la terre sombre.

Quand la Peinture retrace de pareils sujets, elle n'est pas seulement la Peinture; elle est l'Histoire, elle est la Patrie parlant à nos enfants ce langage des choses, des choses sacrées, qui se gravera à jamais, grâce à Dieu, dans leur jeune mémoire.

CABINETS DE M. ULYSSE MARY,
ET DE M. CÉSAIRE BAILE; DIVERS.

Après les peintures prêtées par la Direction des Beaux-Arts, les deux collections de MM. C. Baïle et Ulysse Mary ont fourni le lot le plus considérable de l'exposition.

Les choix de M. le docteur Mary de La Redorte indiquent des préférences de coloriste. Les noms de Greuze, Bonington, Courbet, de Théodore et Philippe Rousseau, celui de M. Astruc sont significatifs. Ce dernier ne serait-il pas l'inspirateur, le conseiller du collectionneur, l'âme du cabinet de peinture de La Redorte?

M. Astruc est un pinceau hardi, gras et vaillant, qui rappelle la manière et la couleur de Courbet. Le portrait de M. Mary père, celui de l'artiste sont d'une belle pâte, d'un beau ton. Ce dernier est plein de bonne humeur, d'ancienne bonne humeur méridionale. On n'avait plus ri si franchement à Carcassonne depuis Goudouli, depuis Gamelin. M. Astruc ne serait-il pas par tempérament et le pinceau à la main,

un des rares survivants de ces gais compagnons qui formaient, dans nos petites villes du Languedoc, des sociétés de farceurs, pour s'entraîner mutuellement, railler et égayer leurs concitoyens? L'esthétique n'avait pas précisément beaucoup à gagner, ainsi qu'on peut s'en convaincre, en regardant les toiles familières de Gamelin, à cet entrain jovial qui s'entremêlait à tout et durait fort longtemps dans la vie des hommes, même durant l'âge mur. Mais si l'est' étique n'y gagnait pas, la santé et la gaîté publique en allaient mieux. Aujourd'hui les farceurs ont émigré dans la politique. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Proudhon. Ils sont devenus sérieux, ennuyeux; et comme, depuis la mort du rude écrivain Franc-Comtois qui les malmenait si fort, ils sont *arrivés*, on ne rit plus en France et l'atmosphère devient lugubre. La bonne face de M. Astruc qui s'esclaffe de rire paraît donc dépaysée dans la foule de portraits posés ou posants, et même devant la foule des spectateurs actuels, dont bien peu se souviennent qu'ils sont les fils des Gaulois. Combien sont rares les visiteurs qui s'arrêtent devant l'épanouissement de cette gaîté franche ou française et disent sympathiquement : heureux homme! heureux pinceau! heureux temps!

Il serait superflu d'insister sur les noms de Greuze, de Bonington, de Courbet, de Philippe et Théodore Rousseau, sur lesquels le public est suffisamment renseigné.

Le nom de Rousseau me fait placer ici l'analyse *d'un paysage de M. Roll*, envoyé par M. Vilhac, avoué à

Limoux. La note est éclatante, comme serait un son de clairon dans le silence de la nuit, mais une note n'est pas un air. Le ciel est d'une étrange et superbe couleur. Est-ce un ciel cependant, ou un harmonieux caprice de veines d'agate? Puis, ce ciel où est-il? A coup sûr, il n'est point derrière l'horizon sombre des grands arbres; il ne fuit pas, il ne plafonne pas, il n'est pas dessiné en un mot; car le ciel même a son dessin, sa forme apparente. Enfin, ciel, arbres, terrains sont également peints au couteau et maçonnés; ce qui est un défaut, dans une ébauche aussi bien que dans un tableau. Combien de livres ne sont plus aujourd'hui que des collections de notes. Combien de musées privés ne sont plus que des collections d'ébauches! Les artistes y mettent beaucoup d'amour-propre, les amateurs beaucoup de complaisance. En haine des Académies, des règles, nous sommes tous pour l'impression primesautière, la spontanéité, l'inattendu, les chocs. Les peintres n'ont plus de patience de *faire* leurs tableaux, le public de les leur voir achever. Où cela finira-t-il? Je n'en sais rien. Autrefois les notes de calepin, les études, les ébauches, tous les matériaux de la composition ne regardaient pas la galerie. Mais la peinture et la littérature ressemblent aujourd'hui à une grande dame qui ferait passer ses invités par la cuisine avant de se mettre à table. Le procédé est nouveau; est-il bien sûr qu'il soit propre à exciter l'appétit? Quoiqu'il en soit, M. Vilhac a dû être dans les premiers moments justement fier de son paysage. Mais étant donnée la dimension de l'œuvre et les objections qu'elle soulève,

je ne serais pas surpris si cette note cuivrée lui fatiguait à la longue le tympan.

La collection de M. Baïle est plus variée que la précédente. *La Rieuse* de M. Gilbert, qui sort directement de l'inspiration de Regnault, semblerait manifester une prédilection pour l'école la plus récente de nos coloristes, prédilection que le reste de l'exposition de M. Baïle ne confirme pas. *La Rieuse* est une reproduction de l'originale combinaison de ce qui fit le succès de *La Salomé*. Ce n'est point une copie ; l'intention, l'expression, l'exécution sont différentes ; mais il n'en est pas moins vrai que, sans l'œuvre de Regnault, celle de M. Gilbert n'existerait probablement pas. Reste le faire propre à l'artiste, une rare prestesse de main, et, au demeurant, une toile très intéressante qui porte bien la date et la marque de son temps.

Le portrait de M. Baïle par M. Hanoteau n'est pas moins curieux. La couleur en est soutenue, chaude, harmonieuse, la caractérisation suffisante. Nous sommes habitués à ne voir la signature de M. Hanoteau que sur des paysages ; la toile que nous avons sous les yeux semblerait d'un spécialiste, d'un peintre de portraits. Le maître de M. Hanoteau, M. Gigoux, a eu, comme tel, une aptitude spéciale extrêmement remarquable ; son élève s'en ressent.

Avec *La Baigneuse* de Madame Salles-Wagner nous entrons dans l'atmosphère d'éclectisme que Delaroche, Léon Coignet, Picot, Drolling ont fait respirer à toute une génération. L'exposition de Carcassonne n'a pas moins de quatre tableaux ou pastels de Madame Salles-Wagner. Elle peint comme un

homme, d'une brosse libre et large. Elle sait, elle voit juste. Que lui manque-t-il ? Le je ne sais quoi, le diable au corps — pardon, madame, — oui, le diable au corps. Le calme imperturbable, — si l'on songe à sa nationalité, on peut dire le flegme — avec lequel l'artiste pense, dessine, colore nous laisse impassibles comme elle-même. Singulier domaine que les Beaux-Arts ! Les gens les plus froids y veulent un peu de feu, les plus pacifiques un peu de guerre, les plus positifs beaucoup d'imagination. Peindre, sculpter ce n'est point un métier, c'est un entraînement vers la beauté exercé par des aristocrates, par des privilégiés d'Apollon sur les foules indifférentes et passives. *La Baigneuse* exposée par M. Baïle est d'ailleurs, de beaucoup, le plus important et le meilleur des tableaux de Madame Salles-Wagner. Pourquoi faut-il qu'avec sa quiétude Wallonne, elle ait cru pouvoir impunément entourer cette jeune fille sortant du bain de l'éternelle balustrade à laquelle la photographie et les photographes ont donné, de nos jours, une puissance d'agacement que ce charmant motif d'architecture n'a certainement jamais manifesté aux yeux des générations précédentes ?

Une très jolie tête de *Vieille* de Mauzaisse clot la série des peintures à personnages appartenant à M. Baïle. Cette étude est de beaucoup supérieure aux deux portraits du même peintre exposés par M. Desmarets. Elle est plus sincère, elle sent davantage la nature. Les portraits de M. Desmarets sentent surtout l'époque, l'atelier, la convention et le faux goût du moment, bien qu'ils aient un réel mérite.

J'allais oublier un bon tableau de guerre, *l'attaque de Saint-Jean les Platrières* de M. Médard. La composition en est très entendue, sentie, compétente à la manière de M. Protais. Le ciel est lourd et orageux, un de ces rayons de soleil qui passent on ne sait où éclaire cependant les premiers plans d'un jour livide. La scène semble vivre d'une lumière de reflet, l'heure est solennelle, heure de mort, de sang, de fer et de feu, et la nature a l'air de se prêter à la tragédie. Chaque homme est à son poste, chaque cœur bat le branle bas. L'œil au guet et cependant l'âme en haut; c'est tout le soldat, c'est tout le devoir militaire. Ces impressions justes et fortes se succèdent à la vue du tableau, et si un peintre n'était qu'un conteur M. Médard eut fait un petit chef-d'œuvre. Mais la peinture a ses conditions propres auxquelles il me semble avoir manqué en un point capital : j'ai peine à accorder les tons violacés du ciel avec la couleur de la terre. Et je remarque, que si l'attitude est exacte dans les personnages, le dessin manque d'accent, de caractère, de variété. Il est mou et uniforme. Ah ! c'est qu'il est bien plus facile de faire, avec un français, un narrateur exact, précis, intelligent, pénétrant, qu'un peintre, même un peintre de bataille !

M. Baïle a encore envoyé des paysages. Deux surtout me paraissent fournir matière à remarques intéressantes. Ils sont signés d'un nom fort en relief dans la dernière génération des paysagistes français, laquelle n'effacera pas son aînée, mais garde encore quelque chose du souffle de la grande époque, qui a

vu les Corot, les Rousseau, les Daubigny. M. Pelouse n'est pas le premier venu parmi ceux de cette génération. Il a sa marque; de la poésie, de l'élévation, le goût des crépuscules qui a tant inspiré Corot. Mais, où Corot met de la profondeur, du mystère, un sentiment exquis des valeurs d'ombre et de lumière, sous les transpositions colorées qui les rendent si souvent difficiles à percevoir avec justesse, M. Pelouse se contente d'une apparence un peu plate, un peu mince, d'une silhouette de paysage où l'air, l'étendue manquent souvent, et aussi la transparence, la limpidité aérienne, qui faisaient dire à Corot avec une bonhomie si sincère et si profonde : Je fais des ciels pour les oiseaux. » Sa *Vallée des Ardoisières*, est la meilleure des deux toiles. La *Marine*, bien que rendant avec assez de bonheur le clapotement des vagues, a quelque chose de monotone, de frisé, d'uniforme qui sent la main de l'homme, le système, le *chic*. La grande nature sous le rigidité fatale des lois qui la gouvernent est cependant toujours variée d'aspect. On dirait que la vie a horreur de l'uniformité et qu'elle crée incessamment, avec les mêmes éléments, des formes et des apparences nouvelles.

ENCORE UN MOT SUR LE CABINET DE M. MARY. — COLLECTION DE M. FERRIÉ, BANQUIER A MARSEILLE. — GAMELIN. — LA FAMILLE D'ANDRÉ CHÉNIER. — NOS VOISINS DE TOULOUSE ET DE MONTPELLIER.

J'omettais à regret divers numéros de la collection de

M. Mary. Une nouvelle visite aux Cordeliers m'en a fait rencontrer quelques-uns, mais non pas tous. *Le canal de La Redorte*, de M. Astruc, maintenant placé en pleine lumière, m'a vivement intéressé. S'il a l'abord trivial et la veine bohême, s'il s'annonce, en un mot, comme un sous-Courbet, M. Astruc est loin d'être banal. Son paysage, saisi sans façon, sans parti pris, sans escamotage d'effet, accepté tel quel, au moment et à l'heure, révèle un coloriste plus encore que ses figures. M. Astruc est décidément une palette. Il est chez lui, dans la peinture, dans la peinture coloriste.

Le portrait de la main de Boilly est curieux et saisi finement. En général, bourgeois et médiocre dans ses peintures de genre, Boilly a développé dans le portrait, surtout dans ses portraits esquissés, des qualités délicates. Son pinceau s'y montre plus expressif. Il y a à la fois plus de couleur, plus de nerf, de vie et de vérité.

J'ai aussi découvert le Bonington. Découvert n'est pas de trop, car cette belle et malheureuse peinture, tout à fait digne d'une place d'honneur, est abandonnée sur la face latérale de l'un des piliers de la nef. On peut la dire éclairée juste comme serait hygiéniquement aéré un patient qui recevrait, dans un appartement surchauffé, par la fente d'une porte, un courant d'air dans l'oreille droite. Ce Bonington est tout bonnement admirable. C'est une étude de mer conservant un reste de colère sous un ciel chargé de nuages. L'artiste y manifeste les qualités qui manquent le plus à notre temps : la force et la grandeur,

le *spiritus principalis*, l'inspiration qui fait discerner dans une impression esthétique ce qu'elle a de capital. La masse de la mer, sa longueur, sa largeur, sa profondeur, le poids et l'étendue, la puissance, tout est là dans cette surface de huit pouces carrés. La barque épave, qui apparaît au second plan, ne pèse pas plus qu'une coque de noix à la carapace mouvante du monstrueux élément. La grandeur de l'effet est inconcevable, quand on regarde à la simplicité des moyens. La mer est franchement grise, la côte est éclairée d'un jour de reflet, le ciel est plus chaud de ton, l'atmosphère est lourde et l'harmonie superbement appropriée. On se retrouve au moment où Géricault et Delacroix, deux amis de Bonington, peignaient, l'un *le Radeau de la Méduse*, l'autre *la Barque du Dante*. J'ai vu de ce dernier, de Delacroix, d'étonnantes études de mer, qui laissent, comme celle de Bonington, bien loin les *marines* des spécialistes. Mais il y a ici autre chose : Delacroix est un continental, un parisien, pour qui la mer malgré tout, est un spectacle. S'il a inventé, par occasion et de génie, des mers terribles *(la Barque de Don Juan)*, en général, et sur nature, il a vu la mer splendide. En Orient, il en a été fasciné *(L'entrée des Croisés à Constantinople)*. Bonington est un insulaire : tristesse infinie de la mer, servitude de la mer, révolte, *robur et œs triplex* du marin de naissance, lutte permanente suivie de lassitude résignée, son sang et sa chair sont pétris de ces impressions, de cette condition héréditaire. Cette petite toile révèle à elle seule le secret du *spleen* de toute sa race.

Les organisateurs de l'exposition ont également mis à contribution le cabinet de M. Ferrié, banquier à Marseille. Nous lui devons une *Odalisque* de Delacroix, où se retrouvent une richesse sourde et une puissance de coloris peu communes, et, à distance, des lignes de maître, mais que déparent des incorrections flagrantes dans le dessin ; les deux peintures les plus intéressantes et le plus beau dessin de Gamelin.

Lors de notre première exposition, nous avons dit toute notre pensée sur le peintre carcassonnais et nous ne reviendrons pas sur l'analyse de son talent. Gamelin est un artiste fort inégal, et le Salon de cette année prouve jusqu'à l'évidence qu'il faut choisir dans son œuvre avec sévérité si l'on veut qu'il garde une figure, une valeur historique, dans sa province et dans sa ville. Lorsque nous exprimions le vœu que l'installation d'un nouveau musée permit de lui consacrer une salle spéciale, nous avions surtout en vue Gamelin dessinateur et aquafortiste. Gamelin peintre n'y devait être représenté que par de rares échantillons : une ou deux peintures de bataille, une peinture religieuse, une peinture familière. Les deux panneaux en hauteur exposés par M. Ferrié sous les numéros 223 et 224 sous le titre de *Bataille* surpassent tout ce que l'on montre de lui dans ce genre spécial, et le placent à côté des Parrocel et des Constantin. un peu au-dessous, et au bas de l'échelle dont Salvator Rosa occupe le sommet. Le dessin a bien moins de trivialité, la couleur a plus d'harmonie, le modelé est plus large

que dans ses tableaux ordinaires. A notre sens, ces deux toiles suffiraient à représenter, dans *la salle Gamelin*, le peintre de bataille. Le peintre de tableaux d'église y ferait meilleure mine avec la *Gloire* ou *les Anges en adoration*, qui appartiennent aujourd'hui à une des églises de Carcassonne, qu'avec *les Vendeurs chassés du Temple* et toutes les autres grandes pages qu'on a cru devoir exposer de nouveau. Quant au peintre de scènes familières, *la Lecture du journal pendant la Révolution* appartenant à M. Adalbert de Faniès, et la famille du peintre, qui est la propriété du musée, donneraient une idée de sa manière. En revanche, on pourrait faire les plus larges emprunts à ses eaux fortes, à la riche série de ses dessins, où sa verve, sa fougue, sa facile imagination languedocienne se sont donné libre carrière. Je n'en connais pas de plus beau, d'ailleurs, que l'énergique combat de cavaliers sur papier gros bleu rehaussé de blanc, côté dans l'exposition de M. Ferrié sous le numéro 362.

Je sais que je marche au rebours de mon temps en proposant, à l'égard de Gamelin, ce système de sélection. Il n'y a pourtant pas d'autre moyen de le traiter en historien, c'est-à-dire, à son avantage et à l'avantage de ses compatriotes. La vérité ne consiste pas à tout dire, mais à ne rien dire que de vrai, et quand on se respecte et qu'on respecte ses héros, à ne dire que le vrai qui importe. Mais je prêche à des sourds. M. Bersot n'a-t-il pas dit avant-moi : « Le siècle a commencé en historien, il finit en notaire ? »

C'est surtout au point de vue du notariat, de l'enregistrement authentique des détails de l'état civil et de l'histoire des hommes célèbres qu'il faut regarder la collection des portraits de la famille d'André Chénier et des autres reliques du poète qu'on a groupées sur un même panneau. Elle fait grand honneur à la persévérance et à la sagacité de M. Cornet-Peyrusse. Sa place est, d'ailleurs, à la Bibliothèque, bien plus qu'au Musée de la ville, car elle intéresse les lettres et non les arts. Comme tous les poètes, Chénier était surtout le fils de sa mère, et il est curieux de suivre dans l'extrême ressemblance physique de cette mère de sang Grec avec son fils, l'héritage idéal et la veine de celui qu'on a appelé le dernier des classiques ; un ancien — un ancien à l'âme moderne, qui ressentait toutes les ardeurs de son temps, mais les exprimait en homme qui avait parlé, dès son enfance, la langue d'Homère.

Il nous reste maintenant à glaner rapidement dans le champ de l'exposition, en commençant par les tableaux d'histoire ou de genre et en finissant par les paysages les œuvres qui ont attiré notre attention, avant de parler des peintres de Carcassonne.

De Montpellier et de Toulouse nous sont venues des toiles qu'il serait malséant d'oublier. Le conservateur du Musée Fabre, M. Michel, expose deux peintures caressées avec amour, *le Décamèron* et *la Vierge des ruines*. L'une et l'autre sont de même venue. L'artiste est délicat, sa culture est complète, son goût est exercé, une certaine poésie douce s'exhale de sa peinture. Avec un cachet plus personnel,

plus d'accent, plus de vie, ces toiles eussent marqué en leur temps. Les virtuoses de l'exécution rapide et heurtée, les jongleurs de *taches* colorées n'ont certainement pas raison, contre la peinture savante, réfléchie, menée à point des grandes écoles du passé, mais ils ont une pointe de bon. C'est le fameux excès par mois de l'école de Salerne qu'il faudrait faire entrer dans le régime hygiénique des peintres qui ont le tempérament de M. Michel.

De M. Garipuy, conservateur du Musée de Toulouse, nous n'avons reçu que deux toiles de peu d'importance : *Une halte de Paysan dans la campagne romaine*, et *Une étude de femme nue*, qui n'a pas la fermeté habituelle de son pinceau. M. Garipuy est maintenant absorbé par les devoirs et les soins de son professorat et de la direction de l'Ecole des Arts de Toulouse. On sait la fécondité de ce professorat L'enseignement de MM. Garipuy, Maurette, Bache a fait de cette grande école la pépinière de l'état-major des sculpteurs, des peintres, des architectes contemporains.

Un élève de M Garipuy, M. Béringuier n'a pas envoyé moins de douze grands dessins à l'encre de Chine ou aquarelles. Ce jeune homme est doué d'une facile imagination, d'une entente naturelle du groupement des personnages et de l'effet tout à fait exceptionnelle, d'une main d'enfer, et d'un sentiment juste de l'harmonie. Parmi tous ces dons, il y en a un de dangereux, c'est la main. Il est de ceux dont Ingres disait : *Je les ferai dessiner un an de la main gauche*. Cela suffira-t-il ? Jouvenet n'a-t-il pas signé la coupole des Invalides : *Jouvenetes dextrâ paraly-*

sicus, *sinistrà pinxit?* » Et le monstrueux Ducornet, né sans bras, ne peignait-il pas avec le pied? Il y a des organisations chez lesquelles l'adresse palpable et picturale réside en quelque sorte dans tout le corps. C'est une aptitude physiologique et presque purement physique, qui a pu donner naissance aux dernières théories, sur le rôle du mouvement des yeux dans les émotions esthétiques. Les formes succèdent aux formes, les lignes succèdent aux lignes, sous la main de ces *pâtres dessinateurs*, naturellement harmoniques et équilibrées. Ce sont des *arabesques* fait hommes. Le danger, pour M. Béringuier et pour ses pareils, le voici : La main emporte les yeux, la tête, le sens du réel, du vrai, d'où le beau doit être tiré. Ce jeune peintre ne regarde déjà plus la nature et il a déjà pris l'habitude de la déformer, tant est rapide la domination machinale de la manière, de la manie, dès que l'instrument, la main, n'est plus gouverné par l'observation naïve et la sincérité du sens esthétique. Les trois quarts de ses têtes sont dolichocéphales; et s'il en imagine, par réaction, de brachycéphales, elles le sont à l'excès et le front dévore tout. Il incline à la caricature de la forme, parce qu'il ne sait pas, et qu'il commence par la fin.

Le cas de M. Béringuier n'est point rare dans les races méridionales, et il a causé à Toulouse plus d'un avortement. C'est pourquoi nous insistons et nous souhaitons que notre jeune compatriote rencontre à Paris, pour tirer de ses aptitudes le meilleur parti possible, un maître plus sévère et plus énergique que le bon Garipuy.

DIVERS. — PEINTRES CARCASSONNAIS. — SCULPTURE.

En dehors des collections, nous n'avons plus à mentionner que quelques rares toiles à personnages : Le *Temps gris* de M. Seon, élève de M. Puvis de Chavanne, qui, pour être gris et incolore n'en conserve pas moins un certain charme de naïveté et de simplicité ; La *Mireille* de M. Bouschet, qui n'a jamais été en Provence et ne se doute pas de ce que c'est que le soleil ; Le *Vendangeur Catalan* de M. Ricardo, très ensoleillé, au contraire. Sans sortir de l'ordinaire, cette peinture est ferme et chaude.

Je convie les délicats à regarder plus longtemps la tête d'*Orphélie* de M. Mangeant, vraie trouvaille anglaise, née probablement sous l'impression de quelque heureuse rencontre d'Outre-Manche. La figure est toute blonde, jeune, égarée dans cette nuance de folie douce, qui est encore humaine et poétique. C'est beaucoup, quand on touche à Shakespeare, que Shakespeare n'ait pas à se plaindre.

La moisson des paysages est plus abondante, sous cette rubrique de *Divers*, que celle des figures, et il y aurait ici ample matière à observations, si nous n'avions déjà depassé les limites raisonnables d'une revue d'exposition régionale. Il faut se borner maintenant à de simples nomenclatures.

Le meilleur des paysages exposés nous paraît être l'*Eglise de la Pernelle*, (Manche), de M. Guillemet.

Le rapport des densités relatives des objets y est saisi d'une façon magistrale. Les terrains y sont dessinés et construits avec une fermeté rare et une science certaine. La couleur est solide, vraie, vivante. Voilà du bon réalisme. La *Cour de ferme bretonne* de M. Baillet, est de même famille.

Les toiles de M. Lansyer, les études bretonnes de M. Joubert, celles de M. Rosier, les *Martigues* de M. Casile, — les Martigues ce pays d'élection de la farce Marseillaise, de la farce en plein soleil, — caractérisent assez heureusement des aspects variés de notre belle et noble terre de France, qui n'aura plus bientôt, en fait d'amoureux, que des peintres et des poètes, car tout conspire à en éloigner les laboureurs et les propriétaires français. Nommons encore le *Clair de lune sur le bassin d'Arcachon* de M. Brun (Raoul), la *Lande de Lauriec* de M. Vergez, malgré le faux éclat de sa couleur. Les paysages de M. Rapin d'une observation exacte, mais d'une exécution trop décorative ; les *Bords de l'Orne* de M. Dufour, les *Derniers jours d'automne* de Madame de Goussaincourt, les paysages de M. Gineste, la *Matinée de brouillard* de M. Anglade.

Notons aussi, au passage, les *Poules et Coqs* de M. Cottin, les *Nature morte* de Madame de Vomane, les fleurs et les fruits de Mesdames Dubourg, Jeanne Chavannaz, de M. Roussy.

Après avoir exercé tous les devoirs de l'hospitalité, venons enfin au groupe de nos compatriotes qui a si largement répondu à l'appel de la Société des Arts. Je vois ici des peintres de tous les âges, des cons-

crits et des vétérans, de M. Alary à MM. Vidal, Salières et Roumens. C'est presque le signe d'une tradition artistique dans la ville qui a vu naître Gamelin.

Il n'y a guères à l'Exposition qu'un vrai Vidal, la petite Bretonne dénommée : les *Œufs de Pâques*. Combien pourtant n'en aurait-on pas pu retrouver dans la région du Midi qui nous eussent ramené au temps des succès du dessinateur ? Je me souviens d'un portrait de Madame Guillou qui fit sensation, par la distinction quelque peu étrange du caractère. Le crayon de Vidal, discrètement rehaussé d'aquarelle, était alors éminemment distingué. L'artiste se créa rapidement une spécialité, et il eut de la vogue. A distance, ce qui manquait de force, de fond, de solidité, de variété à sa finesse s'aperçoit davantage. Ce n'est point l'enseignemeut et l'exemple de Délaroche, mais bien l'enseignement et l'exemple d'Ingres qu'il eût fallu pour rattacher Vidal à la tradition animée, des portraitistes du temps des Valois, pour tremper et ciseler à souhait le tout petit verre dans lequel l'artiste buvait et qui était bien à lui.

Presque du même âge, Salières est aussi un élève de Delaroche et il a conservé les traditions de son atelier. On n'est ni plus attentif, ni plus consciencieux ; j'ajouterai : on ne peut guère être plus exact. La ressemblance de ses portraits est toujours frappante. Leur défaut, c'est d'être trop finis et trop vernis. La vie n'est ni si polie, ni si luisante. Le grain de la chair, en particulier, répugne au vernis dont M. Salières abuse. Que dirait-il si on lui servait une pêche

enduite de collodion ? De tous ses portraits anciens, le meilleur, à notre avis, est celui de M. Prosper Lacombe, dont la nature blonde est rendue avec une extraordinaire réalité. Parmi les plus récents, malgré la justesse d'expression du *félibre majoral* Mir, nous donnerions la préférence au portrait du jeune C. dont la tête nous a rappelé les portraits à la mode de M. Cot, un des camarades d'atelier de l'auteur. Malheureusement, les mains n'ont ni la souplesse, ni la grâce adorable des mains d'enfant.

Avec Mademoiselle Marie Petiet nous abordons une plus large méthode d'interprétation de la nature. Henner est un maître excellent et elle a grandement profité de ses leçons. Nous avons suivi depuis ses débuts le talent de cette jeune artiste, avec une réelle sympathie et un espoir assuré. Elle a eu le bon esprit de ne point se laisser assourdir par le concert d'adulations qui bourdonne inévitablement autour des premiers succès d'une jeune fille. Elle a laissé dire et n'a cessé de travailler avec ardeur. On ne risque pas de se tromper en lui conseillant de suivre la même voie de vaillance et de modestie qui lui a si bien réussi jusqu'à présent. Il y a mieux à faire avec elle que de joindre au petit triomphe de sa médaille d'or un applaudissement banal. On doit aux vrais artistes l'espèce de sincérité motivée qui est une preuve d'estime et de respect pour leur personne et pour leur talent. Nous allons donc passer à l'examen détaillé de son exposition avec le vif désir de lui être utile, et en la priant de considérer qu'il faut être un bien véritable ami pour retourner, au

lendemain d'une victoire, une médaille d'or dans les mains d'un artiste et lui en montrer l'envers.

Mademoiselle Petiet est née coloriste. Son œil voit harmoniquement, et de plus, il voit largement. Son dessin a été de bonne heure tout l'opposé de cette manière mince et sèche que la photographie a contribué à mettre à la mode. Mais elle est restée longtemps comme emprisonnée dans une gamme sombre et monotone. Appelée en 1881 par la *Gazette des Beaux Arts* à faire un travail complet sur le Salon de Paris, nous lui conseillions d'étudier et de peindre quelque temps en plein air pour éclairer sa palette. Elle y a réussi sans quitter ses sujets d'intérieur. L'*Atelier de repasseuses* a tout à fait perdu cet aspect de vieux tableau qui pouvait faire douter de la sincérité de l'observation personnelle de Mademoiselle Petiet. Le progrès est accompli. Ce tableau est une espèce de variation sur les blancs et sur les gris. Il y a des morceaux charmants, la tête de la blonde qui a passé par les langues de l'atelier, la figure de l'une des deux médisantes, tout le personnage de la repasseuse vue de dos. Le ton général est fin ; je crois toutes les valeurs justes. Mais — je touche ici à l'un des côtés faibles de l'artiste — sont-elles bien disposées ? Le don de grouper des lignes et des masses colorées, le rhytme, l'arabesque du tableau et la concentration de l'effet, tout cela n'est pas inné en elle. C'est là le nouveau monde qu'il faut conquérir pied à pied, en s'étudiant à bien grouper d'abord un ou deux personnages, pas plus. En un mot, la technique de l'artiste est maintenant en avance sur ses facultés d'a-

gencement, de composition. Son imagination paresseuse reste en arrière avec les bagages. Dans les Beaux Arts, elle devrait commander aux avants-postes. Il ne me suffirait pas d'entendre dire de Mademoiselle Petiet, dans deux ou trois ans d'ici, qu'elle est « une ouvrière accomplie. » Dans *la Tante et les petits cousins*, le groupement est nul, mais il y a une bien jolie tête d'enfant à gauche. La *Madeleine* est un pastiche d'Henner, avec un défaut qu'Henner évite le plus souvent, la fatigue de l'exécution, les demi teintes salies par l'excès et l'indécision du travail. La ligne générale est heureuse, les mains belles, mais la figure est pleine de contradictions : La tête fine répudie ces gros pieds flamands, lesquels, considérés isolément, sont d'ailleurs un très bon morceau de peinture. Les rousses rouges ont le privilège d'une peau blanche, blanche à rayonner, à éclairer même les ténèbres d'une grotte, et la chair ici tourne au noir et au vert. Malgré le lien gracieux du contour qui force à vivre ensemble tous ces disparates, la figure manque donc absolument d'unité ; elle doit être repeinte d'un bout à l'autre, L'attitude en vaut la peine.

En somme, le plus complet des tableaux de Mademoiselle Petiet est encore le *Far niente* qui rappelle son ancienne manière, avec une plus grande chaleur, une plus grande variété, une plus grande richesse de ton, et une caractérisation du type mieux étudiée.

Mentionnons, avant de finir, les peintures de M. Vié, qui ont un certain goût et un certain aspect de vieilles gouaches assez personnel.

Dans la sculpture proprement dite, nous ne trouvons à signaler que le *Filippino Lippi*, de M. Injalbert. Tout à fait dans le sentiment des beaux bronzes et des terres cuites de la Renaissance florentine; dans la sculpture décorative, une cheminée Louis XIII de M. Arnaud, d'une exactitude de style irréprochable, d'une sobriété élégante et forte dans l'ornementation, et d'un ensemble très heureux. La partie supérieure a paru à quelques personnes un peu lourde et écrasante pour le foyer. J'ai, moi-même, subi cette première impression, mais, si l'on réfléchit que la corniche de la cheminée se relie à celle de l'appartement tout entier et que la cheminée elle-même est encadrée dans les panneaux de la salle, on est conduit à conclure que la décoration d'ensemble restitue à l'objet exposé ses vrais dimensions et que l'artiste a pleinement réussi.

ARCHITECTURE. — ARCHÉOLOGIE. — CURIOSITÉ.

L'importance de l'exposition d'architecture est certainement une nouveauté dans un salon provincial, une nouveauté dont la signification échappe à la plupart des visiteurs et qui vaut cependant la peine d'être notée. Ce n'est point, en effet, un accident, c'est un symptôme. Le nom des architectes est aujourd'hui légion.

On fait grand bruit depuis quelque temps du faible de la Société contemporaine pour les peintres et les sculpteurs; et même l'on commence à s'étonner de

la place qu'on leur a fait, en voyant celle qu'ils prennent. C'est peu connaître la corporation. Les gens qui sont nés du temps de l'axiome : *gueux comme un peintre* — lequel barrait la carrière à presque tout une classe, et auquel, pour mon compte, j'ai toujours gardé rancune, — ne remarquent pas assez que, proverbe et peintres sont aujourd'hui retournés. Au progrès de la fortune correspond, d'ailleurs, sous nos yeux, un changement considérable dans les mœurs : les dernières générations d'artistes français sont du monde ; elles ont du monde. On peut dire que le monde est entré dans l'art au moins autant que l'art est entré dans le monde.

Sous le premier Empire, la Restauration, la Royauté de 1830, les peintres et les sculpteurs formaient encore une classe très restreinte et tout à fait à part, sorte de mandarinat à bouton très particulier, dont l'éducation était, en général, fort sommaire. On ne citait alors, exceptionnellement, par génération, que deux ou trois hommes à culture générale distinguée, ou à sociabilité parfaite ; Carle Vernet, Horace, Gérard, Delaroche, Chenavard, Delacroix, celui-ci aurait dû entrer à l'Académie française, et il eut pu, comme Rubens, être employé aux grandes négociations d'Etat. Baudelaire appelait, non sans raison, mais sans façon, des rapins parvenus le reste des peintres et des sculpteurs du même temps, qu'ils fussent ou non de l'Institut. Dans les générations qui ont succédé aux grands artistes de la première moitié du XIXe siècle, les exceptions mondaines sont bien plus nombreuses : Fromentin, Dubois, Puvis de Cha-

vanne, Baudry, Guillaume, Gérome.... on n'en finirait pas, si l'on voulait les nommer tous. Plus nous irons, plus ces exceptions tendront à devenir la règle. Les derniers venus comme Régnault, de Neuville, etc. ont presque tous passé par le Lycée et par l'éducation commune. Le recrutement de l'armée est désormais tout différent.

Mais il y avait, sous les anciens caractères communs de l'état-major et des soldats, autre chose qu'une question de recrutement. Il est certain que, par le genre de ses études, par la nécessité de commencer dès l'enfance, sous peine de manquer de lest, et de continuer jusqu'à la vieillesse, l'apprentissage de sa profession, de rester toute sa vie l'élève de la Nature, sous peine de tomber dans la manière, et d'exciter perpétuellement ses facultés créatrices, d'exalter son moi, l'artiste restera toujours assez différent du reste des contemporains, un peu séparé, séquestré, même un peu ennemi du monde, *des bourgeois*, une espèce d'original.

Le recrutement des architectes n'était guère différent de celui des peintres et des sculpteurs aux mêmes époques. Leur culture littéraire n'était pas beaucoup plus solide, mais leur culture quasi-scientifique, et surtout les nécessités de leur profession les rapprochaient incessamment du monde, le plus souvent du meilleur monde, car c'était alors celui qui faisait bâtir.

Je me souviens que, durant les opérations du jury de peinture du Salon de 1873, Fromentin qui s'était fait mon cornac dans l'exploration d'un pays un peu nouveau pour moi, après un long intervalle de vie

provinciale, me dit, au moment de la réunion de toutes les sections, ces paroles significatives : « *Vous allez voir les architectes; socialement, ils nous sont bien supérieurs.* » L'appréciation était d'un maître observateur, qui avait su s'élever au-dessus des préjugés et des antipathies de métier, et oublier le dicton méprisant des ateliers : « *Il se connait en peinture comme un architecte!* » C'est là, pour ne parler que des morts, que je fis la connaissance de M. Duc, lequel avait presque inventé du neuf au Palais de Justice, ce qui ne se voit en architecture que tous les cinq ou six cents ans. Il était la distinction même.

Si l'on ajoute à ces considérations que le XIX[e] siècle, tant de fois baptisé déjà, peut manifestement ajouter à ses prénoms, à partir de son milieu, celui de Siècle du Bâtiment ou des architectes, on ne s'étonnera plus de voir ceux-ci se multiplier, non plus seulement à Paris comme leurs confrères des Beaux-Arts, mais dans les grandes, comme dans les petites villes, d'un bout à l'autre du territoire. Cent fois plus nombreux que les sculpteurs et les peintres, sans faire autant de bruit qu'eux, ils ont conquis une situation plus grande, en réalité, au moins plus solide, plus substantielle, où la moyenne des réussites est plus assurée, dans le monde contemporain. Leur poussée sociale est autrement sérieuse et durable. On peut dire qu'ils participent à l'espèce de triomphe que le développement des découvertes scientifiques et des grands travaux publics, chez les modernes, a fait aux ingénieurs.

Voilà comment on a pu voir réunies aux Cordeliers, dans une petite exposition régionale, jusques à cinq ou six séries de beaux plans et dessins d'architecture émanés d'hommes de talent.

Si j'osais dire mon sentiment, en une matière où j'ai moins d'études spéciales, je donnerais la préférence à l'intéressante collection de plans et dessins de la ville et des vieilles maisons de Périgueux de M. Deslignières. La fine direction et le goût de M. Questel transparaissent dans ces beaux travaux, qui sont vraiment d'un très grand mérite.

La restauration de Chenonceaux de M. Arnand, dont nous avons déjà loué la grande cheminée Louis XIII, est aussi bien remarquable. Peut-être sa *Vue d'ensemble* tombe-t-elle un peu dans le défaut que les classiques reprochent volontiers aux épures d'architecture contemporaine : la recherche du paysage, des effets d'aquarelle, de la bravoure du pinceau dans l'exécution du fond et des accessoires. L'art monumental par excellence ne redoute pas la nudité; il répugne à ces préoccupations inférieures, comme une statue antique répugnerait aux colifichets de nos modes courantes.

Les travaux de MM. Glaise, Roux, Desmarets, Esparseil, non plus sur des monuments anciens, mais sur des édifices d'utilité générale, exécutés ou en voie d'exécution, ont intéressé le public à double titre, à cause du talent déployé et de la destination. Les artistes ont prise sur nous par le dilettantisme universel, qui commence à devenir un travers, les architectes, par nos besoins, par les nécessités, aujourd'hui généralisées, de comfort et d'élégance dans

les habitations privées, d'appropriation plus nette, d'ampleur et de caractère dans les édifices publics.

De l'architecture au mobilier et à l'archéologie il n'y a qu'un pas. L'exposition nous offre en ce genre, en documents, en objets de curiosité historique ou décorative, des morceaux de première valeur, qui n'ont rien perdu de leur intérêt, pour avoir été déjà montrés au public. La Boîte arabe en ivoire sculpté du Xe siècle provenant de l'abbaye de Caunes, la crosse d'abbé de Lagrasse appartenant à la fabrique de l'église de Saint-Hilaire, la croix gothique de Carlipa sont enviées par nos grandes collections nationales.

Quant à ces vénérahles Chartes des huitième et neuvième siècles, je ne les vois jamais sortir de nos archives départementales, sans un sentiment de patriotique frayeur. La donation ou confirmation de donation faite à Nimfridius, fondateur de l'abbaye de Sainte-Marie de Lagrasse, par Charlemagne a été gravée en fac-simile dans la Paléographie universelle publiée en 1839 par Champollion père, Aimé Champollion et Silvestre. Mais cela ne suffit pas. Je voudrais voir tous ces précieux documents, photographiés systématiquement par le procédé inaltérable au charbon, et garantis ainsi contre toute menace d'accident et de destruction.

Les vitrines 2 et 3, 8 et 9 contiennent de curieux échantillons d'outils en silex, en bronze ou de bijoux préhistoriques. Les deux premières tout entières remplies des objets provenant des fouilles opérées dans les Grottes de Caunes par M. Germain Sicard de

Rivière, ont pour nous un intérêt particulier. Une petite lame d'or ornée d'un grenetis en losanges, de gracieuses épingles à anneau fixe et mobile en bronze, des bracelets, des boucles d'oreille vous retiennent émerveillés, parce qu'on y sent déjà poindre l'art, cette source de vie supérieure, dans la sauvagerie primitive de nos ancêtres.

Je voudrais convier la fierté industrielle de notre temps à étudier les vitrines de M. Raynaud et sa belle collection de clefs. Sans nul doute, grâce à l'intervention des machines et du génie mécanique nous avons tous aujourd'hui des clefs proprement tournées, commodes, des clefs de poche, même pour des édifices, même pour les monuments de fer qu'on nomme des coffres-forts. On ne peut certes pas nier qu'on n'ait mis, en ces derniers temps, un espèce de goût géométrique à la création des modèles de serrures et des clefs qui courent les deux mondes et se répandent à profusion. C'est une chose en soi excellente que de voir jusques aux pauvres maisons de paysans fermées à la clef; dans ces maisons, chaque chambre close, chaque meuble muni de serrure. Il n'y a pas si longtemps que l'on n'y voyait que des loquets de bois. Qui songerait à disputer au XIX[e] siècle la supériorité pratique de l'aisance et du bon marché? Pour la supériorité artistique, c'est autre chose. Le travail individuel et de corporation manifeste, ici, ses avantages avec une rare évidence. Dans chacune de ces clefs si variées de forme, d'invention, de style, il y a un maître ouvrier, quelqu'un, très souvent un artiste. La serrurerie et la ferronnerie au moyen-âge, à la

Renaissance, durant le XVIIe et même le XVIIIe siècle, occupent une place importante dans les arts décoratifs. La collection de M. Raynaud pourrait fournir à elle seule la matière de toute une étude sur le style des clefs. Sans entrer dans son analyse détaillée, je me borne à indiquer sommairement les grandes lignes de ce petit sujet.

Une remarque générale domine la matière : le style des clefs et serrures suit la loi générale du mobilier à ces époques différentes ; il est sous la dépendance du système architectural régnant.

Secondement, trois âges apparaissent à première vue dans cette série de 140 clefs : l'âge de bronze, l'âge de fer, l'âge de l'or ou de la dorure.

L'âge de bronze est caractérisé par les lignes droites et brisées, par la barbarie, la rudesse de l'aspect. Nous sommes aussi près que possible du crochet élémentaire. Ce sont bien là des clefs des temps mérovingiens. Quelques-uns de ces menus objets ressemblent à des instruments de torture, et l'on porte involontairement la main à sa mâchoire, tant l'analogie est frappante avec les outils dont se servent encore aujourd'hui les dentistes.

L'âge de fer est Roman, puis Gothique, et suit les développements et la graduation de richesse décorative du style architectural du même nom. Je recommande aux visiteurs une clef gothique à manche octogonal à jour, à dents de peigne, qui est un petit chef-d'œuvre *flamboyant*.

L'âge d'or, les clefs de chambellan, les clefs d'apparat pour les villes, admettent toutes les combinaisons



d'écussons, d'arabesques, de lignes courbes, toute la richesse ornementale dont la serrurerie de Versailles a donné la plus noble idée, avec une grande perfection de travail manuel.

Le docteur Chavanette, de Tuchan, m'a gracieusement emporté de notre moyen-âge et de notre Renaissance française dans ce fantastique extrême Orient, si différent par les procédés de l'esprit, comme par les procédés de l'art de notre esprit et de notre art; si près de la perfection du génie décoratif dans l'infiniment petit, si insuffisant dans l'expression de la gravité et de la grandeur; si merveilleux de goût, de fantaisie, de naturel, de perspicacité esthétique dans le discernement du caractère distinctif des objets, des lignes agréables et des couleurs faites pour danser ensemble. Une de ses boîtes de vieille laque à compartiment pour parfums est un chef-d'œuvre. Les quatre étuis en ivoire, un groupe de rats et de champignons, les netskès en ivoire, représentant des enfants creusés en demi relief, où la combinaison de la sculpture et de la coloration des creux, des luisants et des mats, arrive à donner le sentiment du plein relief, de la morbidesse, de la souplesse grassouillette, de la grâce enfantine, autant de merveilles qui font rêver du Nippon, de ce pays, de ces îles capricieuses, dont le galbe seul, sur une carte de géographie, a l'air d'une gageure japonaise. Si j'étais le docteur Chavanette j'aimerais mieux visiter ma collection que mes malades.

Resteraient les faïences qui n'occupent pas moins de sept ou huit vitrines et qui sont aujourd'hui l'ob-



jet d'un engouement si général. La locution, *se mettre en faïence*, usitée sous Louis XIV, peut assurément reprendre cours dans notre langue, car elle répond à un usage où plutôt à une manie devenue générale.

Toutes les fabriques françaises des XVII[e] et XVIII[e] siècle sont représentées dans ces curieuses collections. Elles avaient, bien qu'à un degré inégal, le mérite de la robe, je veux dire de l'émail bien plus chaud, velouté, harmonieux que le blanc des porcelaines d'Occident, le mérite aussi du rapport dans les formes avec les autres objets mobiliers, du style approprié, ou plutôt de la manière à la mode. Je fais, je l'avoue, en cette matière, une grande différence entre ce style là et le style tout court, c'est-à-dire la valeur décorative et esthétique propre, exempte de préciosité, dépassant le niveau des traditions manouvrières et de fabrication, pour toucher à l'art. Je donnerais, par exemple, des services de vieux Moustier, de vieux Montpellier, ou de vieux Rouen, pour la grande Jatte ronde de M. Cornet-Peyrusse, ornée d'une simple bande et d'un disque d'Arabesques rouille et bleu foncé; la même bande se répète à l'extérieur, ce que je ne me souviens pas d'avoir rencontré dans le Rouen.

L'Aiguière ou pot à eau qui complétait la pièce, a été cassé, et c'est grand dommage. Les conditions de l'exécution ne permettent guère de douter que ce plat creux ne provienne de la fabrication de Rouen, mais la qualité de l'effet n'est point seulement Rouennaise et répond plutôt aux dispositions et à l'har-

monie rouille et bleu des faïences de Blois Renaissance, moins l'éclat. Quant à la forme, également exempte de la manière inhérente à tout cet ordre de vaisselle au XVIIe et XVIIIe siècle, ou de la complication des types du XVIe, elle retourne plutôt à la simplicité des plats, coupes ou jattes antiques. Quoiqu'il en soit, je trouve à ce rare spécimen de nos vieilles faïenceries le style et la valeur décorative propre dont j'ai parlé, et qui consiste en ceci : qu'il n'a nul besoin de tout un ensemble corrélatif d'objets mobiliers analogues pour être à son point et à sa place. Cela fait une différence. La parenté des faïences courantes est dans le mobilier; la parenté de celle-ci est dans l'art, dans l'art général, l'art véritable, celui où apparaît, soit dans sa grandeur, soit dans sa grâce, soit dans son harmonie, la convenance esthétique.

« Le Beau est ce qui convient » disait ce brave Millet, qui l'a rencontré quelquefois dans les impressions et les objets rustiques les plus simples.

Qu'il est difficile de s'arrêter quand on est né dévot à cette Beauté répandue partout, pour la joie des yeux et de l'âme! J'ai pourtant fini de parcourir le cercle de notre exposition. Le lecteur m'aura-t-il suivi jusqu'au bout dans cette revue que j'entrevoyais si courte en débutant, et qui doit lui paraître bien longue? Si j'ai réussi à lui présenter un résumé fidèle, il doit reconnaître que notre Salon de 1884 offre un intérêt sérieux et varié. La Société des Arts et Sciences et tous ses coopérateurs nous ont donné une fête artistique dont le souvenir méritait d'être fixé dans la

presse locale par des études consciencieuses. Insister sur la louange serait, d'ailleurs, déplacé sous la plume de celui qui écrit ces lignes, puisqu'il est de la famille. Eloigné de ses confrères, il s'est borné à payer son écot, dans le banquet qu'ils ont offert au public, en écrivant ici ces rapides analyses.

J. Buisson.



HÉPATIQUES

De l'Aude.

Les Hépatiques jadis réunies aux algues par Linné et distinguées ensuite des Mousses dans le *Genera Plantarum* de Jussieu, représentent aujourd'hui selon la distribution qu'en ont faite les auteurs du *Synopsis Hepaticarum*, une famille distincte comprenant plus de 1,200 espèces et de 60 genres. Avec les deux familles voisines, les Mousses et les Sphaignes (1), les Hépatiques constituent la classe importante des Muscinées.

La plus grande partie des espèces européennes ressemblent aux Mousses par leur port. En effet, comme les Mousses, elles sont pourvues d'une tige vivace et de feuilles très distinctes ; on les appelle Hépatiques foliacées ou caulescentes. D'autres, en plus petit nombre ne se composent que d'une expansion membraneuse, (se divisant par dichotomie et rayonnant autour d'un point central) qui porte le nom de fronde ; ces dernières ont reçu le nom d'Hépatiques frondacées ou membraneuses (2).

---

(1) La plupart des auteurs divisent les Muscinées en deux familles. Les *Mousses* et les *Hépatiques*. Depuis les travaux récents de MM. Schimper et Roze, on a détaché de la première famille, la tribu des *Sphaignes* pour en faire une famille distincte intermédiaire entre les Mousses et les Hépatiques.

(2) Les Hépatiques réparties en 5 tribus, appartiennent la première (*Jungermanniacées*) aux espèces foliacées, quelle représente seule, elle est plus nombreuse que les 4 autres réunies : savoir : la 2me *Marchantiacées*, la troisième, *Anthocerotées*, la quatrième *Targioniacées* et la cinquième *Ricciacées* celles ci étant frondacées. Entre les types frondacés et les types foliacés on rencontre néanmoins des types de transition. (Voir les genres *Fossombronia* et *Blasia*, numéros 64 à 67 de notre *Exsiccata*).

Les *Organes de végétation* des Hépatiques sont la *Racine*. Cet organe fixe la plante à son support, à l'exception de quelques espèces qui flottent à la surface des eaux. Il consiste dans une seule cellule, s'allongeant indéfiniment et pouvant se bifurquer, lisse, hyaline (rarement colorée) groupée en faisceaux plus ou moins épais ou d'une manière uniforme.

2° La *Tige*. Cet organe est moins étendu chez les Hépatiques, (les Hépatiques Européennes du moins, car des Hépatiques exotiques ont des tiges plus longues) que chez les mousses. Il atteint 2-3 millimètres de longueur chez les espèces les plus réduites, et dépasse rarement, chez les espèces plus développées, 10 centimètres. La tige est simple, dichotome, pennée ou irrégulièrement ramifiée (1). Elle est formée tantôt de cellules presque uniformes, tantôt de deux zones de cellules distinctes ; la première, le plus souvent la plus épaisse, (couche extérieure), montre des cellules colorées, l'autre (couche intérieure à parois mince), est hyaline (2). La tige est habituellement déprimée, couchée et ne se redresse qu'au voisinage des mousses dont les touffes érigées lui servent de tuteurs. La plupart des hépatiques étant vivaces

---

(1) Dans quelques espèces (exemple, le *Mastigobryum trilobatum* n° 50 de notre exploration locale) des *stolons* grèles et allongés se montrent sur la tige, à l'aisselle des Amphigastres ; ils portent des feuilles squamiformes espacées.

(2) Le diamètre transversal de la plupart des tiges n'excède guère un demi millimètre ; il est un peu plus faible dans les espèces grèles. On étudiera les cellules sur des coupes faciles à pratiquer en prenant de préférence celles des grandes espèces.

comme les mousses, leur végétation se continue d'année en année par des innovations.

3° Les *feuilles*. Privées de la nervure médiane que présentent toujours les feuilles des mousses, les feuilles des hépatiques sont formées d'une seule couche de cellules (1) qui ont presque toujours la forme d'un exagone. Elles sont placées sur deux rangées et souvent plus ou moins imbriquées de deux manières différentes. Ce mode d'insertion par rapport à la tige peut être parallèle, oblique ou perpendiculaire. Dans la plupart des Jungermannes, (Ex : *Jung. barbata*, n° 32 de notre *Exsiccata*), la feuille supérieure recouvre en partie la feuille immédiatement inférieure dont le bord supérieur se trouve caché. On dit alors que les feuilles sont *décombantes* (Boulay) ou *succubes* (folia *succuba* Nées). Si la feuille inférieure recouvre en partie la feuille supérieure, cette disposition est dite *incombante* (Boulay) ou *incube* (folia *incuba* Nées.)

Les feuilles sont lisses et planes, très rarement plissées ou recourbées; arrondies ou ovales et toujours sessiles. Leur bord est nu (entier), denté, divisé en deux ou plusieurs lobes égaux ou inégaux, nus, ciliés ou linéaires (très profondément divisés) et atteignant presque la base de la feuille.

---

(1) Le contenu des cellules se compose de chlorophylle dont les grains sont généralement très petits, distribués uniformément ou rapprochés en cordon sur le contour, dans ce cas la partie centrale de la feuille étant dégagée, paraît transparente.

4° Les *Amphigastres* désignent de petites feuilles qui naissent à la face inférieure des tiges (1). Ils diffèrent suivant les genres et les espèces de la forme des feuilles (anatomiquement, ils présentent plusieurs cellules placées bout à bout) ; ils sont carrés, ovales, obovales, lanceolés, subulés à marge nue (entiers) dentés, ciliés, incisés ou bifides. Ils sont habituellement beaucoup plus petits que les feuilles, cependant dans quelques Jungermannes, ils égalent ces organes. (Exemples : *Jungermannia setacea*, *trichophylla* et *julacea* de notre *Exsiccata* pag. 37, 38 et 39).

5° *De la fronde*. C'est l'appareil végétatif réduit à une expansion membraneuse plus ou moins élargie et lobée qui présente dans le sens de la longueur et dans la partie moyenne (par un grand nombre d'espèces) une série de cellules simulant une nervure. On a comparé, non sans raison, cette nervure à la tige des Hépatiques foliacées. La fronde est formée par plusieurs couches de cellules (2).

Les *organes de reproduction* sont les *spores* ou les *stolons* et les *propagules*. Les spores des Hépatiques

---

(1) Ces organes très caractéristiques de la végétation des Hépatiques, ne se montrent pas dans toutes les espèces ou genres. Plusieurs tels que les genres Sarcoscyphus, Scapania, Radula, et un grand nombre de Jungermannes en sont dépourvus. Les deux séries de feuilles étant plus rapprochées à la face supérieure des tiges qu'en dessous. Il reste ainsi à la face inférieure un espace libre qu'occupent les amphigastres. Il faut les rechercher de préférence sur les parties les plus jeunes des tiges et sur les rameaux fructifiés.

(2) Les couches supérieure et inférieure dans la fronde des *Marchantia* est bien distincte : elle a reçu le nom d'épiderme supérieur et inférieur ; dans plusieurs genres, notamment dans les *Marchantia*, *Preissia* et *Reboulia*, l'épiderme supérieur est percé de *stomates*.

sont très semblables à celles des Mousses; elles se développent également au nombre de 4 dans leurs cellules primitives; elles sont lisses (généralement) ou quelquefois papilleuses. Aux spores se mêlent des filaments particuliers appelés *Elatères* qui ne sont pas connus dans la capsule des Mousses (1). Les spores placées dans des conditions favorables, donnent naissance à une première végétation nommée *Prothalle*, mais les Hépatiques se reproduisent encore par innovation comme les mousses au moyen de *stolons* enracinés et plus particulièrement par des propagules *(Propagulœ, Gemmœ)* sortes de granulations qu'on observe sur le bord des feuilles d'un grand nombre d'espèces et qui proviennent des cellules marginales (2). Mais arrivons à la fleur puis au fruit.

1° *Des fleurs*. Elles sont dioïques ou monoïques. Dioïques, quand les fleurs mâles et les fleurs femelles sont sur deux plantes distinctes; monoïques, quand on les rencontre sur le même pied. Les *fleurs femelles*, terminent les tiges ou les rameaux; quelquefois elles naissent latéralement. (On a utilisé cette situation dans la distinction des genres.) D'abord peu visibles parce que l'enveloppe florale est de dimen-

---

(1) Les *élatères* sont des tubes à paroi mince, transparente renfermant des fibres en spirale dont le mouvement hygroscopique facilite la déchirure de la capsule et aide à la dessimination des spores. Les élatères des Hépatiques font défaut chez la tribu des Ricciacées.

(2) Le nombre des espèces sur lesquelles on a observé ce mode de reproduction est considérable. (Genre *Jungermannia*, *Scapania*, *Calypogeia*). Dans les *Marchantia*, les propagules sont lenticulaires et placées dans une petite coupe à la surface de la fronde.

sions très exiguë et rapidement effacée par la mâturité du fruit. Le pédicelle porte un archégone (souvent plusieurs) (1) corps ovoides, renflés, assez semblables à ceux des mousses, munis d'un canal intérieur. Les fleurs femelles sont dépourvues de paraphyses, cependant on les trouve dans le genre *Marchantia*. Tantôt longuement pédonculées dans ce dernier genre (nº 73 de notre *Exsiccata*); les fleurs femelles sont sessiles et cachées dans l'épaisseur de la fronde (Ex. : Genre *Riccia*).

Les fleurs mâles des espèces caulescentes sont situées à l'aisselle des feuilles.(Les folioles florales, sont fréquemment étroitement imbriquées et très concaves, formant un épi) chaque fleur se compose de 1, 2 ou 3 corps globuleux, portés sur un pédicelle allongé grêle, constituant l'*anthéridie*. Les paraphyses se montrent sur un petit nombre d'espèces seulement et encore sont-elles rudimentaires. (Ex : *Jungermannia Schraderi*).

2° *Fécondation*. L'anthéridie s'ouvre au sommet quand elle est mûre et répand de petites cellules arrondies dans lesquelles se développent des granulations et un spiricule ovoide, portant deux cils terminaux très tenus. C'est l'*Anthérozoïde* dont le rôle, après avoir rompu les parois de sa cellule, est d'après M. Roze, de transporter dans le canal de l'archégone les granules

(1) Les archégones sont encore caractéristiques des genres, ainsi : Les espèces du genre *Frullania* en ont 2, celles du *G. Lejeunia* un seul; Dans le genre *Madothera* ils dépassent le nombre de 30. — C'est dans la partie remplie de l'archégone que se trouve enfermée la cellule centrale, dont la masse protoplasmique. en se contractant et s'arrondissant, consti ue l'Oosphère.

(*Spermatiophores* Roze) qui seraient les agents directs de la fécondation.

3° *Fructification.* La *capsule*, qui s'élève à la mâturité de l'*archégone* sur un pédicelle allongé, est composée de trois enveloppes distinctes (hépatiques foliacées) l'*Involucre* le *Périanthe* et la *Coiffe*. Le Périanthe manque dans les *Gymnomitrium* et la plupart des hépatiques frondacées. Dans les genres Sarcogyne, Geocalyx et Calypogeia, l'involucre et le périanthe sont remplacés par une enveloppe unique fixée latéralement à la tige et qu'on a désigné par le nom de *Perigyne ou faux-périanthe.*

L'*Involucre* lorsqu'il est bien distinct (il ne l'est pas toujours), (1) est formé par les feuilles supérieures qui entourent la base du périanthe ; plus grandes que les feuilles ordinaires, elles sont quelquefois soudées jusqu'à la moitié de leur hauteur et leur marge est plus profondément incisée.

Le périanthe a l'aspect d'une enveloppe monophylle au-dessus de l'involucre ; il est ovoide, cylindrique ou prismatique, lisse ou diversement plissé ; percé au sommet et de couleur semblable ou plus pâle que la nuance des feuilles caulinaires. Le sommet présente un orifice lobé, (2) quelquefois denté, et même nu (entier) dans les genres *Plagiochila et Scapania.*

La *Coiffe* des Hépatiques répond exactement à celle des

---

(1) Dans le *Harpanthus scutatus*, cet organe n'est représenté que par de petites écailles.

(2) Les lobes se voient de bonne heure et sont très grands dans les espèces du genre *Lophocolea*,

mousses. Comme dans ces dernières elle est destinée à protéger la capsule jusqu'à l'époque de la mâturité. Lorsque la capsule a atteint son développement, le pédicelle s'allonge et amène la rupture de la paroi supérieure de l'archégone qui reste tout entier au fond du périanthe tandis que dans les mousses, il est en partie renvoyé sur le sommet de la Capsule. Cet archégone ainsi dilaté et modifié constitue la Coiffe.

La *Capsule* des espèces foliacées est ovale ou ronde et s'ouvre en 4 valves régulières qui s'étalent en croix. Dans les espèces frondacées (Gen. *Marchantia* et gen. *Fegatella*), la capsule s'ouvre en 6-12 lanières qui ne descendent pas jusqu'à la base de cet organe. Elle est portée sur un pédicelle, dépassant en longueur le périanthe. Ce pédicelle est d'une texture flexible et les parois de la Capsule rigides sont formés de plusieurs couches de cellules (1).

---

(1) Ces couches superposées sont de 7 à 9 dans le *Plagiochila asplenioides*, ordinairement de dans bon nombre de *Jungermannia* et de 2 seulement dans les genres *Lejeunea* et *Frullania*. Les cellules des couches internes contiennent des fibres annulaires ou spirales, adhérentes à leurs parois. Leur élasticité mise en jeu par les variations de la température est considérée comme la cause déterminante de la déhiscence de la Capsule.

DISTRIBUTION

DES

HÉPATIQUES

Dans l'Aude

Il semble au premier abord que le climat ardent et desséché d'une portion notable du territoire du département de l'Aude (les landes et les bruyères des environs de Castelnaudary et de Narbonne et la Chaîne des basses Corbières qui se termine au Mont Alaric, au Sud-Est de Carcassonne, encore celle des hautes Corbières s'étendant du Sud-Ouest au Nord-Ouest de Narbonne jusqu'à la mer), doive être peu favorable à la végétation des Hépatiques, cependant l'alternance des terrains siliceux et calcaires, la fréquence des ravins encaissés et des cours d'eau qui bordent en descendant des collines boisées et le ciel brumeux de la région Pyrénéenne (pays de Sault à l'Ouest et la Montagne Noire au Sud), offrent au développement de la végétation délicate de ces plantes en miniature, des conditions pas trop défavorables. Il faut bien qu'il en soit ainsi puisque un pays voisin, le département du Tarn, mieux réparti sous le rapport de l'ombrage et de la fraîcheur continus, n'a offert à l'exploration des Hépatiques (plus riche sous ce rapport que le territoire de l'Aude, j'en ai acquis la certitude) qu'un chiffre d'espèces, inférieur de la moitié à celui de mes explorations durant quatre années (1879-1882). Il convient cependant de dire que la *Florule du Tarn*, remonte à l'année 1867 et que

les auteurs du livre avouent les premiers, que la partie cryptogamique de leur travail a été simplement ébauchée par eux.

Si un grand nombre d'hépatiques exige comme les mousses l'ombre et la fraîcheur quelles retrouvent dans les pentes boisées des montagnes, dans les fissures des rochers, les talus humides et exposés au Nord et aussi sur les pierres, au bord des ruisseaux et au voisinage des cascades, il en est d'autres qui se développent dans les endroits découverts, au bord des champs, dans les fossés ou les rigoles des prairies, sur les vieux murs pour si peu que ces dernières stations soient abritées des rayons trop vifs du soleil. Les espèces aquatiques, celles qui sont plus ou moins profondément submergées et les espèces corticoles qui recouvrent le tronc des vieux arbres de nos forêts offrent un singulier contraste par le milieu de végétation quelles recherchent, cependant ces habitats divers concourent, de la même manière, à aider leurs hôtes si élégants et si fragiles, à fuir l'action directe de la chaleur.

La *Géographie botanique de l'Aude* ainsi que la *station des mousses* qui est à peu de choses près celle des hépatiques, a été esquissée dans une Etude que la Société des Sciences et Arts de Carcassonne a publié il y a quelques années. Je me bornerai, comme prélogomènes de mon étude actuelle embrassant une série spéciale de végétaux différents pouvant compléter celle que la société a encouragée, à rappeler que la variété du sol du pays de montagnes, de landes ou de bruyères, est très bien caractérisée par l'ensemble (88 espèces et 54 variétés réparties

en 35 genres) de la famille des cryptogames dont je déroule plus loin le tableau.

Si mes recherches remontent, je le confesse, à une époque éloignée, je les continue assidûment à chaque saison et je crois pouvoir les qualifier de recherches actuelles. Elles m'ont permis de retrouver pour les Hépatiques, à peu d'exception près et *à raison de l'altitude* : 1° La Flore de la grande plaine du Sud-Ouest ou la Flore de l'Aquitaine ; 2° La Flore des régions montueuses du centre de la France ou la Flore du plateau central ; 3° La Flore des montagnes, qui comprend les Pyrénées et 4° La Flore alpestre.

1° Espèces répandues dans la région des plaines et qu'on retrouve aussi dans la région montueuse (espèces dites cosmopolites, toutes retrouvées par moi).

Plagiochila asplenioides
Scapania nemorosa
Jungermannia crenulata
Lophocolea bidentata
Chiloscyphus polyanthus
Radula complanata
Madotheca platyphylla
Frullania Tamarisci
— *dilatata*
Pellia epiphylla
Aneura pinguis
Metzgeria furcata
Marchantia polymorpha
Fegatella conica

2° Espèces des plaines et des collines n'atteignant pas la région des montagnes :

Sarcoscyphus Mulleri
Jungermannia bicrenata
— *crocata*
Lophocolea minor
Madotheca porella
— *platyphylloidea*
Fossombronia pusilla
Lunularia vulgaris
Targionia Michelii
Sphærocarpus Michelii
Anthoceros punctatus et levis
Les espèces du genre *Riccia*

Espèces de la même région qui descendent à des niveaux très bas :

Sarcoscyphus emarginatus
— *Funckei*
Alicularia scalaris
Scapania undulata
Jungermannia albicans
— *incisa*
— *Starkii*
— *barbata v. attenuata*
— — *v. Schreberi*
— *trichophylla*
— *connivens*
— *bicuspidata*
Lophocolea heterophylla
Calypogeia trichomanis
Jungermania Schraderi
— *acuta*
— *obtusifolia*
— *exsecta*
— *ventricosa*
Lepidozia reptans
Trichocolca tomentella
Mastigobryum trilobatum
Madotheca levigata
Lejeunia serpillifolia
— *minutissima*
Aneura multifida
Preissia commutata
Reboulia hemisphærica

3° Espèces des régions montueuses ne descendant pas au-dessous d'une hauteur moyenne de 800 mètres.

Scapania compacta
Jungermannia Taylori
— *obovata*
— *hyalina*
— *cordifolia*
— *setacea*
Geocalyx graveolens
Mastigobryum deflexum
Ptilidium ciliare
Metzgeria pubescens.

4° La Flore alpestre, qui dans l'Aude ne comprend qu'un petit nombre d'espèces :

Gymnomitrium concinnatum
Sarcoscyphus densifolius
Jungerm. barbata v. Florkei
Jungermannia setiformis
— *Julacca*

Comme on la constaté pour les mousses, la nature chimique du support se révèle dans la distribution des Hépatiques, s'il est des espèces indifférentes à la nature du

(1) d'autres en plus grand nombre sont franchement silicicoles (2) d'autres aussi, sont calcicoles (3) ou préfèrent les sols argilo-calcaires (4) ou encore ont une préférence marquée pour les terrains siliceux (5),

Quand à l'action des propriétés physiques du support, voici comment sont réparties les espèces du département de l'Aude.

1° Espèces qui se montrent uniquement sur les *rochers non inondés :*

Gymnomitrium concinnatum	*Jungermannia setiformis*
Sarcoscyphus densifolius	*Lophocolea minor*
Scapania compacta	*Geocalyx graveolens*
Jungermannia obovata	*Mastigobryum deflexum*
— *lanceolata*	— *trilobatum*
— *minuta*	*Reboulia hemisphæria*
— *acuta*	

---

(1) *Jungermannia ventricosa J. Schreberi, Chiloscyphus polyanthus Frullania Tamarisci, Aneura pinguis, Metzgeria pubescens, Pellia epiphylla Marchantia polymorpha, Fegatella conica, Riccia glauca etc,*

(2) *Gymnomitrium concinnatum, Sarcoscyphus emarginatus, S. densifolius, S. Funckii. Alicularia scalaris, Plagiochila spinulosa, Scapania compacta, S. undulata, S. uliginosa, S. nemorosa, Jungermannia albicans, I obtusifolia, I exsecta, I. Schraderi, I. obovata, I. cordifolia, I. bicrenata, I. Flœrkei, I. Starkei, I. bicuspidata etc.*

(3) *Jungermannia setiformis, Lophocolea minor, Lejeunia calcarea. Blasia pusilla, Preissia commutata, Lunularia vulgaris, Reboulia hemisphærica, Targionea Michelii, Sphærocarpus Michelii, Riccia natans, R. crystallina, R. fluitans etc.*

(4) *Anthoceros lœvis, A. punctatus etc.*

(5) *Plagiochila asplenioides, Jungermannia crenulata Lophocolea bidentata, Calypogeia trichomanis, Lepidozia reptans, Ptilidium ciliare, Lejeunia serpillifolia, Fossombronia pusilla, etc.*

2° Espèces croissant sur *la terre* (sèche ou humide).

Alicularia scalaris
Sarcoscyphus Funckei
Jungermannia obtusifolia
— *exsecta*
— *hyalina*
— *crenulata*
— *bicrenata*
— *excisa*
— *Schreberi*
— *Starckei*
— *crocata*
Fossombronia pusilla
Blasia pusilla
Lunularia vulgaris
Anthoceros lœvis
— *punctatus*
Sphœrocarpus Michelii
Riccia glauca
— *crystallina*
— *Bischoffii*

3° Espèces croissant sur les pierres inondées :

Scapania undulata
Madotheca porella
Jungermannia cordifolia

4° Sur la terre très humide et les lieux marécageux :

Jungermannia Taylori.
— *Flœrkei.*
— *connivens.*
— *bicuspidata.*
— *ventricosa.*
— *setacea.*
Calypogeia trichomanis.
Ptilidium ciliare.
Pellia epiphylla.
Aneura pinguis.
— *multifida.*
— *pinnatifida.*
Marchantia polymorpha.

5° Sur les troncs d'arbres pourissants : *Jungermannia connivens* et *Lophocolea heterophylla.*

6° Sur les écorces d'arbres vivants :

Lejeunia minutissima , *Radula complanata*, *Madotheca platiphylloides.*

7° Sur la terre et les rochers plus ou moins humides :

Sarcoscyphus emarginatus.
Plagiochila asplenioides.
Scapania nemorosa.
Jungermannia albicans.
— *barbata.*
Jungermannia attenuata.
— *bicuspidata.*
Targionia Michelii.
Fegatella conica.

8° Indifféremment sur les rochers et les troncs d'arbres vivants ou morts :

Lejeunia serpillifolia.
Madotheca lævigata.
— *platiphylla.*
Frullania dilatata.
— *Tamarisci.*
Scapania umbrosa.
Metzgeria pubescens.

9° Sur les rochers, les troncs d'arbres morts ou pourrissants et la terre :

Jungermannia Schraderi.
— *ventricosa.*
— *trichophylla.*
Lepidozia reptans.
Lophocolea bidentata.
Calypogeia trichomanis.
Ptilidium ciliare.
Metzgeria furcata.

Les Hépatiques de l'Aude n'ont, à notre connaissance du moins, jamais été étudiées. A peine si celles des départements limitrophes ont été, à des époques plus ou moins anciennes, effleurées par les floristes qui se sont occupés d'une manière plus spéciale des plantes phanérogames. Nous avons mentionné dans la *Bibliographie*, les recherches de Gouan, de De Candolle, de Delille etc. pour l'Hérault, celles de Tournon pour la Haute-Garonne, (environs de Toulouse) et de Fourcade, Husnot, Spruce et Zetterstedt, (pour la partie pyrénéenne du département) ; de Companyo

pour les Pyrénées-Orientales et de MM. De Martrin d'Onos et Jeanbernat pour le département du Tarn.

Tous ces espèces signalées par ces auteurs (à l'exception toutefois de bon nombre des espèces alpestres des monts Pyrénéens) existent dans l'Aude et à vrai dire ne comprennent guère que des espèces anciennes et assez répandues ailleurs. Sans prétendre à l'honneur de produire des nouveautés, nous avons été assez heureux pour étudier et récolter dans notre circonscription des espèces rares et des formes que nous-même ne soupçonnions pas, dès nos premières investigations, devoir y exister toutes.

On récolte les Hépatiques comme les Mousses à à l'automne et au printemps et c'est après les pluies douces qui surviennent habituellement du mois d'avril à la fin du mois de mai qu'on peut les rencontrer en fructification. Un petit nombre *(Pellia epiphylla)*, ouvre ses capsules dès le mois de février, quelques autres en août *(Jungermania bicrenata)*, mais ces fructifications (les fleurs males surtout qui se développent pendant l'été, peu après les capsules de l'année), sont plus fragiles que les organes de reproduction des Mousses et exigent des soins minutieux pour ne pas être endommagées, après avoir demandé beaucoup d'attention pour les obtenir au moment de leur maturité. On devra presser modérément les touffes d'hépatiques qu'on aura récoltées pour les conserver en Herbier et ramollir aux mêmes fins celles qu'on aura laissé sécher et les débarrasser avec précaution de la terre ou de la vase dont elles seraient surabondamment chargées. Les organes

de fructification de volume trop exigu devront être détachés avec un fragment de la tige ou du thalle au point d'insertion, pour être séchés à part à l'aide d'une compression moindre encore et puis être réunies à l'échantillon principal après avoir été collés sur un papier carton.

Le Botaniste qui a étudié les Mousses n'a pas à faire usage de moyens d'étude différents pour l'examen des Hépatiques. Les mêmes verres amplifiants pourront être utilisés. Un grossissement d'environ 200 à 250 diamètres suffira pour observer le tissu des feuilles, les espaces intercellulaires, la section transversalle annulaire du perianthe et des tiges.

Nous avons indiqué dans le chapitre suivant, avec quelques appréciations qui nous sont personnelles les principaux ouvrages parus sur les Hépatiques européennes. Nous avons donné quelque étendue à cette information non pas précisément parce qu'elle ne pouvait être indispensable (ce qui ne serait certes pas exact!) à celui qui voudra continuer nos recherches et les compléter, mais uniquement parce que un relevé exact n'avait pas encore été fait et qu'il nous a semblé avoir son utilité pour l'étude spéciale qu'il concerne. (1)

(1) Le lecteur pourra faire par l'examen de notre *Bibliographie* une note de statistique botanique En comparant les chiffres spécifiques relevés par les citations des hépathiques, en France dans diverses contrées et la date de ces citations, on pourra suivre les progrès de l'observation c'est-à-dire du zèle des investigateurs quelquefois aussi l'inconcevable négligence de quelques-uns laissant inaperçues des constatations déjà faites par leurs devanciers

BIBLIOGRAPHIE

Publications intéressant la description et l'organographie des Hépatiques Européennes (1).



Arrondeau. *Catalogue des Hépathiques observées dans le Morbihan.* Vannes 1872. in-8°, 6 pages, 1 planche.

Balbis (J.-B.) *Flore lyonnaise.* 3 vol. in-8°. Lyon 1828. L'auteur décrit 45 espèces d'Hépatiques. (Tom. 2. p. 82.)

Berggren (S.) *Musci et Hepaticæ Spetsbergenses*, in-4° 103 pages 1864. Cette étude très intéressante et riche en aperçus nouveaux sur l'influence qu'exerce le climat arctique sous le rapport de la forme des organes et du développement (le port) de l'espèce, comprend les découvertes de M. Malmgreen faites pendant l'expédition de 1864. Elle recense 39 hépatiques et beaucoup de variétés.

Bischoff (P. W.) *Bemerk. Uber die Lebermoose etc.* 1835. in-4° 128 pag. 5 planches. Les cinq

---

(1) Nous ne comprenons pas dans cette liste les ouvrages généraux de botanique traitant avec quelque étendue de l'organographie ou de la classification des Hépatiques. Tels que les Annales des sciences naturelles (partie botanique) ; le Bulletin de la Société botanique de France : le Dictionnaire d'histoire naturelle de d'Orbigny 2e Edition, le Traité de Botanique de J Sacs, traduit en Français par par M. Van Thiéghem ; la Cryptogamie botanique, de Payer etc.

planches de cet ouvrage contiennent: *Lunularia vulgaris*, *L. alpina*, *Grimaldia albifrons*; *G. dichotoma*, *G. rupestris*; *Conocephalus vulgaris*, *Marchantia polymorpha*, *Reboulia hemisphærica*, *Fimbriaria tenella*, *s. porphyroleuca*, *Marchantia commutata*, *M. quadrata*, *Corsinia Marchantioides*, *Oxymitra pyramidata*, *Sedgwickia hemispherica*, *Riccia canaliculata*, *R. natans*, *R. Bischoffii*, *R. sorocarpa*, *R. glauca*, *R. ciliata et R. natans.*

Boulay (l'abbé), *Flore cryptogamique de l'Est de la France.* (Muscinées et Hépatiques). St-Dié 1872, in-8°, 894 pag.

La première partie de cet important ouvrage est consacrée à l'organographie, à la distribution géographique et aux divers procédés à suivre dans l'étude des Muscinées. La seconde est consacrée à l'étude des espèces. L'auteur a adopté pour les Hépatiques, à peu de changements près, l'ordre systématique introduit par Nees ab Esenbeck. Le cadre primitif accusé par le titre du livre s'est élargi par l'admission de toutes les espèces de France. On y retrouve 109 espèces plus un nombre assez considérable de variétés (considérées comme espèces par divers auteurs) retrouvées dans la région de l'Est et 18 espèces qui n'y avaient pas encore été observées, plus la mention de quelques autres espèces de l'Europe moyenne.

— *Notice sur les travaux bryologiques de Prost* dans les environs de Mende (Lozère), (a paru dans la Revue Bryologique en 1874).

L'auteur étudie au point de vue de la station

géographique notamment les cryptogames Lozériennes (30 espèces d'Hépatiques) recueillies par Prost. Les types originaux sont conservés dans l'Herbier du Botaniste de Mende et dans celui de Requien d'Avignon à qui Prost les avait envoyés.

Brébisson (A. de) *Liste des espèces d'Hépatiques qui ont été observées en Normandie*, in-8° 16 pages 1846.

Brunaud (Paul). *Liste des plantes phanérogames et cryptogames croissant aux environs de Saintes* (Charente-Infér.). Extrait des Actes de la Soc. Linn. de Bordeaux, in-8° 1878. (21 espèces d'Hépatiques y sont énumérées avec l'indication des localités pour les espèces rares).

Camus (F.) *Notes sur les Mousses et les Hépatiques de l'Ille-et-Vilaine.* (Extrait de la *Revue Bryologique*).

L'auteur a complété les recherches de M. de la Godelinais remontant à l'année précédente. Il ressort de son travail cette circonstance intéressante pour la géographie des Hépatiques, circonstance relevée du reste dans l'ouvrage classique de M. l'abbé Boulay : Le mélange dans la Flore de Brest des espèces méridionales et de la région sylvatique.

Cardot (J.) *Catalogue des Mousses et des Hépatiques récoltées aux environs de Stenay et de Montmedy.* 1882. — 33 Hépatiques du département de la Meuse figurent dans ce Catalogue qui contient des aperçus intéressants sur leur distribution géographique. Parmi les espèces rares indiquées avec les loca-

lités, figurent : *Plagiochila interrupta, Jungermannia cœspititia, Riccia serocarpa, R. ciliata.*

Carrington (B.) *Monogr. of. the British. Hepaticœ.* Londres 1875, in-8° 15 planches. L'auteur ne s'écarte guère dans sa distribution de la classification du *synopsis* de Gottsche Nees et Lindenberg, en adoptant cependant les noms génériques créés en 1821 par Gray, c'est-à-dire une nomenclature antérieure aux travaux de Dumortier, Corda. Nées, etc.

— **et Pearson.** *Hepaticœ Britann. exsiccatœ.* Fasc. I-II, n°s 1-150. Manchester 1879. Ce recueil contient 120 espèces en nature.

Chevalier (F. F.) *Flore générale des environs de Paris* 1856. 3 vol. in-8° fig. (Les *Hépatiques*, Tome II. pag, 1-26, au nombre de 54 espèces sont décrites avec soin).

Chevalier (L.) *Muscinées des environs de Mamers* (Sarthe). 12 pag. in-12. Le Mans 1879. Ce catalogue, le premier établi pour cette région, mentionne 32 hépatiques avec l'indication des localités où elles ont été observées.

Cogniaux. *Catalogue pour servir d'introduction à une monographie des Hépatiques de Belgique.* in-8°, 56 pag. Gand. 1872.

Ce travail contient toutes les indications données précédemment par les publications spéciales de Dumortier.

Companyo (Dr. **Louis**). *Histoire naturelle des Pyrénées Orientales*. 3 vol. in-8°. Perpignan 1861-64,



Ouvrage incomplet en ce qui concerne les Muscinées. L'auteur ne mentionne que 15 Hépatiques pour ce territoire plus riche encore que celui de l'Aude!

Cooke (M. C.) *British Hepaticæ, With Figures and descriptions.* Londres. Grand in-8°, 27 pages, imprimées sur deux colonnes, avec figures intercalées dans le texte. (Le *Grevillea* journal de Botanique cryptogamique dirigé par M. Cooke et que ce savant publie à Londres depuis l'année 1876 contient divers travaux sur les Hépatiques accompagnés de planches.

Corda (A. I.) *Monographia Rhizopermarum et Hepaticarum.* Pars 1. (unica). Prague 1829. in-4°, 16 pag. et 6 Tab. gravés représentant : *Grimmaldia dichotoma*, *Authoceros levis*, *A. punctatus*, *A. Raddii*, *Corsinia marchantidides.*

— *Deutslands Iungermannien*, 6 part. Nuremb. 1835. Planches coloriées.

Crié. Observations sur la Flore Cryptogamique de la Sarthe et de la Mayenne. Caen 1871, in-8° 19 pages.

Crouan. *Florule du Finistère.* Brest 1867, in-8°, planches. 51 espèces et 6 variétés d'Hépatiques sont indiquées dans cet ouvrage.

Debat. *Flore des muscinées.* Lyon 1874, 1 vol. in-12 avec 4 planches.

L'auteur a donné rarement l'indication des localités, encore l'a-t-il fait, à l'occasion, d'une manière très vague.

Dedecek (J.) *Ein Kurser Ausflug. auf den Ieschken und Mileschauer,* in Nordbœhinem 1875. 9 pag. in-8°.

C'est la description des muscinées recueillies sur deux montagnes de la Bohême, le Seschken et le Mileschauer, où les Hépatiques présentent des formes intéressantes et quelques espèces rares.

— *Beitrœge zur litteraturgeschichte und verbreitung der Lebermoose, in Bœhmen.* Vienne 1879. 20 pag. in-8°.

L'auteur donne l'histoire de l'Hépaticologie en Bohême dès son origine (1793) et une énumération des 70 espèces qu'il a récoltées. On rencontre des notes sur la distribution des Hépatiques et sur les caractères de certaines espèces.

Desmazières (J.-B.) *Plantes cryptogames de France* (1825-1851). in-4°. Ce précieux recueil de plantes en échantillons naturels renferme 45 espèces d'Hépatiques.

Desportes. *Flore de la Sarthe et de la Mayenne,* Le Mans 1838. 2 vol. in-8°.

Duby. *Botamion Gallicum.* 2 vol. in-8°. Paris 1831.

Dumortier (C.) *Commentationes Botanicæ.* Tournay 1823, in 8°, 118 pages.

Le chap. V. contient l'essai d'une monographie des Jungermannes. L'auteur qui ne connaissait pas encore les publications de Raddi et de Gray, établit 18 genres nouveaux aux dépens du genre *Jungermannia* de Linné.

— *Sylloge Jungermannidearum.* 1831 8°, 100 pag. 2. tab. col. L'ouvrage donne une clef analytique des espèces et un synopsis des genres, Les caractères des 24 genres créés avec le genre Jungermannia Linnéen, sont représentés dans les 2 planches.

— *Recueil d'observations sur les Jungermanniacées.* 1re révision des genres. Tournay 1835, in 8°. — Dans ce nouveau travail M. Dumortier donne les caractères de 46 genres créés par lui et quelques autres Botanistes, toujours aux dépens du genre Linnéen. La description de chaque genre est suivie de l'énumération des espèces connues de l'auteur.

— *Hepaticæ Europeæ.* Bruxelles 1874, in 8°, 203 pages 4. Tab. color. réprésentant les caractères des genres.

On a dit et nous répétons que ce bon et utile ouvrage rajeunissant le syllage de l'auteur qui remontait alors à 43 années et était conséquemment devenu incomplet, est le « Bréviaire de l'Hépaticologie. » Cet ouvrage classique est écrit avec une méthode rigoureuse, une concision extrême qui n'exclut pas la clarté; la détermination des genres et des espèces y est rendue facile et celles des genres, notamment, y est facilitée par un tableau analytique et des figures indiquant avec détails les caractères des 47 genres admis.

Ekart (T. P). *Synopsis Jungermanniarum in Germania vicinis que terris cognit.* Coburg. 1832, 72 pag. in 4° 13 tabl. grav. donnant 116 fig. anal. Les figures sont pour la plupart la reproduction de celles du ***Britih Hépat. de Hooker.***

Filipowiez (Cas). *Catalogue des Mousses*, *des Hépatiques et des Lichens du Royaume de Pologne*, 10 pag. in 8° 1880.

Ce catalogue contient une introduction et l'énumération avec l'indication des localités de 57 Hépatiques.

Gaterau. *Description des plantes qui croissent aux environs de Montauban*, 1789 in 8°. Onze espèces seulement d'Hépatiques sont décrites. 34 ans plus tard, Baron donnant sa *flore des departements méridionaux* (in 8° Montauban 1823), ne mentionna que 16 hépatiques.

Godelinais (De la) *Mousses et Hépatiques d'Ille-et-Vilaine, 1881.*

Ce catalogue, fort bien fait, indique avec précision l'habitat de 64 hépatiques parmi lesquelles 12 *Jungermannia* seulement. L'auteur a suivi la classification de la *Flore des Hépatiques de Prusse et de Belgique* de M. Th. Husnot.

Gottsche (C. M.) *Pugillus nov. Hepat. et recens. mus. Paris cong.* Paris, 1357, 8° 8 tab.

— *Uebersicht u. krit. a. leistimgem in d. Hepaticologie* Leipsig. 1858 in 4°.

— Lindenberg de Nees ab Esenbeck. Synopsis hepaticarum. Hambourg, 1844-1847 in 8. 834 pag.

Incomplet pour un grand nombre d'espèces exotiques décrites depuis sa publication, cet ouvrage laisse bien moins à désirer pour la Flore Européenne, car il n'y a qu'un petit nombre d'espèces à y ajouter.

— u *Rabenhorst*, *Hepaticæ Europeæ*. 1856-1878, in 8°.

C'est la collection en nature des Hépatiques d'Europe qui a été distribuée par décades et qui a atteint le nombre de 660 numéros consacrés aux espèces et aux formes observées dans ces derniers temps par les nombreux collaborateurs de Rabenhorst. De nombreuses planches analytiques lithographiées accompagnent cette importante collection.

Gouan (Ant). *Flora Monspeliaca* in 8° 1765. Le contemporain de Linné réunit comme son maître, les hépatiques aux algues dans cette Flore que Jussieu qualifia un jour de « mauvais livre. » Il indique 8 hépatiques seulement aux environs de Montpellier. — Dans ses *herborisations*, qui parurent 30 années plus tard, il éleva ce nombre à 20 (4 Riccia, 10 Jungermannia, 4 Marchantia, 1 Targionia). Le territoire de l'Hérault étant limitrophe au Nord-Est de celui de l'Aude, nous avons mentionné dans notre inventaire les citations de Gouan quoique bien insuffisantes pour l'appréciation des espèces de la contrée dont il s'occupe. La partie cryptogamique de la Flore de Montpellier (*Hépatiques*) a été enrichie depuis par les recherches successives de De Candolle, de Delille, de Cam, Montagne et dans ces dernières années par un botaniste fort zélé M. Goulard.

Gray (S). *Natural arrangement of British plants* 1821.

Dans ce travail, longtems ignoré des cryptogamistes, l'auteur a remanié le genre *Jungermannia* de Linné.

Toutes ses créations nouvelles se terminaient en *us;* M. Carington a changé cette terminaison en *a* pour la rendre conforme aux lois de la nomenclature botanique et les a adoptés dans ses *Hépatiques de la Grande Bretagne.*

Groeland (I.) *Sur la germination de quelques hépatiques.* Paris 1854, in 8°, 6 planch.

Grognot. *Plantes cryptogammes cellulaires du département de Saône-et-Loire.* Autun 1864, 1 vol. in 8° 196 pag.

L'auteur fait précéder son inventaire des Hépatiques, comme il l'a fait pour les autres familles de de la Cryptogamie, d'un tableau synoptique très intelligemment dressé. Il indique 60 espèces et étudie avec un soin particulier un nombre considérable de variétés (40 environ). Grognot a le premier observé en France, sur la montagne de Montjeu près Autun, une espèce italienne, le *Jungermannia crocata* de Notaris qui n'est pas rare sur la terre sablonneuse et les rochers siliceux dans le département de l'Aude.

Hanri. *Catalogue des Mousses et Hépatiques de Provence.* Aix 1867, 22 pag. in 8°.

Hansel (V). *Eleb. de Kaimung de Preissia commutata.* Vienne 1876, in 8°

Henfrey (A). *On the développement of the spores of Marchantia polymorpha* Londres 1855, in 4° 4 planch.

Hooker *British jungermanniæ.* London 1816, grand in 8°, 88 planches gravées.

Cet important ouvrage qui a contribué beaucoup à faire connaître les Hépatiques, commence par une clef analytique et un synopsis des espèces. Les planches superbement gravées donnent l'analyse microscopique de leurs divers organes.

Hubener (J. W. P). *Hepaticologia germanica.* Manheim 1834.

Husnot (**Th.**) *Hepaticologia Gallica.* Flore analytique et descriptive des hépatiques de France et de Belgique. Paris, 1875-1881 in 8°.

Le laborieux directeur de la Revue Bryologique a beaucoup fait et fait beaucoup à cette heure pour la vulgarisation en France de l'étude des Muscinées, son livre réunit en 102 pages de texte, accompagné de 13 planches représentant chaque espèce de grandeur naturelle et ses principaux caractères grossis, toute une bibliothèque spéciale. Avec ce guide autorisé l'étudiant hépaticologue peut se livrer à l'herborisation et parvenir à déterminer sûrement ses récoltes.

— *Hepaticæ Gallicæ* Fasc. 1-V (numéros 1-125). Echantillons en nature complétant l'ouvrage précédent.

Jack (J. B.) Die Europaischen Radula-Arton. 1889 in 8° 26 pag. et 2 planch.

L'auteur décrit 6 espèces européennes : *Radula complanata*, *R. aquilegia*, *R. Lindbergiana*, déjà connues et *R. Carringtonii*, *R. commutata* et *R.*

germana espèces nouvelles représentées dans les deux planches du mémoire

Jensen. *Consp. Hepaticarum Daniæ.* Havn. 1866, 8° supplem. 1868.

Kickx (**Jean**) *Flore cryptogamique des Flandres.* 2 vol. grand in 8°.

C'est l'ouvrage le plus important sur la cryptogamie belge. Les Hépatiques (40 espèces) sont l'objet de descriptions détaillées, souvent suivies d'observations étendues et les variétés sont analysées avec soin. Cependant ce n'est point un inventaire complet des muscinées, car les seules Hépatiques des deux provinces étudiées par l'auteur, et dont la flore spéciale n'est pas la plus riche du territoire Belge, atteignent à un chiffre double et au delà, c'est-à-dire à 100 espèces environ.

Kny (**L**). *Hepatic frondosarum evolut. Historia.* Berlin 1863, in 8°.

Kremer. *Monographie des Hépatiques du dépar- de la Moselle.* Edit. II. Metz 1863, in 8°, 51 pages.

Lamarck (**De**) et **De Candolle.** *Flore française 1815.*

Les pages 415 à 437 du tome II sont consacrées à la description de 49 espèces d'Hépatiques.

Lamy de Lachapelle (Ed). *Mousses et Hépatiques du mont Dore et de la Haute Vienne.* Paris 1877.

C'est l'exposé assez exact de la végétation des

muscinées sur une certaine étendue du plateau central de la France, notamment dans ses parties montagneuses, granitiques et même volcaniques. 73 espèces d'Hépatiques pour la Haute-Vienne et 50 pour le Mont-Dore, sont indiquées et suivies d'observations morphologiques tirées de l'habitat.

Laterrade (J. F). *Flore Bordelaise* 4e édition 1816. (Donne l'énumération de 30 Hépatiques).

Leitgeb (A) *Zur Morphologie d. Metzgeria furcata.* Gratz. 1872 in 8°.

Entwicklung d. kapsel v. Anthoceros. Vienne 1874 in 8°.

Libert (A) *Sur un nouveau genre d'Hépatiques (Lejeunia).* (Annales générales des sciences physiques de Bruxelles 1820.

Limpricht (G). *Neue Arten und formen der Gattung. Sarcoscyphus* Cord. in 8°. — L'auteur décrit 6 nouvelles formes (*S. Sprucei*, *S. Styriacus*, *S. neglectus*, *S. pygmeus*, *S. capillaris*, *S. æmulus*).

Lindberg (S. O) *Hepaticæ in Hibernia* mense Julio 1873 Lectæ. Helsinf. 1876. in-4° 75 pag. — Ce mémoire contient l'énumération de 87 espèces, suivie d'une synonymie très détaillée et de notes relatives à la description des espèces et aux caractères qui les distinguent des espèces voisines. Il se termine par une nouvelle classification des genres qui a été reproduite dans la *Revue Bryologique* de M. Husnot, 1875, pag. 112.

— *Hepaticologiem Usveckl. fram. alditatider till. och. med. Linné.* Helsingfors 1877.

— *Monographia Metzgeriæ.* Helsingfors 1878. 8° 2 Tab.

Lindenberg (**J.-B.**) *Synopsis Hepaticarum Europ.* Bonnae 1829. in-4° 126 pag.

Deux planches représentent les *Jungermania cæspititia, sphacelata, scalaris, pumila,* et le *Marchantia spathisii.*

— *Monographia die Riccien* (Leop. Academ.) 1836. 146 pag. in-4° 19 Tab. color. — (Voici les noms des espèces figurées : *R. glauca, bifurca, minima, discolor, grandis, hortorum, crystallina, bullosa, ciliata, fluitans, purpurescens, palmata, tumida, Bischoffii, ciligera, nigrella, squamata, lamellosa, fimbriata, natans, reticulata, ochrospora, minor, Hubneriana, Corsinia marchantioides, Oxymitra pyramidata, Sphærocarpus terrestris* et *S. stipitatus.*

— *Species hepaticarum.* Bonnae 1846-1851, avec 67 Tab. color. — Ce bel ouvrage accompagné de magnifiques planches en partie coloriées est demeuré inachevé. Les 11 fascicules comprennent 3 genres : *Plagiochila, Lepidozia* et *Mastigobryum.*

— *Manipulus muscorum secundus.* Helsingfors 1876. in-8°, 66 pag. 1 planche. (La moitié du texte, les 33 premières pages concernent les Hépatiques. La planche représente les spores des *Fossombronia incurva, cespitiformis, Dumortieri, pusilla, angulosa* et *cristata.*)

Lortet (L.) *Sur la fécondation et la germination du Preissia commutata.* Paris 1867. in-8° 4 planches.

Marrat (P.-F.) *Musci and Hepaticae of the Neighbourhoot of Liverpool and Southport* 1855. in-8°.

Martrin d'Onos (de) **et Jeanbernat.** *Florule du Tarn.* Paris 1867. 2 vol. in-8°. L'énumération des Hépatiques. Tom. II. p. 157-176, bien qu'écourtée (22 espèces pour un sol qui en produit quatre fois autant) comprend une synonymie étendue et la citation des habitats. Les auteurs ont suivi l'ordre adopté dans le *Synopsis* de Gottsche Lindenberg et Nées.

Massalongo (C.) *Epatiche rare e crit delle prov. Venete* Padova, 1877. in-8°, 2 Tab.

— *Enumeratio delle Epatiche Venete. Firenze,* 1877. 8°.

— *Hepaticae Italiae-Venetae exsiccatae Dec. I-IV. Padova.*

C'est le recueil en nature de 40 espèces tirées de la Vénétie.

— *Hepaticologia Veneta, ossia monogr. delle Epatiche conosc. d. Prov. Venete.* Fasc. I. Padoue 1879.

— et **Carestia.** *Epatiche delle Alpi Pennine.* (Extrait du Nouv. Journal de Bot. Italien, vol. 4. 1882, p. 212-258, 5 Tab.

Notes intéressantes, toutes descriptives, accompagnant le catalogue ou figurent deux espèces nouvel-

les. Les planches représentent : *Nardia emarginata, N. commutata, N. gracilis, N. sparsifolia, N. geoscypha* et *var sub-erecta* et les spores de 6 *Fossombronia.*

Mougeot (J.B.) *Stirpes Vogeso-Rhenanæ.*

Cet important recueil de plantes cryptogames en nature recueillies dans la région vosgienne, renferme 79 espèces ou variétés d'hépatiques.

Mirbel (de) *Recherches anatomiques et physiologiques sur le Marchantia polymorpha* Paris 1835. in-4° avec 10 planches col.

Montagne (Cam.) *Des organes males du genre Targionia.* Paris 1838, in-8°, 1 planche.

— *Note sur le genre Riella.* (Ann. sc. nat. Tom. XVIII).

Moore (David). *Report on Irish Hepaticæ.* Dublin 1876. 3 planches.

Enumération suivie de la description des espèces que l'auteur a observées dans plusieurs parties de l'Irlande et qui est, on le sait, extrêmement riche en Hépatiques. Cette végétation favorisée, rappelle jusqu'à un certain point la végétation de l'Amérique tropicale. L'auteur a suivi la classification de M. Lindberg qu'il considère comme étant la plus naturelle de celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour. Les 3 planches représentent : *Lejeunia patens, L. Moorei,* et *Frullania Hutchinsiæ, v. integrifolia.*

Nees ab Esembeck (voir **Gottsche**)

Notaris (J. de) *Primitiae hepaticologiae Italianae.* (Acad. Taur.) 1838. 74 pag. in-8°, 1 Tab. (La planche représente : Les *Jungermannia nigrella*, *J. crocata*, *Anthoceros cespititius*, le *Spherocarpus Notarisii* et le *Fimbriaria Bonjeani.*

— *Appunti p. un nuovo censimento delle epatiche italiane* (Torino) 1858-1864. 2 fasc. in-4° 33 pag. 10 planches représentant 38 espèces.

— *Sunto di osservazioni sul genere Sarcoscyphus.* (Comment. Soc. Bot. Ital 1. p. 72-94.) Ce mémoire est accompagné de nombreuses figures intercallées dans le texte.

Philibert. *Sur quelques hépatiques observées à Cannes* (Var). 1882.

Ce mémoire débute par une dissertation intéressante sur le *Calypogeia ericetorum* Rad. observé en Provence avec des capsules mures.

Pujet. *Mousses, Hépatiques et Lichens des environs d'Annecy.* (Bulletin de la Soc. Bot. de Fr. 1866.)

Raddi (G.) *Novarum vel rariorum crytog. stirp. in agro Florentino collectarum Decad. duœ.* Bonn. 1818, in-4° 13 pag. 2 pl. (Sont figurées : *Corsinia marchantiodes*, *Riccia lamellosa*, *R. pyramidata*, *R. cavernosa*, *R. Michelii*, *R. ciliata*, *R. glauca*, *R. minima* et *R. crystallina.*

— *Jungermanniografia Etrusca*. Modene 1818, in-4°, 28 p. avec 7 Tab. en partie coloriés. (2° Ed. Bonn. 1841.) Raddi est le premier qui a divisé le jeune *Jungermannia* de Linné. Il créa 9 genres nouveaux. Les espèces figurées sont : Bellincinia montana, Candollea carinata, C. complanata, Antoiria vulgaris, Frullania major, F. minor, Jungermannia brevicaulis, J. tenerrima, J. turbinata, J. bycaliculata, J. confervoides, J. bidentata major, J. serpyllifolia, J. insconspicua, J. scalaris, J. stillicidiorum, Fossombronia angulosa, F. cæspitiformis, Calipogeia cricetorum, Calipogeia flagellifera, C. fissa, C, integrifolia, Metzgeria glabra, Rœmeria pinguis major, R. ping. minor, R. multifida, Pellia Fabroniana.

Ravaud. *Mousses, Hépatiques et Lichens de l'arrondissement de Grenoble et des montagnes qui l'avoisinent*. 1860.

Reinsch (P. F.) *Anatom. physiolog. franc. I.-II. Uber Jung. pusilla et J. undulata*. (Linnea 1859).

Russ (G. Ph.) *Uebersicht der Gefasser cryptogamen, etc*. Hanan 1858. 68 p. in-8°. (C'est une énumération des cryptogames de la Vétéravie où l'on retrouve 101 hépatiques).

Revue Bryologique, Recueil périodique consacré à l'étude des Mousses et des Hepatiques.

Ce recueil qui se poursuit depuis dix années renferme un grand nombre de travaux originaux. M. Husnot, son directeur, avait traité une question qui semblait mériter d'être reprise et complétée : La

connaissance de l'époque de la fécondation chez les muscinées. (1)

Sowerby and Smith. *English Musci (Frondosi et Hepatici)* 1806, 20 planch. color. in-4°.

Spruce (R.) *Catalogue des Mousses et des Hépatiques des Pyrénées.* (Ann. and. Mayr. of. nat Hist. 1849).

— *On Marsupella Stableri n. sp. and some allied species of. Europeam Hepaticœ.* 1881.

Stephani (F.) *Deutschlands Jungermannien in Albidungen nach der natur, etc.* Landshut 1879. 72 p. in-8°.

Taylor (Th.) *De Marchantieis.* Londres 1836, in-4°, 4 Tab.

Theel (J. G.) *Skandinav. arterna of slagtet scapania.* Stockholm 1872.

---

(1) Voici ce que disait M. Husnot en 1874 et qui est encore bon à dire aujourd'hui car le sujet conserve toujours son actualité : « S'il est une indication dont y ait lieu de regretter l'absence dans nos grands ouvrages descriptifs, et surtout dans nos flores locales ou régionales, c'est celle de l'époque où s'accomplit la fécondation des Muscinées (floraison de quelques auteurs). Certes, l'époque de la maturité du fruit est des plus importantes, puisque dans certains cas, c'est presque un caractère spécifique ; mais au point de vue de la plante elle-même, n'est-ce pas aussi un fait important à signaler dans son histoire que le moment précis où va commencer pour elle la période génératrice ? Je ne dirai rien de l'intérêt que présente cette indication au point de vue physiologique : la période ordinaire pendant laquelle s'effectue cette fécondation durant à peine deux ou trois semaines, il est évident que, faute de la connaître à propos, il faut remettre quelquefois à une autre année pour en faire profiter ses recherches. » Voici les premières notes données pour exemple des dates à observer et à signaler pour la période génératrice : *Anthroceros Levis*, (Octobre). *Riccia Bischoffii*, (Décembre). *Marchantia polymorpha*, (Avril-Mai). *Aneura pinguis*, (Août). *Pellia epiphylla*, (Juillet). *Fossombronia pusilla*, (Octobre-Mai). *Frullania dilatata*, (Avril).

Tournon. Comme la plupart des floristes de la fin du siècle précédent, il avait à peu près totalement méconnu les plantes cryptogames. Dans son *Botanicon Tolosanum* daté de 1790, il mentionne 4 seules Hépatiques ! (*Jungermannia complanata* (aujourd'hui un *Radula*), *Marchantia polymorpha* et les *Riccia minima* et *fluitans*). Dans sa *Flore de Toulouse*, 1 vol. in-8° 1811, il indique 10 hépatiques. Au point de vue de la circonscription administrative, il faut rappeler qu'en dehors du territoire toulousain mentionné ici un peu au point de vue de l'histoire de la botanique locale, la partie élevée, c'est-à-dire Pyrénéenne du département a été attentivement explorée et l'est encore par un cryptogamiste sedentaire, M. Fourcade de Bagnères de Luchon, par M. Durieu de Maisonneuve, de son vivant, par Spruce et Zetterstedt qui nous ont laissé de beaux travaux et par l'habile observateur M. Husnot, qui visite quelquefois, toujours avec succès, nos Pyrénées de la Haute-Garonne, cette région privilégiée des Hépatiques alpestres.

Trévisan (V. de) *Schema d'una nuova classificaz. delle Epatiche.* Milan 1877. in-4°.

Waldner (W.) *Entwickl a antheridiums v. Anthoceros.* Vienne 1876.

Warnstorf (C.) *Hepaticae German. Saml. deutscher. lebermoose 1879.*

Ce recueil de plantes desséchées comprend 94 espèces d'Hépatiques.

Weber (Fr.) *Historia muscorum. Hepaticorum.* Prodr. Kiliæ 1815, 8°. Les hépatiques décrites dans

cet ouvrage sont au nombre de 223 espèces réparties en 75 genres.

Zetterstedt (J.) *Hepaticae Pyrenaicae circa Luchon crescentes*. Holm, 1875. in-8°.

Cette étude complète un travail du même genre entrepris 34 ans avant, par M. Spruce. Zetterstedt signale 68 espèces dont il donne les diagnoses. Voici notamment celles qui avaient échappé à l'attention de l'explorateur anglais : *Sarcoscyphus sphacelatus*, *S. alpinus*, *Scapania sub-alpina*, *S. æquiloba*, *Jungermannia taxifolia*, *J. alpestris*, *J. barbata*, *J. laxifolia*, *Trigonantus catenulatus*, *Radula alpestris*, et d'autres espèces comprises dans le territoire administratif de la Haute-Garonne.



Trib. I. Jungermaniacées

Tiges garnies de feuilles ou plus rarement formées d'une expansion membraneuse. Capsule pédicellée, solitaire, s'ouvrant normalement en 4 valves régulières, exceptionnellement irrégulières. (1)

S.-Trib. I. GYMNOMITRIÉES

Perianthe nul ou soudé à l'involucre, fructification terminale. capsule 4 valves, feuilles succubes.

I. Gymnomitrium Cord.

Jungermannia Lighf. *Acolea* Dum. Syllog. Jung. p. 76. (Plantes raides d'un vert glauque ou blanchâtre, feuilles ovales imbriquées, hyaline au sommet; amphigastres nuls. 2 espèces françaises).

(1) (2) *Gymnomitrium concinnatum* Cord. in Sturm. Fl. Germ. Nees ab. Es. Syn. p. 3. — Boul. Fl. cr. p. 761. — Husn. Hepat. Gall. p. 11. — *Acolea concinnata* Dum. Syllog. p. 77. — *Jungermannia concin-*

(1) Le genre *Fossombronia* représenté dans l'Aude par une espèce et 2 variétés.

(2) Les chiffres placés entre parenthèses avant le nom de chaque espèce sont ceux que portent les types en nature de notre *Exsiccata* joint au présent travail, ils sont continués de 1 à 88; les variétés sont placées dans l'exsiccata à la suite de l'espèce et sont rappelées par la lettre (italique) tout comme dans le manuscrit.

nata Lighf. F. scot. 11 p. 786.— Hook. Brit. Jung. 3. 111.

Sterile. sur les pentes irriguées des rochers, au Pic Mosset c. A la forêt de Roquefort du Sault, C. sur les pierres siliceuses mêlées aux mousses alpines (Bryum alpinum) etc. Plus rare, mais encore stérile sur les rochers de Laprade. Eté 1881.

a forma *minor*. Plante réduite dans ses proportions et coloréé en brun pendant toute la période végétative. Mêlée au type sur les rochers humides au Pic Mosset et stérile. Eté. Pic de Fontrouge. R. fructifié mai 1882.

II. SARCOSCYPHUS CORD.

Nardia Gray. *Marsupella* Dum. Plantes raides d'un brun rougeâtre ou presque noir, feuilles imbriquées ou étalées, ovales ou arrondies, bilobées, pas d'amphigastres. Involucre à fol. imbriquées, les sup. soudées dans leur partie inférieure, à moitié longueur. Perianthe plus court que l'involucre. Coiffe incluse. Capsule à 4 valves nues. Elatères à 2 fib. spirales.

1. (2) *Sarcoscyphus emarginatus* Boul. Fl. cr. p. 763. — *S. Ehrharti* Cord. Nees ab. Es. — *Jungermannia Ehrharti* Beit. III. p. 80; Husnot. Hepaticol. Gall. p. 12; *J. marginata* Ehrh. — *Nardia emarginata* Gray.

Espèce très polymorphe,

a f. *purpurea* nob. diffère du type par une coloration rougeâtre constante.

b f. *nigrescens* nob. totalement noir pendant sa période végétative.

c f. *elongata* nob. tige moins rameuse que celle du type, raide et beaucoup plus allongée, (répond assez exactement à la forme *major* Carringt.) les feuilles sont grandes mais les bords ne sont pas refléchis.

d f. *aquatica* Lind. tige très longue, à feuilles élargies, bi-trilobées et irrégulièrement incisées.

C. Bois sablonneux de la région montueuse. Sur les rochers arenacés des Martys à Pradelle. — Les var. *a* et *b*, au bois de l'Aiguille près des Moussets. La var *c* sur les talus ombragés le long du bois de Fonterèche ; à l'Hermitage de Saint-Roch, à Montolieu. La var *d* sur les pierres inondées à Lastours et les roches, à Villanière, peu répandue, rare ailleurs.

2. (3) *Sarcoscyphus densifolius* Nees ab. Esemb. 1. p. 131. — Boul. Fl. cr. p. 764, Husnot. Hepat. Gall. p. 13.

Sur le turf calcaire le long des filets d'eau de source, sur le versant méridional de la Montagne Noire à Mas-Cabardès RR. Observé une seule fois au voisinage des touffes du *Gymnostomum curvirostrum* au Pic de Nore (Montagne Noire), mai 1882. R.

3. (4) *Sarcoscyphus Mulleri* Nees ab. Esemb. Leb. 2. p. 132. — Boul. Fl. cr. p. 765.

Sur la terre et le tuf très humides de la Montagne Noire, au Pic de Nore RR. Cette espèce italienne récoltée jadis par De Notaris, est absente dans l'ouvrage de M. Husnot. M. l'abbé Boulay l'a indiquée à « Kaiserlautern » (Alsace), d'après Nées et comme « pouvant se retrouver dans le midi de la France » mais il ne rapporte aucun autre habitat chez nous.

La station du Pic de Nore est la première et la seule où nous l'avons rencontrée l'an dernier (stérile en mai); elle était réunie à un tapis brunatre du *S. densifolius* sur lequel elle tranchait nettement par sa couleur vert tendre.

4. (5) *Sarcoscyphus Funkii* N. ab. Es. Lb. 1. p. 135. Boul. Fl. cr. p. 75. — Husn. Hepat. Gall. p. 13. *Jungermannia Funkii* Web. et Mohr; Ekart. Syn. Jugerm. Tab. XIII. f. 112. — *Nardia Funkei* Carr. Brit. Hep.

Région des hautes montagnes, sur la terre des rochers humides. A. Azat AR. Pentes du Pic de Bugarach R. 1881. Dans les Bruyères, au coteau de Fontjoncousse. Printemps 1881, RR.

Les variétés *major* et *minor* Gottsch. la première à gazon brunatre, à tiges longues de 12-15 millim. L'autre de coloration plus foncée (noirâtre), à tiges plus courtes, atteignant à peine 4-8 millim. de hauteur, existent bien sur les talus gazonnés de Bugarach, mais des passages intermédiaires, d'une forme à l'autre, ne permettent pas précisément de les distinguer comme formes constantes.

III. Alicularia Corda.

(*Nardia* Gray. *Mesophylla* Dumort.) Perianthe et fructification comme dans le genre *Sarcoscyphus*. Tiges dichotomes radiculeuses. Feuilles entières ou à peine émarginées. Amphigastres lanceolés-subulés petits, parfois absents.

1. (6) *Alicularia scalaris* Corda in Sturm. Fl.; Nees ab. Esemb. Leb. 11. p. 449. — Boul. Fl. Cr. p. 766.; Husn. Hep. Gall. p. 14. — *Jungermannia*

scalaris, Schrad. Hook. Brit. Jung. Tab. LXI. — *Nardia scalaris* Gray.; Carrig. Brit. Hep. f. 8.

Sur la terre siliceuse et les rochers, au bois de Coudons près Quillan. CC. — Au bord des chemins, dans les mousses et sur les troncs pourrissants, à Fontarèche, La Loubatière, Palairac et ailleurs. Espèce assez répandue ainsi que quelques-unes de ses variétés.

a major Lind. à tige plus longue que celle du type, ascendante; feuilles de l'involucre entières, plus rarement émarginées, au bois de Fontarèche, dans le parc de Lampy, cloître des Cassés.

b minor Syn. Hep. (f. *minima* Grog.) feuilles densement imbriquées, plus pâles que celles du type, aux environs de Sayssac, talus des fossés; semble s'accommoder d'un sol plus sec. Mai-juin 1882.

2. (7) *Alicularia compressa* Gott. Lind. et Nees ab. Es. Syn. Hepat. p. 12; Boul. Fl. cr. p. 767; Husn. Hep. Gall. p. 14. — *Jungermannia compressa* Hook. Brit. Jung. Tab. 58. — *Nardia compressa* Gray. — *Mesophylla compressa* Dumort.

Sur les rochers inondés du ravin de Combemale RR. — Au torrent des Mattes près de Montlaur, AR. Mai 1880. — Sur les pierres de l'Alzau, à Rayssac près Lampy. Mai-août 1881. — A été observée par M. Husnot sur un territoire limitrophe de l'Aude, entre Melle et le col d'Avueran (Ariège).

2e S.-Trib. JUNGERMANNIÉES

Perianthe libre, fructification terminant la tige en un rameau latéral distinct. Capsule à 4 valves. Feuilles succubes.

IV. Plagiochila.

Perianthe lisse, comprimé, tronqué obliquement, nu ou cilié à l'orifice. Tige primaire, stolonifère peu radiculeuse. Feuilles ovales ou obovées, decurrentes, convexes en dessus, entières ou ciliées. Amphigastres nuls. Plantes vertes ou jaunâtres.

(8) *Plagiochila asplenioides* Mont et Nees Leb. III. p. 518; Gott. Lind et Nees Syn. p. 49; — Flor. Tarn. n° 1; Boul. Fl. cr. p. 768; Husn. Hep. Gall. p. 15. — *Jungermannia asplenioides* Lin. Sp. Plant.; Gouan. Herbor. Mont. p. 85.

Les bois humides. A la forêt de Niort C. Collines de Laprade. Garrigues de Fontfroide (var *a*). Les ravins; au tronc des arbres couverts de grandes mousses à la Forêt de Fanges. Mars-mai. Dans le lit du torrent des Mattes à Montlaur (var *b*).

a f. *minor* Lind. feuilles denticulées.

b f. *intermedia* Nob. feuilles sub-denticulées. (f. *subdenticula* olim!)

V. Scapania.

Dum. Rec. d'observ. sur les Jung. p. 14. *Candollea* Raddi Jung. Etr. p. 6. — *Plagiochila* Mont et Nées.

Perianthe terminal, lisse, comprimé, courbé en dessous, tronqué. Tige se denudant à la base, émettant des branches dressées ou procombantes, feuilles bi-lobées; lobe inf. notablement plus grand; lobe supérieur incombant (incube); amphigastres nuls. Plantes vertes passant du vert au pourpre.

1. (9) *Scapania compacta* Lindb. Syn. Hep. p. 63; Boul. Fl. cr. p. 771; Husn. Hepat. Gall. p. 19. — *Plagiochila compacta* Nées ab. Es. Leb. III. p. 519; *Jungermannia compacta* Roth. Fl. Germ. III. p. 375. *J. resupinata* Hook. Brit. Jung. Tab. 23.

Sur la terre dans la région montueuse, au bois de Quirbajou près de Quillan. Avril-mai. Dans les interstices des rochers, fréquemment réuni aux touffes du *P. asplenioides*, à la forêt de Niort. C.

2. (10) *Scapania undulata* Nées ab. Es. Syn. p. 65; Boul. Fl. cr. p. 773; Husn. Hep. Gall. p. 20. — *Jungermannia undulata* Linn. Spec. Plant. Hook. Brit. Jung. T. 22.

Ruisseau de la Sals près Valmigère, mai. R. avec ses fructifications. Dans les sables; Berges du ruisseau des Bulles près de Salsa (stérile). Rochers infiltrés près de la mer, à Leucate. C.C.C. mais stérile encore, avec les var. *b* et *c*.

a *tricolor* nob. feuilles denticulées, plante rouge foncé, verte et noire à la base des tiges. Sur les talus des bosquets à Alzonne. RR. (stérile).

b. *communis* Nees.

c. *spinulosa* (Grog.) feuilles ciliées, comme la variété observée pour l'espèce suivante.

d. *recurvifolia* feuilles sub-denticulées retournées en dehors à leur extrémité (vers le support). Bord du Rougat, bas de la montagne d'Alaric. (Stérile). R. (Nous avons eu la pensée à raison de la coloration noirâtre constante de cette forme, de la rattacher à une des formes établies par Nées, mais son port constant pendant trois saisons consécutives et son absence de fleurs, nous a fait hésiter.)

3. (11) *Scapania nemorosa* Nées ab Es. in Gott. Lind et Nées Syn. p. 68. — Flor. Tarn. n° 2,; Boul. Fl. cr: p. 775. — Husn. Hep. Gall, p. 21. — *Jungermannia nemorosa* Linn. Sp. Pl. — Hook. Brit. Jung: Tab. XXI.

Sur la terre. Bois humides. Les ravins, les talus des fossés couverts CCC. La forme *spinulosa* Grog. (feuilles bordées de cils, forts et assez longs) abondait, mais stérile en 1880, dans les marécages de Vinassan; elle avait disparu deux ans après. A la forêt de Puivert on observe la forme *pallens* Grog. à feuilles jaunâtres (vert très pale) plus grandes que dans le type qui y abonde aussi, près d'un filet d'eau.

4. (12) *Scapania uliginosa* Nées ab. Es. Syn. p. 17; Boul. Fl. cr. p. 774. Husn. Hep. Gall. p. 21.— *Jungermannia uliginosa* Sw.; Nées Eur. Leb. 1. p. 198.

Sable humide, au voisinage des sources à Caudebronde AR., aux Martys, mai 1881 R., au ravin des Monges, à Aussières, peu abondant, mai-juin.

5. (13) *Scapania umbrosa* Nées ab. Es. Syn. p 69. — Boul. Fl. cr. p. 776 Husn. Hep. Gall. p. 22. — *Jungermannia umbrosa* Schrad.; Hook. Brit. Jung. T. XXIV.

Sur les rochers, les troncs pourris à Villardonnel P. C. à Valmigère avec la var *a robustior* Nob. (Plante plus robuste, colorée en brun, à tiges plus allongées et renforcées). Les parois des rochers sur les pentes au nord du Pic de Nore, TR en fruits. (Stérile mai-juin 1881 et 1882).

VI. Jungermannia L.

Perianthe terminal, plus long que l'involucre, plissé et contracté à l'orifice. Coiffe incluse. Capsule divisée en 4 valves régulières. Feuilles entières, lobées ou laciniées; amphigastres chez certaines espèces. Plantes diversement colorées, à tiges quelquefois peu étendues.

Sect. I. *Complicatæ* Nées. (*Diplophyllum* Dum.) Feuilles bilobées inégalement; les 2 lobes appliqués l'un contre l'autre ou redressés. Amphigastres absents.

1. (14) *Jungermannia albicans* Linn. Spec. Pl. — Hook. Brit. Jung. Tab. XXV; Boul. Fl. cr. p. 779; Husn. Hep. Gall. p. 23. — *Diplophyllum albicans* Dum.

Sur la terre et sur les parois des rochers. A l'hermitage de Saint-Roch à Montolieu mai-juin. Assez commun. Bois de Garmantes près Laprade. C. Bosquet de Pech Redon. C.

a. var *procumbens* Nées.? Tiges plus courtes, feuilles plus serrées, plus petites. Le sommet des tiges de couleur jaune doré. Bois de Cépie près Limoux R.

2. (15) *Jungermannia Dicksoni* Hook. Brit. Jung. Tab. 48. — Synops. Hepat. p. 77; Boul. Fl. cr. p. 781; Husn. Hepat. Gall. p. 24.

Sur les rochers de la région montueuse. Observé une seule fois et *stérile* sur les contreforts de la colline de Tauch (H^tes^-Corbières) mêlée aux mousses RRR.

3. (16) *Jungermannia obtusifolia* Hook. Brit. Jung. Tab. 26. — Boul. Fl. cr. p. 780; Husnot. Hep. Gall. p. 24. — *Diplophyllum obtusifolium* Dum.

Sur la terre sablonneuse, en compagnie du *J. ventricosa* Dicks., à Villardonnel. R. sur les rochers de la région des Montazels, Pic de Font-Rouge RR. Forêt des Fanges, sur les troncs pourrissants, recouverts de terre et mêlé aux mousses. P. R. mais mal développée dans cette station.

4. (17) *Jungermannia exsecta* Schmidt; Hook. Jung. Brit. T. 19 et suppl. 8. 1. Nées ab. Es. Syn. p. 77. — Boul. Fl. cr. p. 781. — Husn. Hep. Gall. p. 24.

Sur les troncs de sapin à Axat. R. — Sur les rochers humides à Villanière. C'est le forme *viridis* Nob. qui forme des tapis de tiges très courtes et

très serrées d'un beau vert foncé contrastant avec la couleur brune des types corticoles d'Axat. RR.

5. (18) *Jungermannia minuta* Dicks 11. p. 13; Nées ab. Esemb. 1. p. 254; Boul. Fl. cr. p. 782; Husn. Hep. Gall. p. 25. *Diplophyllum* Dum.

Sur la terre, les rochers. Pentes du Bugarach. R. au pic Mosset, mêlé aux mousses R.

a. f. *gracilis* nob. Tiges grèles, très fines, feuilles beaucoup plus espacées, vertes. Sur les rochers dans les crevasses, à Mas-Cabardès RR, (stérile).

Sect. II. *Communes* Nées. Feuilles entières ou à plusieurs dents égales, horizontales ou dressées. Amphigastres chez quelques espèces.

A f. entières arrondies ou à peine émarginées au sommet, suborbiculaires, obovées ou obliques (*integrifoliæ* Nées).

✠ Des amphigastres

6. (19) *Jungermannia Taylori* Hook. Brit. Jung. Tab. LVII; Boul. Fl. cr. p. 783; Husn. Hepat. Gall. p. 25. — *Coleochila* Dum.

Rochers ombragés. Lastours près de la Fontaine de Pastel. Mars-avril R. Ravin de Combemale R.

7. (20) *Jungermannia Schraderi* Mart. Fl. Erl. p. 180. Boul. Fl. cr. p. 784. Husn. Hepat. Gall. p. 26. — *Jungermannia autumnalis* DC. Fl. Fr. *Aplozia* Dumort.

Sur les rochers ombragés et les troncs pourrissants.

A la forêt de Labécède R. Les bois au-dessus d'Axat R. A la forêt de Fanges, également rare et stérile; elle forme dans cette station des tapis rabougris, assez peu méconnaissables sans l'examen à la loupe, mêlée toujours aux mousses (*Schistedium*).

++ Pas d'amphigastres.

8. (21) *Jungermannia obovata* Nees ab. Es. Leb. 1. p. 332. — Boul. Pl. cr. p. 785; *Nardia obovata* Carr. Brit. Hep. p, 32 f. 35. — *Soutbya* (1) *obovata* (Spruce) Dum. Hep. eur. p. 133, Husn. Hep. Gall. p. 15.

Sur la terre, dans les flaques d'eau de pluie à Sigean R. automne; vallon de Bize, aux bords de la Cesse R. Aux Forges, à la prise d'eau du canal, R. Dans la plaine marécageuse de Vinassan. Stérile. (Les radicules sont d'un rouge vif; le perianthe est plus court que les folioles de l'involucre ou atteint à peine sa hauteur).

9. (22) *Jungermannia hyalina* Liell. in Hook. Brit. Jung. T. 63.; Gott. in Rab. Hepp. Eur. n° 469; Boul. Fl. cr. p. 787. — *Nardia hyalina* Carring. l. c.

---

(1) Pour cette espèce et la suivante M. Husnot a conservé le genre *Southbya* de Spruce (Ann. aud Mag. of. Nat. Hist. 1849). L'abbé Boulay ne l'a pas adopté dans sa *Flore de l'Est*. Voici ses caractères : « Involucre composé de plusieurs feuilles imbriquées, les deux supérieures soudées ensemble jusqu'au milieu. Périanthe rétréci à l'orifice, égalant ou dépassant l'involucre, auquel il est adhérent excepté dans sa moitié ou son tiers supérieur qui est libre. Coiffe incluse. Elatères à 2 fib. spirales (tout comme dans le genre Jungermannia). Plantes à radicules nombreuses; feuilles entières, ovales ou orticulaires; amphigastres nuls ou rares.

p. 35. f. 36. — *Aplozia hyalina* Dumort. p. 58. — *Southbya hyalina* (Spruce) Husn. Hepat. Gall. p. 16.

Sur la terre fraîche et les parois des rochers humides ou arrosés. Au ravin de Combemale RR. A Armissan. RR. Plus fréquent au bois de Labastide d'Esparbayrenque, où la plante se montre en bel état de fructification (mai-juin). L'espèce est d'abord différenciée par les radicules abondantes hyalines qui garnissent ses tiges couchées, redressées seulement à leur sommet. C'est probablement la forme *minor* Nees, à tiges courtes, à feuillage pale et à feuilles peu ondulées qui existe dans l'Aude.

10. (23) ***Jungermannia crenulata*** Smith. Eng. bot.; Nees ab. Es. Syn. p. 90; Comp. Pyr. Or. 11. p. 774; Boul. Pl. cr. p. 787; Husn. Hep. Gall. p. 27. — *Aplozia* Dumort.

Sur la terre humide dans les sentiers couverts des bois et taillis. Mars-avril. C. Cette espèce abonde au vieux Lampy, à Saissac, à Fontarèche, à Laprade. La var *a* (moins répandue) au bois de Garmantés et la var *b* sur les terrains plus arides, à Pradelles où elle est rare, nous l'y avons observée en mai 1881.

a. purpurea. Petites touffes de couleur pourprée.

b. gracillima. Plante d'un beau vert, plus réduite dans toutes ses parties, que le type.

11. (24) ***Jungermannia lanceolata*** Linn.; Gouan Herb. Mont. p. 85; Hook. Brit. Jung. Tab. 28.; Lindemb. Hep. Eur. p. 71. — Boul. Fl. cr. p. 790,

Leiochlena (1) *lanceolata* Nees ab. Esemb. Syn. p. 15; Husn. Hepat. Gall. p. 50.

Sur la terre ombragée humide, les rochers couverts de mousses R. A Axat, à Quirbajou, R. Au bosquet de Pech-Redon. RR. mai 1881; mêlé aux plaques du *Lunularia vulgaris* (stérile).

12. (25) *Jungermannia cordifolia* Hook. Brit. Jung. Tab. 32; Boul. Fl. cr. p. 791; Husn. Hepat Gall. p. 30.

Lieux ombragés, sur les pierres, dans les ruisseaux. Le Coulent à Ginoles R. sur les pentes du Pic de Fontrouge. Juin 1882 RR.

S. Sect. II *Bidentes* Nees. Feuilles caulinaires bidentées ou bilobulées au sommet; feuilles de l'involucre présentant souvent plus de deux lobes.

13. (26) *Jungermannia acuta* Lindbg. Hep. Eur. p. 88) — Nees ab. Es. Hep. Eur. 2. p. 32; Florul. Tarn. n° 3; Boul. Fl. cr. p. 793; Husn. Hep. Gall. p. 34.

a v. *aggregata* Nees.

b v. *rupestris* Grog.

Mêlé aux mousses sur la terre humide au bois de

---

(1) Ce genre ne diffère du genre *Jungermannia* que par le Perianthe longuement saillant, lisse, arqué déprimé au sommet, qui est percé d'un petit trou central. M. Husnot (*Hep. Gall.*) le conserve pour une seule espèce française celle-ci.

la Loubatière à Perisses R. Très rare avec ses fruits. La var *a* sur les blocs de micachistes détachés et couverts de mousses à Roquefère. RR. La var *b* sur les rochers à Villanière R. stérile.

14. (27). *Jungermannia Hornschuchiana* Nees ab. Es. Leb. II. p. 153. — Syn. Hep. p. 101; Boul. Fl. cr. p. 153. — Husn. Hep. Gall. p. 35.

Nous avons observé cette espèce alpine rare une seule fois et stérile comme elle l'est dans la chaîne des Pyrénées, à la forêt de Roquefort du Sault (1882) dans le voisinage d'un filet d'eau.

M. l'abbé Boulay réunit le J. Hornschuchiana comme variété à l'espèce précédente. M. Husnot agit différemment : il la maintient comme espèce distincte à cause des caractères bien tranchés du perianthe (P. latéral, *dépassant peu* les feuilles de l'involucre; obconique, à 3-4 plis qui le rendent *anguleux*, lobulé-cilié à l'orifice.)

15. (28) *Jungermannia ventricosa* Dicks II. p. 14.; Hook. Jung. Brit. Tab. 28; Nees ab Esemb. Syn. p. 108; Boul. Fl. cr. p. 797; Husn. Hepat. Gall. p. 36; *Lophozia ventricosa* Dumort.

Sur les rochers granitiques mêlé aux mousses. A Villardonnel PC. mai. Sur les vieilles souches dans les ravins environs d'Aussières, aux Monges. Fertile mai 1882. AC. Sur les troncs pourrissants, au bois de Celeyran R. 1880 (stérile.)

16. (29) *Jungermannia bicrenata* Lindb. Syn. Hep.

p. 82. — Boul. Fl. cr. p. 801, Husn. Hep. Gall. p. 37.

Sur la terre sablonneuse, au bord des sentiers couverts, au bois du Chapitre à Arzens R. Chemins creux du bois de Talairac RR.

17. (30). *Jungermannia excisa* (Dicks.) Nées ab. Es. Syn. p. 112. — Boul. Fl. cr. p. 802? Husnot. Hepat. Gall. p. 38. cum obs. crit.!

Bois et Bruyères, sur la terre. A Saint-André-de-Roquelongue. RRR. Notre plante nous paraît répondre assez exactement à la description du *Synopsis hepaticorum*: Tige simple, raide, courte 2-3 millim. Feuilles dressées, imbriquées, ovales, divisées jusqu'au dessous du tiers en deux lobes inégaux sinués. Folioles de l'involucre à 5 lobes fol. dent. Perianthe oblong. plissé, lacinié à l'ouverture.

La synonymie de l'espèce est assez confuse précisément parce que les auteurs qui ont décrit ou signalé l'espèce sont loin d'être d'accord. M. Husnot (l. c.) ne cite aucun habitat en France, à cause de cette confusion. Ainsi le *J. excisa* des Vosges, inscrit dans la Flore de l'Est de M. l'abbé Boulay est, de l'avis de M. Husnot, une forme du *J. ventricosa*; celle d'Angers de Guépin, de même. Le n° 126 de MM. Roze et Béscherelle, le J. porphyroleuca, toujours d'après M. Husnot. La plante nommée J. excisa par de Brébisson, et celle recueillie sous le même nom dans les Ardennes seraient le J. bicrenata. Enfin la figure donnée par Hooker T. IX serait une forme du J. ventricosa et la plante décrite par l'auteur de

l'Hepat. Gallica p. 38 diffèrerait de l'espèce de Dickson qui, pour M. Husnot, serait encore le *J. bicrenata*, à en juger par un exemplaire de l'Herbier Lehmann. Weber (Historia Hepat.) impuissant pour débrouiller ce cahos décrivit sous le nom de *J. dubia*, la plante de Dickson.

Sub. Sect. III. *Barbatæ* Nées (feuilles caulinaires plissées-ondulées-multilobulées).

18. (31) *Jungermannia incisa* Schrad. crypt. II. n° 100; Hook. Brit. Jung. T. X.; Nées Ab. Esemb. Syn. p. 118; Boul. Fl. cr. p. 803; Husn. Hepat. Gall. p, 39.

a var *granulifera*.

Sur la terre dans les bois et sur les troncs pourrissants, à Ramondens, à Boucheville, à Puivert; au taillis de Lacaussette près de Limoux C. — Sur les rochers dans les bois, à Gourmentés près de Laprade. La var *a* à Coudous près de Quillan AC. sur les bois pourrissants (touffes d'un vert beaucoup plus foncé que le type). — Printemps.

19. (32) *Jungermannia barbata* Schreb.; Nées ab. Esemb. Syn. p. 122; Boul. Fl. cr. p. 804. — *Jung. attenuata* Lind.? Husn. Hep. Gall. p. 40 p. 2. (1).

---

(1) Pour M Husnot, comme pour l'abbé Boulay (l. c.) le *J. barbata* (toujours stérile dans l'Aude) réunit les 6 Jungermanniées suivantes qu'ils décrivent séparément : *J. attenuata* Lind. (rameaux cylindriques) ; *J. Lyco-*

a. v. *Schreberi* Nées.

b. v. *attenuata* Lind.

c. v. *Floorkei* Nées.

Sur la terre, mêlée aux mousses recouvrant les rochers de la région montueuse. C.

La var *b* mêlée aux mousses et aux Lichens sur le versant nord du Pic de Nore. Toujours stérile, comme le type.

La var *c* plus rare. Sur les roches arénacées à Caudebronde.

20. (33) *Jungermannia setiformis* Ehrh. Bt. III. p. 80. Hooker Brit. Jung. Tab. 20 — Boul. Fl. cr. p. 806. — Husn. Hep. Gall. p. 42.

Magnifique espèce formant des Touffes élevées d'un vert jaunatre, mais toujours privée de fructifications, sur les rochers, au voisinage des mousses alpestres, au Pic de Nore RR. Sur les pentes du Bugarach. 1882. RRR.

---

podioides Wallr (à feuilles plus larges que longues, très crépues); *J. Schreberi* Nées, à feuilles 4-lobées, dont les 2 du milieu plus larges, *J. Lyoni* Tayl. (à bord postérieur de la feuille plus long que le bord inférieur). *J. qninquedentata* Thed (à feuilles 3-5 lobes, dont le plus large obtus); *J. Floorkei* Mart. (feuilles à lobes aigus).

Comme le fait observer M. Husnot, il est indispensable pour distinguer ces diverses formes entr'elles, à cause des passages fréquents de l'une à l'autre, d'examiner les feuilles à la loupe, d'un grand nombre d'exemplaires de chaque forme constante. Nous avons rencontré trois formes bien caractérisées dans l'Aude. Peut-être bien les 3 autres s'y trouvent-elles également.

Sect. III. Bicuspides Nées.

Plantes frêles, feuilles bilobées; fructification terminant un rameau spécial plus court et plus gros que les rameaux stériles.

✠ **Lobes des feuilles droits :**

21. (34) *Jungermannia Starkei* Herb. Fk,; Nées ab. Esemb. Lib. II. p. 223; Boulay. Fl. cr. p. 807. — *Jungermannia divaricata* sin.; Spruce p. 112; Husn. Hep. Gall. p. 42.

a var *byssacea* (Roth) J. *byssacea* Roth. Réuni par l'abbé Boulay au type et distingué par M. Husnot comme variété (amphigastres nuls; feuilles de l'involucre divisées en 2-3 lobes.)

Sur la terre, dans les bruyères, mêlée aux mousses AC. La var *a* au bois de Fentarèche. Dans le vignoble des côteaux de Pomas près de Limoux. C. Au bois de Puylaurens, moins répandu.

22. (35) *Jungermannia bicuspidata* L. sp. Plant. Gourn. Herb. Mont. Mont. p. 85. Nées ab, Es. Leb. 11. p. 251; Boulay. Fl. cr. p. 809; Husn. Hepat. Gall. p. 43.

Sur la terre, dans les fentes des rochers; les ravins creux de la région élevée PC. à Villardonnel, à Puylaurens, à Laprade, avril-mai. Espèce variable.

a. f. *argillacea*. Des terrains argileux humides à Villemagne R. à Roquefère R. Plante plus grêle que

le type, à feuillage plus rare, plus menu, et d'un vert pale (non jaune); à feuilles peu ou point 2-lobées, lancéolées.

b. f. atra Nob. Touffes byssoides, à tiges fort exigues, offrant l'aspect d'un tapis raz de velours noirâtre. Rochers ombragés, au-dessous des bois. Axat. R. (stérile).

c. f. *ericetorum* Husn. Hepat. Gall. p. 44. (Syn. Hep. p. 140; *J. reclusa* Tayl. feuilles étalées, rameaux couchés et redressés, stériles, de couleur rougeâtre ou pourpre vif. répond à la forme *patens*. Grog. Pl. cell. S. et L. p. 43. Observé dans l'Aude au bois découvert de Saissac. R. — Sur les talus des bosquets à Alzonne R. 1882, toujours stérile. — Mai.

✠✠ **Lobes des feuilles connivents ou recourbés.**

23. (36) *Jungermannia connivens* Dicks Crypt. fasc. VI Tab. VI Tab. XI f. 15. Hook. Brit. Jung. Tab. XV. — Nées Ab. Es. E. Leb. 11 p. 283; Boul. Fl. cr. p. 810; Husnot. Hepat. Gall. p. 44.

Sur les brindilles tombées et les écorces pourrissantes de sapin. Forêt de Niort. P.C. Rochers de la région montueuse, à la forêt des Fanges, à la forêt de Mouthounet, où elle forme, mêlée aux mousses, de larges tapis de couleur vert pale. C. Avril-mai.

Sect. IV. Æquifoliæ Nées.

(Feuilles et amphigastres semblables, de sorte que la tige est garnie de 3 rangs de feuilles.)

✠ **Feuilles divisées en 2-4 lanières subulées.**

24. (37) ***Jungermannia setacea*** Web. spicil. p. 155; Hook. Brit. Jung. Tab. VIII: Syn. Hepat. p. 114; Nées ab. Es. Syn. p. 144; Boul. Fl. cr. p. 812, Husn. Hépat. Gall. p. 45. — *Blepharostoma setacea* Dum.

Sur la terre marécageuse, mêlée au *Sphag. acutifolium*, à la forêt des Fanges et sur les pentes du Bugarach. R. Eté. — Plaine de Vinassan (stérile) RRR. sur les troncs pourrissants, forêt de Labéccède R. (stérile).

25. (38) ***Jungermannia tricophylla*** Linn. Sp. pl.; Hook. Brit Jung. Tab. VII. Syn. Hépat. p. 145. — Nees ab. Es. Syn. p. 145.; Boul. Fl. cr. p. 812.; Husn. Hep. Gall. p. 46. — *Blepharostoma trichophylla* Dumort.

Bois et ravins ombragés, sur les pierres envahies par les mousses, à Mas-Cabardès, à Villanière, à Laprade. (stérile) C. — Sur les souches pourries, associées aux Mousses, au bois de l'Aiguille près des Moussets. Avril-Juin. AC.

✠✠ **Feuilles à deux lobes ovales.**

26. (39) ***Jungermannia Julacea*** Linn. Sp. Plant.; Lightf. Fl. Scott.; Hook. Brit. Jung. 8. 11. — Nees

ab. Es. Syn. p. 146. — Compag. Pyr.-Or. II. p. 774.; Boul. Fl. cr. p. 813. — Husn. Hepat. Gall. p. 46.

a. f. *clavuligera* Dum.

Sur les roches humides, à Laprade. Probablement la forme glauque (*glaucescens*) de Nées. Les terres sablonneuses, couvertes et inondées à Caudebronde RR. — La var *a*, sur le terreau de racines et de bruyères dans les fossés, à la forêt de Niort. R.

VII. Lophocolea

Dumort. Revue Jung. p. 17; Syn. Hepat. 151. Boulay. p. 814. Husn. (l. c.) p. 51.

(Feuilles bidentées ou émarginées, amphigastres lobés. Périanthe subcylindrique, trigone, divisé au sommet en 3 lobes grands et dentés.)

1. (40) *Lophocolea bidentata* Nées ab. Es. Hep. Eur. II. p. 327. — DC. Fl. Fr. p. 430; Boul. Fl. cr. p. 814; Husnot Hep. Gall. p. 51. — *Jungermannia bidentata* Linn. sp. Pl.; Gouan. Herb. Montpellier p. 85. — Fl. Tarn. n° 4.

Sur la terre et le bois pourri, les bois et les taillis CCC. Dans les ravins, au bord des ruisseaux. CCC. Avril-mai.

2. (41) *Lophocolea heterophylla* Dum. Rev. J. p. 17; Syn. Hepat. p. 164; Nées ab. Esenb. II. p. 335. — Boul. Fl. cr. p. 817; Husn. Hep. Gall.

p. 53. — *Jung. heterophylla* Schrad.; Hook. Brit. Jung. T. XXXI.

a purpurascens Nob. Touffes d'un vert brun prononcé.

Sur les troncs pourrissants de sapin, forêt de Farges R. Sur les rochers et les vieux troncs, au Bugarrach (var *a*) RR. Toujours associée aux mousses de la région de montagnes.

3. (42) *Lophocolea minor* Nées ab. E. Leb. 11. p. 330; Syn. Hepat. p. 160; Boul. Fl. cr. p. 815; Husn. Hepat. Gall. p. 52.

Sur la terre et le bois pourri dans les ravins et au bord des ruisseaux A.C. à Labécède. Mai. Sur les rochers ombragés à Roquefort du Sault. R. Sur les schistes, mêlé aux mousses, aux environs de Roquefère. RR. (stérile).

VIII. Chiloscyphus

Cord. Syn. Hepat. p. 171. Boul. p. 819; Husn. p. 54.

Tige couchée; feuilles entières; amphigastres bifides. Rameau fructifère très court, feuilles de l'involucre très petites; Périanthe court, divisé en 2-3 grands lobes. Coiffe exserte.

(43) *Chiloscyphus polyanthus* Cord.; Nées Ab. Es. E. Leb. 11. p. 373; Dumort. Syn. Jung. p. 67. Tab. 1. f. 9.; Flor. Tarn nº 5; Boul. Fl. cr. p. 819; Husnot. Hepat. Gall. p. 54. — *Jungermannia polyanthos* Linn. Sp. Plant.; Gouan, Herb. Mont. p. 85;

Hook. Brit. Jung. Tab. LXII. — *J. pallescens* Schrad.

a *rivularis* Lind. Touffes d'un vert brunatre, à tiges ordinairement privées d'amphigastres.

b *latifolia* Nob. Touffes d'un beau vert, moins pales que les feuilles du type; plus longues et à feuilles plus grandes, élargies.

Les bois, les roches inondées, les ruisseaux, sur les pierres, lieux humides et voisins des sources. C. La var *a* sur les rochers à Lastours. La var *b* ruisseau des Bulles près de Salza. Stérile.

Trib III. SACCOGYNÉES.

Involucre sacciforme (remplaçant le Perianthe) pendant au-dessous de la tige à laquelle il est attaché au sommet par un côté.

IX. Saccogyna

Dumort. Comm. p. 113. Syn. Hep. p. 194. — Husn. p. 55.

(Feuilles entières, incombantes (succubes). Involucre (Périgyne) charnu, glabre. Coiffe incluse, adhérant au périgyne, libre partiellement.)

(44) *Saccogyna viticulosa* Dum. comm. bot. p. 113; Syn. Hepat. p. 194. Husn. Hepat. Gall. p. 55; *Jungermannia viticulosa* Linn.; Gouan Herb. Mont. p. 85; Hook. Brit. Jung. Tab. LX.

Rochers ombragés mêlé aux mousses, à l'Ile de Sainte-Lucie. RR.

X. Geocalyx.

Nées. Eur. Leb. I. p. 102. Syn. Hep. p. 194; Boulay. p. 821; Husn. P. 56.

(Feuilles bilobées, incombantes (succubes). Perigyne, charnu, sacciforme, velu en dessous de son point d'attache, coiffe incluse, libre au sommet.)

(45) *Geocalyx graveolens* Nées ab. Fs. Eur. Leb. II. p. 492; Syn. Hep. p. 195. — Boul. Fl. cr. p. 821. — Husn. Hep. Gall. p. 56. — *Jung. graveolens* Schrad.; Ekart. T. 9. f. 67.

Sur la terre humide et aussi sur les pierres; au ravin de Combemale. R. A Villardonnel. RR.

XI. Calypogeia

Raddi. Jung. Etr. p. 20; Syn. Hep. p. 194; Boulay. p. 822; Husn. p. 156. — *Cincinnulus* Dum.

(Feuilles Incombantes (incubes). Amphigastres nombreux. Perigyne sacciforme, velu tout autour, suspendu à la tige par un des côtés du sommet, enfoncé dans la terre. Coiffe libre dans le haut. Capsule allongée tordue; valves contournées)

1. (46) *Calypogeia crocata* De Not; (Grog. Pl. Cell. S. et L. p. 40. Sub. nom. *Jungermannia*) Raddi l. c.

Cette espèce qui est voisine du *Geocalyx graveolens* n'a pas été comprise dans le livre cependant

très complet de M. Husnot. L'auteur ne doit pas avoir eu connaissance de la citation de Grognot et il n'a dû recevoir l'espèce d'aucun de ses correspondants méridionaux. L'auteur des *Plantes cellulaires de Saône et Loire* a été le premier à faire connaître la présence de l'espèce Italienne en France, c'est « sur la terre sablonneuse et les rochers siliceux de la montagne de Montjeu, près Autun, » qu'il l'a recueillie en 1862. De Notaris, n'avait décrit qu'une plante stérile, Grognot a pu recueillir une touffe fertile. « La gaine (périgyne) est assez courte, d'un blanc jaunâtre, à ouverture irrégulière; la radicelle est courte et la capsule brune, à lobes lancéolés obtus. » Nous avons retrouvé, à notre tour, en mai 1882, quelques touffes fructifères de cette espèce dans le département de l'Aude où elle ne paraît pas rare, du moins à l'état stérile, dans les environs de Quillan, au bois de Coudons. En se desséchant la plante perd la coloration safranée que présente son feuillage à l'état de végétation; son odeur à l'état frais rappelle à la vérité le *G. graveolens*, mais ses rameaux ont les feuilles plus courtes que dans cette dernière espèce; les lobes sont inégaux et les bords paraissent à la loupe chargées de petites gouttelettes (Grognot avait fait cette remarque); amphigastres bifides.

2. (47) *Calypogeia Trichomanis* Cord.; Nées ab. Es. Leb. 3. p. 8; Boulay. Fl. cr. p. 822; Husn. Hepat. Gall. p. 56. — *Jungermannia Trichomanis* (Cord.) Spreng; Dicks; Hook. Brit. Jung. T. 79; *Cincinnulus Trichomanis* Dumort.

a var *Sprengelii* Nées (*Jungermannia Sprengelii* Mart.) Feuilles plus exactement ovales, plus espacées plus pales; amphigastres très petits; à lobes plus aigus et plus profondément divisés. La variété est plus délicate et plus réduite dans toutes ses parties que le type, elle est aussi moins répandue et ne sort pas dans l'Aude, de la région des montagnes proprement dite.

Dans les bois, sur la terre ombragée, sur les vieilles souches. CC. Dans toute la région.. La var *a* sur les roches couvertes de mousses et sur les troncs pourrissants des sapins à la forêt de Fanges — á Axat. Point rare, mais assez répandu dans la région des montagnes.

3. (48) ***Calypogeia arguta*** Montg.; Nées ab. Es. Leb. III. p. 24. — Boul. Fl. cr. p. 823. — Husn. Hep. Gall. p. 57.

Sur la terre ombragée et humide, au voisinage des sources. A Lastours (Pastel) RRR. Seule localité observée jusqu'à ce moment dans l'Aude.

S. Tribu. IV. Lépidoziées.

Feuilles incombantes (incubes). 2-4 dentées. Rameau fertile court, naissant en dessous de la tige, garni de folioles involucrales imbriquées. Perianthe allongé, subcylindrique; coiffe incluse, libre; valves de la capsule droites.

XII. Lepidozia

Dum.; Boulay; Husnot (l. c.)

Feuilles incubes, carrées à 2-4 lobes; amphigastres nombreux, lobés. Tige pinnée ou bi-pinnée. Rameau fructifère court. Périanthe allongé, plissé, hyalin, valves de la capsule droites.

(49) *Lepidozia reptans* Lindembg. et Gott. Sp. Hep. T. V.; Boulay. Fl. cr. p. 824. — Husn. Hepat. Gall. p. 58. — *Herpetium reptans* N. ab. Es. E. Leb. III. p. 31; — *Jungermannia reptans*. Linn. Sp. plant. Hook. Brit. Jung. Tab. 75.

Sur les souches pourrissantes dans les bois. C. A Labécède, à Ramondens, à Mouthoumet. Sur la terre siliceuse, mêlée aux mousses, au voisinage des sources à Montolieu, Herm. de Saint-Roch. C. — Sur les ceps de vigne dans les fonds humides, environs de Carcassonne CC.

XIII. Mastigobryum.

Nées. Eur. Leb. III. p. 13; Boul.; Husnot. *Pleurochisma* Dum. *Bazzania* Gray.

Feuilles ovales, à 2-3 dents; tige dichotome. Rameau fructifère court, naissant à l'aisselle d'un amphigastre. Perianthe allongé, plissé-trigone, divisé au sommet en trois lobes, plus profondément fendu d'un côté. Coiffe incluse, libre.

1. (50) *Mastigobrium trilobatum* Nées ab. Esemb.

Syn. p. 239; Lindb. et Gottsch. Sp. Hep. p. 104. T. XVI; Boul. Fl. cr. p. 825; Husnot. Hep. Gall. p. 59; *Jnngermannia trilobata* Linn. Sp. plant.

Sur la terre et les rochers siliceux humides dans les bois, à Laprade, peu commun. Plus répandu dans les bois au-dessus d'Axat. A la forêt de Roquefort du Sault. R. Sur les roches aux Martys P C.

2. (51) *Mastigobryum deflexum* Nées.

Var *Tricrenatum* Nées ab. Es ; Boul. Fl. cr. p. 826 ; Husn. Hep. Gall. p. 58. — *Mastigobryum trilobatum* v. *minor* Web. et Mohr. *Jungermannia tricrenata* Wahl.

L'espèce manque dans l'Aude. Nous avons rencontré la variété élégante à feuilles à trois crenelures sur les rochers inondés du torrent des Mattes à Montlaur où elle forme de larges pelotons de couleur vert-jaunâtre qui attire tout d'abord les regards de l'explorateur. La var suivante qui sur d'autres points de la France lui est réunie dans les mêmes sites en est séparée dans notre région. Nous l'avons observée dans les bois de la région méridionale, c'est-à-dire de l'arrondissement de Limoux.

Var *b implexum* Nées, ab. Es. — Boul. Fl. cr. p. 826; Husn. Hep. Gall. p. 58. Tiges plus courtes, moins raidies, feuilles distantes plus petites que celles de la variété précédente.

Sur la terre et les roches dans les forêts de Quirbajou, à Fanges, à Boucheville. Point rare. Mai-juin 1880-1882.

S. Trib. V. PTILIDIÉES.

Feuilles incubes, lobées. ciliées ou laciniées ; amphigastres, ciliés. Périanthe obconique ou subcylindrique.

XIV. Trichocolea

Dumort. Comm. bot.; Boul., Husn.

Feuilles très profondément lacinées. Périanthe terminal ou naissant dans une dichotomie, hérissé de poils, coriace, obconique , long de 5-6 mill., lisse, lobé à l'orifice. Capsule divisée en 4 valves séparables.

(52) *Trichocolea tomentella* Dumort. Syllog. p. 67; Nées ab. Esemb. in Gott. Lind. et Nées. Syn. Hep. p. 237.; Flor. Tarn. n° 6 ; Boul. Fl. cr. p. 828 ; Husn. Hep. Gall. p. 60. — *Jungermannia tomentella* Ehrh. Beit. 11. p. 150. Hook. Brit. Jung. T. 36.

Sur la terre siliceuse, les rochers irrigués. Les marécages dans les bois. C. A Axat, à Fanges, à Quirbajou, à Labécède etc. C. Mêlé à l'*Hypnum cuspidatum*. La var. *sub-simplex* Nées ; plus rare est répandue dans les bois de Counouzouls et à la forêt de Roquefort de Sault avec le type et y est plus rare. Avril-Mai.

XV. Ptilidium

Nées, Eur. Leb. III. p. 95. — Boul. p. 823. Husnot. p. 61. *Blepharozia* Dumort.

Feuilles incombantes (incubes), à 4 lobées ciliées ;

Amphigastres ciliés. Périanthe subcylindrique, glabre, plissé, lobulé à l'orifice. Capsule divisée jusqu'à la base en 4 valves.

(53) *Ptilidium ciliare*, Nées ab. Esemb. Leb. III. p. 117; Boul. Fl. cr. p. 828; Husn. Hepat. Gall. p. 61. — *Jungermannia ciliaris* Linn. Sp. Plant.; Hook. Brit. Jung. Tab. 65. *J. pulcherrima* Web.

b f. *ericetorum* Nées. Husn. (l. c.) (*Jungermannia Hoffmanni* Wallr.) Touffes pourprées; tige peu ramifiée, à feuilles plus espacées.

Sur la terre, au pied des arbres pourrissants, sur les roches ombragées et humides RR. A Puivert et à Villerouge. La var *b* au bois de L'Aiguille à Laprade R. Mai 1880.

S. Trib. VI. PLATYPHYLLÉES.

Feuilles bi-lobées inégalement. Rameau fructifère court; Périanthe vert, campanulé ou ovale, entier ou bilobé.

XVI. Radula

Dum. Boul. Husn.

Feuilles inégalement bilobées. Amphigastres nuls. Périanthe de même couleur que les feuilles, campanulé, comprimé, entier; pedicelle plus long que le périanthe; capsule divisée jusqu'à la base en quatre valves; coiffe libre.

(54) *Radula complanata* Dumort. comm. Bot. p. 112; Syll. p. 38; Flor. Tarn n° 7; Boul. Fl. cr. p. 830; Husn. Hepat. Gall. p. 62. — *Jungermannia complanata* Linn. Sp. plant.; Gouan Fl. Montp, p. 452; Tourn. Fl. Toul. p. 275.

Les bosquets, les taillis, les bois, au pied des vieux troncs, quelquefois sur les rochers CCC. Avec le type, nous avons fréquemment retrouvé (une forme signalée dans les environs d'Autun) sur les troncs de sapin à la forêt de Niort et dans les autres bois de la région montueuse, la forme *compacta* Grog. (l. c. p. 42.) à feuilles d'un vert plus obscur, densement imbriquées et un peu convexes. Mars-avril.

XVII. Madotheca.

Dum. Comm. bot. p. 111. Boul. p. 831. Husn. p. 62.

Feuilles à deux lobes; l'inférieur plus petit, dressé vers le supérieur; amphigastres nombreux. Périanthe vert, ovale renflé, bilabié. Pédicelle ne dépassant pas le niveau du Périanthe. Capsule divisée jusqu'au tiers inférieur en 4 valves; coiffe globuleuse se déchirant au-dessous du sommet.

1. (55) *Madotheca lævigata* Dumort. Comm. bot. p. 111; Syll. p. 31; Flor. Tarn. n° 8; Boul. Fl. cr. p. 831; Husn. Hepat. Gall. p. 63.

Les bois, les taillis, sur les troncs d'arbres, les vieilles souches où elle est reconnaissable au premier aspect par ses touffes d'un vert jaunâtre ou brun très

luisantes. CC. Moins fréquente sur les rochers dans la zône des bois de montagnes. Toujours stérile.

2. (56) *Madotheca Thuya* Dicks Plant. crypt. f. V p. 19; Dumort. Syll. *Jungermannia platyphylla* var *Thuya* Hook. Brit. Jung.; *Jungerm. cupressiformis* Lamk. Encyclop. III. p. 233.

Cette espèce tient le milieu entre le *J. platyphylla* dont elle a les feuilles entières mais un peu pointues (sub-aigues) et le *J. lævigata*, dont elle a les amphigastres denticulés, ainsi que les feuilles inférieures. Les feuilles sont diversement imbriquées et serrées contre la tige et les rameaux. Toujours stérile.

Sur la terre et les rochers. Avec le *M. lævigata*, à la forêt de Labécède, à Quirbajou, (mais beaucoup moins répandue que cette espèce). Au tronc des chênes au bois du Chapitre, à Arzens. R.

3. (57) *Madotheca platyphylla* Dumort. Syll. Jung. p. 31. — Flor. Tarn. n° 9; Boul. Fl. cr. p. 831; Husn. Hepat. Gall. p. 63. — *Jungerm. platyphylla* Linn. Sp. Plant.; Gouan, Fl. Monsp. p. 452; Tournon Flor. Toul. p. 275. Hook. Brit. Jung. T. 40.

Sur les troncs d'arbres, les vieux murs humides, la terre ombragée. CCC. Partout, mais rarement fertile. (Mai-Juin 1881 à Ramondens).

a j. *convexula* Nées. Sur les vieux troncs au bois de Palairac R.

b f. *intermedia* Grog. Fl. cell. S. et L. p. 39. Cette forme a les feuilles entières et les amphigastres den-

ticulés de même que le M. *Thuya*, mais elle a tout le port du *M. platyphylla*, (bien que les tiges soient toujours moins longues) et ses feuilles larges et assez écartées. Réunie au type à la forêt d'Issel près de Castelnaudary.

4. (58) *Madotheca platyphylloïdea* Dum.; Nées ab. Es.; Boul. Fl. cr. p. 833; Husn. Hep. Gall. p. 64. — *Jungermannia platiphylloïdea* Schw.

Cette jolie espèce a dû être pendant longtemps confondue avec le *M. lævigata* dont elle a le luisant des feuilles; mais ses feuilles et ses amphigastres sont très entiers, comme dans le *M. platyphylla*. Suivant l'aveu de Nées, rapporté par l'abbé Boulay qui distingue cependant à part l'espèce, certaines formes du *M. platyphylla* se rapprochent tellement du *M. platyphylloidea*, que l'on ne sait si on doit les rattacher à ce dernier, ou si même il ne conviendrait pas de réunir le *M. platyphylloidea* à l'espèce primitive. Dans l'Aude, cette espèce est beaucoup plus rare que l'espèce congénère, elle est plus petite et ses touffes moins volumineuses.

Sur les troncs de chêne et de hêtre à Quirbajou et à Axat. R.

5. (59) *Madotheca porella* Nées ab. es. Leb. III. p. 201; Boul. Fl. cr. p. 833; Husn. Hep. Gall. p. 64. — *Madotheca Cordeana* Dumort. — *Jungermannia porella* Dicks; *J. Cordeana* Hueb. Hep. Germ. p. 291.

Sur les racines et les bois pourrissants au bord des ruisseaux, au Coulent à Ginoles R. Ravin des Monges à Aussières (1880) RR.

Var *a nana* Nob. Plante plus réduite dans toutes ses parties, à feuillage vert-jaunâtre. Sur les pierres dans l'Alzau à Raissac-sur-Lampy. Stérile. Avril-mai 1881.

S. Trib. VII. LEJEUNIÉES.

Feuilles divisées en 2 lobes inégaux ; souvent des amphigastres. Feuilles de la tige et de l'involucre différentes. Périanthe ovale ou globuleux. Capsule arrondie ou sub-arrondie, s'ouvrant en 4 valves, jusqu'au milieu ou près de la base. Elatères persistants.

XVIII. Lejeunia

Libert; Syn. Hep. p. 308; Boulay p. 834; Husnot. p. 64.

Plantes naines; tiges grêles, molles, appliquées sur les écorces des arbres ou sur les mousses. Feuilles bi-lobées, souvent des amphigastres. Involucre à fol. différentes des feuilles de la tige. Perianthe sub-sessile, arrondi-ovale ou pyriforme. Pedicelle dépassant le périanthe. Capsule arrondie, à 4 divisions arrivant dans le milieu seulement et portant des élatères persistants.

1. (60) *Lejeunia serpillifolia* Lib. in Ann. Gen. Sc. Phys. 6. p. 374. Tab. 96. f. 2; Nées ab. Es. Leb. III p. 261; Fl. Tarn. n° 10; Boul. Fl. cr. p. 835; Husn. Hep. Gall. p. 67.

Sur les vieilles souches, la terre siliceuse et les rochers humides principalement dans la région des montagnes. C. Au bois de Fontarèche; les bosquets du vieux Lampy, à Saissac. Bois de la Loubatière à Périsses. Mars et avril. Fréquemment stérile.

V. *laxa* Nées. Sur les grandes mousses, au torrent des Mattes, à Lastours. R.

2. (61) *Lejeunia minutissima* Dum. Comm. bot. p. 111; Boul. Flor. cr. p. 836; Husnot. Hepat. Gall. — *Lejeunia Ulicina* Syn. Hepat. p. 387. — *Jungermannia Ulicina* Tayl. — *Jung. minutissima* Sm.; Hook. Brit. Jung. Tab. LII.

Sur l'écorce des vieux sapins pourrissants. R. Stérile. Forêts de Puyvert et de Colombes au sud de Chalabre. Mai 1881.

XIX. Frullania

Raddi Jung. Etr; Syn. Hep. p. 408; Boulay p. 837; Husn. p. 68.

Feuilles bi-lobulées inégalement, présentant souvent une dent entre le lobule et la tige. Folioles de l'involucre différentes des fol. de la tige; des amphigastres, ovales trilobés. Périanthe ovale, tronqué ou arrondi au sommet qui est mucroné, caréné en dessous. Pedicelle plus allongé que le périanthe. Capsule sub-globuleuse, divisée jusque près de la base en quatre valves, munies d'élatères dans le milieu. Plantes robustes, tenaces, très développées.

1. (62) *Frullania dilatata* Nées ab. Es. Hep. Eur. 3. p. 217; Fl. Tarn. n° 11; Boul. Fl, cr. p. 837; Husn. Hepat. Gall. p. 68. — *Jungermannia dilatata* Linn. spec. pl.; Gouan Fl. monsp. p. 452; Hook. Brit. Jung. T. V.

CCC. Forme sur tous les arbres forestiers de larges plaques d'un vert rougeâtre ou brun. Plus rarement, l'espèce se montre sur les pierres, dans les bois, au voisinage des filets d'eau. Nous avons recueilli, dans le bosquet des bains à Campagne, sur les pierres une forme à feuillage pourpre vif d'un élégant effet. Printemps. (Diffère du *F. Tamarisci* par ses rameaux plus rapprochés qui se renflent à leur extrémité.)

2. (63) *Frullania Tamarisci* Dum. Syn. Hepat. p. 432; Nées ab. Esenb. Hep. Eur. 3. p. 229; Fl. Tarn. n° 12; Boul. Fl. cr. p. 838; Husn. Hepat. Gall. p. 69. — *Jungermannia Tamarisci* Linn. Sp. Pl.; DC. Fl. Fr. p.; Gouan Herb. Monsp. p. 85; Tourn. Fl. Toul. p. 275; Hook. Brit. Jung. Tab. VI; Comp. Pyr. Or. II. p. 774.

CCC. Partout, dans les bois, sur les rochers et sur les troncs des arbres, plus particulièrement dans les bois humides. Printemps.

f. *concaviuscula* Grog. (Fl. cr. cell. de S.-et-Loire) p. 39. Cette forme est souvent associée au type; elle est caractérisée par sa couleur d'un vert plus pâle, les feuilles sont un peu relevées sur les bords; elles paraissent presque concaves et sont légèrement denticulées ou érosées. Observée récemment dans le bosquet de Pech-Redon, sur le chêne.

S.-Trib. VIII. CODONIÈES.

Périanthe campanulé, herbacé; capsule globuleuse se déchirant en quatre valves irrégulières.

XX. Fossombronia

Raddi Jung. Etr. p. 17; Syn. Hep. p. 467; Lindbg. man. musc.; Boul. p. 839; Husn. Hep. p. 70. — *Codoniæ* Dum.

Plantes de très petite taille, croissant sur la terre, garnies de radicelles violacées. — Feuilles molles, lobulées-ondulées. Périanthe campanulé herbacé; capsule globuleuse, s'ouvrant en 4 valves irrégulières. Anthéridies nues sur le dos de la tige.

(64) ***Fossombronia pusilla*** Dumort.; Nées ab Esenb. E. Leb. III. p. 319; Boul.; Fl. cr. p. 319; Husn. Hep. Gall. p. 70. — ***Jungermannia pusilla*** Schm. ***Codonia pusilla*** Dumort. — ***Jungermannia Michelii*** Merat. Fl. Par.

Champs argileux et terres humides des bois R. Bords de la Cesse, dans le vallon de Bise. — Bois de Garmantés près de Laprade R. Les berges du canal à la Redorte. Août.

a v. ***Woudraczeckii*** Cord. in Sturm. Distinguée par les pointes trés nombreuses, qui hérissent la surface de la spore. Observée au mois d'août 1881, sur un talus dénudé à la découverte de la Berre à Durban, auparavant, avec le type au bois de Garmantès près de Mas-Cabardès.

b v. *major* Nob. Plante beaucoup plus développée que le type, à spores globuleuses, alvéolés, peut-être représentant la plante de Raddi : *F. angulosa*. Fertile en août sur les talus de la Cesse, au voisinage du type que nous avons recueilli dans cette station.

S.-Trib. IX. PELLIEES

Involucre monophylle, ou nul ; pas de périanthe; capsule globuleuse ou ovale.

XXI. Pellia

Raddi. ; Syn. Hep. p. 488; Boul. p. 840; Husn. p. 73.

Involucre monophylle lacéré; anthéridies placées à la face supérieure de la fronde sur la nervure.

1. (65) *Pellia epiphylla* Cord ; Nées ab. Es. Hep. Eur. 3. p. 361. — Fl. Tarn. n° 13; Boul. Fl. cr. p. 841 ; Husn. Hepat. Gall. p. 73. — *Jungermannia epiphylla* (L.) Hook. Brit. Jung. T. 47; Comp. Pyr.-Or. II. p. 774.

Sur la terre et les pierres, près des rigoles, au bord des fossés, sur la paroi des fontaines. C. Ruisseau du Coulent à Ginoles. Printemps. — Pic de Fontrouge sur les pierres inondées. CC. Forêt de Puyvert.

a var *fuscigera* Dumort. (Fronde dichotome, fourchue au sommet) stérile au pic de Fontrouge sur les pierres inondées.

2. (66) ***Pellia calycina*** Nées ab. Esenb. Syn. Hep. p. 490; Boul. Fl. cr. p. 441; Husn. Hepat. Gall. p. 74. — ***Jungermannia calycina*** Tayl.; Gott. Rab. Hep. Eur. n° 221.

Sur les pierres calcaires humides région sub-alpine et montueuse. R. Fentes rocheuses du pic de Nore. Stérile.

XXII. Blasia.

Mich.; Syn. Hep. p. 491. Boul. a. 842; Husn. p. 74.

Fructification naissant dans une cavité renflée de la nervure. Pas d'involucre, ni de périanthe. Capsule ovale.

(67) *Blasia pusilla* Linn.; Nées abi Esenb. 46. III. p. 402; Boul. Fl. cr. p.; Husn. Hep. Gall. p. 74. — ***Jungermannia** blasia* Hook. Brit. Jung. Tab. 82 à 84.

Bord des fossés et des ruisseaux. Sur la terre nue à Capendu, sur les bords du Rougeat. RR. Sentiers du bois de Fontarèche. A la forêt de Fanges. Mai 1882.

S.-Trib. X. ANEURÉES.

Involucre court, périanthe nul, coiffe allongée saillante, élatère persistant au sommet des valves.

XXIII. Aneura

Dum. Comm. bot. p. 115; Syn. Hep. p. 493; Boul. p. 843; Husn. p. 75.

Fronde enerve. Fructification naissant au-dessous de la fronde, près du bord. Coiffe saillante, charnue, lisse ou tuberculeuse. Capsule oblongue à 4 valves; spores globuleuses, lisses. Antheridies placées à la face supèrieure de la fronde, latéralement.

1. (68) *Aneura pinguis* Dum. Syll. p. 86; Boul. Fl. cr. p. 843; Husn. Hep. Gall. p. 75. — *Jungermannia pinguis* Linn. sp. Pl. — Gouan Herb. Monsp. p. 85. — Tourn Fl. Toul. p. 275; Hook. Brit. Jung. T. 46.

Sur la terre, dans les prairies humides; à la lisière des forèts, snr les débris de végétaux pourrissants C. Sur les mousses à l'hermitage de Saint-Roch à Montolieu. Aux Cassés, aux bords du Marés CC.

a denticulata (bord des frondes denticulés) Nées. Sur les *Hyp. revolvens et commutatum*, à Mas-Cabardès, à Salsigne, à Rennes-les-Bains. AR.

b augustior Hook. Brit. Jung. T. 47. f. 2 (fronde allongée, lineaire, peu rameuse) recueillie une fois, (mai 1881). Stérile au ravin de Combemale.

2. (69) *Aneura multifida* Dum.; Syn. Hep. p. 497; Boul. p. 844. Husn. Hep. Gall. p. 76.

Sur la terre dans les bois humides, recouvrant les mousses aquatiques. Dans le lit des ruisseaux en partie desséchés. R. A Vinassan; au bois de Cépie près de Limoux; environs de Quillan, bois de la montagne PC. Mars-avril.

a viridis (fronde de couleur vert sombre). Ravin de la forèt de Fanges. Mai 1880.

b pinnatifida (Nées) *Jungermannia pinnatifida* Nées. (Fronde dressée pinnée ou bi-pinnée). Sur les mousses et les feuilles pourrissantes au bois de Boucheville dans un ruisseau (*Le Rioulet*) RRR. Juin 1881.

XXIV. Metzgeria.

Raddi; Syn. Hep. p. 501. Lindb. Monog. Metz. p. 2; Boul. p. 845; Husn. p. 76.

Fronde nerviée. Involucre placé sur la nervure à la face inférieure des frondes, hérissé bilobé. Périanthe nul. Coiffe exserte, hérissée de poils raides. Capsule ovale; élatères à une spire persistant au sommet des valves. Anthéridies globuleuses naissant dans un involucre placé sur la nervure.

1. (70) *Metzgeria furcata* Dum.; Nées ab. Es. Hep. Eur. III. p. 485; Fl. Tarn. n° 14; Boul. Fl. cr. p. 845; Husn. Hepat. Gall. p. 76; *Jungermannia furcata* Linn.; Hook. Brit. Jung. T. LV.

Sur la terre, au pied des arbres, sur les rochers humides recouvrant les mousses dans la région des montagnes. CC. Vallon d'Aussières, à Caudebronde. Au vieux Lampy, bois des environs de Saissac. A la Caunette, près de Limoux. Hiver.

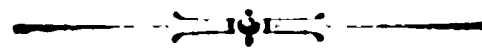
a f. *elongata* (*Jung. furcata maxima*) frondes deux fois plus développées que celles du type. Bois de Puylaurens, R.

b j. *exciliata* Grog. (Pl. c. s. LL. p. 44). Fronde

vert foncé, dénuée de Cils) au tronc des arbres, mêlé aux mousses à Valmigère. RR.

2. (71) *Metzgeria pubescens* Raddi Jung. p. 46; Boul. Fl. cr. p. 847; Husn. Hep. Gall. p. 77. — *Jungermannia pubescens* Schrk.; Hook. Brit. Jung. p. T. 73.

Sur les vieux troncs à la forêt de Fanges. C. Avec la forme *a dilatata* Grog. que nous avons recueillie aussi sur les rochers au Pic de Nore. Cette forme se distingue par une fronde à divisions plus courtes et dilatées.



Tribu II. Marchantiacées.

Fruits agrégés au sommet d'un pédoncule. Involucres cohérents à la base seulement, ou fixés à la face inférieure d'un réceptacle, lobé, sinué, ou muni de rayons. Elatères pourvus de spires.

S.-Trib. I. LUNULARIEES

Quatre involucres, rarement plus ou moins, cohérents par la base seulement, disposés en croix au sommet d'un pédoncule entouré d'une gaine à la base.

XXV. Lunularia

Micheli; Syn. Hep. p. 510; Boul. p. 847. Husn. p. 78.

(72) *Lunularia vulgaris* Mich. nov. Gen. Plant.;

Bischoff. March. und. Ricc. Tab. LXVII f. 1.; Fl. Tarn. n° 15; Boul. Fl. cr. p. 847; Husn. Hep. Gall. p. 78. *Marchantia cruciata* Linn.; Gouan. Fl· Monsp. p. 453 et Herb. p. 262; Tourn. Fl. Toul. p. 275; Dub. Bot. Gall. p. 591; Comp. Pyr.-Or. II. p. 772.

Lieux frais et ombragés. Au bosquet de Pech-Redon C. Stérile. Sur les rochers et les pierres, au voisinage des sources. Parc du vieux Lampy; Bois de Saissac. Talus de la Berre, aux environs de Durban C.

S.-Trib. II. MARCHANTIÉES.

Fruits agrégés au sommet d'un pédoncule; involucres fixés à la face inférieure d'un réceptacle lobé, sinué ou muni de rayons.

XXVI. Marchantia

L. Syn. Hep. p. 521.

Réceptacle femelle garni de rayons libres au sommet, cohérents à la base; un périanthe; réceptacle male pédonculé, pelté, sinué.

(73) *Marchantia polymorpha* L. Sp. 1603: Gouan. Fl. Monsp. pag. 453, Herb. p. 262; Tourn. Fl. Toul. p. 275; Fl. Tarn. n° 16; Comp. Pyr.-Or. II. p. 772; Boul. Fl. cr. p. 848; Husn. Hep. Gall. p. 79.

a elongata Nob. Fronde très allongée, peu rayon-

nante, constamment stérile. Dans les allées du Calvaire à Carcassonne.

CCC. Le type est assez répandu, au bord des ruisseaux, des fontaines. Dans les lieux humides et habités (les cours et les jardins). Fertile à Villanière, au torrent des Mattes (avril-mai) et à Villemagne où l'on peut récolter au printemps des frondes portant, tantôt des organes males, tantôt des organes femelles et quelquefois, mais séparément des organes femelles et des organes males.

XXVII. Preissia

Cord.; Syn. Hep. p. 538.

Réceptacle femelle hémisphérique, composé de 4-6 rayons en forme de côtes saillantes libres seulement à la partie inférieure. Un périanthe.

(74) *Preissia commutata* Nées ab. Esenb. Hep. Eur. 4. p. LXV; Flor. Tarn. n° 17; Boul. Fl. cr. p. 849; Husn. Hep. Gall. p. 79. — *Marchantia commutata* Lindb.; Bischf. Tab. LXIX f. 4; *M. Hemisphœrica* Schw.

Espèce souvent confondue avec le *Reboulia hemisphœrica* moins rare qu'elle dans l'Aude. Sur les rochers ou sur les murs humides et ombragés. Au bas de la terrasse du bassin du vieux Lampy. C. A Rennes-les-Bains, au fond des bosquets de l'établissement thermal. A Villardonnel sur les roches infiltrées. A Montlaur, au torrent des Mattes. Fertile au mois d'août. C.

XXVIII. Fegatella

Raddi ; Syn. Hep. p. 546.

Réceptacle femelle conique, sinué à la partie inférieure. Périanthe nul. Réceptacle male sessile, disciforme.

(75) *Fegatella conica* Cord. in Op. Beit. 1. p. 649; — Fl. Tarn. n° 18 ; Boul. Fl. cr. p. 850 ; Husn. Hepat. Gall. p. 81. — *Marchantia conica* L ; Gouan Fl. Monsp. p. 463 et Herb. p. 262 ; DC. Fl. p. 2. 2. 423; Tourn. Fl. Toul. p. 274. — *Conocephalus* Dum. *C. vulgaris* Bischf. Tab. LXVIII f. 4.

Sur les pierres humides et les parois infiltrées des rochers, a Villemagne C. mai. Aux bois de Valmigère et à Roquefort-de-Sault. CC.

XXIX. Reboullia

Raddi ; Syn. Hep. p. 547.

Réceptacle femelle hémisphérique, garni en dessous de longs poils blancs, divisé en 4-8 lobes jusque vers le milieu. Involucre s'ouvrant par une fente longitudinale. Périanthe nul.

(76) *Reboullia hœmisphœrica* Raddi ; Bischoff. Tab. 69 f. 1 ; Gottsch. Lindb. et Nées Syn. Hep. p. 548; Fl. Tarn n° 19 ; Boul. Fl. cr. p. 851 ; Husn. Hep. Gall. p. 81. — *Marchantia hemisphœrica* Linn. spec.

Plant., Gouan. Flor. Monsp. p. 453; Herb. p. 262; Campanyo Pyr.-Or. T. 11 d. 773.

Sur la terre fraîche, les murs, les rochers ombragés. Avril-mai. Environs de Carcassonne, berges du canal R. Aux environs de Mas-Cabardès, sur les talus de l'Orbiel CCC et au revers de la plupart des chemins creux qui descendent de la Montagne Noire.

XXX. Fimbriaria

Nées; Syn. Hep. p. 555.

Réceptacle femelle conique ou hémisphérique, papilleux en dessus, 2-6 lobé. Involucre court. Perianthe divisé jusqu'au milieu en 8 ou 16 lanières pendantes au-dessous de l'involucre. Capsule s'ouvrant circulairement.

(77) ***Fimbriaria fragrans*** Nées ab. Es. in H. Phys. Ber. p. 45; Syn. p. 558; Fl. Tarn. n° 20; Boul. Fl. cr. p. 853; Husn. Hep. Gall. p. 83. — *Marchantia fragrans* Balbis.

Sur les rochers siliceux à Pradelles, avril 1882 RR. Aux Martys, plus fréquent au bois de Laiguille dans la même région. N'a pas été rencontré ailleurs par nous dans l'Aude.



Trib. III. Anthocérotées.

Capsule solitaire, lineaire, très longue, s'ouvrant en deux valves; munies d'une columelle; élatères dépourvues de spire. Antheridies sessiles.

XXXI. Anthoceros

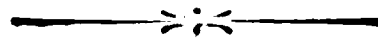
Mich.; Syn. Hep. p. 582.

1. (78) *Anthoceros punctatus* L. Sp. plant.; Comp. Pyr-Or. II. p. 773; Boul. Fl. cr. p. 361; Husn. Hepat. Gall. p. 84.

Dans les sillons et les fossés des champs submergés à Saissac. Août-septembre. Sur la terre humide, les prairies marécageuses des basses montagnes. C. Au bois de Palairac; chemins du coteau de Fontjoncousse CC.

2. (79) *Anthoceros levis* L. Sp. Plant. 1606; Fl. Tarn. n° 21. Boul. Fl. cr. p. 855; Husn. Hep. Gall. p. 85.

Lieux humides champs et fossés, parmi les mousses, tertres herbeux et infiltrés. CC. Septembre. Cette espèce diffère de la précédente (caractérisée par une fronde papilleuse en dessus et des spores noires) par une fronde lisse et des spores jaunes.



Trib. IV. Targioniacées.

Involucre bi-valve, sessile. Capsule solitaire, sub-sessile, globuleuse, se déchirant irrégulièrement; élatères à 2 spires; pas de columelle.

XXXII. Targionia

Micheli; Syn. Hep. p. 574.

(80) *Targionia hypophylla* L.; Gouan Herb. Mont. p. 85; Comp. Pyr.-Or. T. 11. p. 373. Lindbg. Syn. Hep. p. 110; Husn. Hep. Gall. p. 85. *T. Michelii* Cord. in Op. Beit. 1. p. 949; Boul. Fl. cr. p. 854.

Sur la terre des rochers humides au pic Mosset RR.

Dans les chemins creux de la Montagne, aux environs d'Axat; autour de Quillan. Mars-Avril R.



Trib. V. Ricciacées.

Fruit sessile ou brièvement pédicellé; Périanthe nul; Capsule globuleuse, se déchirant irrégulièrement; pas d'elatères. Anthères sessiles ou enfoncées dans la fronde.

S.-Trib. I. CORSINIEES. (1)

(Plante terrestre, fronde couchée. Fruits placés à la face supérieure de la Fronde. Un involucre. Spores d'abord quaternées, alvéolées).

XXXIII. Sphærocarpus

Mich.; Syn. Hep. p. 594.

(81) *Sphærocarpus terrestris* Sm.; Lindb. Ricc. Tab. 36. f. 1.; Husn. Hepat. Gall. p. 88. — *Sphærocarpus Michelii* Bell.; Mont. Pl. cell.; Comp. Pyr.-Or. 11. p. 772; Boulay. Fl. cr. p. 88.

Sur la terre sablonneuse et humide, à la forêt de Fanges, où il est difficile à appercevoir à raison de

---

(1) Nous n'avone pas rencontré dans l'Aude le genre Riella Montagne (2 S. Trib *Riellées*) R. Clausonii Letourn ? que M. Goulard a trouvé dans les Mares de Roque-haute, près de Montpellier et qui y est RRR. L'espèce a été observée auparavant à Alger dans une marre, à la maison Carrée par M. Letourneux.

Ni le genre *Oxymitra* Bisch. Observé dans les sentiers caillouteux, près de Nîmes par M. Boulay. Ces espèces peuvent se retrouver un jour dans l'Aude.

son exiguité. R. Doit se rencontrer ailleurs dans le département. — Automne et printemps.

XXXIV. Corsinia

Raddi; Syn. Hepat. p. 596.

Fruits placés au centre de la fronde, dans une cavité orbiculaire dont les bords redressés forment un involucre lacinié. Coiffe hérissée.

(82) *Corsinia Marchantioïdes* Raddi in Opusc. Scient. de Bolog. II. p. 354; Bischoff. Tab. 70. f. 1.; Comp. Pyr.-Or. II. p. 772.; Boul. Fl. p. 857; Husn. Hep. Gall. p. 88.

Au pied des arbres, sur la terre dans les lieux humides et ombragés. Forêt de Ramondens RR. Au bois de Counouzouls sur les confins du département des Pyrén.-Orient. Mai 1881 TR.

S.-Trib. RICCIÉES

(Frondes ordinairement disposées en rosette. Fruits enfoncés dans l'intérieur de la fronde; involucre nul, coiffe soudée avec la capsule; spores d'abord quaternées, puis isolées, tetraédriques, alvéolées.

XXXV. Riccia

Micheli; Syn. Hep. p. 598.

§. 1. Plantes terrestres; fronde ferme, sans cavités

aériennes; capsules formant des saillies sous l'épiderme de la face supérieure des feuilles.

1. (83) *Riccia glauca* L.; Gouan Herb. Mont. p. 86; Tourn. Fl. Toul. p. 274; Comp. Pyr.-Or. II. p. 771; Boul, Fl. cr. p. 852; Husn. Hepat. Gall. p. 90.

Sur la terre argileuse humide des bas fonds. Eté, automne. Assez commun dans le département. A Villemagne; bord du canal de la Robine à Narbonne; Montolieu, Hermitage Saint-Roch; ravin de Combemale. Environs de Vinassan; sentiers du bois de Fontarèche. LL. CC.

ʃ. minima Lind. (*R. minima* Schm.) Husn. Hep. l. c. A frondes plus étroitement divisées, à lobes linéaires. Se rencontre moins fréquemment dans les sentiers de la Montagne à Laprade C. en septembre 1881 au bas des talus des bosquets à Alzonne. Cette forme n'est pas le *R. minima* de Linné dont la fronde est pourpre violacée en dessous; les bords épais et ascendants laissant entr'eux un sillon profond au centre des lobes. Le *R. minima* Linné a été indiqué dans l'Hérault par Chalon. Depuis la très ancienne mention de Gouan elle est plus répandue dans l'Aude que la variété qui porte le même nom et qui est une toute autre espèce, celle mentionnée ci-après.

2. (84) *Riccia minima* Linn.; Gouan Herb. Mont. p. 85; Tourn. Fl. Toul. p. 274. Raddi, p. 5. T. 11.

f. 5; Lindemb; T. XX; f. 2; Syn. Hepat. p. 601; Comp. Pyr.-Or. II. p. 771; Boulay. Fl. cr. p. 859; Husn. Hep. Gall. p. 91.

Les fossés, les rochers inondés. A Lastours, à Mas-Cabardès, berges du ruisseau des Bulles près de Salza, au pic de Fontrouge, au bas des Mattes à Montlaur. AC. Sur les rochers infiltrés près de la mer à Leucate. Mai 1881. R.

3. (84) *Riccia Bischoffii* Hueb.; Linbg. T. XXVIII, f. 1.; Boulay p. 860; Husn. Hep. Gall. p. 92.

Environs de Roquefère sur les micaschistes humides. Juillet 1882. TR. Nous n'avons pas observé cette jolie espèce ailleurs que dans cette station où elle formait d'assez fortes plaques sur la terre et les détritus de mousses ayant le rocher pour support.

Dans la même division des *Riccia* terrestres, nous espérions retrouver quelques espèces, (les *Riccia ciliata* Hoffm., *R. lamellosa* Reddi et *R. nigrella* DC), qui ont été observés dans l'Hérault aux environs de Montpellier, nos poursuites attentives ont été vaines. C'est une recherche à continuer au printemps et à l'automne, ces petites plantes disparaissent dès que l'eau qui les alimente cesse de circuler ou qu'un vent trop sec les contrarie dans leur végétation. Elles réapparaissent quand les éléments favorables de développement leur sont offerts !

§. II. Fronde verte, croissant sur la vase, munie de cavités aériennes, capsules formant de légères saillies sous l'épiderme de la face supérieure.

4. (84[b]) *Riccia crystallina* Linn. sp. Pl. 160 f.; Lindbg. T. 22 f. 2; Syn. Hep. p. 687. Gouan Herb. Mont. p. 85; Boul. Fl. cr. p. 861 ; Husn. Hep. Gall. p. 93. *Riccia cavernosa* Hoffm.

Sur la terre humide au Calvaire à Carcassonne. Juin 1882. R. Bosquets du vieux Lampy, sur les margelles d'un épanchoir C. Berges du Rougeat, dans la vase, au pied de la montagne d'Alaric C. A Lastours, à la fontaine de Pestel, avril 1881, et automne 1882.

§. III. Plante nageante, garnie de longues lanières; fronde munie de cavités aériennes, capsules ne formant pas de saillies sur l'une ni l'autre face. — Genre *Ricciocarpus* Corda.

5. (86) *Riccia natans* Linn.; Bischoff Tab. LXXI f. 5. Syn. Hepat. p. 603; Boul. Fl. cr. p. 862; Husn. Hepat. Gall. p. 93. — *Ricciocarpus natans* Cord.

Flottant à la surface des eaux du canal de la Robine à Narbonne. Mai 1880. Dans les fossés aquatiques aux environs d'Aussières (ravin des Monges) septembre. CC. Dans l'Alzau, à Raissac. C. N'est pas rare dans les mares et les eaux stagnantes, à Vinassan à l'automne.

6. (87) *Riccia intermedia* Nob. (*R. natans* f. *subciliata* Olim).

Voici une forme intermédiaire entre le *Riccia natans* et le *R. fluitans*. Elle est terrestre, c'est-à-dire qu'elle n'apparait croyons-nous sur la vase que lorsque

les eaux se sont retirées. La fronde est plus petite que celle du type, elle n'est pas violacée en dessous, mais verte sur les deux faces; les lanières ne sont pas aussi longues mais ciliés brèvement et abondamment.

Sur la vase, dans les sentiers inondés du vallon d'Aussières, à Caudebronde, septembre 1882. R.

§. IV. Fronde caverneuse. Capsule formant des saillies, à la face inférieure des frondes. Genre *Ricciella* Brn.

7. (88) *Riccia fluitans* Linn. Sp. p, 1603; Gouan. Herb. Mont. p. 86; Tourn. Fl. Toul. p. 274; Flor. Tarn. n° 22; Comp. Pyr-Or. 11 p. 771; Lindbg. Tab. 24-25; Syn. Hep. p. 510; Boul. Fl. cr. p. 862; Husn. Hep. Gall. p. 94. *Ricciella fluitans* Braun. — (*Riccia eudichotoma* Bischff. in Nov. Act. M. Nat. Eur. XVII.)

Eaux stagnantes, les fossés, les mares. Le bassin de Naurouse. C. Stérile au vieux Lampy dans la vase des berges CCC. Stérile également Juin-Juillet 1880-1881. Répandu dans tous les étangs d'eau douce du département.

a var *canaliculata* (*R. canaliculata* Hoffm.) Husn. l. c. p. 94. C. Sur la vase dans une mare desséchée précédant les fossés de Narbonne. Sur les bords de l'Aude, à Alet, dans la vase. C. Août 1880.

b var *pallida* Grog. Les frondes sont de couleur vert jaunâtre, hyalines. Sur la vase dans l'Alsau près

de Raissac. Observé une seule fois, (n'a pas été retrouvé ailleurs) septembre 1881.

c v. *viridescens* frondes vertes passant au brun à l'état de végétation. Dans une mare au bois de Palairac.

C. ROUMEGUÈRE.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ESPECES ET DES SYNONYMES.



MONUMENTS

DE

CARCASSONNE

(VILLE BASSE).

La Fontaine de la Place aux Herbes.

Nos pères nous ont laissé une ville admirablement alignée, pourvue d'établissements publics importants, embellie par des monuments remarquables à plus d'un titre, et bien peu de leurs descendants songent à leur payer le tribut de reconnaissance que leur ont si bien mérité leurs utiles travaux Nul ne s'enquiert de ceux qui ne sont plus: il leur a fallu pourtant bien du temps et des efforts laborieux, pour assurer à leurs enfants les avantages dont ils jouissent; et ceux-ci, tout glorieux de ce qu'on est convenu d'appeler la supériorité de notre siècle, dédaignent peut-être la mémoire de leurs bienfaiteurs, ne songeant pas que la comparaison de ce que nous avons fait depuis cinquante ans, avec l'œuvre de nos devanciers, est écrasante pour la génération actuelle, et qu'on ne saurait assez louer la sage administration de ceux qui, avec de faibles ressources, sans grever en rien l'avenir, ont élevé nos hôpitaux et nos casernes, construit la porte des Jacobins, nos magnifiques halles,

et décoré notre Place aux Herbes de la belle et gracieuse Fontaine que nous envient, à juste titre, les villes les plus importantes.

Il nous a semblé utile de soumettre à nos contemporains l'histoire des monuments de notre cité. Puissent-ils, en nous lisant, rendre un pieux hommage au passé, et puiser dans ses enseignements d'heureux exemples pour l'avenir! Nous commencerons cette galerie rétrospective par la Fontaine de la Place. Nous ne dirons rien qui ne soit marqué au coin de la plus incontestable authenticité, les registres officiels de l'Hôtel-de-Ville ayant été mis à notre disposition avec une bienveillance dont nous aimons à remercier publiquement M. le Secrétaire en chef.

En 1744, le Conseil de la Communauté de Carcassonne conçut la pensée d'utiliser les eaux de l'Aude pour les besoins de la ville. L'exécution ne se fit pas attendre; et bientôt après, le bassin de l'Origine et son aqueduc amenaient dans nos murs une telle quantité d'eau, que tandis que tous les hommes spéciaux reconnaissent que dix à quinze litres par jour suffisent largement à la consommation de chaque individu, la ville principale en reçoit cinquante litres par jour pour chacun de ses habitants. Il en coûta plus de deux cents mille livres au trésor municipal, somme énorme pour cette époque.

Après la réalisation de cette œuvre capitale, les administrateurs de la Communauté voulurent consacrer leur précieuse conquête par une fontaine monumentale, qui, tout en l'utilisant, devînt l'un des plus beaux monuments de la cité. Il y eut dès l'abord

beaucoup d'hésitation sur les plans et dessins à adopter, sur la nature des matériaux qu'il convenait d'employer. Nous en trouverons la trace dans les diverses délibérations qui furent prises, et qui se résumèrent heureusement par l'adoption du projet de la Fontaine actuelle.

Le premier dessin fut envoyé de Paris à l'Evêque de Carcassonne, par Monseigneur Lenain, alors Intendant de la province du Languedoc. Ce magistrat en prescrivit l'exécution par son ordonnance du 19 août 1750. La Fontaine devait être en pierre de Voisins, ce qui flattait médiocrement le goût des Carcassonnais. Aussi, M. Lenain ayant été remplacé par le vicomte de St-Priest, le Conseil de la Communauté fut convoqué, le 22 juillet 1751, par M. François-Antoine Roudil, Ecuyer Conseiller du Roi, Maire perpétuel, et cet administrateur lui exposa : « Qu'il « avait eu l'honneur de parler plusieurs fois à M. le « vicomte de St-Priest du projet imposé par son pré- « décesseur, qu'il avait même fait faire un petit « modèle en terre qui avait l'approbation de ce « Seigneur; que le modèle a été trop fragile pour « supporter le transport, et qu'il se trouve obligé de « ne présenter à l'assemblée qu'un simple dessin, en « la priant de délibérer sur les ouvrages à faire à « ladite Fontaine, ainsi qu'il en a été chargé par ledit « Seigneur Intendant. Rien n'est aujourd'hui plus « pressant. Il est nécessaire de déterminer, si en « exécutant ledit dessin il convient mieux d'employer « le marbre que la pierre de Voisins; qu'il croit devoir « observer à l'assemblée, que vu la proximité des

« carrières de Caunes, la différence du prix de l'un « à l'autre ne saurait être considérable ; que tous « les sculpteurs trouvent indifférent de travailler l'un « ou l'autre et le feront au même prix ; qu'en em- « ployant du marbre, on peut en varier les cou- « leurs et les nuances. soit dans le bassin, coquille, « dauphins, etc. »

Le Conseil accueillit cette proposition, décida que la Fontaine serait faite en marbre, conformément au dessin qui lui était représenté, « sauf les quatre lions, « qui devaient être placés aux encoignures, qui se- « raient supprimés, parce qu'étant trop rapprochés « du public, on serait dans le risque de les voir « bientôt mutilés. »

Cette délibération est signée par le Maire perpétuel, et MM. Jean-François de Besaucèle, conseiller du Roi, lieutenant principal de la sénéchaussée, lieutenant de maire perpétuel ; Bernard Galibert, Jean-Jacques Saintagne, Louis Bouichère, Fulcrand Carles, consuls ; Jean Pont, conseiller procureur du Roi ; Gabriel Maurel, magistrat présidial ; Olivier Alibert, Bernard Estribaud, Antoine Rolland, Philippe Dalas, bourgeois ; Jean Astoin, médecin, et Jean Cessou, syndic des habitants forains, tous conseillers politiques de la Communauté.

L'Intendant approuva cette décision, et la construction de la Fontaine en marbre avec son bassin, fut adjugée le 25 avril 1752, pour la somme de 11,800 livres, au sieur Isidore Barata, sculpteur italien, de résidence à Montpellier, sous le cautionnement du sieur Fraissinet, négociant de la même ville.

Il fut convenu que les paiements seraient fractionnés et faits à fur et à mesure des ouvrages.

Le 1er décembre suivant, le Conseil s'étant assemblé de nouveau, M. Saintaigne, second consul, lui exposa que le sculpteur Barata avait représenté à l'Intendant, que les diverses parties de la Fontaine qui devaient être exécutées en marbre de Caunes seraient *plus belles, plus élégantes, plus nobles et plus solides*, si l'on y employait du marbre d'Italie, offrant de l'établir dans ces nouvelles conditions au moyen d'une augmentation de 1200 livres sur le prix de son bail; que Mgr l'Intendant n'ayant rien voulu statuer par lui-même, avait ordonné qu'il en fut référé au conseil. Sur quoi, il fut délibéré : « Qu'on s'en remettait à ce qu'il plairait à Mgr l'In- « tendant de décider, persuadé d'avance qu'il en « résulterait le bien et l'avantage de la Communauté, « étant néanmoins nécessaire de représenter à mon « dit Seigneur Intendant que les marbres de Caunes « sont solides, et ne sont pas aussi cassants que « l'annonce le sieur Barata; que ceux d'Italie ont à « la vérité le grain plus fin et sont plus doux au « travail, mais aussi ceux de Caunes ont plus grand « état et conviennent infiniment dans les ouvrages « publics, surtout quand ils sont employés avec partie « de ceux d'Italie, parce que les différents marbres « se relèvent les uns les autres, et forment une « variété de couleurs qui flatte beaucoup la vue. « Les marbres de Caunes sont estimés en Italie « puisqu'on en tire chaque année une quantité con- « sidérable, et le sieur Barata ignore sans doute que

« les carrières de Caunes fournissent des pièces d'une
« pesanteur et d'une grandeur énormes, puisqu'ac-
« tuéllement on en lève pour la ville de Toulouse
« du poids de deux cents quintaux et au-dessus, des-
« tinées à la façade du Capitole; et des gens du
« métier osent avancer que les carrières d'Italie n'en
« fourniraient pas d'un si grand poids. Enfin il est
« constant que les marbres de Caunes, par leurs
« qualités et la vivacité de leurs couleurs, résis-
« tent plus longtemps aux injures de l'air que
« ceux d'Italie. »

Ce chaleureux plaidoyer en faveur des marbres de Caunes fit rejeter la proposition de Barata, et la Fontaine dut être construite conformément au plan adopté le 25 avril 1752. Un local dépendant des casernes fut mis à la disposition de l'artiste, qui dut commencer immédiatement son œuvre. Malheureusement il ne put ou ne voulut pas tenir ses engagements, et lorsque après une longue attente, après qu'on lui eût compté, sur les assurances qu'il donnait des progrès de son travail, une somme de 5,297 livres, on voulut vérifier ce qu'il avait fait, l'estimation des ouvrages finis ne se porta qu'à 1,590 livres, en sorte que la ville se trouva en face d'un découvert de 3,707 livres, et de quelques pièces de marbre ébauchées, que Barata n'avait pu emporter dans sa fuite. Dans cette situation, le conseil se décida, après sept ans de patience, et le 14 septembre 1759, à diriger des poursuites en folle enchère et en restitution de la somme perçue, contre Barata et Fraissinet, sa caution.

Le procès fut interrompu par la mort de tous les deux. Le sculpteur ne laissait pour tout bien que les 35 pièces de marbre abandonnées, évaluées à 1,699 livres, et cent livres qu'il avait à répéter contre le tracteur de marbre de Caunes. Ses enfants avaient répudié sa succession. Fraissinet laissait des héritiers vis-à-vis desquels l'instance fut reprise, et l'adjudication à la folle enchère de la Fontaine put être enfin ordonnée le 18 octobre 1763, par devant Me de Murat, subdélégué de l'intendant. Alors, nouveau contretemps : les plans et dessins primitifs avaient été égarés, on ne les retrouva qu'en 1766. Mais alors un seul des enfants Fraissinet vivait; il était sans ressources et faisait proposer la résiliation du traité offrant d'abandonner les blocs délaissés par Barata, les cent livres dues par le traceur de Caunes, et le paiement de la somme qui serait arbitrée pour l'indemnité de la folle enchère, priant la ville d'observer *que son père n'avait rien reçu sur les 5,297 livres comptées au sculpteur et que les facultés de la succession étaient bien minces.* Le conseil eut égard à sa demande, et comme un Sr Prémont de Caunes se présentait pour exécuter la Fontaine moyennant 9,301 livres, on trouva juste de mettre à la charge de Fraissinet fils une somme de 2,798 livres qui, avec les 6,503 livres que la ville avait encore en main, formaient le total du prix réclamé par Prémont. Cette délibération prise le 30 juin 1766 resta encore inexécutée. Fraissinet n'ayant pas voulu s'y soumettre, étant d'ailleurs dans l'impuissance de payer l'indemnité stipulée.

La ville jouait vraiment de malheur; l'exécution de la Fontaine semblait impossible; les lenteurs déjà subies avaient paru dégoûter le public du projet primitif. Une réaction s'était faite contre le marbre de Caunes, si vanté le premier décembre 1752. Au commencement d'avril 1767, M. Paul Siman, premier consul, représentait au conseil: « que le dessin con-
« venu avec Barata père ne plaisait guère au goût,
« et que selon l'avis de tous les architectes, cette
« Fontaine construite en marbre de Caunes eut été
« fort vilaine, parce que ce marbre n'est pas propre
« pour être exposé en plein air, à l'eau, à la pluie
« et à la gelée. »

On était dans cet embarras lorsque Jean Barata, fils aîné, désirant finir un ouvrage commencé par son père, bien qu'il eût répudié sa succession, offrit par soumission au greffe, d'entreprendre la construction sur un nouveau dessin qu'il présenta, et de la faire en marbre blanc veiné d'Italie, qui est celui qu'on emploie pour les ouvrages exposés à l'air, sauf le grand bassin qui demeurerait en marbre de Caunes incarnat. Il demandait pour cela: 1° qu'on lui payât les 6,503 livres qui restaient dues sur le bail consenti à son père; 2° 4,200 livres en plus; 3° la cession des 35 pièces de marbres; 4° la renonciation à tout recours contre les héritiers Fraissinet. Avant d'agréer définitivement cette proposition, le conseil voulut qu'une commission composée des consuls, du procureur du Roi de l'hôtel-de-ville, de MM. Astruc, avocat, Dominique Ramel, François Galibert, bourgeois; Germain Pinel aîné, négociant; Mathieu Dufoure, cheva-

lier, Rollin et Dolbeau, ces trois derniers ingénieurs-architectes, se prononçàt sur le choix à faire entre les plans du père et du fils, et sur le prix réclamé par le nouvel entrepreneur.

L'avis de cette Commission ayant été favorable, le traité primitif fut annulé le 9 avril 1767 et une nouvelle convention conclue avec Jean Barata, qui s'obligea à exécuter, dans le délai de deux ans, la Fontaine en marbre d'Italie, savoir : les figures en marbre statuaire, et le reste en marbre blanc veiné, pour 10,500 livres. Le 5 mai suivant l'intendant donna son approbation et le sculpteur se mit à l'œuvre. Le delai imparti ne put lui suffire, et sans mentionner les diverses délibérations qui intervinrent sur ses réclamations, disons que le 15 octobre 1770 on s'aperçut qu'il convenait de placer la Fontaine sur une terrasse proportionnée à la grandeur de la place ; que la construction en fut adjugée en janvier 1771, au sieur Albarède, pour 3,351 livres, et que la Fontaine ne fut terminée qu'au mois de mai suivant.

Le 13 de ce mois, le conseil nomma le sieur Duffourc, ingénieur, Parent, sculpteur, pour, conjointement avec le sieur Bertrand fils, maître serrurier, choisi par Jean Barata, être procédé à la vérification de la Fontaine. Ces experts constatèrent : « que l'ar-
« tiste avait non seulement exécuté l'ouvrage confor-
« mément au plan et au traité, mais encore qu'il les
« avait outre-passés, pour donner à certaines parties
« plus d'agrément : que les écussons du roi laissaient
« seuls quelque chose à désirer. » Sur ce rapport et malgré cette légère imperfection, le conseil délibéra

le 3 juin de la même année qu'il y avait lieu de compter à Barata le solde du prix convenu, et de plus une indemnité de 700 livres pour frais imprévus, vu, porte la décision, *que les citoyens témoignent beaucoup de satisfaction de cet ouvrage*. Le surlendemain Barata fut payé et donna sa quittance définitive. La Fontaine coûta donc à la ville une somme totale de 19,848 livres, ainsi décomposée : 5,297 livres payées à Barata père, 11,200 à Barata fils, 3,351 à Albarède pour la terrasse ; somme qui doit paraître bien modeste, si l'on considère d'abord ce qu'un pareil ouvrage coûterait aujourd'hui, et ensuite que la dépense n'atteignit ce chiffre, que par la perte de plus de 5,000 livres occasionnée par l'infidélité de Barata père.

La Fontaine dut sans doute être solennellement inaugurée ; la tradition populaire nous apprend que de grandes fêtes eurent lieu non-seulement à cette occasion, mais encore à l'arrivée des principales pièces. Toute la population se rendit à l'écluse de Foucaud, et il fallut même démolir la porte de Toulouse pour introduire le bloc d'où est sortie la coquille ; mais ces faits n'ont pas laissé de traces dans les registres officiels.

Des inscriptions destinées à perpétuer le souvenir de la fondation du monument furent gravées sur son piédestal. On lit sur la face du Nord, qui porte les armes de la ville, l'agneau avec bannière :

Anno Domini MDCCLXXI
Consulibus
Antonio Thoron ; Joanne Pont ;

Arnaldo Mauzot; Ludovico Pernard;
Procuratore Regio,
Joanne Francisco Besaucèle
Grata tuus, Carcasso, feret dùm
munera lanæ
Agnus; opes variæ, fontis ut unda, fluent.

Au couchant :

Quas tulit amnis
Atax pulcherrima nympha decoræ
Sedis amans, querulo murmure,
mæsta fugit.

Au midi, sous l'écusson du roi :

Marmora tempus edens,
edet hæc insignia Regis.
Temporis invidiam vincet amore pater.

Au levant :

Ut fugit unda fluens,
fugient sic ludicra cæcæ
Munera fortunæ; nec manet usque favens.

Ingratitude des hommes! le marbre porte à la postérité le nom des consuls de Carcassonne, et pas un ne sait le nom du créateur de la Fontaine, et il faut soulever la poussière de nos vieux registres pour apprendre que nous devons ce monument à l'habile ciseau de Jean Barata de Massa-Carrara, dans les états du duc de Modène.

Telle est l'histoire de la Fontaine de la Place aux Herbes. Nous serons-nous trompés en espérant qu'elle intéressera les lecteurs Carcassonnais? Notre but sera rempli, si elle a montré à tous ce qu'il faut d'éner-

gie et de persistance pour fonder les établissements utiles, et si devenant pour nos administrateurs contemporains une puissante excitation à imiter leurs devanciers, elle leur apprend à lutter courageusement comme eux, contre les obstacles qui viennent enrayer la réalisation de projets depuis longtemps conçus et votés, pour en triompher ensuite *à la satisfaction de tous les citoyens.*

Le 15 Septembre 1849.



LES CASERNES.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les villes ont senti l'importance de fixer dans leurs murs une nombreuse garnison ; nos pères la comprirent il y a plus d'un siècle, et les sacrifices considérables auxquels ils se résignèrent dans ce but, témoignent hautement de leur ardent désir d'en assurer pour toujours les divers avantages à la Commune dont les intérêts leur étaient confiés. La construction de nos casernes fut ordonnée le 1er février 1709, par Monseigneur l'Intendant de Basiulle. Ce projet sommeilla pendant quelques années, et ce ne fut guère qu'en 1719 qu'on songea sérieusement à l'exécuter.

On lit dans nos archives municipales de cette époque la délibération suivante :

« Du 28e jour du mois d'avril 1719, deux heures « après-midi, dans le consistoire de l'Hôtel-de-Ville de « Carcassonne, par-devant Messire Marc-Antoine de « Danty, seigneur de Villegly, Conseiller du Roy, « Maire perpétuel de ladite ville, assisté de Mrs Jean « Andrieu, Antoine David, et Guillaume Aurias, « Consuls de ladite ville, et de Mr Me Jean-Dominique « Duthil, Conseiller du Roy et son procureur en la « sénéchaussée et siége présidial dudit Carcassonne,

« du mandement de mon dit S^r le Maire, le Conseil « politique a été assemblé en la manière accou- « tumée ;

« Auquel étant présents Mrs Mes Jean-Baptiste de « Raynaud de Ventenac, Seigneur de Berriac et « Chateaurenaud, et Jacques de Lamarque, Conseil- « ler du Roy, magistrat présidial audit siége; Me Jac- « ques Astoin, prètre, docteur en théologie, curé de « la paroisse Saint-Michel de Carcassonne; noble « Hiacinthe de Montredon, Seigneur de Perredon; « MM^rs Mes Jean-François de Pech, receveur des déci- « mes; Bertrand Fornier, Pierre Cambon, Guillaume « Aussenac, docteurs et advocats en parlement; M^e « Jean-Pierre Gout, docteur en médecine; les Srs Jac- « ques Ségonne, et Jean Nègre, bourgeois; les « Srs Joseph Airolles, Pierre Pinel, Estienne Rioux, « Jean-François Marragon, marchands drapiers; le « Sr Jean Festes, marchand droguiste, et le S^r Ma- « thieu Garsay, scindic des habitants forains, tous « Conseillers politiques ;

« Par mon dit S^r le Maire a esté proposé que dans « plusieurs villes principales de la province il a esté « construit des casernes pour le soulagement du peu- « ple, et qu'il n'en est point où cest établissement « soit plus nécessaire que dans celle-cy, où il est si « important à cause des manufactures, d'attirer et « conserver les ouvriers que le logement des troupes « tient éloignés, c'est pourquoi il prie l'assemblée d'y « délibérer.

« Le dit Sr de Berriac a dit: qu'il est de notoriété « publique, qu'il n'y a point de ville dans la province

« où la construction des casernes soit plus nécessaire
« que dans celle-cy, tant pour le besoin général du
« commerce répandeu dans tout ce Diocèze que pour
« l'avantage particulier de la ville; qu'en faisant battir
« des casernes on remédiera aux inconvénians que le
« logement des troupes attire, et l'on procurera en
« même tems de très grands avantages aux manu-
« factures; que la nécessité d'en construire devient
« tous les jours plus pressante, qu'on ne sçaurait
« y travailler dans un tems plus favorable que celui-
« cy; qu'un establissement de cette espèce, quelque
« considérable qu'il soit, en effet, estant si important
« et si nécessaire à la tranquilité publique, ne sçaurait
« estre trop promptement exécutté, et pour y parve-
« nir, il est d'avis, attendeu l'avantage que doit pro-
« curer au Diocèze un establissement qui tend au
« bien du commerce et des manufactures, de s'adres
« ser à Monseigneur l'Évèque de Carcassonne, et
« de charger MM. Andrieu, Consul; Fornier et Cam-
« bon, advocats, et Nègre, bourgeois, de le supplier
« au nom de la communauté d'accorder à la ville
« capitale de son Diocèze la même protection dont il
« l'a toujours honorée, et dont elle a un extrême
« besoin dans la conjoncture présante, pour obtenir
« du Diocèze un secours convenable pour la construc-
« tion de cet édifice, et de prier aussi M[rs] les Maires
« et Consuls de se vouloir donner tout le soin néces-
« saire afin que les arts et métiers contribuent par
« proportion à cette dépance qui doit tourner à leur
« soulagement et à leur avantage, ainsin qu'ils l'ont
« offert verbalement à l'envy; et la ville déterminera

« ce qu'il conviendra qu'elle fournisse de son chef, et
« les moyens les moins onéreux et les plus convena-
« bles pour se procurer le fonds nécessaire pour con-
« duire cet ouvrage à sa perfection avec toute la dili-
« gence possible, espérant que ceux qui doivent y
« contribuer fairont des dons proportionés au bien que
« la ville a en vue de leur procurer et dont il ne
« tiendra qu'à eux de ressantir bientôt les effets.

« Auquel avis dudit Sr de Berriac a été unanime-
« ment conclu et délibéré.

« Et requérant Mr Me Jean Fabre, docteur et advo-
« cat en parlement, et consantant ledit Sr Procureur
« du Roy.

« Par mon dit Sieur le Maire, qui a été aussy de
« l'avis dudit Sr de Berriac, ayant égard aux réquisi-
« tions du scindic de la communauté et consante-
« ment dudit Sr Procureur du Roy, la présente déli-
« bération a esté authorizée, et sur icelle interposé
« son décret et authorité judiciaire, sauf le droit
« du Roy et d'autruy ; en témoin de quoy ledit S^r
« Maire, Consuls, Scindic et délibérans ont signé avec
« ledit Sr Procureur du Roy. »

Le 14 juillet de la même année, le conseil politique s'étant de nouveau réuni, le Maire lui rendit compte des démarches faites auprès des corps de métiers qui n'avaient « *abouty qu'à découvrir combien ils sont éloignés de voulloir contribuer.* » Malgré cette déception inattendue, le Conseil n'en persista pas moins dans sa détermination, et chargea le Maire et les Consuls de se pourvoir auprès de Mgr l'Intendant, pour obtenir « *la permission de faire cons-*

truire les Casernes, d'en faire dresser un devis, plan, profil et estimation, pour être ensuite par luy statué ce qu'il appartiendra. »

Le 23 juillet, l'Intendant accorda l'autorisation, et le 1er août le Conseil chargea MM. de Lamarque, Aussenac, avocat, Melais et Garsay, architectes, de conjointement avec les Maire et Consuls, choisir l'emplacement le plus convenable. Le rapport de cette commission eut lieu le 12 du même mois, et il fut résolu que l'édifice serait bâti « *sur le champ du nommé Vidal, sis près la Porte des Jacobins, et s'il n'était pas suffisant, qu'on prendrait de celui d'à côté du nommé Laraignon, laveur de laines.* »

Neuf jours après, l'Intendant chargeait le Sr Mélais de dresser le plan des constructions projetées. Le Conseil approuva le travail de cet architecte le 26 octobre suivant. Il fallait dès lors songer sérieusement aux moyens de faire face à la dépense : les arts et métiers avaient, comme on l'a vu, refusé d'y contribuer. La ville ne pouvait plus compter que sur ses propres ressources et une subvention du Diocèse. Déjà dans l'assiette tenue le 18 mars 1709, lors des premiers projets, ce dernier avait promis son concours; le 28 avril 1719, le Conseil avait chargé une commission de le réclamer avec instance; il décida, le 14 décembre suivant, que les Consuls « *supplieraient Mgr l'Evêque de continuer sa protection pour la construction des Casernes, de faire part à MM. les commissaires ordinaires du Diocèze du plan et devis estimatif dressés, et de les prier de délibérer sur la portion que le Diocèze voudra contribuer à cette*

dépense. » La réponse de l'Evêque fut rapportée six jours après au Conseil. Ce prélat assurait la ville des bonnes dispositions du Diocèse, et demandait qu'on lui fit connaître les moyens qu'avait la Communauté pour fournir la portion de dépense qu'elle prendrait à sa charge, après quoi le Diocèse aviserait. Il fut aussitôt délibéré que la Communauté emprunterait cent mille livres pour sa part, sous le bon plaisir de l'Intendant, et que l'Evêque serait immédiatement informé de cette résolution. Le Diocèse tint ses promesses, et le 9 janvier 1720 ses Commissaires ordinaires décidèrent, conformément à l'avis de Mgr l'Evêque Louis-Joseph de Grignan, *qu'il contribuerait à la dépense pour un quart et même pour un tiers, si les autres Diocèses de la province qui ont construit des casernes en ont usé de même.* La ville ayant d'un autre côté trouvé à emprunter les sommes nécessaires moyennant une constitution de rente perpétuelle au denier trente, rien ne s'opposa plus à l'exécution du projet, et le 22 mars suivant les travaux à faire furent, après une première adjudication provisoire du 8 mars, adjugés définitivement à Montpellier, par-devant Mgr Louis de Bernage, chevalier, Seigneur de Saint-Maurice, Vaux, Chaumont et autres lieux, Conseiller d'Etat, Intendant de justice, police et finances en la province du Languedoc, au Sr Bétirac, pour la somme de 203,000 livres. Bétirac déclara avoir agi pour le compte du Sr Pierre Desfours, architecte de Montpellier, qui fut proclamé adjudicataire, sous le cautionnement de son compatriote le Sr Giral, négociant. Le 25 avril suivant le Conseil revint sur sa

première décision relative à l'emplacement convenable, abandonna le champ de Laraignon, pour choisir la promenade dite *Le grand Quay*. Les travaux commencèrent bientôt après ; ils étaient en pleine activité au mois de juin, car le 4 de ce mois le S[r] Desfours demandait le paiement des 10,000 livres, payables, d'après le bail d'adjudication, dès que l'ouvrage serait commencé. Trois ans suffirent pour le mener à fin, et dès 1723 la ville fut en possession de ses casernes actuelles.

Quant nos aïeux construisirent cet édifice, destiné à loger 1200 chevaux, pouvaient-ils prévoir qu'il viendrait un temps où il serait trouvé insuffisant pour renfermer l'effectif d'un régiment de cavalerie, et que la ville, à laquelle ils avaient voulu assurer de si grands avantages, se verrait réduite, malgré la grandeur de leurs sacrifices et tous ceux qu'ont ajouté leurs descendants, à une garnison insignifiante, parce que les Intendants de notre époque trouveraient les fermes voisines de Perpignan, plus convenables pour le logement des chevaux que nos belles écuries ?

L'histoire de leurs efforts nous reporte bien tristement sous un autre point de vue à l'époque actuelle. Pour accomplir leur entreprise, ils firent appel au concours des citoyens ; ils demandèrent des dons volontaires aux arts et métiers ; on sait quel fut leur succès. De nos jours aussi, la ville a des travaux importants à exécuter ; pour assurer à tous, les avantages qui doivent en résulter, elle s'est adressée à ses habitants. Moins exigeante qu'en 1719, elle n'a pas demandé des dons, elle a supplié qu'on lui prê-

tât ; et, chose affligeante à dire, sur la somme de 80,000 fr. qu'elle réclame depuis un an de la confiance publique, 25,000 fr. à peine ont été versés dans la caisse municipale, lorsque quelques mois lui suffirent en 1719 pour trouver 100,000 livres! Que notre génération vante maintenant son patriotisme : elle en a bien le droit!

Le 22 Septembre 1849.



LA HALLE.

LA PORTE DES JACOBINS.

Si les halles de Carcassonne avaient été menées à fin par la construction de la partie du levant qui n'est qu'indiquée, si la commune en acquérant les maisons contiguës était parvenue à isoler l'édifice, notre ville aurait le droit de s'énorgueillir d'un monument sans égal peut-être en France. Tel que nous l'ont laissé ceux qui en conçurent la pensée et en poursuivirent si avant l'exécution, il est encore remarquable à tous égards et bien supérieur à ce que possèdent les villes qui nous entourent, sans en excepter les plus considérables. On y trouve, en effet, réunis le marché aux grains et les bureaux du poids public, dans l'aîle du nord; au midi sont les grandes boucheries, les marchés au poisson, au salé, au beurre et à la volaille, avec le logement du concierge. La petite boucherie reste seule en dehors, abritée sous de misérables auvents, qui occupent le terrain destiné à la façade orientale. Comme on le voit, notre ville présente ainsi sur un seul point une foule d'éta-

blissements, disséminés partout ailleurs, et cette concentration offre le double avantage d'une surveillance facile pour l'administration et d'une économie de temps et de recherches pour le consommateur. Si l'on tient compte en outre du caractère grandiose des constructions, on demeurera convaincu que nos appréciations sur la beauté du monument n'ont rien d'exagéré.

Une grande partie du terrain occupé par la Place de la Liberté et les Halles qui l'environnent était la propriété de l'Officialité ou tribunal ecclésiastique. Lorsqu'en 1768, l'intendant de la province décréta la reconstruction des halles et des étaux sur cet emplacement, il devait s'être assuré du consentement de l'autorité diocésaine. Rien ne nous a révélé l'existence d'un traité entre la ville et le clergé. Le conseil ordinaire et renforcé de la communauté, réuni le 18 novembre de la même année, acquiesça à cette ordonnance, et commit M. de Lamarque, Cavaillès, Dupré et Aiguebelle pour examiner le plan dressé par MM. Garipuy et Saget, ingénieurs, en exécution des ordres de l'intendant. Le 17 février suivant, il fut résolu sur l'exposé de M. Maillol, premier consul, que les halles seraient édifiées conformément au plan, avec cette modification que la halle aux grains qu'on avait voulu établir au centre de la place, serait contruite du côté de la Grande-Rue, et les étaux des boucheries du côté opposé.

Soixante-seize habitants formèrent opposition à ce projet, ils en furent démis par délibération du conseil du 11 avril 1769, et par ordonnance de l'intendant

du 7 juin suivant. Cette décision fut attaquée devant le conseil du roi; mais la communauté ayant déclaré le 10 août qu'elle ne s'arrêterait pas devant ce pourvoi, il ne paraît pas que les opposants aient donné suite à l'instance.

Pendant qu'elle suivait son cours, il avait été procédé le 9 mars à l'adjudication provisoire, et le 7 juin à l'adjudication définitive des travaux, en faveur des sieurs Benoît Dupin et Guilhaume Castel, maçons et tailleurs de pierre, le premier d'Alet, et le second de Limoux. Indépendamment du terrain mis à la disposition de la ville par l'officialité, et de celui qu'occupaient les anciens étaux et le poids du roi, qui ne furent démolis qu'en 1780, la ville dut acquérir de nombreux immeubles; on trouve aux archives des contrats d'acquisition de maisons pour l'établissement des halles, sous les dates des 4 septembre 1770, 25 juin, 22 juillet, 2 septembre 1771, 27 mai 1776. Pour faire face à des dépenses aussi considérables, des emprunts dûrent être votés; leur réalisation fut difficile, et retarda la construction de l'édifice, dont les entrepreneurs devaient être payés à mesure que les travaux avançaient. Ce ne fut qu'en 1781, que les halles furent livrées à la communauté dans leur état actuel.

Le plan dressé par les ingénieurs Saget et Garipuy, indiquait la façade du levant. Les entrepreneurs voulaient la construire, et la ville à bout de ses ressources s'y opposait, soutenant que lors de l'adjudication et du bail consentis, elle s'était réservé à cet égard une entière liberté. Dupin et Castel insistant,

une consultation fut demandée le 1er mars 1778 à MM. Albarel, Gary et Besaucèle, jurisconsultes distingués du barreau de Toulouse. Leur avis fut favorable à la commune, qui voulut encore recourir aux lumières de MM. Grenier et Gauthier, avocats de Montpellier. Ces derniers ayant répondu comme leurs confrères, le conseil n'hésita plus dans sa résistance et rejeta par une délibération du 21 juillet 1779, approuvée par l'intendant, les prétentions des entrepreneurs. Ceux-ci durent se désister et les halles restèrent incomplètes.

On se prend à regretter malgré soi, que la ville ait eu si fort raison, et qu'elle n'ait pu être vaincue dans sa résistance. De grands sacrifices avaient été faits sans doute; le concours des capitalistes avait été bien tiède; mais un effort suprême eût si dignement couronné l'entreprise! A Dieu ne plaise pourtant que notre regret soit pris pour un blâme! Témoins de l'impuissance à laquelle le mauvais état de nos finances et l'absence d'un patriotique concours condamnent les magistrats les mieux intentionnés, nous admirons ce que firent leurs devanciers, et nous désirerions ardemment que l'époque actuelle ne restât pas en arrière de leur dévouement aux intérêts publics, dût-elle comme eux laisser quelque œuvre inachevée.

Pendant qu'elle édifiait les halles, la communauté fit encore reconstruire la porte des Jacobins. Quatre projets furent soumis à l'examen de MM. les Maires, Consuls, Procureur du roi, auxquels le Conseil avait adjoints, le 21 novembre 1777, MM. Siman, Alibert

et Pech. La préférence fut donnée le 12 février suivant, sur le rapport de M. le maire Dupré, à l'un des plans présentés par M. Dolbeau, architecte et inspecteur des travaux de la ville. L'adjudication eut lieu le 8 mai 1778, en faveur du sieur Pagnon de Saint-Paul de Fenouillet sous le cautionnement des sieurs Pierre et Hugues Bernard père et fils, maçons et tailleurs de pierre de Voisins. La dépense avait été évaluée par l'architecte à la somme de 8,238 livres.

Dans cette adjudication ne fut pas comprise l'exécution de l'armorial que le Conseil voulut confier à tel ouvrier qui lui paraîtrait plus capable. Un concours eut lieu entre le sieur Parent, sculpteur de Carcassonne, et le sieur Rippa, sculpteur italien. Le projet du premier ayant prévalu, il s'obligea le 27 septembre 1779 à l'exécuter, pour la somme de 400 livres.

L'écusson extérieur portant les armoiries du roi avait dix pieds de haut sur neuf de large. Les cordons de Saint-Louis et de Saint-Michel y étaient sculptés. L'encadrement était formé par des branches de laurier, qui durent être substituées aux palmes qui figuraient dans le projet primitif. Celui de l'intérieur un peu moins grand était aux armes de la ville surmontées d'une couronne de comte, entrelacées aussi de branches de laurier. Ces écussons sont effacés aujourd'hui ; la main des révolutions, plus meurtrière que le temps, nous en a laissé à peine quelques vestiges. Le trône et la féodalité brisés, tout ce qui pouvait en rappeler le souvenir fut proscrit, comme s'il appartenait à l'homme d'effacer le passé.

Il en fut toujours ainsi d'ailleurs. Toutes les révolutions ont pris à tâche de se ressembler par ce hideux côté, qu'on les appelle 1789, 1815, 1830 ou 1848. Les hommes dont elles ont amené le triomphe n'ont pas encore voulu comprendre que c'est faire acte de vandalisme inepte et brutal, que de s'attaquer aux monuments de marbre, de pierre ou de toile que nous ont laissé les gouvernements déchus. Celui qui les remplace n'est pas plus fort, lorsque des ruines amoncelées apprennent au peuple qu'il redoute jusqu'à l'ombre du passé.

Le 6 octobre 1849.



LA SALLE DE SPECTACLE

La Salle de spectacle de Carcassonne n'est pas la propriété de la commune. De cette situation anormale sont résultés dans le passé une foule d'inconvénients, dont on nous fait craindre l'aggravation pour l'avenir. Tout en espérant que ces craintes sont fort exagérées, il nous est impossible de ne pas reconnaître combien la ville gagnerait en acquérir la propriété; les avantages d'un théâtre ont été si souvent exposés, que ce serait fatiguer nos lecteurs que de chercher à leur démontrer une fois de plus le bien que nous retirerions de la présence dans nos murs d'une troupe dramatique, sédentaire au moins pendant le semestre d'hiver. Avec le théâtre aux mains d'un particulier la chose est tout bonnement impossible, par cette raison bien simple que le plus clair des recettes passe en frais de location et accessoires, et que les artistes ne profitent pas du revenu des loges; dépense d'un côté, absence de bénéfice de l'autre, qui placent les troupes, qui de loin en loin apparaissent dans notre ville dans des conditions si dures, que bien peu désirent y revenir. Ce n'est cependant pas le goût du spectacle qui manque, quoiqu'on en ait dit, à nos concitoyens; toutes les fois

que des troupes convenables nous ont visité, le public n'a pas fait défaut; on pourrait en appeler au témoignage des directeurs Colson, Fradin, Thibaut et Briol, qui n'ont pas eu à se plaindre, que nous sachions. Si à la faveur soutenue du public, ils avaient pu joindre la jouissance gratuite de la Salle et le prix de la location des loges, ils eussent quitté notre ville avec cette opinion fondée qu'il n'en est guère où les artistes puissent rencontrer de meilleurs éléments de succès. Il est donc regrettable qu'on n'ait pas su ou pu profiter des occasions répétées qui se sont offertes. Notre mission n'est pas d'apprécier les causes qui l'ont empêché; préoccupés seulement des intérêts de l'art et de la commune, nous pensons que dans un avenir plus ou moins rapproché, elle devra acquérir la Salle existante, ou en faire construire une nouvelle. A ce double point de vue, il nous a paru utile de comprendre dans notre galerie des monuments de Carcassonne la Salle de spectacle. Le public, en lisant son histoire, verra ce qu'il en a coûté pour l'établir à une époque où les matériaux et la main-d'œuvre étaient loin d'atteindre à leur valeur actuelle. Il sera alors facile de décider lequel des deux partis est préférable : construire à nouveau, ou acquérir ce qui existe.

Le couvent des Religieux Dominicains, et plus vulgairement des Jacobins, devint, en force des lois révolutionnaires, la propriété de l'Etat. Une première fraction d'une superficie de 328 cannes (1,100 mètres carrés environ) comprenant l'église, le cloître, le grand escalier, l'entrée et la sacristie, fut adjugée

nationalement pour 30,200 livres à Jean Ambry, plâtrier, par procès-verbal de l'administration du district du 13 germinal, an 3 (2 avril 1795). Le même jour, Ambry céda un quart de son acquisition au sieur Jean-François Loup, négociant, un quart aux sieurs François Sébastien et Antoine Fourès, le troisième quart aux sieurs Siphren et Philippe Marrel. Le 26 du même mois (15 avril 1795) les sieurs Marrel et Fourès se désistèrent de l'utilité de la cession, en sorte qu'Ambry et Loup demeurèrent seuls propriétaires, chacun pour la moitié. Le 5 messidor suivant (23 juin) le reste du couvent, d'une superficie de 312 cannes (950 mètres à peu près) fut acquis par le même Ambry pour 102,000 livres et revendu à Loup le 18 frimaire, an 4 (9 décembre 1795). Benoît Faral, négociant d'Alzonne, fut subrogé aux droits de Loup et d'Ambry sur l'ancien couvent, et comme les assignats avaient déjà subi une immense dépréciation, le prix de cette subrogation fut fixé à 1,500,000 fr.

Le sieur Faral n'avait acheté que dans le but de faire de l'église une Salle de spectacle et de disposer les bâtiments extérieurs pour la location; il fit dresser le plan des travaux à exécuter par le sieur Champagne, architecte, et associa à son entreprise le sieur André Hertz, qui lui rembourса 750,000 fr. en assignats, pour la moitié du prix de l'acquisition, et lui compta 50,000 fr. en numéraire, pour la moitié des dépenses présumées. L'architecte déploya une si grande activité, que la salle put être affermée à partir du 10 vendémiaire an 5 (1[er] octobre 1796) au sieur Désormaux, artiste de Toulouse qui paya 6,000 fr. pour un semestre.

Cette construction fait honneur sous d'autres rapports à M. Champagne, qui l'a conçue et dirigée; la coupe de la Salle est gracieuse, les proportions en sont bonnes, l'acoustique bien combinée, la scène d'une suffisante étendue. La dépense totale, d'après le compte-rendu par Faral, le 2 ventôse, an 5 (20 février 1797) s'éleva, sans y comprendre le prix de l'acquisition des bâtiments et du terrain, à la somme de 141,946 fr. 11 sols 5 deniers. Depuis lors, la Salle devint la propriété exclusive du sieur Hertz, qui l'a vendue au propriétaire actuel.

Dans les temps voisins de son inauguration, notre scène fut assidûment desservie par les artistes de l'arrondissement théâtral dont elle fait partie. Les plus grandes célébrités de l'art dramatique sont venues y faire ample moisson d'écus et de bravos. Talma, Ligier, Mesdames Georges, Duchênois et Rachel s'y sont fait admirer. L'inimitable Mademoiselle Mars seule a évité notre scène; fille d'une Carcassonnaise, qui remplaça son nom de famille *Salvetat*, par celui que devait illustrer plus tard la grande comédienne, elle refusa toujours par un de ces sentiments intimes dont tout le monde doit respecter le secret, de jouer sur notre théâtre. Parmi les artistes lyriques qui s'y sont fait entendre, on peut citer Martin, Lafeuillade, Sirau, Duluc, Serda, Poitevin et Chollet, les dames Boulanger et Prévost; pour les comiques, Pothier, Perlet, Baptiste, Vizentini, Gontier et Bardou. Nous sommes bien déchus maintenant, et c'est tout au plus si la Salle s'ouvre trois ou quatre fois par année, le plus souvent pour des acrobates, ou quelque pres-

tidigitateur, toujours le premier de l'Europe. Espérons que cet abaissement ne prévaudra pas, et que la loi qui s'élabore sur les exploitations théâtrales nous apportera les éléments nécessaires à la résurrection de l'art scénique parmi nous.

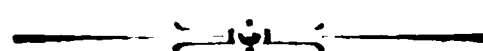
Le 3 novembre 1849.



LE CANAL

Ses Ponts et son Bassin

Le Pont-Aqueduc de Fresquel.



FÊTES DE L'INAUGURATION.

M. de Bâville, intendant de la province de Languedoc, après avoir parlé dans son mémoire du 31 décembre 1698, de la perfection de l'œuvre de l'immortel Riquet de Caraman, ajoutait : « Comme il « est impossible de ne pas manquer dans de si gran- « des entreprises, on remarque dans celle-ci une faute « essentielle, c'est de n'avoir pas fait passer le Canal « dans les fossés de Carcassonne, n'en étant éloigné « que d'un quart de lieue. L'utilité du commerce « demandait qu'il fut près de cette ville. »

Cette faute lourde n'était pas imputable à Riquet. Lorsqu'il conçut la pensée du canal, il proposa aux habitants de Carcassonne de le faire passer auprès de leur ville, à condition qu'ils contribueraient pour une certaine somme aux frais de l'entreprise. Il s'agis-

sait d'une indemnité de 100,000 francs, qui n'eût été qu'un sacrifice momentané, parce que les administrateurs de cette ville auraient pu solliciter et obtenir du Roi la permission de percevoir pendant cinq ans un droit de subvention. Mais ceux qui savent combien l'exécution des grands projets est contrariée par une multitude d'intérêts particuliers en opposition avec l'intérêt général, ne seront pas surpris que la ville de Carcassonne ait alors rejeté une proposition aussi avantageuse pour son commerce... Elle sentit plus tard toute l'imprudence d'un pareil refus; et lorsque les Etats de Languedoc s'occupèrent d'un plan pour remédier aux ensablements périodiques du Canal par la rivière de Fresquel, les habitants de Carcassonne représentèrent, en 1777, que la construction d'un pont-aqueduc nécessitant le tracé d'une nouvelle branche, on pourrait la diriger de manière que le grand canal se trouvât rapproché de la ville. Ils offrirent d'ailleurs de contribuer aux dépenses d'une entreprise qui devait les faire participer à des avantages qu'on avait dédaignés dans l'origine. Leur demande fut favorablement accueillie par les Etats, qui, après une étude approfondie, arrêtèrent en 1786 le projet définitif. Les ouvrages furent commencés la même année; la révolution vint malheureusement les interrompre; la gloire de les avoir menés à leur perfection appartient au gouvernement Impérial.

La nouvelle branche du Canal des deux mers qui a 7,064 mètres de longueur et qu'on appelle Canal de Carcassonne, passe sous les murs de la ville. Elle

est à peu près divisée en deux parties égales, par le bassin de l'écluse de Carcassonne. La première de ces parties comprises entre le bassin et l'écluse de Foucaud, forme une seule retenue d'environ 3,000 mètres. Le bassin ou port a 111 mètres de longueur et 48 de largeur et présente un parallélogramme arrondi par les angles. A l'extrémité aval est une écluse à sas elliptique sur laquelle est construit le pont de Marengo, faisant partie de la route du Minervois. Il y a en outre sur cette retenue, 1° un ponceau-aqueduc destiné à faire passer sous le Canal les eaux du ruisseau de l'Arnouse; 2° un pont à plein cintre d'une grande hardiesse, ayant 17 mètres 12 centimètres de hauteur depuis la base du Canal jusqu'à la clef (Pont d'Iéna); 3° Un autre pont qui a 12 mètres d'ouverture et 7 mètres 36 centimètres de hauteur (Pont de la Paix). La deuxième partie du Canal forme deux retenues, l'une entre l'écluse de la ville et celle de Saint-Jean, l'autre entre cette dernière et le pont de Fresquel, situé à l'extrémité de la nouvelle direction du canal. Il existe deux petits ponts-aqueducs sur la première retenue, un seul pont destiné au service de l'agriculture a été construit sur la seconde; il est lié aux bajoyers de l'écluse Saint-Jean.

Le plus magnifique des ponts-aqueducs est celui de Fresquel. Il est situé à 2,800 mètres, Nord-Est, de la ville de Carcassonne. Ce pont a trois grandes arches sous lesquelles passe la rivière. Les eaux de Fresquel se mêlaient autrefois à celles du Canal, au grand détriment de la navigation et du commerce. Chargées en effet, à la moindre crue, de sable et

de limon, elles formaient dans le lit du Canal des attérissements considérables qui interceptaient la navigation, quelquefois pendant un mois entier. On était forcé de mettre la retenue à sec et d'enlever les bancs de sable à force de bras, à des prix d'autant plus élevés que ces accidents arrivaient presque toujours à l'époque des travaux agricoles. Pour éviter ces désordres, le seul parti à prendre était de relever le niveau du Canal, en profitant des chutes supérieures jusqu'à un point déterminé, et d'en faire passer les eaux sur un pont-aqueduc construit sur la rivière. C'est ce projet que les Etats de Languedoc avaient adopté le 9 février 1786, et dont les tourmentes politiques suspendirent l'exécution. Repris en l'an VI, un fonds annuel de 200.000 fr., à prendre sur les revenus du Canal, fut affecté jusqu'à l'entier achèvement des travaux. La première pierre du pont ne fut néanmoins posée que le 26 prairial an X (12 juin 1802); il fut complètement terminé huit ans après. Cet ouvrage se fait remarquer par son élégance et sa solidité; un entablement régulier dont la corniche est composée de consoles portant triglyphes, le couronne; la qualité et le volume des pierres de taille, parmi lesquelles il en est plusieurs qui cubent 1 mètre 75 centimètres et pèsent environ 6,200 kilogrammes, ajoutent encore à sa beauté. Sur le côté méridional passe le Canal avec le chemin de hallage, le côté du nord supporte la route nationale de Castres à Carcassonne, sous les arches, le Fresquel roule ses flots capricieux.

Voici quelles sont les dimensions du monument :

	mèt.	mill.
Largeur du pont d'une culée à l'autre	43	854
Largeur d'une tête à l'autre................	25	337
Largeur de la route nationale..............	8	284
Largeur du chemin de hallage..............	2	437
Largeur de la cuvette du canal.............	13	643
Ouverture des arches surbaissées	11	694
Hauteur de leur cintre sous clef............	4	548

Tous les ouvrages nécessités par le redressement du canal ont coûté 2 millions 5 mille 570 fr. 86 c. Le pont-aqueduc y compris ses écluses et quelques ouvrages accessoires entre dans cette dépense pour 613,998 fr. 19 c. Les sommes employées antérieurement à l'an VI, époque de la reprise non interrompue des travaux, ne peuvent être précisées avec exactitude; on les évalue à 400,000 francs.

Nous avons puisé tous ces détails dans le mémoire statistique que M. le baron Trouvé, alors préfet de notre département, adressa à l'administration supérieure sur la nouvelle direction du Canal des Deux-Mers. Ce magistrat, admirablement secondé par M. l'ingénieur en chef Georgest, directeur des travaux, hâta autant qu'il fut en lui, le moment où le Canal vint baigner les murs de Carcassonne. Aussi à peine eût-il reçu le rapport qui lui annonçait l'achèvement des ouvrages, qu'il s'empressa de porter cette nouvelle à la connaissance du Maire : « vous jugerez « sans doute, lui écrivait-il le 7 mai 1810, qu'une « époque aussi intéressante mérite d'être célébrée « avec toute la solennité que commandent et le sou- « venir des sacrifices qu'a faits le gouvernement pour « le seul intérêt de vos concitoyens, et l'espoir bien

« fondé d'une grande amélioration dans leur com-
« merce. »

Le Conseil municipal s'étant réuni le 12 mai, arrêta le programme de la fête, qui fut fixée au 31 du même mois. Pour en offrir à nos compatriotes un récit aussi exact que possible, nous laisserons souvent parler M. Daniel, secrétaire général de la Préfecture, qui en fut l'historien.

Le 25 mai 1810, tous les travaux nécessaires pour assurer la nouvelle navigation furent terminés. Dès le 26 une foule immense de citoyens se porta à l'écluse pour assister à l'introduction des eaux dans leur nouveau lit, dont le Préfet devait donner le signal. Ce magistrat, accompagné de son secrétaire général et assisté du Maire de Carcassonne, se rendit, à six heures du soir, au point de contact du grand Canal et de celui qui devait en changer la direction. Une rigole latérale, au milieu de laquelle était placé un châssis à deux vannes, avait été établie pour régler l'introduction des eaux. L'ingénieur en chef, entouré de l'ingénieur ordinaire et des entrepreneurs, reçut le Préfet et le conduisit à la rigole. A sept heures, le premier magistrat du département ouvrit le cadenas qui fixait les chaînes des vannes, et tout aussitôt une immense acclamation saluait l'entrée des eaux du Canal des deux mers dans le Canal de Carcassonne. Le lendemain, dès la pointe du jour, tous les habitants de la ville se pressaient sur les bords du Canal et du bassin, émerveillés de cette admirable métamorphose, et ne pouvant s'arracher à un spectacle qui devait leur plaire à tant de titres.

Le 31 mai, jour fixé pour l'inauguration solennelle, commença tristement. La pluie, qui n'avait cessé de tomber pendant les trois jours qui avaient précédé, durait encore à quatre heures du matin ; le ciel mit pourtant fin à ses rigueurs, et comme s'il eut voulu prendre aussi sa part de la fête, notre soleil du midi brilla quelques heures après de tout son éclat ; aussi, vit-on accourir en groupes nombreux les habitants des communes voisines ; de Carcassonne à Foucaud, une immense multitude couvrait la route ; c'était la population en masse, la garnison au bruit éclatant des fanfares, qui se rendaient à la fête.

Au-dessus de l'écluse de Foucaud, dix bâteaux ornés de guirlandes et de draperies, suivi de plusieurs barques marchandes dont on apercevait au loin les mâts pavoisés, stationnaient sur le Canal, n'attendant que le signal du départ. La compagnie des grenadiers, (capitaine, *M. Fournié;* lieutenant *M. Bernard Coste);* et celle des chasseurs de la garde nationale, (capitaine, *M. Astruc;* lieutenant, *M. Astre*; sous-lieutenant, *M. Crouzet*), formaient deux lignes prolongées sur les bords du nouveau lit ; elles étaient précédées par trente hommes d'élite de la compagnie de réserve, commandés par le lieutenant *Durmer*, et par un nombreux détachement de la gendarmerie impériale, sous les ordres du lieutenant *Rivenq*. Sur la rive voisine du bâteau-Amiral, on remarquait l'escadron de la garde nationale à cheval, commandé par *M. Raymond Rivals-Gincla*, receveur général du département ; les autres officiers étaient *MM. Sicre, aîné*, lieutenant ; *Degrand, fils*, sous-lieutenant,

Joseph Rolland, porte-guidon ; *Darles*, *fils*, officier payeur.

Les fonctionnaires en costume se placèrent suivant leur rang sur cinq bâteaux où déjà se trouvait une foule de dames. Nous allons donner, d'après le procès-verbal dressé par le secrétaire général Daniel, la composition du cortège officiel, parce que tous ces noms appartiennent à l'histoire locale, et que beaucoup d'entr'eux réveilleront chez nos contemporains de précieux souvenirs.

On remarquait au premier rang, *MM. Claude-Joseph Trouvé*, baron de l'Empire, chevalier de la légion d'honneur, préfet du département, accompagné de *M. Daniel*, secrétaire général ; *Etienne Albarel*, président de la cour de justice criminelle ; *Arnaud-Ferdinand de Laporte*, baron de l'Empire, évèque du diocèse, accompagné de *MM. Lacaux*, *et Lamarre*, chanoines ; *Florainville*, chevalier de la légion d'honneur, colonel de la 10e légion de gendarmerie impériale, commandant par intérim le département ; *Raymond Rolland*, président du tribunal civil, président de canton ; *Darles*, père, président du tribunal de commerce, membre du conseil municipal, de l'administration des hospices et du bureau de bienfaisance ; *Georges Degrand*, maire de la ville, président de canton, juge-suppléant.

Venaient ensuite les ingénieurs du Canal : *MM. Clausade*, ingénieur en chef; *Pin*, *Maguès*, *Lespinasse*, ingénieurs ordinaires ; *MM. Banse et Villefranche*, le premier, directeur-receveur général du Canal, le second, agent et archiviste de la même administration ;

Les membres du corps impérial des ponts et chaussées : *MM. Georgest*, chevalier de la légion d'honneur, ingénieur en chef du département, directeur des travaux du Canal de Carcassonne; *Alban Crassous,* ingénieur ordinaire, chargé de la surveillance des mêmes travaux ;

Les magistrats de la cour criminelle, *MM. Griffe et Albigès; Antoine-Marie-Joseph Buisson*, chevalier de la légion d'honneur, procureur général impérial près cette cour; *Hannuic*, greffier; *M. Robert d'Arquettes*, conseiller de préfecture ;

Les juges du tribunal civil : *MM. Bausil*, *Méric et Rouch; M. Valette,* procureur impérial près ce tribunal ;

La municipalité de Carcassonne, composée de *MM. Besaucèle et Cazes*, adjoint; *Rolland-Trassanel*, *Vidal-Contant*, *Pech-Palajanel*, *Naücadéry*, *Laperrine père*, *Gélis*, *Bénavent-Rodés*, *Avar père*, *Cazanou aîné*, *Germain*, *Talamas aîné*, *de Moux*, *Fages*, *Aribaud aîné*, *Gauzeux*, *Rech-Escudié*, *Cazals*, *Teisseire-Airolles*, *Roques* de Grèzes, et *Vidal La Dorade*, conseillers municipaux ; *Croux fils*, secrétaire en chef de la Mairie ;

M. Bouichère, juge de paix du canton *ouest*;

Les officiers de gendarmerie : *M. Besençon*, chevalier de la légion d'honneur, capitaine; *Leclerc*, officier payeur; le commissaire des guerres, *Cadalven;* les officiers de recrutement, *Gaillard*, capitaine; *de Pize*, lieutenant; le capitaine de la compagnie de réserve, *Bax*.

Les juges du Tribunal de commerce : *Polère*,

Mossel, *Cazanave*, *et Estruc;* les membres de la chambre de commerce; *Dupré père*, *Sicre aîné*, *Jean-Louis Rolland et Fonsés*;

MM. Mariane, directeur des contributions et du cadastre; *Perreau*, payeur; *Debosque*, directeur des droits réunis; *Brochin*, ingénieur en chef des mines; *Lengelée*, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées; *Leprince*, inspecteur de l'enregistrement; *Roumens*, sous-inspecteur forestier; *Debosque cadet*, capitaine de louvèterie; *David-Barrière fils*, piqueur; *Gout*, receveur, et *Lebrun*, contrôleur du Canal, *Fréjacque* et *Estribaud*, membres du jury médical; *Auguste Rivals*, *Charles Laperrine* et *Gourg*, administrateurs des hospices; *Thène*, *Marabail*, *Arnaud Cathala*, membres du bureau de bienfaisance; *Reboulh*, chef de bureau des travaux publics à la préfecture; *Sabatier*, chef des bureaux de l'ingénieur en chef; *Besaucèle St-Geniès*, sous-chef, *Lespinasse* et *Eirot*, conducteurs; *Carpenté*, dessinateur; *Céren*, père et fils, *Dessales*, *Don fils*, et *Maillebiau*, entrepreneur des ouvrages du Canal.

A dix heures sonnantes, une salve d'artillerie annonça le commencement de la fête. La première cérémonie fut la bénédiction des eaux du Canal par Mgr de Laporte, revêtu de l'étole pastorale; après cette consécration de l'œuvre à laquelle il avait pris une si grande part, M. l'ingénieur en chef Georgest, prononça un discours, où furent éloquemment énumérés les efforts qu'avaient coûté l'entreprise si heureusement conduite à sa fin, et les avantages qu'en devait retirer la ville de Carcassonne.

Dès qu'il eut cessé de parler, la flotille, précédée par le bâteau qui portait le corps de musique, remarquable par l'éclat de son uniforme (habit écarlate, revers, parements, collet et passe-poil bleu de ciel, boutons blancs, veste et culotte blanches, bottes à retroussis, panache blanc) se mit en marche vers la ville ; les chevaux qui la traînaient étaient comme leurs conducteurs, parés de rubans et de lauriers ; la foule entassée sur les rives les accompagne et arrive avec eux à l'entrée du port. Là le spectacle le plus magnifique vient frapper tous les yeux.

Du côté de la ville, sur un amphithéâtre orné de guirlandes, de trophées et d'emblêmes, on distingue tout le beau sexe Carcassonnais ; les remparts et le bastion voisins sont couverts de spectateurs, les élèves du Grand Séminaire assistent à la fête sur la plateforme de la tour de Saint-Vincent. Du côté du nord, la colline de Gougens offre un amphithéâtre naturel, où sont entassés de milliers de curieux.

On voit au centre une chapelle élégamment décorée, entourée par la compagnie à cheval, les grenadiers et les chasseurs ; le reste des troupes borde les deux rives.

A peine le bâteau amiral eut-il paru à l'entrée du port, qu'un immense cri de *Vive l'Empereur!* s'élança de toutes ces poitrines. A cette acclamation succédèrent les salves d'artillerie et les fanfares de la musique, dirigée par M. Escudier aîné. A la vue de l'évêque quittant le bâteau pour se rendre au milieu du clergé, dans la chapelle que nous avons décrite, le plus profond silence s'établit et la messe

fut célébrée par M. l'abbé Pinel, succursaliste de Saint-Vincent. Immédiatement après, le prélat, s'approchant du Port en bénit les eaux, puis se tournant vers cette immense multitude inclinée devant lui, il pria le ciel de répandre sur elle toutes ses bénédictions.

La cérémonie religieuse terminée, les autorités remontèrent sur la flotille; *M. Dupré*, vice-président de la chambre de commerce, prit la paroie et fit ressortir, au point de vue commercial et industriel, les heureux résultats de la nouvelle direction du Canal.

La flotille toujours suivie par la population se rendit ensuite au pont aqueduc de Fresquel. Ce monument était pavoisé de drapeaux aux armes de France et d'Autriche : on y lisait cette inscription donnée par le Préfet :

L'hymen unit deux Empires.

Le commerce lie tous les peuples.

Le Préfet y prit la parole à son tour. Le pont aqueduc fut béni par l'Evèque, et le cortège revint ensuite à Carcassonne.

Il y eut le soir danses publiques, jeu du mât graissé, dont la nouveauté excita dans la population la joie la plus bruyante.

A cinq heures une table de 80 couverts réunissait dans la belle salle de l'Hôtel de-Ville les principales autorités, *M. de Cambon*, descendant de Riquet et les cinq militaires qui avaient été mariés et dotés le mois précédent par la munificence de Napoléon. Le préfet porta un toast à LL. MM. l'Empereur et la

nouvelle Impératrice Marie-Louise, dont les fêtes nuptiales coïncidaient avec l'inauguration du Canal de Carcassonne.

Au même moment, des banquets étaient offerts aux divers corps de troupes qui avaient participé à la fête, et une gratification d'une journée de travail était distribuée à tous les ouvriers qui avaient été occupés aux ouvrages du Canal, en même temps que des aliments aux familles indigentes.

Un superbe feu d'artifice qui devait clore les réjouissances publiques ne put être tiré par suite d'une humidité persistante : la population fut ainsi privée du bouquet de la journée.

Il n'en fut pas de même pour les invités au bal de la préfecture que les danses les plus animées et un souper splendide retinrent dans les salons officiels jusqu'à la matinée du lendemain.

Telle fut la fête par laquelle nos pères voulurent consacrer la réparation de la faute commise par leurs aïeux. Elle fut populaire au plus haut degré; car elle inaugurait un monument, dont le bienfait devait profiter à toutes les classes. Aussi toutes furent unanimes dans leur reconnaissance pour le gouvernement qui les en dotait, et pour les fonctionnaires qui avaient si bien exécuté la volonté Impériale.

Le 1er Décembre 1849.

NOTE DE L'AUTEUR

Je me proposais de continuer et compléter ces études par *l'Histoire des Eglises de Saint-Michel et Saint-Vincent*, *et des Ponts sur l'Aude*, lorsqu'à

paru (1850 — Imprimerie Labau), le volume de M. Cros-Mayrevieille, sur les *Monuments de Carcassonne.* Bien que plus spécialement consacré aux monuments de la Cité, cet ouvrage renferme la monographie des Eglises et des Ponts de la Ville-Basse. J'ai dû dès lors m'arrêter dans mes recherches, ne voulant pas m'exposer à glaner après la riche moisson de notre savant compatriote. E B.

Janvier 1850.



NOTE
SUR UNE SERRURE A CRÉMAILLÈRE

PAR M. PAUL RAYNAUD

Secrétaire de la Société (1).

J'ai l'honneur, Messieurs, de mettre sous vos yeux une serrure trouvée à Carcassonne dans le courant de l'année 1886.

Cette serrure est du XVIIe siècle, à en juger par le meuble auquel elle était fixée.

La *cloison*, le *palastre* et le *foncet*, pièces qui forment la *boîte* renfermant sa *garniture*, sont en *fer étiré à la main et non laminé*, bien que le *laminage* date du milieu du XVIe siècle, c'est-à-dire d'une époque antérieure à celle de la serrure en question.

Quant à sa *garniture*, qui n'est autre chose qu'une CRÉMAILLÈRE, elle est en *fer forgé*, composée d'un *pène à encoches* dans lequel *s'engrène* une *roue dentée*, tournant au moyen d'une clé faisant marcher le *pène* et mouvoir la *crémone* qui passait par les trous carrés qu'on remarque en haut et en bas de la *cloison*.

(1) Lue dans la séance du 3 juillet 1887.

Sa clé, égarée probablement depuis longtemps, devait être tout à fait ordinaire, les *gardes du rouet* et du *râteau* par lesquelles elle passait, étant de la plus grande simplicité.

Bien que la-dite serrure soit incontestablement de nature à piquer la curiosité des amateurs et à fixer leur attention, j'ai hâte de dire qu'elle ne saurait être considérée comme une pièce unique en son genre.

On trouve, en effet, dans l'encyclopédie publiée par Diderot, au mot *crémaillère*, la description d'une *serrure*, la même, ou peu s'en faut, que celle dont je viens de parler, et Liger cite, dans son ouvrage sur la ferronnerie ancienne et moderne, une *serrure antique* dont il donne le dessin, et dont la *garniture* est aussi une *crémaillère*.

Cette dernière serrure présente néanmoins cette différence qu'elle n'avait pas de *crémone* et que la *roue dentée* tournait au moyen d'une clé particulière que Liger n'a pu décrire par suite, sans doute, de sa disparition.

D'après le-dit auteur, cette serrure serait à la porte de bronze placée vers le commencement du VIe siècle de notre ère, par le pape Félix IV, à l'entrée de l'église de Saint-Côme et Saint-Damien.

On peut donc dire une fois de plus, sans crainte d'être démenti, *nil novi sub sole.*



Jeudi 16 juin 1887, à midi, ont eu lieu à Paris en l'église Notre-Dame de Lorette, les obsèques de notre compatriote M. Vincent Vidal, artiste peintre.

Vincent Vidal était né à Carcassonne le 20 janvier 1811. Elève de Paul Delaroche, il était entré, en 1837, à l'Ecole des Beaux-Arts et avait débuté au salon de 1843, médaillé de 3e classe, en 1844, de 2e classe, en 1849. Le gouvernement ne pouvait manquer d'apprécier son talent; il le nomma chevalier de la Légion d'honneur le 16 juillet 1852.

Jamais il ne s'était désintéressé des expositions annuelles et, au salon de cette année, il avait encore envoyé : *Feuilles d'automne et la Source.*

Parmi les toiles les plus remarquées, nous rappellerons : Saint Vincent de Paul, l'ange déchu, des vues de Bretagne, une Larme de repentir, mais surtout des dessins aux trois crayons, parfois teintés légèrement à l'aquarelle, genre de dessin sans précédent qui lui valut le surnom de dessinateur charmant, parmi lesquels un portrait d'Alexandre Dumas, exposé en 1870.

Des titres acquis au prix de tant d'efforts devaient trouver un écho dans notre Société.

Louons de concert l'artiste que nous venons de perdre. Sa mémoire est digne de nos éloges, sa personne digne de nos regrets.

Signé : ANTOINE RIVES,

Membre de la Société des Arts et Sciences.

NOTE

Sur un désaccord entre la théorie et la pratique

AU SUJET DES DIÈSES ET DES BÉMOLS

Il existe un désaccord singulier entre la pratique et la théorie, au sujet des dièses et des bémols. Un bémol et un dièse, situés entre deux notes consécutives de la gamme, constituent deux sons voisins, mais de hauteur différente; les musiciens font le dièse plus haut que le bémol; théoriquement c'est le bémol qui est plus haut que le dièse.

On peut vérifier facilement par l'expérience suivante que le dièse des praticiens est plus haut que leur bémol : on tend sur un sonomètre deux cordes A et B de manière qu'elles soient à l'unisson. Supposons qu'elles donnent le *la*. On déplace le chevalet de B jusqu'à ce que l'on entende le *si* bémol et on note la longueur correspondant à ce son; puis on cherche le *si* naturel toujours sur B, à l'aide de l'oreille, et l'on raccourcit A jusqu'à l'unisson de B; enfin on cherche sur B le *la* dièse, et on note la nouvelle longueur. On a ainsi obtenu sur la même corde, sans changer la tension et dans des conditions identiques, un dièse et un bémol voisins; or il se trouve que dans tous

les cas, la longueur correspondant au dièse est moindre que celle qui convient au bémol; d'où il résulte que le bémol est plus bas que le dièse. La différence des longueurs est d'ailleurs très appréciable; avec des cordes de 2 mètres elle peut atteindre plusieurs millimètres.

Si l'on calcule maintenant les nombres de vibrations correspondant au *la*^{dièse} et au *si*^{b}, en suivant les règles énoncées dans les traités de physique, on trouvera encore deux valeurs différentes, mais le résultat sera inverse du précédent.

Ce désaccord, qui n'est pas signalé dans tous les traités de physique, constitue une objection grave à la théorie. Certains auteurs, convaincus que la théorie ne saurait être fausse, ont prétendu que les musiciens se trompent, que leur bémol est trop bas parce qu'ils font un dièse quand ils croient faire un bémol; d'autres ont avancé que le bémol possède une affinité descendante et le dièse une affinité ascendante et que cette affinité résultant de l'organisation de l'exécutant, ne saurait porter atteinte à la théorie. Enfin des savants très autorisés ont douté de la théorie devant la solidité de l'objection.

On pourrait être porté à attribuer le désaccord à l'affinité des notes les unes pour les autres; à supposer que le *si*^{b} est trop bas parce qu'il est attiré par le *la* qui le précède, et que le *la*^{dièse} est trop haut parce qu'il est attiré par le *si* qui le suit; mais il est facile de voir que cette affinité, en supposant qu'elle existe réellement, n'explique rien. En effet, quand on dit que le *si*^{b} est trop bas dans la gamme

en *fa* majeur des praticiens, on compare l'intervalle du *la* au *si* ᵇ de cette gamme à l'intervalle du *mi* au *fa* de la gamme en *ut* majeur et l'on trouve que les praticiens font le premier plus petit que le second. Or, si un chanteur exécute une mélodie en *fa* majeur et aussitôt après la même en *ut* majeur, il lui conservera son caractère, et il est évident que si dans le premier cas son organisation le porte à rapprocher le *si* ᵇ du *la*, il doit pour les mêmes motifs, quels qu'ils puissent être, tendre à rapprocher le *fa* du *mi* dans le deuxième cas ; car on ne voit pas pourquoi les affinités naturelles des notes seraient changées dans deux mélodies semblables. Il en est de même pour les dièses.

Ainsi dans la théorie et dans la pratique, il faut que du *si* ᵇ au *la* de la gamme en *fa*, il y ait le même intervalle que du *fa* au *mi* de la gamme en *ut*, et qu'il en soit de même dans les autres gammes, soit pour les dièses, soit pour les bémols ; il faut donc chercher ailleurs que dans l'affinité des notes, l'explication du désaccord.

Il y a deux méthodes différentes pour dièser et bémoliser une note. L'une consiste à multiplier par $\frac{25}{24}$ la note que l'on veut dièser, et par $\frac{24}{25}$ celle que l'on veut bémoliser; l'autre qui est seule rationnelle, parce qu'elle conserve rigoureusement le demi ton de la gamme naturelle, consiste à multiplier le *si* par $\frac{15}{16}$ pour avoir le *la* dièse et à multiplier le *la* par $\frac{16}{15}$ pour avoir le *si* ᵇ. Mais dans l'une comme dans l'autre le désaccord subsiste entre la pratique et la théorie.

Il ne resterait donc qu'une explication possible, c'est

que la théorie est fausse ; qu'on s'est trompé dans l'évaluation numérique du demi ton de la gamme naturelle et que la véritable valeur de cet intervalle doit résoudre la question. On va voir qu'il n'en est rien.

On sait sur quoi se base la justification des intervalles généralement adoptés : la gamme est très-heureusement combinée pour reproduire tous les accords consonnants ; elle se prête merveilleusement aux exigences de l'oreille, quand il s'agit d'effets de résonnance multiple, de sons simultanés. Mais lorsque les praticiens comparent un dièse à un bémol voisin et qu'ils trouvent le premier plus haut que le second, ils comparent deux sons pris isolément dans deux phrases voisines d'une mélodie ou dans deux gammes semblables ; pour saisir la petite différence qui les distingue, ce qui exige une oreille très exercée, ils doivent les produire séparément et en dehors de tout accord. Il pourrait donc se faire que les intervalles musicaux formés par les sons successifs d'une mélodie, ne fussent pas les mêmes que ceux qui sont formés par les sons simultanés des accords, base de l'harmonie.

C'est justement ce qui résulte des travaux de MM. Mercadier et Cornu : ces savants ont démontré par l'expérience que les intervalles mélodiques appartiennent à la gamme pythagoricienne et les intervalles harmoniques à la gamme indiquée dans tous les traités de physique.

Les degrés de la gamme pythagoricienne sont les suivantes :

ut	ré	mi	fa	sol	la	si	ut
1	$\frac{2^2}{3^3}$	$\frac{3^4}{2^6}$	$\frac{2^2}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{3^3}{2^4}$	$\frac{3^5}{2^7}$	2
ou 1	1,125	1,266	1,333	1,5	1,687	1,898	2

Pour calculer au moyen de ces intervalles le *si*$^{\flat}$ de la gamme en *fa* majeur nous poserons :

$$\frac{si^{\flat}}{la} = \frac{fa}{mi} = \frac{1.333}{1.266} \text{ d'où } si^{\flat} = 1.687 \times \frac{1.333}{1.266} = 1.776$$

De même pour le *la*^{dièse} de la gamme en *si* majeur, nous poserons :

$$\frac{si}{la^{dièse}} = \frac{ut}{si} = \frac{2}{1.898} \text{ d'où } la^{dièse} = 1.898 \times 1.898 : 2 = 1.801$$

on voit que le *la*^{dièse} et le *si*$^{\flat}$ ainsi calculés sont compris tous les deux entre le *la* et le *si* et que le bémol est plus bas que le dièse, ce qui est conforme à la pratique.

L'expérience a en outre mis en évidence ce fait, connu des musiciens, que lorsque la note sensible (si) se résout sur la tonique (ut) elle est plus élevée que dans le mouvement inverse. Dans ce cas le (si) de la gamme naturelle est représenté par 1,917. Pour le *la* l'expérience a donné 1.330. En se servant de ces derniers nombres en trouve :

$$si^{\flat} = 1.7689 \text{ et } la^{dièse} = 1.8374.$$

Quant au résultat relatif à la note sensible que nous venons de signaler, il tendrait à prouver qu'il existe entre les notes des affinités ascendantes ou descendantes, mais il ne prouve pas que ces affinités soient plus grandespour les notes bémolisées ou diésées que pour les notes naturelles, comme on l'a vu plus haut. Ainsi

le différend se trouverait expliqué et loin d'infirmer la théorie de la gamme, il fournirait un nouvel argument en faveur de la distinction de deux gammes mélodique et harmonique.

LAFFAGE.

Septembre 1883.



2e NOTE

RELATIVE AUX DIÈSES ET AUX BÉMOLS



Nous avons montré dans une note précédente, qu'en se servant des intervalles de la gamme mélodique ou pythagoricienne pour calculer les dièses et les bémols, on arrive à des résultats conformes à la pratique.

M. Delezenne a indiqué pour ce calcul une méthode logique consistant en ceci : Pour diéser une note on multiplie par $\frac{15}{16}$ la valeur de la note qui la suit dans la gamme naturelle ; pour bémoliser une note on multiplie par $\frac{16}{15}$ la valeur de la note qui la précède. Dans la gamme ordinaire ou de Zarlin l'intervalle de (fa) à (mi) et l'intervalle de (ut) à (si) sont égaux à $\frac{16}{15}$ = 1,066.. ..; le rapport inverse $\frac{15}{16}$ = 0,9375. Dans la gamme mélodique, la valeur de cet intervalle est égal à $\frac{28}{35}$ ou $\frac{16}{15} \times \frac{80}{81}$ = 1,05349..... et l'inverse de ce rapport vaut 0,9491. Pour calculer les dièses et les bémols de la gamme mélodique il suffira donc d'appliquer la méthode précédente, en remplaçant le rapport $\frac{15}{16}$ par $\frac{15}{16} \times \frac{81}{80}$ et le rapport $\frac{16}{15}$ par $\frac{16}{15} \times \frac{80}{81}$.

Nous allons montrer que cette nouvelle règle s'accorde d'une manière très remarquable avec une méthode empirique adoptée par les praticiens.

On sait qu'ils emploient des notes doublement diésées et bémolisées ; il en résulte que chaque note peut présenter cinq valeurs différentes, ayant chacune sa place dans une échelle ascendante ; de sorte qu'il y a trente-cinq degrés dans une octave. Pour retrouver facilement ces degrés, M. Scheurer (*) partage chaque ton en neuf intervalles égaux et chaque demi ton en quatre, dans la gamme naturelle ; il place ensuite la note diésée cinq degrés au-dessus de la note naturelle correspondante et la note bémolisée cinq degrés au-dessous ; il procède de même pour les doubles dièses et pour les doubles bémols et il obtient le tableau suivant :

(*) Scheurer Charles, maître de chapelle, membre de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

		ut_4	—	—	=	2,
$ré_4^{bb}$	—	—	—	—	$= do_4^b \times b = la_3 \times b^3 =$	1,972
				$la_3^{\times}$	$= si_3^{\sharp} \times d = ré_4 \times d^3 =$	1,924
		si	—	—	=	1,898
	ut_4^b	—	—		$= si^b \times b = la \times b^2 =$	1,872
			$la_3^{\sharp}$	—	$= si \times d =$	1,801
	si^b	—	—	—	$= la \times b =$	1,777
ut_4^{bb}	—	—	—	—	$= si^{bb} \times b = sol \times b^3 =$	1,753
				$sol^{\times}$	$= la^{\sharp} \times d = si \times d^2 =$	1,710
		la	—	—	=	1,687
si^{bb}	—	—	—	—	$= la^b \times b = sol \times b^2 =$	1,664
			$sol^{\sharp}$	—	$= la \times d =$	1,601
	la^b	—	—	—	$= sol \times b =$	1,580
				$fa^{\times}$	$= sol^{\sharp} \times d = la \times d^2 =$	1,514
		sol	—	—	=	1,500
la^{bb}	—	—	—	—	$= sol^b \times b = fa \times b^2 =$	1,479
				$mi^{\times}$	$= fa^{\times} \times d = la \times d^3 =$	1,442
			$fa^{\sharp}$	—	$= sol \times d =$	1,425
	sol^b	—	—	—	$= fa \times b =$	1,404
			$mi^{\sharp}$	—	$= fa^{\sharp} \times d = sol \times d^2 =$	1,351
		fa	—	—	=	1,333
sol^{bb}	—	—	—	—	$= fa^b \times b = ré \times b^3 =$	1,315
				$ré^{\times}$	$= mi^{\sharp} \times d = sol \times d^3 =$	1,282
		mi	—	—	=	1,266
	fa^b	—	—	—	$= mi^b \times b = ré \times b^2 =$	1,247
			$ré^{\sharp}$	—	$= mi \times d =$	1,201
	mi^b	—	—	—	$= ré \times b =$	1,183
fa^{bb}	—	—	—	—	$= mi^{bb} \times b = ut_3 \times b^3 =$	1,169
				$ut_3^{\times}$	$= ré^{\sharp} \times d = mi \times d^2 =$	1,140
		ré	—	—	=	1,125
mi_3^{bb}	—	—	—	—	$= ré^b \times b = ut_3 \times b^2 =$	1,109
				$si_2^{\times}$	$= ut_3^{\times} \times b = mi_3 \times d^3 =$	1,082
			$ut_3^{\sharp}$	—	$= ré_3 \times d =$	1,068
	$ré_3^b$	—	—	—	$= ut \times b =$	1,053
			$si_2^{\sharp}$	—	$= ut_3^{\sharp} \times d = ré_3 \times d^2 =$	1,013
		ut_3	—	—	=	1,

Nous avons ajouté à ce tableau l'échelle numérique et indiqué en regard de chaque note les calculs à effectuer pour obtenir le nombre correspondant, en appliquant les règles énoncées plus haut. La lettre b doit être remplacée dans les calculs par le nombre 1,053, et la lettre d par 0,949. On voit que les nombres obtenus augmentent régulièrement depuis 1 jusqu'à 2 et que les notes se succèdent exactement dans le même ordre que les valeurs numériques correspondantes.

Ainsi, quoique le procédé adopté par les praticiens pour la formation de ce tableau soit purement mécanique, il donne l'ordre réel de succession dans l'échelle ascendante, des différents sons usités en musique. Il est nécessaire de rappeler que ce résultat ne s'applique qu'à la gamme mélodique et qu'on ne réussirait pas à mettre d'accord l'échelle des praticiens et l'échelle numérique, si l'on voulait se servir des règles et des nombres qui se trouvent dans les traités de Physique.

LAFFAGE.

11 Septembre 1883.



EXPOSÉ

DE LA

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 Décembre 1888

PAR M. LOUIS FÉDIÉ, PRÉSIDENT SORTANT.

MESSIEURS,

A la suite d'un vœu émis par la Commission chargée de la révision du Règlement, le bureau a invité votre Président à vous présenter, avant de quitter le fauteuil, un compte-rendu de la somme de travail que nous avons fournie pendant l'année qui vient de s'écouler, ainsi qu'un exposé sommaire de la situation.

Cette communication a été jugée nécessaire pour combler une lacune dans notre mode de publication. En effet, nos procès-verbaux, rédigés avec tant de soin et de compétence par notre honorable secrétaire, ne sont pas insérés dans nos Mémoires, et le résumé mensuel publié dans les journaux de la ville n'arrive pas, sauf de rares exceptions, à la connaissance des membres correspondants de notre Compagnie et des Sociétés savantes avec qui nous faisons l'échange des publications.

En m'acquittant de la mission qui m'a été confiée, mon premier soin est de vous entretenir du complément d'organisation de notre association. Dans le courant de cette année les vides qui existaient encore dans nos rangs ont été comblés. Sept nouvelles admissions ont porté à 28 le nombre des membres résidants. Il ne reste donc plus que deux choix à faire pour atteindre le nombre règlementaire. Nous y procéderons, comme d'usage, au moyen d'élections partielles, dans les deux premiers mois de 1889.

Je me fais un devoir d'adresser aux nouveaux élus un souhait collectif de bienvenue, dicté par un sentiment de cordiale confraternité. L'accueil que nous leur avons fait leur prouve tout le prix que nous attachons à leur gracieux concours.

A côté de ces membres résidants nous avons admis, aussi, suivant notre usage, à titre de membres correspondants, des hommes de mérite, choisis soit parmi les écrivains de talent qui, étrangers au département, nous ont fait hommage de leurs œuvres, soit parmi ceux de nos compatriotes qui honorent notre ville ou notre département dans le domaine de l'Art, de la Science, ou de la Littérature.

Notre mission consiste, vous le savez, Messieurs, à rechercher et à signaler tout ce qui dans notre département se rattache à l'archéologie, à l'histoire, aux questions scientifiques et aux Beaux-Arts. Ce programme est vaste, et nous avons besoin du concours de tous les dévouements et de toutes les aptitudes pour en assurer l'exécution. Deux moyens sont en notre pouvoir pour remplir cette tâche. Ils

consistent dans la publication de nos Mémoires et dans l'organisation des concours.

Par suite de diverses circonstances, qu'il est inutile de rappeler, nos publications ont subi, depuis assez longtemps, des lenteurs déplorables, qui heureusement vont prendre fin. Le dernier fascicule de notre cinquième tome va paraître le mois prochain, et nos dispositions sont prises pour que dorénavant un pareil retard ne se reproduise plus. L'impression d'un fascicule par an est assurée, d'abord parce que nous avons des matériaux suffisants pour sa composition, et puis parce que nos ressources financières nous permettent de faire annuellement cette dépense.

Nos concours n'ont pas toujours produit, il faut bien l'avouer, les bons résultats que nous en attendions, peut-être parce qu'ils se sont renouvelés à des intervalles trop rapprochés, attendu que l'étude des sujets historiques et scientifiques intéressant le département nécessite de longues et laborieuses recherches. Nous avons donc décidé de ne faire revivre ces grandes assises, tant littéraires qu'archéologiques, qu'aux époques qui coïncident avec les concours régionaux d'Agriculture et d'Industrie. Nous sommes, du reste, loin de nous désintéresser des sujets d'étude qui entrent dans nos attributions.

Pour la question scientifique et littéraire nous réservons des encouragements aux auteurs qui nous adressent en communication le fruit de leurs recherches. Nous leur accordons le titre de membres correspondants, ou bien, par exception, l'insertion

de leur travail dans nos publications, quand ces œuvres ont un mérite reconnu.

Pour la question des Beaux-Arts nos encouragements consistent à distribuer, depuis deux ans, des récompenses aux élèves les plus méritants des Ecoles municipales de musique et de dessin, dessin d'imitation et dessin linéaire.

Après cet exposé général il me reste, Messieurs, à vous signaler ce qui a marqué, d'une façon particulière, nos travaux et nos délibérations de cette année.

Désireux de rendre hommage aux hommes qui ont illustré la ville de Carcassonne nous avons adopté les deux mesures suivantes :

En premier lieu, nous avons fait appliquer sur le mur de face de la maison Béziat, rue Pinel, une plaque commémorative, pour marquer que cette maison a été habitée par André Chénier et par son frère Marie-Joseph, pendant leurs jeunes années, alors que cette maison appartenait à un de leurs parents.

En second lieu, ayant été informés que le monument funèbre élevé dans le cimetière Saint-Michel en l'honneur de Gamelin père était en mauvais état, nous avons décidé que, sous la direction de MM. Saulnier et Desmarest, des travaux de restauration seraient exécutés pour en assurer la conservation.

Notre sollicitude s'étend aussi sur tout ce qui peut rappeler le passé de Carcassonne. Quand une démolition soit d'un monument soit d'un édifice public doit être opérée, des esquisses, ou des épreuves photo-

graphiques dues à quelques membres de la Société en conservent le souvenir.

Enfin une Commission spéciale est chargée de donner satisfaction à un désir manifesté, dans ces derniers temps, par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en faisant le relevé de toutes les œuvres d'art qui, dans les collections publiques, comme dans les édifices communaux ou départementaux, méritent d'être signalées dans l'inventaire général des richesses artistiques de la France.

Je terminerai cette revue rétrospective par la mention des dons qui nous ont été faits.

Je dois vous signaler, en première ligne, l'acte de libéralité si remarquable de notre regretté confrère, M. Auguste Gineste qui, en véritable ami des Arts, a légué à notre Compagnie une somme de douze mille francs destinée à l'achat d'un tableau pour le Musée, ainsi que divers objets de collection.

A côté du nom de M. Gineste, nos annales conserveront celui de M. Gabriel Bonnel, de Narbonne, membre correspondant, qui nous a légué une somme de cinq cents francs pour l'acquisition d'une toile qui portera son nom.

Dans le domaine de l'archéologie, de la géologie, et de la numismatique nous n'avons qu'à nous féliciter de l'ample moisson que nous avons recueillie de la part des spécialistes, des chercheurs, et aussi des simples amateurs qui tiennent à honneur d'enrichir nos collections. La conchyliologie a, aussi, sa part parmi tant d'objets qui ornent nos vitrines. Je suis heureux d'adresser, quoique d'une façon trop

sommaire, nos remercîments et nos félicitations à tous ceux qui veulent ainsi nous seconder dans notre mission.

La bibliographie doit avoir également sa place dans ce relevé général. Nous ne devons pas, en effet, perdre de vue les dons qui nous ont été faits en livres, brochures et recueils divers par les membres résidants et correspondants de notre Compagnie. Je dois mentionner, en première ligne, le dépôt fait dans notre bibliothèque par M. Cornet-Peyrusse du Cartulaire de M. Mahul. Cette œuvre, vrai monument d'érudition et de science historique, est tout à fait digne d'admiration.

Je dois vous rappeler aussi que nous devons à la bienveillance de Monsieur le Préfet de l'Aude le dépôt dans notre bibliothèque du premier volume de l'inventaire des pièces et documents antérieurs à la Révolution, conservés dans les archives départementales. Nous espérons que le second volume viendra prendre place à côté de celui-là, dès qu'il sera imprimé.

Mon exposé de situation ne serait pas complet, Messieurs, si je ne le terminais pas par quelques mots sur notre situation financière. Je laisse à M. le Trésorier le soin de vous soumettre, dans le cours de cette séance, le compte d'administration pendant l'année qui vient de s'écouler. Je tiens seulement à constater que parmi nos ressources figure toujours la subvention que nous donne, tous les ans, le Conseil Général. Cet acte de sollicitude, dont nous lui som-

mes profondément reconnaissants, nous prouve combien cette Assemblée s'intéresse au développement des Arts et des Sciences dans notre département.

Le Président de la Société, Officier d'Académie,

L. Fédié.

Carcassonne, le 31 décembre 1888.



TESTAMENT

De Jean Sésale, Curé de Fanjeaux.

(1er Avril 1423).

Publié par PAUL LAURENT
Archiviste du Département de l'Aude
Membre résidant de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

L'un des plus curieux documents conservés aux Archives départementales de l'Aude est sans contredit le livret des statuts de la confrérie de Fanjeaux (1266-1276). Ces statuts ont une certaine analogie avec les règlements de nos sociétés de secours mutuels. Leur importance leur a valu d'être insérés dans le *Musée des Archives départementales*, publié sous les auspices de M. le Ministre de l'Intérieur, en vue de l'exposition universelle de 1878 (1).

Le livret de Fanjeaux, écrit dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, se compose de huit feuillets

(1) *Musée des Archives départementales ou recueil de fac-simile héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices*, in — 4°, 1878, Paris, Impr. Nat. pp. 180—184, n° 90. — La première page du livret de Fanjeaux est reproduite à la planche XXXI du *Recueil des fac-simile*.

en parchemin (0,18 sur 0,12). Il est intitulé : « *Acte primordial, le premier estatut de la confrairie Notre-Dame de Fanjaux, fondée par les sieurs bailles et confrai*[*res*] *de ladite confrér*[*i*]*e, MCCLXVI.* » Au dessous de ce titre, se trouve « *une croix vuidée, cléchée et pommetée d'or* » ; elle forme la principale pièce des armoiries de la ville de Fanjeaux.

A la fin du manuscrit (fol. 7 v°), on lit, en écriture des dernières années du XIV° siècle, les dix mots suivants : « *Iste liber est Johannis Sesale, cui Deus sibi bonam vitam* » (1).

Quel était ce Jean Sésale? En compulsant les titres de l'hospice de Fanjeaux déposés aux Archives du département, nous découvrîmes deux actes des

---

(1) Au XV° siècle, on a ajouté aux statuts de Fanjeaux (fol. 8 r°), un article supplémentaire en vertu duquel les rois de France, leurs femmes et leurs enfants peuvent participer aux messes, prières et bonnes œuvres de la confrérie : « *Item fo establit que nostre senher lo rey de Fransa, que ara y es, et aquels que y seran d'aysi avant, lors molhers et lors enfanz, sian receubut et reculhat et particeps en totas las messas, orations et alias unas et autres beffayts faze lors en la dicha cofrayria, et de aquels gauziscan, aysi com si eran cofrayres per les dichtz balles receubutz.* » — Au fol. 8 v°, on lit aussi ces mots : « *Iste liber fuit domini... Ego Johannes Sessale.... modo est meum. Dominus homo vivus debet amare suum.* » Nous n'avons pu lire cette phrase qu'en la faisant revivre au moyen du sulfhydrate d'ammoniaque.

années 1415 et 1423 qui nous fourniront la solution de cette énigme.

Le premier de ces actes nommait Jean Sésale exécuteur testamentaire d'un seigneur des environs, et lui donnait le titre de curé de Fanjeaux : « *Johannes Sessale.... rector de Fanojove* ».

Le second était le testament même de Jean Sésale (10 avril 1423). Il nous apprit que ce personnage fut aussi chanoine des églises cathédrales de Béziers et de Mirepoix : « *Ego Johannes Sassala, presbiter canonicus ecclesiarum cathedralium Bitterensis et Mirapicensis.* »

La *Gallia Christiana* vint compléter ces indications, en nous faisant connaître que Jean Sésale mourut étant abbé de Saint-Aphrodise, de Béziers, au mois de septembre 1428 (1).

Le testament de Jean Sésale est écrit sur deux feuilles de parchemin cousues ensemble et ayant 1 m. de longueur sur 0,60 c. de largeur. Elles sont malheureusement en très mauvais état de conservation ; elles ont été presque entièrement rongées par les souris et les rats.

Par ce testament, Jean Sésale institue la confrérie de Fanjeaux son héritière universelle. Il réserve cependant une portion de son héritage pour ses parents et plusieurs prêtres et clercs, pour les reli-

---

(1) *Gallia Christiana*, tome VI, col. 391.

gieux et religieuses de Prouille (1), les églises cathédrales de Béziers et de Mirepoix, la fabrique, l'église, l'hôpital et les pauvres de Fanjeaux.

A la fabrique et à l'église de Fanjeaux (2), Jean Sésale lègue : 1° 26 livres tournois, dont une partie sera distribuée en aumônes pour le repos des âmes du Purgatoire ; 2° son grand psautier attaché par une chaîne, à condition qu'il demeure à perpétuité dans l'église de Fanjeaux, et que tous ceux qui voudront y prier, puissent le faire sans aucun empêchement ; ce psautier ne devra être ni donné, ni vendu, ni transporté ailleurs ; 3° une croix d'argent

(1) L'abbaye de Prouille fut fondée en 1206 par Saint Dominique. Les Archives départementales de l'Aude possèdent une très intéressante *Visite du monastère de Prouille, faite en 1340, par F. Pierre Guy, prieur provincial des frères prêcheurs de la province de Toulouse.* Ce document sera publié prochainement par le R. P. François Balme, dominicain.

(2) L'église de Fanjeaux fut reconstruite en 1278. Arnaud Séguier, prieur de Prouille, posa la première pierre le 27 décembre de ladite année. L'église fut terminée en trois ans. On y célébra la première messe le 8 septembre 1281. L'entrepreneur des travaux était Guillaume, d'Escueillens. Le prix convenu avec ce dernier (17,000 sous tournois) fut payé par les consuls, les marguilliers et par une souscription volontaire des habitants de Fanjeaux. *Communication due à l'obligeance de M. l'abbé Babou, curé-doyen de Fanjeaux*). Une inscription encastrée dans le mur de l'église de Fanjeaux, et en grande partie effacée, rappelle sans doute l'année de l'achèvement de cette église. Elle porte la date de 1281.

avec les reliques y contenues, ainsi que trois rétables peints ; 4° six livres tournois pour l'acquisition d'une bannière de Saint-Eutrope ; elle sera suspendue dans la tribune, au-dessus de la statue de Saint Blaise ; 5° un marc d'argent pour faire fabriquer un reliquaire dans lequel seront mises les reliques de Saint Eutrope ; 6° six livres tournois pour acheter une bannière de Saint Antoine ; on la placera sur l'autel dudit saint, dans l'église de Fanjeaux ; 7° un marc d'argent pour la fabrication d'un reliquaire où seront déposées les reliques de Saint Paul (1).

Jean Sésale donne deux sous tournois à chacun des prêtres qui l'accompagneront à sa dernière demeure, et un gros à ceux qui assisteront à l'obit célébré, tous les mercredis, à son intention (2) ; au prêtre séculier chargé de dire une messe quotidienne pendant dix ans, pour le repos de l'âme de Jean Sésale, de ses parents et bienfaiteurs, 18 livres tournois chaque année, et un vêtement sacerdotal d'une valeur de 25 livres (3). A l'expiration des dix années, ce vêtement appartiendra à la fabrique de l'église de Fanjeaux.

---

(1) Les dons faits par Jean Sésale à l'église de Fanjeaux (psautier, croix, reliquaires et bannières) n'existent plus. Il en est de même de la statue de Saint Blaise et de l'autel de Saint Antoine mentionnés dans son testament.

(2) Le clerc qui sonnera cet obit aura 5 deniers tournois.

(3) En 1422, la livre valait 9 fr. 21 ; le sou, 0,4609 ; le denier, 0,0384.

Raimond Pennard, clerc, demeurant avec Jean Sésale, aura, lorsqu'il sera prêtre, un bréviaire de l'ordre de Saint-Etienne, un surplis, un bon vêtement avec capuchon et 32 livres tournois (1).

A Bernard de la Croix, clerc, Jean Sésale laisse 12 livres tournois et un de ses bons vêtements; à Etienne Roucou, clerc, quand il sera promu aux ordres sacrés, 32 livres tournois et un bréviaire de l'ordre de Saint Dominique (2).

A chacun de ses filleuls, 5 sous tournois; et de plus, à son filleul Jean Gailhard, fils de Pierre, de La Cassaigne, un champ ou ferratchal (3) sis à Fanjeaux et deux livres tournois. A Astorg, de Fanjeaux, un anneau dans lequel sont enchâssés un diamant et une émeraude.

A Raimonde, fille d'Arnaud, de Cailhavel, et veuve de Raimond At, cordonnier de Fanjeaux, 20 livres tournois, un vêtement à son choix et une vigne située près de l'église Sainte-Marie-Madeleine de Fanjeaux.

---

(1) Raimond Pennard ne recevra que 15 livres, s'il ne veut pas être prêtre.

(2) Il n'aura que 10 livres, s'il renonce à la prêtrise; dans ce cas, le bréviaire sera vendu, et le prix en sera distribué aux prêtres séculiers demeurant à Fanjeaux, à la condition de célébrer des messes pour le repos de l'âme de Jean Sésale.

(3) Prairie artificielle, terre où l'on cultive des plantes fourragères.

A Simone, fille de Jean de Larque, de Fanjeaux, un bon vêtement et 10 livres tournois. A Aude, fille de ladite Simone, lors de son mariage, une vigne à *las Planas* (1) et une maison avec ses dépendances, sise à Fanjeaux, au lieu dit *le Seignadou*, *ad Signatorium* (2), près de la voie publique.

Aux religieux de Prouille, 4 livres et au couvent des dames religieuses dudit lieu, qui ont donné à Jean Sésale l'autorisation de dresser son testament, 110 livres tournois (3). Les religieuses de Prouille seront

---

(1) Actuellement : *las Planos*. Ce ténement est compris entre les Chemins des Tisseyres, d'Embarre et le chemin de Fanjeaux à Brézilhac. (Plan cadastral de Fanjeaux, section C, 2e feuille).

(2) En cet endroit, s'élèvent aujourd'hui un oratoire et une croix en marbre blanc, sur le socle de laquelle on lit l'inscription suivante : « *Minutant en son esprit le dessein de bastir le monastère de Prouille, et regardant alors en quel lieu il le bastirait, il vid (Saint Dominique) un soir estant en fervante prière, une grande flamme qui descendit à l'endroit où est maintenant basti ce célèbre monastère, d'où il colligea que Dieu voulait qu'il fut basti en ce lieu qui avait été honoré du feu du ciel; les habitans dudit Fanjaux eslevèrent en memoyre et à l'honneur de ce grand saint un oratoire qui s'appelle le Seignadou, dans lequel il y a une croix de pierre blanche. Du Père Combefort, 1656.* » La croix actuelle du Seignadou a été établie en 1860 ; l'inscription ci-dessus n'est qu'une reproduction de celle du P. Combefort.

(3) L'église de Fanjeaux était un bénéfice de Prouille. Le curé de Fanjeaux, qui était à la nomination du monastère de Prouille, ne pouvait tester sans la permission de ce dernier.

tenues de faire célébrer un anniversaire à l'intention de Jean Sésale, et de donner 15 deniers au sous-diacre, et 2 gros au prêtre et au diacre qui célébreront cet office.

A l'église cathédrale Saint-Nazaire et Saint-Celse de Béziers, Jean Sésale lègue 50 écus d'or, et 62 livres tournois à l'église et à la fabrique de Mirepoix, pour la fondation d'un obit annuel qui sera inscrit au nécrologe de ces deux églises. Le chapitre cathédral de Mirepoix aura en outre la bible de Jean Sésale; elle devra être attachée au moyen d'une chaîne de fer dans le chœur de l'église de Mirepoix, en face de la chaire.

L'hôpital de Fanjeaux aura en partage un lit composé d'un matelas, deux draps, deux oreillers et une couverture.

Enfin, aux pauvres de Fanjeaux Jean Sésale donne douze setiers de froment et treize charges de vin pur et sans eau (1).

Les exécuteurs testamentaires de Jean Sésale étaient Ponce Roger, bachelier en droit, archidiacre de Mirepoix, Jean André, Raymond Nourrit, Pierre..... et Bertrand d'Esparros, de Fanjeaux (2).

---

(1) Les nombreuses déchirures du parchemin ne nous permettent pas de désigner les autres personnages et couvents mentionnés dans le testament de Jean Sésale.

(2) Chacun des exécuteurs testamentaires aura 4 livres tournois. Jean Sésale réserve une somme de dix livres pour le paiement d'une dette contractée envers un homme du pays de Béarn.

Le testament de Jean Sésale fut rédigé à Béziers par Jean de la Boissière, notaire, en présence de Bertrand Maynard, Jean Arteillou, Jean de Cluzel, Guiraud Jourdan, Guillaume Perrin, bénéficiers de l'église de Béziers, Durand Ambert et Etienne Mourrut, clercs de ladite église.

Jean Sésale avait exprimé le désir d'être inhumé auprès de sa mère, dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de Fanjeaux (1). Ayant été nommé abbé de Saint-Aphrodise de Béziers peu de temps après la rédaction de son testament (2), Jean Sésale vécut dès lors à Béziers, où il mourut le 9 septembre 1428. C'est ce qui explique pourquoi il ne fut pas enseveli à Fanjeaux, mais, comme nous l'apprend son épitaphe, dans le cloître de Saint-Aphrodise, à Béziers (3).

---

(1) Nous n'avons découvert, lors de notre voyage à Fanjeaux, aucune trace de la pierre tombale de la mère de Jean Sésale. La chapelle Sainte-Anne, qui existe encore, est parquetée, tandis que la nef de l'église est carrelée. Cette pierre tombale est peut-être cachée par le parquet.

(2) Jean Sésale était abbé en 1424, quand Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, le députa vers le comte de Foix pour détourner celui-ci du dessein qu'il avait manifesté de loger ses troupes dans l'église Saint-Nazaire et dans le palais épiscopal (*Gallia Christiana*, tome VI, col. 394.)

(3) « *Quinto idus septembris, obiit reverendus dominus Johannes Sessala, abbas Sancti Aphrodisii, atque canonicus presentis ecclesie Bitterensis, anno domini millesimo quadringentesimo vigesimo octavo, et jacet in claustro Sancti Aphrodisii.* » (Ibid...)

TESTAMENT

DE

JEAN SÉSALE

.....Mortem subire voluit temporalem, amen. Anno Nativitatis eiusdem millesimo quatercentesimo tertio (1).... Christo patre et domino domino H. miseratione divina Bitterrensi episcopo presidente, die vero decima mensis aprilis, noscant.... sit et transitoria, citoque effugiens velut umbra que nunquam in eodem statu permanet, dignumque sit et rationi consonum ut.... facultas concedatur debeat de bonis rebus et facultatibus suis ad laudem Dei sueque anime salutem et suorum successorum...... repentine mortis aut alio inopinato casu superveniente intestata decedet, et anime sue saluti non providcat demum.... Igitur et pluribus aliis eminentibus periculosis et formidabilibus premeditationibus pensatis et previsis, dum in corpore... est precipue incistendum, hoc ideo Johannes Sassala, presbiter canonicus ecclesiarum cathedralium Bitterrensis et Mirapicensis..... Sanitas et ratio viget in me,

(1) Les points suspensifs correspondent aux déchirures du parchemin.

de bonis rebus et facultatibus meis ad laudem et reverentiam omnipotentis Dei et anime mee salutem.... dicionis cuncta sunt posita disponere pariter et ordinare, quod pro eis seu eorum occasione inter eosdem posteros et propinquos.... Dei gratiam et in mea bona perfecta sospitate et memoria constitutus, ex licentia michi data et atributa per dominum..... Prolhano concessa prout infra subscriptum.... meum facio, condo, compono et ordino ultimum testamentum nuncupatum et meam ultimam voluntatem..... hereditatibus meis mobilibus et immobilibus presentibus et futuris, et volo ac testando ordino et precipio quod sicut hic.... reperietur.... observetur.

In primis siquidem do, dono, reddo, offero et commendo animam meam et corpus meum domino Deo omnipotenti patri et filio et spiritui.... genitrici domini Dei et redemptoris nostri Jesu Christi et beatis Johanni Euvangeliste et Johanni Babtiste, sanctis martiribus Nasario et Celso ac Mauricio et Beate.... domini nostri Jesu Christi et omnibus sanctis et electis Dei, abrenuntians Sathane et omnibus pompis et operibus suis, et eligens sepulturam corpori meo volo, mando et ordino ad..... mei corporis cepelliatur in capella Sancte Anne et in tumulo ubi domina mater mea cepulta est infra dictam ecclesiam Beate Marie Fanaiovis, et volo et ordino..... forte contigeret me claudere diem extremum quod in predicta cappella Sancte Anne in dicta ecclesia Fanaiovis fundata, scilicet cum tempus ac humana fragilitas passentur funus mei corporis...... dum et tumuletur in cappella et tumulo predictis,

Item lego amore Dei operi seu fabrice ecclesie Beate Marie de Fanaiove decem libras turonensium semel solvendas de bonis meis.

Item lego.... divino cultu statuo et constituo unum librum, scilicet psalterium magnum meum ligatum cathena et statuendum in eadem ecclesia Beate Marie Fanaiovis ibidem perpetuis temporibus permanendum.... permissu vel concensu non valeat baiulari, vendi, alienari, seu transportari, quatinus omnes orando in ipso psalterio legere voluerunt, hoc facere valeant impune quamdiu durabit.

Item.... querendum elemosinas amore Dei in dicta ecclesia pro animabus in purgatorio detentis justo Dei judicio sexdecim libras turonensium semel tantum.

Item lego amore Dei omnibus.... currentibus et ad quirendum elemosinas amore Dei stabiliter et eorum cuilibet viginti solidos turonensium semel tantum.

Item lego amore Dei operi ecclesie Beate Marie..... turonensium.

Item lego amore Dei omnibus dominis presbiteris pre entibus in sepultura mea facta post meum obitum duos solidos turonensium.

Item.... immediate instantes et sequentes post mortem meam.... celebrentur in dicta ecclesia Beate..... qualibet die.... presbyteros seculares dicti loci et in eodem loco moram trahentes.... celebrabuntur.... concrementur ad laudem Dei.... ponderis quatuor librarum cere et dictis dominis presbiteris.... missam quolibet dictorum solenniter celebrantibus et eorum cuilibet dentur,

Item lego amore Dei cuique filiolo meo quinque solidos turonensium....

.....Lego amore Dei dominis Johanni.. .Ramundo Nutriti, Petro Barriani, Guidoni Anglada.... et eorum cuilibet quatuor libras turonensium semel.... ipsos dominos presbiteros, ut amore Jesu Christi animam meam recommendatam habeant.... sufficienter adiuta ad eterna gaudia mereatur pervenire.

Item lego amore Dei, et pro redemptione anime mee, domino Velosiano Franchi presbitero habitatori.... ut ipse teneatur missas celebrare et preces.... Deum nostrum pro salute et remedio anime mee et omnium de genere meo.

Item..... obsequiorum per ipsum michi factorum.... presbitero quindecim libras turonensium.

Item lego amore Dei sorroribus Dalfine de Vissaco.... de Sedos monialibus monasterii Prolliani..... libras turonensium.

Item lego amore Dei fratri Bernardo de Cossio ordinis fratrum predicatorum ....

Item lego amore Dei conventui..... turonensium semel ut domini fratres dicti conventus teneantur celebrare solenniter unam..... annue fidelium deffunctorum..... veniam consequantur eternam.

Item lego amore Dei et in redemptione.. .. predicatorum Fanaiovis. .. ut celebrent solenniter modo anniversarii unam missam..... ad plectandam Dei..... mensæ conventualibus fratrum heremitarum Sancti.... conventus Limosi..... Beate Marie de Monte Carmeli..... libras turonensium rogans dominos fratres dictorum conventuum ut pro redemptione anime mee

et animarum omnium parentum et benefactorum meorum ac. ... in quolibet dictorum conventuum celebrari faciant semel unam missam pro defunctis solenniter modo anniversarii et prout in casibus similibus in dictis conventibus.....

.....Amore Dei venerabili ecclesie cathedralis Sanctorum Nasarii et Celsi de Bitteris, videlicet quinquaginta scuta auri bona ac boni auri et legitimi ponderis nostri Franciæ regis semel solvenda, pro uno obitu instituendo et constituendo annis singulis celebrando et solennizando in dicta ecclesia, ut est moris in talibus fieri, semel in anno perpetuis temporibus, et tali die qua corpus meum tradetur ecclesiastice cepulture modo anniversarii, et quod dictum anniversarium domini canonici dicte ecclesie conscribi et statuere faciant in mortologio dicte ecclesie, ad perpetuam rei memoriam habendam.•

Item lego amore Dei Ramunde, filie Arnaudi de Calhavello, quondam uxori Ramundi Ati sutoris Fanaiovis, viginti libras turonensium et unam vineam meam sitam subtus ecclesiam Beate Marie Magdalenes in terminio Fanaiovis, quæ facit confratriæ Beate Marie pro usatico annuo sive censu, unum denarium tholosanum, et unam de vestibus meis ad suam electionem.

Item lego amore Dei Symone, filie Johannis de Larqua dicti loci de Fanaiove, decem libras turonensium et unam bonam vestem meam.

Item lego amore Dei Aude, filie dicte Symone, ad suum maritagium et casu quo in dicto loco de Fanaiove se maritet, et in eodem mansionem suam

cum viro suo faciat et aliter non videlicet..... unum hospitium meum cum suis pertinentiis situm infra dictum locum de Fanaiove, loco dicto *ad Signatorium*, confrontatum ex una parte cum tenentia Petri de Not, et ex alia parte cum via publica, necnon etiam unam vineam sitam in terminio dicti loci Fanaiovis, loco dicto *a las Planas*, confrontatam ex una parte cum mea tenentia, et cum tenentia Germani Perdigatoris ex altera, et cum suis aliis confrontationibus.

Item lego amore Dei Ramundo Pennardi clerico, mecum comoranti, casu quo ad sacros ordines promoveatur et sit presbiter, unum breviarium meum ordinis Sancti Stephani et unum superpellicium de meis, unam bonam vestem cum capucio de meis, necnon triginta duas libras turonensium, ut pro anima mea et animabus dominorum parentum meorum habeat celebrari per duos annos, et casu quo nollet esse presbiter et ad sacros ordines presbiteratus promoveri, legatum predictum per me factum sibi adymo, aufero et subtraho, et in illum casum lego sibi quindecim libras turonensium.

Item lego amore Dei Bernardo de Cruce, clerico meo, duodecim libras turonensium et unam de meis bonis vestibus.

Item lego amore Dei hospitali Beate Marie Fanaiovis unum lectum munitum de meis, scilicet una culcitra, duobus auriculariis, duobus lintheaminibus et uno chalono.

Item lego venerabili capitulo ecclesie Mirapicensis quinquaginta libras.... pro uno obitu perpetuo insti-

tuendo seu constituendo, celebrando perpetuis temporibus semel in anno in dicta ecclesia, simili die qua corpus meum tradetur ecclesiastice cepulture..... Canonici dicti collegii teneantur dictum obitum pro anniversario, ut premissum est constitutum, describere in mortologio dicte ecclesie, ad perpetuam rei memoriam.

Item lego amore Dei..... Marie Fanaiovis crucem meam argenti cum reliquiis in ea existentibus, nec non et tres retaules depictos quos habeo.

Item lego amore Dei sex libras turonensium..... ymagine..... Sancti Eutropii emenda quam volo et ordino collocari in solerio supra sanctum Blasium et lego unam marcham argenti de qua fiat reliquiarium in quo reponentur.... Eutropii ad.... orem Dei et ipsius sancti quem invoco ut intercedere dignetur ad dominum Deum nostrum ut misereatur anime mee.

Item lego amore Dei sex libras turonensium pro..... imagine Sancti Anthonii quam volo et ordino poni et constitui supra altare dicti Sancti Anthonii in dicta ecclesia de Fanaiove, ad honorem et laudem Dei et beatissimi Anthonii confessoris..... pro me intercedere dignetur ad dominum Deum nostrum.

Item volo, lego et testando ordino quod unus presbiter secularis eligendus et nominandus per executores meos infrascriptos.... antequam moriar ipsum.... non nominavero seu elegero celebret per decem annos continuos immediate sequentes post mortem meam in dicta ecclesia Beate Marie de Fanaiove..... Anne matris ejus pro salute et remedio animarum mee et dominorum parentum et benefactorum meorum

condam ac omnium fidélium deffunctorum cui lego et dari volo..... quolibet anno dictorum decem annorum decem octo libras turonensium bone et fortis monete domini nostri Francorum regis.

Item lego amore Dei Johanni de Fuxo filio..... michi tenetur usque ad diem presentem

Item lego amore Dei Johanni Galhardi, filio.... Petri de Cassanea, filiolo meo, unum campum meum sive ferragile situm in terminio..... tationibus confrontatum.

Item plus lego amore Dei dicto filiolo meo duas libras turonensium semel.

Item lego amore Dei operi dicte ecclesie Beate Marie de Fanaiove unum......

Item lego amore Dei venerabili capitulo collegii ecclesie Mirapicensis bibliam meam quam volo et statuo ligari cathena ferrea in choro dicte ecclesie ante cathedram..... perpetuis temporibus permanendam ad laudem..... omnes in ea studere volentes hoc possint facere libere quamdiu durabit.

Item volo, lego, jubeo ac testando ordino quod eo casu quo.... ego non habeam vestimentum sacerdotale..... de bonis meis ematur unum usque ad valorem viginti quinque libras turonensium et tradatur presbitero qui pro me celebrabit per decem annos..... in dicta cappella Beate Anne pro servicio..... totum dictum tempus, casu vero quo tempore mortis mee ego habuero illud sibi tradatur et cuiuscumque valoris existat et lapsis decem annis detur operi predicte ecclesie Fanaiovis.... pace.

Item lego amore Dei operi seu fabrice ecclesie

cathedralis Mirapicensis duodecim libras turonensium semel.

Item lego, volo et statuo quod cappella Beate Anne constituta in ecclesia de Fanaiove..... et die mercuri cuiuslibet septimane duorum annorum proxime instantium post mortem meam domini presbiteri confratrie Beate.... dicti loci teneantur celebrare unam missam pro deffunctis..... nota et lego ac dari volo pro oblatione cuilibit presbitero dicte confratrie qui intererit in dicta missa unum grossum de bonis meis..... dictos dominos presbiteros dicte confratrie quathinus.... dictam missam, ut premissum est, celebrent et celebrari procurent solenniter et in ea omnes interesse dignentur et animam meam recomendatam habeant in eorum orationibus; preterea jubeo quod, qualibet die predicta, ante dictam missam pulsentur campane uno tractu, prout pro deffunctis est consuetum, et lego ac dari volo clerico qui dictas pulsabit campanas quinque denarios turonenses..... et die predictis.

Item lego amore Dei Stephano Roquoni clerico casu quo sit presbiter tempore mortis mee vel alias scilicet cum et quando ad sacras ordines presbiteratus ipsum promoveri..... unum breviarium meum ordinis Sancti Dominici necnon et triginta duas libras turonensium et quod teneatur celebrare missas per duos annos continuos post mortem meam pro salute et remedio..... et omnium illorum pro quibus ego exorare teneor; casu vero adveniente quo dictus Stephanus Roconi nollet esse presbiter et ad sacros ordines promoveri et celebrare ut est dictum..... legata dicta per me sibi facta adhymo et aufero, et eorum loco

lego sibi casu predicto amore Dei decem libras turonensium sibi semel solvendas de bonis meis, et eo casu predicto adveniente lego volo..... quod dictum breviarium vendatur et precium quod exinde proveniet detur et distribuatur amore Dei et in redemptione meorum peccaminum missis celebrandis in ecclesia predicta Beate Marie de Fanaiove per dominos presbiteros seculares moram et mansionem facientes in dicto loco.

Item lego amore Dei Johanni Franchi clerico de.... ordinis Sancti Dominici casu quo ad sacros ordines.... promotus tempore mortis mee vel intendat promoveri.

Item lego amore Dei conventui dominarum monialium monasterii .... decem libras turonensium semel, inter dominas sorrores dicti conventus dividendas, et quod dicte domine moniales teneantur facere celebrari unam missam pro deffunctis semel ad modum anniversarii..... Beate Marie dicti monasterii solenniter ut est ... ego presbitero qui dictam missam celebrabit duos grossos et diacono totidem, et subdiacono quindecim denarios turonenses et volo et jubeo..... dicetur et celebrabitur, emantur duo entorticia...... quatuor libras duntaxat sumptibus bonorum meorum et teneantur accensa et concrementur quamdiu fiet officium dicte misse ad laudem.....

Item lego amore Dei conventui fratrum predicti monasterii Prolhani et dominis fratribus eiusdem monasterii presbiteris et conversis quatuor libras turonensium inter dictos fratres.... conventus teneantur facere celebrari modo anniversarii unam missam pro deffunctis cum nota solenniter in ecclesia Sancti Mar....

sumptibus bonorum meorum emantur.... et concrementur ponderis quatuor librarum dumtaxat quamdiu officium dicte misse celebrabitur ut est moris, rogans.... dictum conventum ut amore Dei animam meam recomendatam habere dignentur in eorum orationibus, vigiliis, ieiuniis et aliis suis justis beneffciis.

Item lego amore Dei Astorg.... dicti loci unum anulum quem habeo in quo..... affixi lapis videlicet unum diaman et una merauda.

Item scio, confiteor et in veritate recognosco me debere nomine Gilaberte condam cujus anima in pace requiescat cuidam homini patrie de Bearn cujus nomen habet Guilhermus Majorini loci de Fanaiove in quodam testamento per dictum hominem facto..... decem libras turonensium bone et fortis monete regie quas exsolvissem, utinam illi vel illis cui seu quibus bona et jura dicti hominis debebantur videlicet heredibus vel propinquis si apparuisse. ... periisse et quittanciam ab eis habuissem. Quosquidem decem libras turonensium dicte bone monete exolvi volo de bonis meis illi vel illis quibus pertinet, si reperiatur, alioquin super predictis volo..... prelatus meus et quod ipse ordinabit in hac parte exequatur de bonis meis.

Item lego amore Dei pro uno vase seu reliquiario argenti fiendo, in quo reponantur reliquie Sancti Pauli que sunt in..... unam marcham argenti.

Item lego amore Dei, pro una caritate fienda, danda et eroganda pauperibus Christi in dicto loco de Fanaiove ad voluntatem exequtorum meorum duodecim sestaria frumenti et tredecim sarcinatas vini puri et sine aqua.

Item et quia est verum quod tempore quo dicti dominus prior et priorissa cum sorroribus monialibus monasterii de Prulhiano concesserunt michi rectori ecclesie parrochialis Beate Marie Fanaiovis licentiam et facultatem condendi testamentum et de bonis meis disponendi et ordinandi pro meo libito voluntatis, ego dederim eis et eorum monasterio predicto pro omni jure..... competenti et competituro in et de bonis meis presentibus et futuris, centum libras turonensium solvendas de bonis meis post mortem meam, ut constat instrumento publico inde confecto per dominum Ramundom Fabri presbiterum et magistrum Ramundum Ozoni, notarios Fanaiovis, agnoscendo bonam fidem et promissionem predictam observando, quantum in me est volo, jubeo ac testando ordino, quod per heredes meos infrascriptos dicte centum libre turonensium eisdem exsolvantur per modum et formam in dicto instrumento contentos et specifficatos.

In ceteris vero omnibus universis et singulis aliis bonis rebus, facuitatibus, juribus ac..... hereditatitus meis mobilibus et immobilibus ac per se moventibus presentibus et futuris quecumque sint, qualiacumque, ubicumque et etiam quantacumque et quocumque jure seu nomine censeantur, nuncupentur, manifestentur seu senseri, nuncupari aut manifestari poterunt quomodolibet in futurum confratriam Beate Marie de Fanaiove et baiulos eiusdem confratrie et ad utilitatem eiusdem quam et quos ore meo proprio nominonuncupo et appello heredem meam universalem ac heredes meos universales michi facio et instituo.....

voluntatibus suis seu baiulorum dicte confratrie et consilii eorumdem plenarie et perpetuo faciendis.

Exequtores vero et gadiatores et legatores in hoc meo presenti et ultimo testamento..... rum ac etiam omnium et singulorum debitorum, forefactorum meorum et querimoniarum, si que appareant vel apparere possint manifesta, quo modolibet in futurum solutores et peccatores..... constituo videlicet honorabiles et discretos viros dominos Poncium Rogerii, bacallarium in decretis et archidiaconum ecclesie Mirapiscensis, Johannem Andree, Ramundum Nutriti, Petrum..... Fanaiovis ac Bertrandum d'Esparros, mercatorem dicti loci de Fanaiove, et duos ex ipsis in solidum, quibus et duobus ex ipsis in solidum dono et atribuo plenam licentiam et libertatem..... generale mandatum et auctoritatem de bonis meis capiendis cum inventario vel sine, et locis ac personis quibus legata sunt tradenti, solvendi et deliberandi cum plena..... pocessionem et de aliis vendendi, distrahendi, alienandi inquantu publico vel sine, et pro eorum libito voluntatis et explettandi pretiumque pretia recipiendi et legata et ultimo testamento contenta ac etiam debita, querimonias et forefacta persolvendi et satisfaciendi locis et personis de quibus expedierit pro eorum libito voluntatis licentia vel..... heredibus meis aut ab aliquo domino seu superiori minime petita requisita vel obtenta et ut dicti exequtores gadiatores et hujus mei testamenti ac debitores forefactorum et.... mearum peccatores per me, ut premissum est, constituti et ordinati libentius intendere habeant erga dictam exequtionem, lego eis

et eorum cuilibet qui dictum officium gesserint et exercuerint..... labore videlicet quatuor libras turonensium semel solvendas.

Hoc est et esse volo ego dictus testator meum ultimum testamentum seu mea suprema voluntas quod et quam et.... laudo, aprobo, ratiffico, emologo et confirmo.... modis omnibus valere volo et jubeo et si non valet de presenti seu in futurum valere non poterit ut testamentum, quod Deus advertat..... quod valeat jure codicillorum donacio.... epistole aut jure cuiuslibet alterius ultime voluntatis, divisionis, dispositionis et ordinationis que de jure valere possint..... et si forte unquam ullo tempore..... menta, codicillum vel codicillos, ultimam voluntatem seu ultimas voluntates illud et illa illum et illos illam.... et totum eorum effectum amodo seu deinceps nullam in judicio vel extra obtineant vel obtinere possint..... valoris firmitatem..... ultima voluntate in suis robore et efficacia perpetuo durature et remanens concedens tibi notario...... infrascripto..... seu de hac mea presenti et ultima voluntate facias et conficias per te vel per alium vice tua publicum instrumentum..... et tot publica.... requisita omnibus et singulis illis quibus hoc meum presens pertinet testamentum seu ultima voluntas in tot.... arte et quod possint et valeant dici..... interpretaris fieri, reffici, corrigi, meliorari et emendari semel et pluries et totiens quotiens opus fuerit et donec obtineant.... roboris firmitatem consilio et dictamine cuiuslibet sapientis periti in jure aut quorumlibet sapientium peritorum licet grossatum, signatum vel non signatum vel

non signatum productum vel non productum, facti tamen substantia non mutata, rogans vos testes infrascriptos hic presentes quathinus de hoc meo presenti et ultimo testamento seu de hac.... et ultima voluntate sitis michi testes et perhibeatis testimonium veritatis ubique sitis et cum ac prout fueritis requisiti.

Acta fuerunt hec Bitterris, in domo elemosine veteris Sancti...... dicto domino testatore sedenti in cursorio eiusdem domus, presentibus honorabilibus et discretis viris dominis Bertrando Maynardi, Johanne Ardalhoni, Johanne de Cluzello, Guiraudo Jordani, Guilhermo Perrini, presbiteris benefficiatis ecclesie.... Duranto Amberti clerico, Stephano Morruti etiam clerico bedello dicte ecclesie, testibus a dicto domino testatore ad premissa vocatis specialiter et rogatis, et me Johanne de Buxeria de Bitteris publico auctoritatibus apostolica regia et episcopali Bittèrrensi notario, qui requisitas de premissis instrumentum in notam recepi, vice cuius et mandato ego Stephanus Anniholis, clericus habitator Bitterensis, hoc instrumentum de dicta nota sumpsi, scripsi fideliter et grossavi in istis duabus pargameni peciis cum filo canapis invicem junctis et consutis, quarum prima incipit in sui. .. linea a principio versus finem computenda : *illustrissimo*, et finit in eadem : *noscant*, incipit namque dicta prima pergameni pecia in sui ultima linea : *concesserunt*, et finit in eadem : *et eorum*, secund..... presens pergameni pecia incipit in primis dictionibus sui principii : *monasterio predicto*, et finit in eadem prima linea : *publico inde*.

Ego vero idem Johannes de Buxeria, notarius predictus, hic.... signo meo consueto et sequenti signavi, in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum.



RÉSUMÉ
DES
TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ
ET
REVUE
DES TRAITS LES PLUS SAILLANTS
qui se sont produits pendant l'année de ma présidence
ANNÉE 1889.

Au moment de procéder, conformément au règlement, à la nomination du nouveau Président, notre confrère M. Montès se lève et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Me voilà donc arrivé au terme du mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier au commencement de l'année dernière et, d'après notre règlement, je suis obligé, avant de quitter le fauteuil de la présidence, de vous présenter en quelque sorte une revue des événements intéressant notre Société qui se sont produits dans le courant de l'année qui vient de s'écouler. Cette période d'un an est courte et vous avez bien certainement conservé le souvenir des faits qui ont pu se produire; de sorte que l'obligation qui m'est imposée se réduira, tout en faisant un appel à

vos souvenirs, à m'appesantir seulement sur les faits présentant un véritable intérêt ou sur les faits les plus saillants.

A l'ouverture de la séance du mois de juin, je me trouvais dans la douloureuse obligation de prononcer l'éloge de deux de nos confrères qu'une mort inopinée venait de nous enlever, MM. Magnabal et Cornet-Peyrusse, je rappelais les mérites des deux regrettés confrères et les services que bien certainement aurait rendu à notre société, M. Magnabal, dont l'intelligence et l'activité nous étaient bien connues, et ceux que M. Cornet lui avait déjà rendus avec un dévouement des plus absolus et qui ne s'était jamais démenti. Il s'est produit un fait qui doit exciter encore notre vive reconnaissance envers M. Cornet. Madame Salmon, nièce et héritière de feu M. Cornet, voulant remplir la volonté de son oncle, a fait deux parts de la bibliothèque qui se trouvait au château de Lassac : l'une destinée à la bibliothèque publique a été remise à M. le bibliothécaire de la ville et l'autre a été donnée à notre Société. Elle compose cette riche collection étalée sur les rayons de notre bibliothèque, ouvrages ayant tous une valeur réelle et ayant une grande utilité pour faciliter les recherches et les travaux de nos confrères. Madame Salmon a dernièrement encore complété sa gracieuseté en nous faisant remettre les dessins dus au crayon de M. Salières et reproduisant les portraits des divers membres de la famille d'André Chénier dont M. Cornet était parvenu à se procurer soit les portraits, soit de simples photographies; ces dessins seront, conformément à la volonté de la donatrice,

déposés par nos soins au musée; ils sont dignes d'y figurer soit à cause des divers membres de la famille d'André Chénier, dont ils rappelleront le souvenir, soit encore parce qu'ils feront ressortir et consacreront le mérite de M. Salières, notre compatriote, pour ce genre de dessin aux crayons.

Un événement qui a laissé parmi nous un bien agréable souvenir, c'est la visite des membres de la Société archéologique du département du Tarn-et-Garonne. Au jour fixé et peu avant l'arrivée du train par lequel devaient arriver nos confrères de Montauban, je m'étais rendu à la gare où je fus bientôt rejoint par plusieurs de nos confrères. A l'arrivée du train nous nous réunissons dans une salle d'attente, mise gracieusement à notre disposition par M. le chef de gare. Enfin nous voilà réunis. M. le Président souhaite en termes empreints de la plus grande bienveillance la bienvenue aux arrivants et leur exprime un vif regret celui de la brièveté de leur séjour à Carcassonne, de sorte qu'à peine arrivés on doit déjà se préoccuper du regret de leur départ. L'honorable et savant président de la Société de Montauban, M. l'abbé Pottier, en termes empreints de la plus grande satisfaction, nous remercie de la gracieuseté avec laquelle nous nous sommes empressés de nous mettre à leur disposition pour leur faciliter la réalisation du but de leur excursion. Une certaine intimité s'est déjà établie entre les membres des deux sociétés. Tous réunis nous nous acheminons vers la Cité objet principal de la visite de nos confrères de Montauban; dans le parcours ils admirent les splendides platanes

du boulevard de la Préfecture et notre magnifique Square; mais bientôt les regards de nos visiteurs se fixent sur cet ensemble aussi complet et aussi imposant des défenses des VIe, XIIe, XIIIe siècles, et c'est avec un véritable entrain que nous gravissons la cote qui nous permet d'arriver à la porte Narbonnaise. Après avoir admiré cette entrée si majestueuse et si grandiose, nous nous engageons dans les rues désertes et silencieuses de la Cité. A cet aspect le cœur se resserre lorsque par la pensée on se représente l'animation qui avait dû autrefois régner dans ces mêmes rues, alors que, revenant d'une expédition, de jeunes et brillants seigneurs, chevauchant sur leurs superbes coursiers, richement caparaçonnés, parcouraient ces mêmes rues, faisant retentir les airs de leurs cris de victoire et de leur joie en se retrouvant à l'abri des remparts de leur forteresse inexpugnable et au milieu des objets chers à leur cœur. Arrivés sur la place qui précède notre ancienne cathédrale, nos confrères de Montauban voulurent d'abord visiter ce grandiose monument, témoignage vivant de la piété et de la foi de nos père ; ils ne purent ne pas s'empêcher d'exprimer leur étonnement et leur admiration à la vue de ces magnifiques vitraux aux dessins si gracieux et aux couleurs si riches et si éclatantes; ils admirent la beauté de cet édifice dans son ensemble et les nervures du transeps si remarquables par leur élégance et leur légèreté. C'est avec regret que nos visiteurs s'arrachent à leur admiration ; mais le temps marche, il importe de se hâter et de se préoccuper du but principal de leur excursion à

Carcassonne : la visite des remarquables fortifications de notre vieille Cité. Les mesures avaient été prises pour leur faciliter la visite qu'ils allaient entreprendre. Avec un enthousiasme qu'excite l'amour de la science, nos visiteurs, sous la gracieuse conduite de nos savants confrères, MM. Desmarest et Saulnier, parcourent dans tous leurs détails les magnifiques restes savamment restaurés de ces antiques fortifications ; rien n'est oublié, tout est visité avec une curiosité et une ardeur auxquelles la fatigue même ne peut mettre un terme et que l'amour seul de la science peut soutenir. Un peu de repos s'imposait à tout le monde, l'amour de la science peut soutenir les fatigues de l'esprit, mais non celles du corps. Nous avions prévu que nous devions ménager une halte à nos visiteurs ; par nos soins une table avait été dressée dans l'une des tours Narbonnaises, un lunch y était servi, gâteaux, sandwich en constituaient le menu et de temps à autre la gaîté est éveillée par la détonation de quelques bouteilles de blanquette de Limoux dont l'écume pétillante s'élève dans nos verres ; mais dans ce monde contingent tout doit avoir une fin.

Notre président se lève et en termes empreints de la plus grande cordialité porte un toast à nos Confrères de Montauban, se réjouit de l'heureuse circonstance qui aura rendu plus intimes les re'ations existant déjà entre les deux sociétés et se félicite de l'espoir que l'excursion de la Société qui nous a honorée de sa visite et qui compte dans son sein des membres auxquels des études sérieuses ont mérité le titre de Savants archéologues, il en résultera un travail inté-

ressant sur les fortifications que nous venons de visiter, car ces fortifications dans l'ensemble comme dans les détails constituent un véritable Musée promettant aux Savants archéologues qui les visitent la découverte de quelque détail resté inconnu. M. l'abbé Pothier se lève à son tour et, en termes où éclate la plus franche et la plus sincère satisfaction, porte un toast de remerciements à notre Société. Il ajoute que sa modestie ainsi que celle de ses Confrères ne lui permet pas d'accepter ce que contenait de trop flatteur les paroles qui venaient de leur être adressées, et ce qui résultera de plus certain de leur si agréable excursion, ce sera le souvenir de l'accueil si sympathique et si gracieux de la part de la société des Ars et Sciences de Carcassonne. Enfin notre confrère, M. Alary, nous avait réservé le bouquet de la fin, dans quelques vers pétillants d'esprit et d'humour et en véritable Carcassonnais, il établit le mal fondé du ridicule que Nadaud, dans sa chanson, avait voulu déverser sur Carcassonne. Ces vers, lus par M. Desmarest avec cet esprit et cet entrain qui lui sont si naturels soulèvent d'unanimes applaudissements et de chaudes félicitations à leur auteur. Il faut enfin partir, nous quittons avec regret la Cité en descendant par la côte d'Aude et nous nous dirigeons vers le Musée que nos excursionnistes désirent visiter, visite rendue plus facile par l'obligeante complaisance de notre confrère, M. Roumens. En pénétrant dans le vestibule, nos Savants archéologues entrent dans le réduit où se trouve notre Musée lapidaire. Ils admirent la beauté

de certains objets qui sont, faute d'espace, entassés pêle-mêle, ils sont étonnés que nous soyons parvenus à recueillir des objets vraiment curieux et dignes d'être soigneusement conservés. Aussi ne peuvent-ils s'empêcher d'être péniblement surpris que ce Musée soit relégué dans un semblable réduit sous une volée de l'escalier, ce qui rend impossible un classement sérieux et intelligent. Cet état est vraiment déplorable et lorsque la mesure que je ne veux pas qualifier, enleva à notre Société la direction du Musée, de ce Musée dont la création était notre œuvre et au développement duquel nous avions puissamment contribué, soit par nos propres dons, soit par les dons obtenus de quelques-uns de nos confrères.

Je m'étais figuré, dans ma naïveté, que cet état de choses allait, par les soins de ceux auxquels allait être confiée la direction du Musée, s'améliorer rapidement et que notre Musée lapidaire allait être établi dans un local digne des objets précieux pour la science archéologique ; j'espérais aussi que notre Musée de peinture allait s'enrichir de quelque nouveau tableau dû à la libéralité de ceux qui nous avaient remplacé. Erreur que cet espoir, non seulement aucun nouveau tableau n'est venu enrichir notre collection, bien au contraire, quatre des beaux tableaux de notre Musée en ont été enlevés pour être placés à la Mairie, dans une salle où le public n'entre que très rarement et dans des circonstances solennelles, de sorte que ces tableaux ne sont plus à la disposition des amateurs qui viennent travailler

dans le Musée. Il a été fort heureux que notre remarquable et magnifique tableau de Cabanel, représentât une scène religieuse, car il aurait pu subir le même sort que les quatres autres tableaux. J'espérais encore que le monument qui n'a d'un palais que le nom, recevrait quelque restauration qui ferait disparaître l'état de délabrement des murs extérieurs de la façade nord principalement et du dalage du péristile et j'ai encore été déçu de cet espoir. Notre Société, quoique ayant perdu quelques-uns de ses privilèges et quelques-unes de ses faveurs dont elle jouissait, n'en a pas moins continué à poursuivre, avec le même dévouement et la même générosité, la mission qu'elle s'était imposée ; savoir : 1° Conserver le souvenir de tous les faits ou évènements ayant un intérêt réel pour notre Cité ou pour notre département ; 2° Ne pas laisser tomber dans l'oubli la mémoire de ceux de nos compatriotes qui, par leurs travaux, soit sur les sciences, soit sur les arts, ont répandu un certain éclat sur notre Cité, c'est dans cet esprit que nous n'avons pas hésité à placer, sur la façade de la maison Béziat, Rue Pinel, une plaque commémorative du séjour dans cette maison de la famille d'André Chénier et que dès que nous avons eu connaissance de l'état de délabrement du tombeau de notre illustre peintre Gamelin nous nous sommes empressés de voter les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses de la restauration de ce tombeau, et, grâce au dévouement de nos habiles confrères, MM. Saulnier et Desmarest, cette restauration a été menée à bonne fin et nous a donné une complète

satisfaction ; 3° Encourager les arts et c'est avec le désir de donner une preuve de cette mission que la Société a voulu qu'en son nom des prix fussent décernés tous les ans aux élèves des écoles municipales de dessin, de musique et de travaux manuels, regrettant vivement que l'exiguité de nos ressources ne nous permit pas de distribuer des prix plus en rapport avec le vif intérêt que la Société porte à l'encouragement des arts, ainsi qu'elle avait pu le faire les années précédentes ; 4° Contribuer à l'augmentation et à la conservation des collections déposées au Musée ; grâce à nos soins et à nos dons le médaillé déjà très riche, se complète tous les ans et les autres collections, grâce au zèle, au dévouement et au talent de notre confrère, M. Raynaud, dont la mort récente a laissé les plus vifs regrets dans notre Société, reçoivent tous les jours de nouveaux accroissements et une distribution plus rationnelle et plus propre de les mettre en relief ; 5° Enfin de recueillir et de conserver la relation des faits, de tous les documents ou écrits ayant un intérêt réel pour l'histoire de notre département. Dans le but de mieux remplir cette obligation vous avez pensé qu'il serait convenable de rendre plus fréquentes les publications relatives à nos recherches et à nos travaux ; à cet effet, vous avez décidé qu'il serait publié tous les ans, par les soins de la Société, un fascicule de nos mémoires, c'est ainsi qu'a été publié l'année dernière le fascicule formant la 4° partie du tome V de nos mémoires, et j'ai la satisfaction de pouvoir vous informer que l'impression du fascicule de cette année

est bien avancée : il manque seulement pour l'achever le travail de notre confrère M. Rousseau qui doit être complété par notre confrère M. Cantegril, conformément aux observations de la Commission des impressions et je crois pouvoir vous donner l'assurance que ce fascicule qui constituera la 1re partie du tome VI de nos mémoires, sera distribué dans le 1er trimestre de cette année.

Une question a vivement préoccupé votre Bureau, c'est la recherche d'un local pour la tenue de nos séances. MM. Desmarest et Saulnier ont bien voulu nous prêter leur dévoué concours et j'ai le regret de vous dire que nos nombreuses recherches n'ont pu aboutir. La solution de cette question, et ce qui la rend difficile, est liée à notre situation budgétaire et peut-être faudra-t-il pour parvenir à la résoudre ne pas être trop difficiles et trop exigeants dans le choix d'un local.

En terminant, je croirai, Messieurs, manquer à mon devoir si je ne vous adressais mes plus sincères remerciements pour la bienveillance et la sympathie que vous avez bien voulu m'accorder et qui ont rendu facile et même agréable l'accomplissement de mon mandat. Je vous en remercie et en conserverai un souvenir agréable et durable.

MONTÈS.

NOTICE FORESTIÈRE

SUR LE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Par Th. ROUSSEAU

Conservateur des Forêts.

SITUATION, LIMITES, STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Le département de l'Aude tire son nom de la rivière qui le traverse depuis sa sortie des Pyrénées-Orientales jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée.

Il est limité : Au Nord, par les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Hérault ; à l'Est, par la Méditerranée ; au Sud par le département des Pyrénées-Orientales ; à l'Ouest par ceux de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Sa superficie, d'après l'annuaire du bureau des longitudes est de 631,324 hectares ; nos recherches personnelles, qui se sont étendues sur toutes les communes du département sans aucune exception, nous ont fait trouver 631,431 hectares, chiffre qui diffère peu du précédent.

Lors de la confection du cadastre les cultures se subdivisaient de la manière suivante :

Champs et vignes................	321.228 h.
Prés	8.180
Paturages et terres vagues.........	201.763
Bois et broussailles................	62.919
Châtaigneraies à fruits..............	593
Autres terrains plantés............	3.496
Constructions, chemins, cours d'eau et étangs	33.652
Total général......	631.431 h.

Cette statistique a bien changé depuis cette époque ; des bois et des pâturages ont été défrichés ; des terres en culture ont au contraire été abandonnées et sont revenues à l'état de terres vagues; les constructions et les voies de circulation ont considérablement augmenté, enfin des reboisements importants ont été effectués depuis 1862.

D'après la statistique internationale de 1873, la répartition des terrains productifs était à cette époque la suivante :

Céréales	131.526 h.
Racines et légumes..................	8.067
Cultures industrielles................	351
Prairies artificielles	27.248
Prairies naturelles..................	4.120
Cultures diverses et jachères.........	56.179
Vignes.............................	142.202
Prairies plantées d'arbres fruitiers.....	7.080
Pâturages et pacages................	26.084
Bois et forêts......................	50.417
Terres incultes.....................	123.797
Constructions, chemins, étangs et cours d'eau	54.360
Total général.......	631.431 h.

Cette situation a encore changé depuis 1873, non seulement par les motifs indiqués plus haut, mais aussi par suite de l'invasion du phylloxera, qui a considérablement diminué la surface occupée par les vignes. En même temps, beaucoup de broussailles communales, considérées comme terres incultes sont devenues de véritables bois après leur soumission au régime forestier, de sorte qu'en tenant compte de cette circonstance et des reboisements la culture forestière s'étend en réalité sur plus de 60,000 hectares.

La population a notablement augmenté depuis un demi siècle; estimée à 253,192 âmes en 1821, elle s'est trouvée de 332,080 lors du recensement de 1886.

Ces modifications se sont surtout présentées en faveur des villes et des régions viticoles et ont été insignifiantes dans les régions forestières; l'augmentation provient en partie de l'immigration espagnole, car en 1886 on a recensé 9,889 individus de cette nationalité.

Hydrographie.

Le département de l'Aude ne comprend pas tout le bassin de ce petit fleuve, les vallées supérieures dépendent d'abord du département des Pyrénées-Orientales dans lequel l'Aude prend sa source au Lac d'Aude, commune d'Angles à 2,130^{m} d'altitude, puis de la partie de celui de l'Ariège formant le canton de Quérigut. Une fois entrée dans son département l'Aude n'en sort plus jusqu'à la mer, mais elle a encore dans son bassin inférieur des affluents qui viennent du département de l'Hérault.

En résumé, le bassin de l'Aude étant en totalité de 516,930 hectares ; on en compte :

14,100 dans les Pyrénées-Orientales ;

13,700 dans l'Ariège ;

57,200 dans l'Hérault ;

2,600 dans le Tarn et 429,330 dans l'Aude.

Dès sa source l'Aude a déjà un débit important dû à la fonte des neiges qui alimentent le lac d'Aude, elle descend ensuite par des pentes relativement douces en suivant des vallées bien gazonnées et recouvertes d'importantes forêts de pins sylvestres et à crochets jusqu'à la limite des départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. Là, cette rivière commence à circuler dans une vallée très rocheuse et profondément encaissée et passe d'abord entre la forêt domaniale de Carcanet à droite et celle des Hares à gauche.

En quittant la forêt de Carcanet, l'Aude atteint son département et sert pendant plusieurs kilomètres de limite entre celui de l'Ariège et celui de l'Aude ; durant ce trajet il n'y a presque point de bois, ni à droite ni à gauche ; des escarpements granitiques très rocheux et très ravinés forment de chaque côté une bordure sauvage et triste.

A partir du ruisseau de Campagna, l'Aude entre définitivement dans le département de ce nom, suit une vallée très sinueuse, très pittoresque, profondément encaissée, entourée de chaque côté de pentes excessivement rapides hérissées d'immenses rochers calcaires, sur lesquelles existent encore d'importantes forêts domaniales, communales et particulières, com-

plantées principalement en sapins et hêtres, cette dernière essence occupant les sommets les plus élevés jusqu'à la limite de la végétation forestière.

On descend ainsi jusqu'à Cap de Bouc, point de réunion de l'Aude avec la Guette son premier grand affluent de droite; ce cours d'eau naît dans des montagnes granitiques recouvertes partiellement de belles forêts de sapins mais ne tarde pas à entrer dans des escarpements calcaires gigantesques où l'on ne voit plus que du chêne, du hêtre et du buis.

Quelques kilomètres plus bas, arrive un grand affluent de gauche, le Rébenti, d'un débit très important descendant à travers une vallée sinueuse et pittoresque encore passablement boisée; les sapins occupent les montagnes les plus élevées avec du hêtre et de rares pins à crochets au Pic d'Ourtizet; dans le bas il n'y a plus que des taillis de hêtre et de chêne.

Dès ce confluent, l'Aude parcourt 10 kilomètres avant d'arriver à Quillan et traverse en passant le défilé de la Pierre-Lys remarquable par les dimensions extravagantes des rochers calcaires qui constituent ses parois. Durant ce trajet il n'y a plus de forêts sur les versants proprement dits, sauf quelques lambeaux de taillis de hêtre et de chêne vert, mais les sommets des montagnes sont occupés par des sapins, puis le versant dominant Quillan par des pins sylvestres.

De Quillan à Carcassonne, trajet de 53 kilomètres, l'Aude se dirige droit au Nord en décrivant de nombreuses sinuosités et recevant des affluents d'importances variées; les principaux sont : à droite, le ruisseau de La Valette dont le bassin renferme quelques forêts

communales et une faible partie de la forêt domaniale des Fanges ; la Salz qui se jette dans l'Aude à Couiza et dans le bassin de laquelle se trouvent encore quelques forêts communales à l'état de taillis de hêtre et le périmètre de reboisement du Rialsesse ; le Lauquet, qui traverse tout le canton de Saint-Hilaire et ne possède plus que des lambeaux de taillis de hêtre et de chêne appartenant aussi à des communes et à des particuliers, on y a commencé un périmètre de reboisement dont l'étendue est malheureusement trop restreinte pour exercer une influence sérieuse.

Parmi les affluents de gauche, nous citerons seulement : le ruisseau de Fa qui a son confluent à Espéraza et descend d'une vallée encore bien boisée en taillis de chêne ; la Corneille qui prend naissance dans les montagnes du Razès au milieu de taillis de chêne, mais traverse ensuite une région désolée et ravinée ce qui en fait un véritable torrent très dangereux ; le Lagagnous et le Cougain qui sont plus petits mais se trouvent à peu près dans les mêmes conditions et débouchent dans l'Aude aux portes de Limoux ; le Sou, qui a beaucoup plus d'importance mais ne présente pas de sérieux dangers, car son bassin renferme encore beaucoup de bois, taillis de chêne appartenant tous à des particuliers.

A Carcassonne, l'Aude décrit une grande courbe et de cette ville se dirige ensuite droit vers l'Est, jusqu'à la mer. Durant ce trajet, les affluents de droite descendent tous des Corbières et ceux de gauche de la Montagne-Noire.

Les principaux de droite sont : la Bretonne, qui a son

confluent à Barbaira, c'est un torrent fougueux descendant d'une vallée très ravinée où l'on ne trouve plus, en fait de forêts, que des taillis de chêne vert très clairsemés; l'Orbieu, qui est sans contredit l'affluent le plus considérable, c'est aussi un véritable torrent charriant d'énormes quantités de pierres et de rochers, son bassin entièrement installé dans les Corbières ne renferme plus que des vertiges de bois, ce sont des taillis de hêtre dans le haut et de chêne vert dans le reste, appartenant à des communes et à des particuliers; enfin l'Aussou, qui descend aussi des Corbières et dont le bassin, quoique très déboisé possède encore quelques débris d'anciennes forêts de chêne vert et surtout d'une variété naine de pin maritime.

Les affluents de gauche sont nombreux. C'est d'abord le Fresquel qui vient de l'arrondissement de Castelnaudary et se jette dans l'Aude en aval de Carcassonne après avoir reçu a scn tour de sérieux cours d'eau tels que le Tenten et l'Alzau qui descendent de la Montagne-Noire et proviennent des régions encore bien boisées en forêts domaniales, communales et particulières où dominent le hêtre et le chêne. Vient ensuite l'Orbiel dont le bassin supérieur s'épanouit en éventail au sommet de la même montagne dans une région où il ne reste plus que des taillis de hêtre et de chêne vert, les uns communaux, les autres particuliers.

En continuant à se diriger vers l'Est, l'Aude reçoit encore l'Argentdouble, torrent des plus dangereux dont le bassin supérieur est occupé par un grand périmètre de reboisement : enfin l'Ognon et la Cesse qui viennent de l'Hérault et descendent de montagnes très dénudées.

Le bassin de l'Aude n'occupant que 429,330 hectares dans le département de ce nom, le reste du département dépend soit du bassin de la Garonne, soit de celui de l'Agly, soit des petits bassins secondaires qui débouchent directement dans la mer ou dans les étangs du littoral.

Du bassin de la Garonne dépendent l'Hers proprement dit, la Vixiège et l'Hers-mort.

L'Hers prend naissance dans le sud de l'arrondissement de Limoux et son bassin supérieur est bien boisé en sapin, plus bas les bois de chêne dominent, en somme c'est une rivière peu redoutable qui se jette dans l'Ariège près de Cintegabelle après avoir reçu un grand nombre d'affluents dont le principal est la Vixiège.

Celui-ci naît dans la partie méridionale de l'arrondissement de Castelnaudary et traverse une région bien cultivée, parsemée de petits bois taillis de chêne.

L'Hers-mort naît aussi dans l'arrondissement de Castelnaudary dans une contrée où l'on ne voit pas de forêts proprement dites, mais un grand nombre de taillis de chêne épars sur des étendues quelquefois réduites à quelques ares : ce cours d'eau se jette dans la Garonne entre Toulouse et Montauban.

La partie du département de l'Aude dépendant du bassin de l'Agly est divisée en trois tronçons ayant chacun un caractère spécial.

Celui du sud constitue la vallée de la Boulzanne : cette rivière prend naissance dans l'arrondissement de Limoux, au milieu de montagnes élevées et très escarpées où l'on remarque encore de belles forêts de sapin, de pin sylvestre, de chêne et de hêtre appartenant les

unes à l'Etat, les autres à des communes et à des particuliers ; la Boulzanne quitte l'Aude entre Lapradelle et Caudiès, pour entrer dans les Pyrénées-Orientales et s'unir à l'Agly près de Saint-Paul-de-Fenouillet.

Le second et de beaucoup le plus petit, est situé au nord du précédent et en est séparé par des communes dépendant des Pyrénées-Orientales : c'est dans cette contrée, composée seulement de deux communes, que l'Agly prend naissance, au fond d'une vallée peu boisée qui fait partie du système des Corbières : à sa sortie du départemeut de l'Aude, l'Agly traverse une chaîne de rochers calcaires en circulant au fond d'une gorge étroite et très pittoresque où il n'y a absolument place que pour son mince filet d'eau, puis il rejoint la Boulzanne près de Saint-Paul.

Le troisième tronçon est le plus vaste de tous et se trouve entièrement dans les Corbières en formant une vallée dirigée de l'ouest à l'est avec embranchements venant du nord.

L'affluent qui prend naissance dans ces montagnes porte le nom de Verdouble et rejoint l'Agly à Maury (Pyrénées-Orientales) ; son bassin est composé de terrains presque complètement dénudés, on n'y rencontre que des lambeaux d'anciennes forêts de chêne et de chêne vert appartenant généralement à des particuliers et provenant pour la plupart d'aliénations de forêts domaniales. Parmi les bois existants encore on remarque une petite forêt acquise récemment par l'Etat et plusieurs lopins de taillis de chêne vert

appartenant à des communes, mais soumis au régime forestier depuis trop peu de temps, pour que ce soient déjà de véritables bois.

Les cours d'eau qui se jettent directement dans la mer ou dans les étangs du littoral sont assez nombreux, mais il n'y en a qu'un qui puisse être considéré comme sérieux, c'est la Berre.

Cette rivière, qui n'a pas d'eau en été, est un véritable torrent furieux qui grossit démesurément lors des orages; elle prend naissance dans les Corbières et son bassin se trouve complètement compris dans l'arrondissement de Narbonne.

On n'y rencontre aucune forêt véritable et si ce n'étaient quelques lambeaux disséminés de taillis de chêne vert, on pourrait se croire transporté dans un pays désert. Ces petits bois n'occupent que 55 hectares sur 20.456 et l'on ne trouve pas un seul pré dans cette contrée : aussi les débordements de la Berre sont-ils très redoutables : plus de la moitié du territoire est en terres incultes ravinées, désséchées par le soleil et le vent, et dans un état de délabrement inimaginable.

Montagnes

Le département de l'Aude est essentiellement montagneux et accidenté. En dehors d'une longue plaine sensiblement ondulée qui s'étend de Castelnaudary à la mer, sans prendre beaucoup de largeur, sauf dans l'arrondissement de Narbonne, on ne voit partout que des montagnes plus ou moins élevées, à

pentes rapides, renfermant le long des cours d'eau des bandes étroites et de peu d'étendue sensiblement planes.

Les montagnes se divisent en quatre groupes principaux :

La Montagne-Noire.

Les Pyrénées.

Les Corbières.

Le Razès et la Malepeyre.

La Clape.

La Montagne-Noire est l'extrémité méridionale de la chaîne des Cévennes ; elle occupe la partie nord des arrondissements de Castelnaudary et de Carcassonne, et sa crête, sauf en arrière de la forêt de Ramondens qui est dans le Tarn, sépare le département de l'Aude de ceux de la Haute-Garonne et du Tarn.

En entrant dans le département de l'Aude, cette chaîne quitte celui de l'Hérault et prend alors une direction se rapprochant de la ligne Est-Ouest. Son point de départ est le pic des Zagals à 1022 mètres d'altitude au-dessus de la source de l'Argentdouble, commune de Lespinassière. La ligne de faite s'abaisse ensuite jusqu'à 915 mètres au col de Salettes par où passe la route de Carcassonne à Saint-Pons et à Saint-Amans, puis se relève progressivement et atteint son maximum à 1.210 mètres au pic de Nore au-dessus des bois communaux de Pradelles-Cabardès.

De là elle descend au pic de la Serre à 1.071 mètres dans les mêmes bois communaux, puis, jus-

qu'à 765 mètres, au col des Martyrs, au passage de la route de Carcassonne à Castres. De ce point, elle remonte à 851 mètres, au milieu de la forêt de Gramentès aliénée par l'Etat en 1820, se maintient quelque temps sans grands mouvements, atteint 891 mètres au nord de la forêt de la Loubatière, près du village de Laprade, et de là passe dans le Tarn par des altitudes de 926, 952, 916, 832 et 800 qui se trouvent toutes dans les forêts de Montaut et de Ramondens.

Elle revient dans l'Aude au-dessus du bassin de Lampy qui sert à l'alimentation du canal du Midi et descend rapidement dans l'arrondissement de Castelnaudary jusqu'au col de Naurouse à 215 mètres d'altitude, point le plus bas de la ligne de séparation des bassins de l'Aude et de la Garonne et par conséquent de ceux de la Méditerranée et de l'Océan Atlantique.

Le versant méridional de cette montagne se trouve donc presque en entier dans le département de l'Aude. Vu de loin et d'ensemble, il ne présente pas une déclivité excessive, mais il est découpé par des vallées profondes dont les versants sont très rapides et ne ressemblent nullement à l'aspect général.

Il résulte de cette disposition que tout en ayant l'air d'être une montagne à versants peu inclinés, c'est, au contraire, une série de versants abruptes exposés, les uns à l'est, les autres à l'ouest, sur lesquels il ne reste presque plus de bois. Les forêts actuelles sont presque toutes aux points culminants, là où la pente est la plus douce.

La partie des Pyrénées qui pénètre dans le département de l'Aude est entièrement comprise dans l'arrondissement de Limoux, c'est presque l'extrémité orientale de cette chaîne, car elle se termine au Canigou qui n'est pas loin de l'Aude, quoique situé dans les Pyrénées orientales.

Cette région se distingue beaucoup de la Montagne-Noire, non-seulement les altitudes sont plus élevées mais les pentes sont aussi plus déclives, seulement elles sont plus souvent et mieux boisées, c'est là que l'on rencontre les principales forêts de sapin.

L'ensemble de ce massif montagneux peut être délimité de la manière suivante :

Au nord, la vallée du Blau et la ville de Quillan, c'est par là que ces montagnes se soudent à celles du Razès, et la vallée du Saint-Bertrand, de Quillan au col de Saint-Louis, c'est par là que ces montagnes se soudent aux Corbières. A l'est, au sud et à l'ouest, par les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Ariège comprenant aussi une partie des Pyrénées.

Les vallées qui découpent ces montagnes sont profondément encaissées ; en suivant leurs limites administratives, conformément à celles des départemements et partant de Quillan, qui est à 285 mètres d'altitude, on arrive au col Saint-Louis, près de la forêt des Fanges, à 680 mètres, tandis que l'altitude maxima de cette forêt est à 1.052 dans la partie appartenant à la comtesse Fabre. De là on descend dans la valée du Magnac, affluent de la Boulzanne, et remonte plus au sud, à 1.356 mè-

tres au pic d'Escarbatets au sommet de la forêt domaniale d'Aiguesbonnes. Franchissant ensuite le col de Tuilla on atteint 1.314 mètres au Sarrat Naou dans la forêt domaniale de Boucheville. La limite continue ensuite en suivant la ligne de faîte du bassin de la Boulzanne et décrivant une grande courbe pour passer aux altitudes de : 1.702 mètres et 1.845 mètres au sommet de la Montagne Rase sur les flancs de laquelle est assise une grande forêt particulière dite de Salvanière ; puis elle s'élève jusqu'à 2.471 mètres au pic de Madres où il n'y a plus que des pâturages.

De là elle suit la limite de la forêt domaniale de Carcanet, par des altitudes de 2.029 et 1.889 mètres et descend jusqu'à la rivière d'Aude, qu'elle suit jusqu'au ruisseau de Campagna.

A partir du confluent de ce cours d'eau, on remonte encore jusqu'à une crête aride et rocheuse qui domine plusieurs forêts domaniales situées dans la vallée du Rébenti ; cette crête a pour principales altitudes 2.010 mètres au-dessus de la forêt de Pénicas 2.024 mètres au pic de Lafajole, 1.854 mètres au pic de Serembarre, 1.813 à celui de Pénédis.

On descend peu après à 1.185 mètres au col par lequel passe la route de Belcaire à Ax, pour remonter à 1.630 mètres dans la forêt domaniale de Comus et 1.500 dans celle de La Plaine.

A partir de ces points élevés les altitudes diminuent beaucoup pour n'atteindre que 536 à Puivert et rejoindre celle de Quillan, en passant par le col de la Porteille qui n'est plus qu'à 600 mètres.

Mais les altitudes extrêmes ne se trouvent pas seulement sur le périmètre que nous venons de suivre, on en trouve encore de très intéressantes dans l'intérieur du massif et principalement : 1,606 au sommet de la forêt domaniale de Gesse, 1,937 au pic d'Ourtizet au-dessus de la forêt domaniale de Mazuby, 1,512 au pré d'Estable dans la forêt domaniale d'En-Malo.

Les Corbières constituent un massif montagneux presque rectangulaire d'un caractère tout particulier et ne ressemblant ni aux Pyrénées ni à la Montagne Noire, quoique composé des mêmes éléments minéralogiques; nous nous étendrons sur ces différences accentuées dans l'article géologique.

Ce n'est pas une chaîne de montagne à arète bien déterminée, c'est un groupe de montagnes jetées pèle-mêle et sans ordre, et dont les lignes de faîte suivent toutes sortes de directions, on y trouve donc aussi toutes sortes d'expositions.

Cet ensemble est limité au Nord par la plaine de l'Aude qui part de Carcassonne, suit la base de la montagne l'Alaric dont l'altitude maxima n'est que de 601 m pénètre dans l'arrondissement de Narbonne en longeant la montagne de la Pinède à altitude maxima de 271 m, et se termine à Narbonne par des collines de 100 à 221 m d'altitude.

Du côté de l'Est les Corbières sont bornées par les étangs littoraux de Bages, de Sigean et de Salces qui ne sont séparés de la mer que par des plages sablonneuses plus ou moins submersibles lorsque la

mer monte sous les efforts des vents d'Est et de Sud-Est ; le long de cette limite les montagnes n'ont que des altitudes maxima de 291 m au Pech Arboussier au-dessus d'une forêt de pins aliénée par l'Etat en 1820; 305m au sommet de la montagne de Roquefort au-dessus d'une forêt de chêne vert de plus de 1,200 hectares qui a été arrachée et a complètement disparu ; de ce point la chaîne s'abaisse un peu , puis se relève tout-à-coup , pour passer par 597 m au roc des Coudets , 607 à la Tour d'Hortoux et atteindre 708 au pic de Périllou qui est à la limite des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales , et d'où l'on domine toute la plaine du Roussillon.

De là , les Corbières forment un chaînon allongé de l'Est à l'Ouest sur la crête duquel se trouve la limite des deux départements , par conséquent , le versant méridional n'est pas dans celui de l'Aude ; sur cette crête on remarque comme altitudes principales , en descendant du Pic de Périllou : 513 m au Sarrat de Castelmaure , 688 au château de Quéribus , 966 au plateau de Saint-Paul , 969 au Bac de Soulatgé , 900 au roc Paradet , 918 au pic des Roubis , 896 à la Serre de Lauzadeil et l'on arrive enfin au col Saint-Louis dont il a été déjà question plus haut, d'où le massif montagneux va rejoindre Quillan en se rattachant aux Pyrénées.

Cette chaîne terminale est traversée par d'importantes coupures à gorges étroites et sauvages par lesquelles s'écoulent l'Agly et son affluent le Verdouble.

Le périmètre du système se termine du côté de

l'Ouest par la vallée de l'Aude, depuis Quillan jusqu'à Carcassonne.

Dans l'intérieur du massif des Corbières, naissent des cours d'eau prenant des directions très variées, ainsi la Sals et le Lauquet s'écoulent du côté de l'Ouest, tandis que l'Orbieu s'en va vers le Nord-Est, la Berre vers l'Est, l'Agly vers le Sud. Il en résulte qu'il y a au centre de ces montagnes un nœud bien caractérisé où l'on remarque des altitudes assez élevées.

De ce nombre sont : le pic de Bugarach, 1,231 ^{m} séparant le bassin de la Sals de celui de l'Agly ; le Bouchard, 1061 ^{m} entre les bassins de l'Agly et de l'Orbieu ; le Tauch 879 ^{m} entièrement situé dans le bassin du Verdouble ; la montagne d'Ournes, 882 ^{m} entre le bassin du Rialsesse et celui du Lauquet; le Pech de Guilloumet 628 ^{m} et le Pech de Mondern 562 ^{m} tous deux entre les bassins du Verdouble et de la Berre; le Sarrat de Milobre, 904 ^{m}, entre les bassins de l'Orbieu et du Verdouble au-dessus de la forêt de l'Orme-mort récemment acquise par l'Etat.

Les Corbières sont très peu boisées, le hêtre dans les parties les plus élevées, le chêne vert dans les parties moyennes et basses forment la base des peuplements; l'Etat n'y possède que des périmètres de reboisements et la forêt de l'Orme-mort; les communes possèdent des bois disséminés un peu partout et qui ne sont pas tous soumis au régime forestier ; les particuliers possèdent la plus grande partie des bois de ces régions, généralement ils sont en mauvais état; les meilleurs proviennent d'aliénations de forêts doma-

niales faite d'une manière intempestive sous la restauration et pendant le règne de Louis-Philippe.

Les montagnes du Razès et de la Malepeyre forment un groupe spécial qui se détache des Pyrénées en s'étalant vers le Nord, et se termine au col de Naurouse, en se soudant à l'extrémité occidentale de la Montagne Noire.

Les géographes appellent ordinairement ce système : Corbières occidentales ; cette dénomination est tout à fait impropre, car il n'y a qu'un seul massif des Corbières, celui dont nous venons de parler et il n'y a aucune ressemblance entre les Corbières et le massif dont nous nous occupons maintenant.

Ces montagnes constituent une chaîne sensiblement dirigée du Sud-Est au Nord-Ouest, de laquelle se détachent une foule de chaînons plus ou moins contournés donnant naissance à des cours d'eau qui se déversent dans le bassin de la Garonne du côté de l'Ouest et dans celui de l'Aude du côté de l'Est et du côté du Nord ; cette chaîne se termine en pointe au Sud entre Puivert et Quillan à 1,017^{m} d'altitude et s'étale en éventail au Nord, depuis le col de Naurouse jusqu'aux portes de Carcassonne par des altitudes très faibles dont les principales sont : 412^{m} au-dessus du village de Laurac, 356 à Fanjeaux ; 261 à Montréal, et 314 au signal de Lavax.

Dans l'intervalle, on trouve en allant du Sud au Nord : 665^{m} aux bois de Rouma appartenant à la commune de Puivert, 746^{m} au pic des Mourabats ; 773^{m} à la Pique Lordy ; 684^{m} au moulin de Font-rouge ; 655^{m} à la montagne de Brau ; 560^{m} au pic

de Pomy; 439^{m} au pic des trois Seigneurs, près d'Alaigne, et 522^{m} au pic de Gourby, près de Montaut. Ensuite plus on va vers le Nord, plus on descend et les cîmes se trouvent entre 400^{m} et 200^{m} seulement.

Cette région est encore bien boisée, mais les massifs sont de faibles contenances respectives, ce sont des taillis de chêne rouvre généralement bien tenus, puis de chêne vert dans les parties les plus basses; ces bois appartiennent presque tous à des particuliers, car ceux des communes et établissements publics ont fort peu d'importance.

En général, les pentes sont en assez bon état de conservation, cependant il y en a de sérieusement endommagées qui exigeraient des travaux de restauration, notamment dans les vallées de la Corneille, du Lagagnous et du Cougain.

La Clape est une petite montagne isolée d'environ 10,000 hectares de superficie située entre Narbonne et la Méditerranée. Elle a absolument les mêmes caractères que les Corbières, quoique plus basse puisque son altitude maxima n'est que de 214^{m} au Cofre de Pech Redon, mais elle en est séparée par des étangs salés et l'ancien port de Narbonne comblé par les atterrissements de l'Aude, ce qui nous a décidé à la signaler à part. Elle n'a aucune importance au point de vue forestier, car elle ne supporte aucune forêt, mais on y a entrepris des reboisements en pin d'alep, qui sont de toute beauté.

Climat.

Le département de l'Aude est tourmenté par tant de montagnes et entrecoupé par tant de vallées et de vallons, qu'il serait téméraire de lui attribuer un climat unique et imprudent de lui appliquer une moyenne. On peut seulement dire que la partie occidentale jouit du climat girondin et la partie orientale du climat méditerranéen.

C'est en effet ce qui concorde avec les cultures générales ; ainsi, tandis que dans les arrondissements de Castelnaudary et de Limoux dominent les céréales et les fourrages, dans les autres c'est la vigne qui attire le plus l'attention des agriculteurs.

Une semblable différence existe aussi, au point de vue forèstier, en dehors des hautes montagnes qui ont un régime à part ; dans l'Ouest c'est le chêne rouvre qui domine, tandis que dans l'Est ce sont le chêne vert et un pin maritime particulier à cette contrée, qui ne se trouve jamais au bord de la mer, mais principalement sur des collines peu élevées.

Les pluies sont très irrégulières, et si dans certaines années les plus abondantes tombent au printemps, il y en a d'autres au contraire où c'est en automne. En outre, indépendamment des causes provenant du relief et des forêts, elles sont toujours plus fréquentes dans l'Ouest que dans l'Est. Ainsi, la moyenne de chute d'eau annuelle calculée depuis 28 ans, est de 657 millimètres à Castelnaudary, tandis qu'elle n'atteint que 509 millimètres à Narbonne et seulement 494 au port de la Nouvelle.

A Carcassonne, qui se trouve presque à la limite des deux climats, la hauteur moyenne de pluie est de 673 millimètres, supérieure à celle de Castelnaudary, parce que les vents régnants y exercent tous leur influence quelle que soit la direction d'où ils viennent.

Dès qu'on pénètre dans les montagnes, la lame annuelle de pluie augmente ordinairement avec l'altitude, c'est pourquoi les hauteurs moyennes sont de 1.455 millimètres au col de Salettes sur la Montagne-Noire et de 749 à Quillan au pied des Pyrénées; mais contrairement à l'assertion émise par M. Renou, le relief n'est pas la seule cause de cette augmentation, la présence des grandes forêts exerce aussi une notable influence et nous allons en donner des preuves en comparant des localités situées sensiblement aux mêmes altitudes et voisines les unes de terrains boisés, les autres de terrains dénudés ou simplement cultivés.

Sur la Montagne-Noire, le pluviomètre établi dans la forêt domaniale de la Loubatière, à une altitude de 760 mètres et dans la zône dépendant du climat girondin, a reçu une moyenne annuelle de pluie de 1.332 millimètres, quantité considérable due surtout à ce que cet instrument est placé dans une région recouverte par 6 ou 700 hectares de forêts, plutôt qu'à l'altitude, puisque celui de Lespinassière, placé à 600 mètres dans la zône du climat méditerranéen et au centre d'une partie du périmètre à reboiser de l'Argentdouble, n'a reçu qu'une moyenne de 1.259 millimètres.

Dans le sud du département les comparaisons sont encore plus probantes. Les pluviomètres de Gesse et de Mouthoumet sont placés : le premier dans la vallée de l'Aude, région Pyrénéenne, au centre d'une contrée renfermant encore beaucoup de sapins et à une altitude de 551 mètres, le second au milieu des Corbières, dans une contrée presque complètement déboisée et à une altitude de 558 mètres.

Celui de Gesse a reçu en moyenne : 1.185 millimètres, tandis qu'il n'en est tombé que 680 à Mouthoumet : on voit que la différence est très sensible.

Nous citerons encore un exemple aussi remarquable.

Le pluviomètre d'Arques, placé à 351 mètres d'altitude au pied du périmètre de reboisement du Rialsesse a reçu une moyenne de 858 millimètres de pluie, tandis que celui de Palairac installé à une altitude de 339 mètres, mais dans une région où il n'existe plus que des vestiges de taillis de chêne vert, n'en a reçu que 658.

On conçoit aisément qu'en présence de pareilles divergences, il soit impossible de dire ce qu'il tombe en moyenne dans le département tout entier ; du reste, chaque pluie se répartit inégalement, même sur des points peu éloignés l'un de l'autre.

Le fléau climatérique de ce département, c'est le vent : il souffle toujours, mais son intensité souvent excessive dure parfois très longtemps en endommageant les récoltes en céréales et vignes, en renversant une foule d'arbres dans les forêts de sapins et

de plus, provoquant chez les habitants de nombreuses maladies des poumons et des bronches.

Les vents dominants sont celui du nord-ouest, vulgairement désigné sous le nom de *Cers* et celui du sud-est connu aussi sous le nom de *Marin*. Le nombre de jours pendant lesquels chacun d'eux souffle n'a pas été déterminé avec exactitude, c'est du reste fort difficile, car il y a beaucoup de journées pendant lesquelles ils se succèdent et alternent du matin au soir.

Nous avons seulement tenu compte du nombre de jours pendant lesquels il a plu à Carcassonne sous l'influence de chacun de ces vents : il résulte des observations que dans cette ville, pour une moyenne annuelle de 132 jours de pluie, celle-ci est tombée 108 fois sous le vent d'ouest ou de ses dérivés et seulement 24 fois sous celui de l'est ou de ses dérivés; les moyennes n'ont été calculées que pour une période de 15 ans.

Ces vents sont souvent violents et en tempête, celui du nord-ouest est sain et sec, c'est aussi le plus froid; celui du sud-est est chaud, humide et énervant, mais à certaines époques de l'année il est très favorable à la végétation en apportant dans l'athmosphère une haute dose de vapeurs qui, coïncidant avec une température élevée, provoquent un développement rapide de tous les végétaux, notamment de leurs fruits; mais en revanche, on redoute sa présence pendant la floraison, précisément à cause de cet excès d'humidité qui amène la coulure et les invasions cryptogamiques.

On ressent aussi quelquefois le vent du nord-est, c'est un vent sec et froid qui provoque de forts abaissements de température, c'est le plus rare de tous.

Enfin, règne de temps à autre le vent du sud-ouest, dit *vent d'Espagne* : il est ordinairement faible et assez chaud, quoiqu'il passe sur les cîmes des Pyrénées, mais il est surtout humide tant qu'il y a de la neige sur ces montagnes, parce qu'il y recueille une grande proportion de vapeurs d'eau. Lorsque ce vent pousse les nuages en temps d'orage, le département reçoit les ondées les plus abondantes, celles qui causent les plus grandes crues des cours d'eau et les inondations les plus violentes; nous avons constaté ce fait lors des débordements de l'Aude ou de ses affluents de 1872, 1875, 1876 et 1886.

Il est aisé de concevoir que la configuration topographique du département ne lui permet pas de jouir de températures égales; sous ce rapport il y a des différences considérables entre les montagnes et les plaines en toutes saisons.

Bien que nous ayons installé un grand nombre de stations météorologiques dans des conditions variées il ne nous est pas possible de donner beaucoup de renseignements exacts sur la température, parce que certaines stations anciennes ont été abondonnées et que de nouvelles sont de création trop récentes.

A Carcassonne, nous faisons des observations précises depuis 15 ans, avec des thermomètres à maxima et à minima, et avec des thermomètres enre-

gistreurs : nous avons vérifié souvent ces instruments en comparant leurs données avec celles d'un thermomètre tourné en fronde en plein air et les résultats ont concordé.

La plus haute température que nous ayons consignée depuis 15 ans, s'est produite le 28 juillet 1876, elle a été de 40°,2 au nord et à l'ombre : la plus basse, 14° au-dessous de zéro a été relevée le 17 janvier 1881, ce qui produit entre les températures extrêmes, l'écart énorme de 54°,2.

La moyenne générale des températures maxima et minima est de 13°,7 pour les 15 années, de 1873 à 1887 inclusivement.

Les saisons présentent aussi entre elles des écarts serieux : ainsi, en 1886 et 1887, pour ne citer que les deux dernières années, les moyennes ont été :

En 1886	6°,75 en hiver.	En 1887	5°,38 en hiver.
	15°,39 au printemps.		15°,19 au printemps.
	21°,25 en été.		21°,35 en été.
	9°,38 en automne.		7°,69 en automne.

Dans les montagnes, la température est naturellement plus basse, ainsi : à Lespinassière, village entouré par une partie du périmètre de l'Argentdouble, la moyenne générale observée a été de 12°,62, mais les observations n'ont été faites que pendant 5 ans, ce qui n'est pas suffisant.

A Bugarach, à 450 mètres d'altitude et au pied du pic de Bugarach, la moyenne générale a été de 11°,90, moyenne calculée seulement d'après 3 années d'observations.

Dans les hautes montagnes les observations ne sont

pas faites régulièrement, de sorte qu'on ne peut rien en déduire.

Il n'y a pas dans le département de situations où la neige reste en permanence, la montagne où elle persiste le plus longtemps est celle de Madres, mais elle finit toujours par disparaître dans le courant de Juillet ou du mois suivant, il n'y a donc pas de glaciers modernes.

Géologie.

La constitution géologique du département présente les plus grandes variations et l'on y retrouve presque toutes les couches classiques, depuis les dépôts sédimentaires modernes, jusqu'aux roches éruptives plutoniques.

Dans cette notice, afin de ne pas en dépasser le cadre, nous ne nous occuperons que de la géologie des régions où se trouvent les principales forêts soumises au régime forestier, ou les reboisements d'étendue convenable.

Les montagnes de l'Aude ne sont pas toutes du même âge; qu'elles soient dues à des soulèvements ou des affaissements, question qu'il est inutile de traiter ici, leur émersion s'est faite dans l'ordre suivant : d'abord, la Montagne Noire, puis les Pyrénées, puis les Corbières et la Clape, et en dernier lieu le Razès et la Malepeyre; cette circonstance suffit pour démontrer que les dernières de ces montagnes n'ont rien de commun avec les Corbières et que les géographes ont tort de les appeler Corbières occidentales.

La Montagne Noire est l'extrémité méridionale des Cévennes et sert de limite entre les départements de l'Aude et du Tarn. Par suite de l'inclinaison de ses couches constitutives, toutes dans le sens du Sud, la pente générale est plus abrupte sur le versant Nord, celui du Tarn, où elles se présentent en tranches, que sur celui du Sud regardant l'Aude, où elles se montrent souvent avec leur surface primitive.

L'ossature centrale est constituée par du granite sur lequel s'appuient d'abord des gneiss fins et grossiers, puis des micaschistes, puis des schistes siluriens et des calcaires dolomitiques de la même époque et enfin des calcaires et des schistes dévoniens.

Ces éléments primaires sont généralement très favorables à la culture forestière.

Ainsi, les forêts communales de Castans et de Pradelles-Cabardès sont en plein granit. Les forêts domaniales de la Loubatière et communales de ses alentours sont élevées sur des gneiss, des micaschistes et des schistes, toujours aux points culminants de la chaîne.

La forêt communale de Lespinassière et les reboisements de l'Argentdouble de la même commune sont aussi sur des gneiss et des micaschistes.

A mesure que l'on descend vers la plaine, les zones calcaires prennent un développement de plus en plus considérable.

Alors, les forêts naturelles diminuent d'importance, le chêne rouvre puis le chêne vert remplacent le hêtre, en même temps que dans la partie inférieure du périmètre de l'Argentdouble, le pin d'Autriche, le pin

d'Alep et le chêne vert succèdent aux pins à crochets, laricio et sylvestre des hautes régions.

La base de la montagne est exclusivement composée de calcaires et de marnes appartenant successivement aux étages garumnien et nummulitique ; les séries triasique et jurassique n'y existent pas.

Dans cette zone rapprochée de la plaine, la végétation forestière devient de plus en plus rare et ne se compose plus que de chênes blancs, chênes verts, chênes kermés et buis; dans les reboisements qui s'y effectuent, le pin d'alep est l'essence dominante.

Il n'y a qu'une faible partie du département appartenant aux Pyrénées proprement dites.

Là aussi, les terrains les plus anciens et occupant les sommets les plus élevés sont des granites; ils supportent des forêts de sapin et de hêtre très importantes, dont une seule, celle de Villeneuve-Rébiscané appartient à l'Etat. Les autres appartiennent à des particuliers et en très petite proportion à des communes ; ce sont celles de Lapazeuil, Roquefort et Salvanière.

Sur ces granites s'appuient des micaschistes très lustrés et des schistes argileux, où croissent aussi avec vigueur des sapinières appartenant encore à des particuliers, par exemple, celle des Bailleurs.

Les terrains qui viennent immédiatement en recouvrement sont tous des calcaires alternant avec des marnes; on y rencontre successivement des calcaires très durs et très compactes, dolomitiques, classés comme siluriens ou dévoniens, mais avec doute, puisqu'il n'y a pas de fossiles, où vivent avec vi-

gueur des forêts de sapin et de hêtre. Les principales de ces forêts, sont : les forêts domaniales de la vallée du Rébenty, de Gesse, d'Ayguesbonnes, une partie de celles d'En-Malo et de Boucheville et plusieurs forêts particulières dont les plus importantes sont celles de la Guzou, de Navarre, de Resclauze et de Faussibre. Dans les intervalles de ces massifs existent aussi quelques forêts communales boisées également en sapin ou hêtre, ou mélange de ces deux essences.

Ces calcaires primitifs sont recouverts par une autre série de couches de même composition, mais appartenant au crétacé inférieur, le néocomien. Déjà les altitudes commencent à diminuer, néanmoins ces roches supportent encore de belles sapinières, notamment celles du pays de Sault et des Fanges, ainsi que celle de Bac Estable.

On y rencontre aussi d'importantes forêts de sapin appartenant à des particuliers, celles de Rivel, de Puivert, de Nébias, du Clat, de Quirbajou, etc., ainsi que des forêts communales peuplées de sapin telles que celles de Bessède et d'Axat, mais où domine plutôt le hêtre, comme à Saint-Martin et à Saint-Julia de Bec.

Ces calcaires sont presque verticaux et ont subi des bouleversements tels que les rochers qui les surmontent paraissent quelquefois intercalés entre eux. Ceux-ci sont des schistes noirs argilo-calcaires ou des grès très fins jaunâtres appartenant aussi au crétacé mais aux étages aptien et albien. Ces terrains sont encore excellents pour la culture forestière, pourvu que

l'altitude et l'exposition la favorisent ; on y trouve encore des forêts communales de hêtre, par exemple celles d'Artigues et de Joucou, puis des taillis de chêne comme à Marsa et enfin des massifs de pin sylvestre, comme à la Pinouse de Bac Estable, à Puilaurens, Axat, Quillan et Belvianes.

Après cette série de roches l'altitude s'affaisse de plus en plus et les véritables forêts disparaissent, il n'y a plus que des lambeaux de taillis de chêne et accidentellement de résineux appartenant presque tous à des particuliers.

Le massif des Corbières a été éprouvé par des dislocations si nombreuses qu'il est impossible d'y constater un ordre aussi régulier de dépôts sédimentaires que dans les Pyrénées et la Montagne Noire. Les couches se présentent presque toujours synclinales, mais avec les expositions les plus variées, de telle sorte que des deux versants d'un même chaînon, l'un ne présente que la surface du dépôt le plus récent et l'autre les tranches des assises successives. Un phénomène particulier à cette région est venu compliquer la situation, c'est l'éruption à des époques diverses pendant la période tertiaire de roches basaltiques et ophitiques, qui ont non seulement dérangé les couches de leurs positions normales, mais ont en outre exercé sur celles en contact une action de métamorphisme souvent très accentuée. Dans bien des endroits ces éruptions ont transformé les calcaires en dolomies et fait surgir des filons de gypse et des sources salines.

Le granite n'existe pas dans les Corbières, les roches les plus anciennes ne peuvent être rattachées

qu'au dévonien, soit par leurs fossiles, du reste fort rares, soit par leur position stratigraphique par rapport aux dépôts postérieurs.

Il existe au sujet des Corbières un préjugé que nous devons faire disparaître, c'est que ces montagnes ne sont que du calcaire; ce faux bruit a été malheureusement répandu par des personnages qui n'y ont jamais voyagé, sur l'apparence des abords stériles de trois des limites de ce massif.

En effet, si l'on regarde la ceinture seulement, au Nord la Montagne d'Alaric, à l'Est les collines qui se succèdent depuis La Nouvelle jusqu'à Salces, et au Sud, celles qui vont de cette localité au col Saint-Louis, ce groupe de montagnes a toutes les apparences de ne renfermer que du calcaire; mais si l'on pénètre dans l'intérieur, si l'on s'écarte des rares routes existantes, on est bientôt surpris de rencontrer d'immenses surfaces de grès très friables, d'autres de schistes nus et décharnés, d'autres de marnes jaunes, rouges, grises, de toutes couleurs enfin, profondément ravinées et dénudées au plus haut degré.

En résumé, nous qui avons parcouru les Corbières dans tous les sens, depuis plus de 28 ans, nous estimons que les couches de grès, de schistes et de marnes, occupent au moins la moitié de leur superficie.

Les terrains dévoniens occupent une zone allongée de l'Ouest à l'Est, située presque au milieu de l'ensemble de ces montagnes, mais cependant plus rapprochée du Sud que du Nord; elle commence à

l'Ouest aux environs de la petite ville d'Alet et décrit au Sud de cette localité un grand golfe dans lequel se sont déposés des terrains secondaires et tertiaires au sein desquels coulent le Rialsesse et d'autres cours d'eau moins importants, et se termine dans l'arrondissement de Narbonne, en ayant son centre à Mouthoumet.

Les couches les plus répandues sont des schistes tantôt argileux, tantôt calciques, d'une désagrégation facile, où la végétation forestière est très active lorsqu'elle existe encore. On rencontre dans ces schistes deux vestiges de sapinières, l'un à Arques, l'autre à Camps et de nombreux restes de bois de hêtre et de chêne rouvre; c'est sur ces assises que sont établis les plus beaux reboisements du périmètre du Rialsesse. Le surplus de cet étage est constitué par des calcaires durs, magnésiens, souvent siliceux, très secs et rarement boisés autrement qu'en hêtre et en buis. La petite forêt de l'Orme-mort peuplée de chêne et de hêtre est principalement établie sur ces calcaires dévoniens. Lorsque l'altitude diminue le chêne vert remplace toutes les autres essences et de concert avec le buis forme le peuplement des forêts communales de cette région.

Au Sud de ce massif dominent des calcaires jurassiques très durs et très secs, généralement à l'état de terres vagues et ne supportant des bois qu'à l'état d'exception; ceux-ci appartiennent à des communes ou des particuliers et sont tous de chêne vert.

Ce jurassique contourne le massif à l'Est et se prolonge au Nord-Est jusqu'aux portes de Narbonne,

en n'offrant presque jamais de végétation forestière sérieuse.

La chaîne de second ordre, qui sépare le département de l'Aude, de celui des Pyrénées-Orientales est composée de calcaires blancs, presque dénudés, où le chêne vert et le buis croissent avec peine, grâce aux dévastations des chèvres; cette chaîne a peu de largeur et appartient au crétacé néocomien.

Entre cette chaîne et le jurassique se trouve la vallée du Verdouble, où dominent des marnes très ravinées de l'aptien, et des grès jaunes, friables et d'une facile décomposition dépendant du crétacé sénonien; ces grès recouvrent des surfaces considérables presque complètement garnies de bruyères. On n'y rencontre que des lopins de bois tout à fait épars et insignifiants, en hêtre dans le haut, en chêne vert dans la zone inférieure.

Au Nord des terrains dévoniens, l'aspect change complètement.

Là il n'y a plus de jurassique, les couches les plus anciennes et immédiatement en contact avec celles de transition sont des calcaires blancs et roses du crétacé le plus supérieur, le garumnien, et des marnes et argiles rouges de la même époque. Ces marnes sont horriblement ravinées et sans végétation.

Sur le garumnien repose le nummulitique, qui se présente tantôt sous forme de bancs calcaires compactes, comme ceux de la montagne d'Alaric, tantôt sous forme de marnes grises ou bleuâtres, comme celles de la vallée de la Bretonne et de la vallée de

l'Alsou. Ces marnes sont ravinées et dénudées au plus haut degré.

Mais la plus grande surface est occupée par des bancs de poudingues, de grès et de marnes grises et jaunes de l'étage carcassien, étage qui surmonte immédiatement le nummulitique et représente le tertiaire éocène supérieur. Ces marnes sont toujours très ravinées, mais comme elles conservent une certaine fraîcheur relative, on y trouve encore çà et là des lambeaux de taillis de hêtre, de chêne rouvre et de chêne vert, suivant l'altitude, mais le végétal caractéristique est le genévrier commun. C'est sur ce terrain que se trouvent la forêt du Crausse aliénée par l'Etat, au commencement de ce siècle, et le reboisement de Greffeil, acquis par l'Etat depuis quelques années. Les eaux qui descendent de ces montagnes sont toujours très troubles et très limoneuses en temps de pluie, aussi le ravinement y a-t-il fait des progrès incessants et très accentués.

Au Nord, le massif se termine par une petite montagne : la Pinède presque entièrement de grès, où des reboisements en pin maritime présentent l'aspect le plus florissant ; puis par la vallée de l'Aussou, entièrement en grès crétacés sénoniens, où existent des vertiges de forêts de pins d'une variété non classée se rapprochant du pin maritime. Ces forêts occupent encore un millier d'hectares et appartiennent toutes à des particuliers ; l'Etat en possédait une, mais elle a été aliénée vers 1807 ou 1810 et maintenant elle est gaspillée par des chèvres qui grimpent jusqu'au sommet de ces malheureux pins.

La Clape est située au Nord-Est des Corbières et ne renferme point de forêts véritables. Son noyau principal est constitué par des calcaires compactes néocomiens sur lesquels s'appuient des assises de marnes noirâtres aptiennes et albiennes et des grès roux dépendant aussi de l'Albien. On y a fait des reboisements communaux en pin d'alep, qui présentent la plus belle venue.

Les montagnes de la Malepeyre n'offrent pas une aussi grande variété de terrains ; à leur ligne de contact avec les Pyrénées on trouve des chaînes calcaires très abruptes appartenant au crétacé garumnien et supportant encore des sapinières qui sont toutes la propriété de particuliers et d'une commune.

Sur ces calcaires s'en appuient d'autres qui sont nummulitiques et ne supportent plus que du chêne rouvre en taillis ; on y rencontre encore quelques bois communaux, mais des bois particuliers en grande quantité.

A partir du nummulitique il n'y a plus que des grès et des marnes de l'étage carcassien, parsemés çà et là de poudingues très durs; la région de ces grès et marnes s'étend vers le Nord jusqu'au col de Naurouse et au chemin de fer du Midi. On y rencontre des bois particuliers très nombreux, mais tous de peu d'étendue, disséminés partout et le plus souvent à l'exposition du Nord ; l'essence dominante est le chêne rouvre, et le buis est fort rare, car ces couches sont très pauvres en calcaire. C'est même de l'absence de bancs calcaires que vient le nom de ce groupe montagneux, car Malepeyre veut dire mau-

vaise pierre, et en effet, les grès sont si friables et si facilement désagrégés par les agents atmosphériques, qu'ils peuvent rarement servir aux constructions.

Dans cette contrée, les pierres dures sont si rares que l'empierrement des routes se fait principalement avec les cailloux roulés provenant de la désorganisation des poudingues.

Après cet aperçu succinct sur la distribution des couches géologiques dans le département de l'Aude, on peut se convaincre que le calcaire est loin d'être la roche dominante, et que les travaux de restauration des montagnes sont aussi utiles dans les marnes de ce département que dans les marnes des autres pays.

Les terrains quaternaires n'occupent que des bandes étroites au thalweg des vallées, et ne supportent point de forêts.

Les forêts domaniales.

Les propriétés de l'Etat se composent de forêts et de périmètres de reboisements.

Les premières, au nombre de 17, sont toutes situées en entier dans le département de l'Aude, sauf une, celle de Boucheville, qui s'étend en majorité dans le département des Pyrénées-Orientales.

Ces forêts, déduction faite de la surface située dans le département voisin, ont une étendue totale de 9.272 hectares, 56 ares et proviennent : du do-

maine royal constaté en 1669, de la confiscation des biens ecclésiastiques pendant la Révolution, et d'acquisitions faites à l'amiable à des particuliers.

Ce domaine a été jadis beaucoup plus considérable, car nous avons constaté par des relevés aux archives de la Préfecture, que depuis le commencement de ce siècle, il avait été aliéné 35 propriétés domaniales recouvrant ensemble 7.283 hectares. Ces aliénations ne comprenaient absolument que des terrains situés en montagnes ou sur des collines abruptes, de sorte que leur conservation dans les mains de l'Administration forestière se serait imposée, si aux époques de leur mise en vente, on s'était préoccupé du reboisement et de la restauration des montagnes.

D'après les peuplements dominants, ces forêts comprenaient :

2.262 hectares en sapin.
1.877 hectares en hêtre.
602 hectares chêne rouvre.
420 hectares en chêne vert.
300 hectares en pin maritime.

et 1.822 hectares de vides et de terres vagues, que l'on serait bien heureux de posséder maintenant pour les reboiser.

Mais ce n'est pas le seul démembrement dont l'Etat ait eu à souffrir, il existe en outre dans le département plus de 5,000 hectares de terrains vagues ou de bois, tous situés en montagne, qui appartiennent à l'Etat, mais dont certaines communes se sont emparées lors de la confection du cadas-

tre, sans que l'Administration des Domaines ait fait la moindre objection.

Le service forestier a tenté à diverses reprises de revendiquer ces propriétés. Jusqu'a ce jour aucune de ses démarches n'a été couronnée de succès. C'est d'autant plus fâcheux, que ces terrains pourraient être facilement reboisés et devraient même l'être pour régulariser le régime des cours d'eau qui y naissent.

Les reboisements domaniaux ne constituent que trois périmètres, d'une étendue totale de 4,170 hectares, 56 ares, dont nous nous occuperons plus loin dans un chapitre spécial.

Nous ne citons ce chiffre que pour montrer que l'ensemble des forêts ou terrains domaniaux du département de l'Aude, occupe actuellement une surface totale de 13,443 hectares, 12 ares.

Les forêts proprement dites sont presque toutes groupées dans la région pyrénéenne, au sud de l'arrondissement de Limoux dans les trois cantons de Quillan, Axat et Belcaire. Par exception, il en reste une sur la Montagne Noire, au nord de l'arrondissement de Carcassonne, et on en a acquis une autre par échange, au sud du même arrondissement, au centre des Corbières.

Ces forêts sont presque toutes délimitées et bornées, et ne renferment que peu de vides dans leur enceinte. En général, les massifs sont complets et d'une production élevée en matériel. Les surfaces non consacrées à l'exploitation forestière sont ordinairement à l'état de champs et jardins pour les

gardes, de prés plus ou moins arrosables et exceptionnellement de rochers ou de terres vagues impropres au boisement, plus ou moins garnis de morts-bois.

Dans l'arrondissement de Limoux, l'essence dominante est le sapin, tantôt en peuplement pur, tantôt en mélange avec le hêtre: le pin sylvestre spontané n'existe que rarement.

Dans l'arrondissement de Carcassonne, c'est au contraire le chêne qui domine, mais il est le plus souvent mêlé au hêtre par égales proportions : les résineux n'y existent que par suite de repeuplements de main d'homme.

En récapitulant pour toutes ces forêts domaniales, les surfaces occupées respectivement par chaque essence principale, nous trouvons que les 9,272 hectares se subdivisent ainsi :

Sapin.............	6,500	hectares.
Hêtre...............	1,900	—
Chêne.............	290	—
Pin-Sylvestre.......	147	—
Vides..............	435	—

Sans vouloir donner trop de développements à cette notice, il nous semble cependant utile d'indiquer d'une façon sommaire, en quoi consistent ces divers massifs, comment ils sont aménagés et quelles ressources ligneuses chacun d'eux peut offrir au commerce.

Ces brèves descriptions seront établies par arrondissement, puis par groupes et ordre alphabétique des noms usuels des forêts.

L'arrondissement de Carcassonne ne possède que deux forêts domaniales : La Loubatière et l'Ormemort.

La Loubatière. — Cette forêt provient de la confiscation des biens ecclésiastiques et appartenait autrefois à l'Evèché de Carcassonne.

Elle est située à l'extrémité occidentale de la Montagne-Noire et à proximité d'un massif forestier domanial de 3,285 hectares compris dans la circonscription administrative du département du Tarn. L'altitude varie entre 800 et 860 mètres.

Elle s'étend sur le territoire de deux communes, ne forme qu'une seule masse et ne renferme qu'une enclave provenant d'aliénations datant du commencement de ce siècle. Sa contenance est de 446 hectares, 98 ares. Le sol est chisteux et gneissique, d'une profondeur médiocre.

Son peuplement qui est très régulier, se compose de chênes rouvres et de hêtres en égales proportions, mais non uniformément répartis dans tous les cantons.

Actuellement cette forêt est soumise au régime de la conversion, en vertu d'un règlement du 11 octobre 1876 qui a fixé la révolution à 144 ans et divisé les exploitations en 6 affectations.

Pendant la première période, de 1875 à 1898, la possibilité des coupes annuelles de régénération a été fixée à 590 mètres cubes. En outre, des éclaircies s'effectuent annuellement sur 29 hectares 11 ares et des coupes de taillis sur 2 hectares 97 ares.

Cette forêt n'est assujettie à aucuns droits d'usages reconnus.

L'Orme-Mort. — Cette forêt a été acquise par voie d'échange contre une partie d'une forêt domaniale située dans l'Orne, en vertu d'une loi promulguée le 12 août 1885.

Elle est située au centre des Corbières à des altitudes variant de 610 à 908 mètres et ne s'étend que sur une commune.

Elle ne renferme point d'enclaves et fort peu de vides.

Le sol est argilo-calcaire, des étages dévonien et crétacé néocomien.

Sa surface n'est que de 131 hectares 86 ares, mais pourrait être facilement augmentée par l'acquisition amiable de terres vagues à boiser, ou de bois particuliers qui l'enserrent à l'Est et à l'Ouest.

Le peuplement est assez complet, se compose pour trois cinquièmes de hêtre et pour deux cinquièmes de chêne rouvre, avec quelques fractions en chêne vert; il y existe partout un sous-bois de buis d'une vigueur extraordinaire.

Cette forêt est traitée en taillis sous futaie, par voie de conversion, mais n'est pas encore aménagée.

Elle n'est assujettie à aucuns droits d'usages.

Toutes les autres forêts domaniales du département sont situées au Sud de l'arrondissement de Limoux, sur des contreforts des Pyrénées.

Les feuilles signalétiques de ces forêts donnent des renseignements inexacts au sujet du classement géo-

logique des sols, nous les rectifions, lorsque le cas se présente de le faire.

Aspre. — L'altitude varie de 1,046 à 1,775 m et ce point culminant, connu sous le nom de pic d'Ourtizet, atteint jusqu'à 1,937 m au-dessus de la forêt domaniale.

Elle s'étend sur trois communes et forme trois massifs d'importances inégales.

Le sol est calcaire et appartient en majorité au dévonien, et en faible partie à un calcaire cristallin intercalé entre cet étage et le carbonifère.

Sa contenance est de 533 hectares 56 ares.

Le peuplement est régulier, composé de sapins et de hêtres occupant autant de surface les uns que les autres, et formant des massifs mélangés ou purs de chaque essence. Les bois sont encore jeunes sur une grande partie de la forêt, de sorte que les produits ne sont pas très considérables.

Cette forêt n'est pas aménagée, mais d'après une ordonnance du 4 octobre 1846, et une décision du 27 janvier 1885, son traitement est celui de la futaie pleine, et sa possibilité a été fixée à 360 mètres cubes prélevés sous forme d'extractions.

Sur ce volume 160 mètres cubes sont présumés nécessaires chaque année aux besoins des usagers au bois de construction, une éclaircie de *12 hectares 23 ares est consacrée au service des droits d'usages au chauffage d'une commune*, et une autre éclaircie de 9 hectares 66 ares est vendue au profit de l'Etat au point de vue de l'amélioration du peuplement.

Indépendamment de leurs droits d'usages au bois de construction et *au bois de chauffage*, (par Mazuby) les communes jouissent des droits d'usages au bois mort et de ceux du pâturage des bêtes bovines.

Canelle. — Cette forêt fait suite à la précédente et forme une seule masse, soit avec elle, soit avec une partie de celle de Mérial, elle se trouve aussi sur le même versant de la vallée du Rébenti. Son altitude varie de 1,060 à 1,700 mètres.

Elle n'est établie que sur une seule commune et n'a point de solution de continuité.

Le sol est argilo-calcaire et appartient entièrement à l'étage dévonien.

Sa contenance est de 472 hectares 21 ares.

Le peuplement est régulier, complet, composé de 60 pour cent de sapin et le reste de hêtre avec très peu de vides, car il n'y en a que 15 hectares.

Les bois sont bien venants, à croissance rapide, le sol est bien couvert tant par les essences précieuses que par les buis et autres végétaux inférieurs.

L'aménagement en futaie est réglé par un décret du 15 décembre 1879 et un règlement d'exploitation du 12 juin 1880.

Ce règlement fixe la révolution à 150 ans et divise la forêt en 5 affectations. Pendant la première période, de 1877 à 1906, la possibilité des coupes principales est de 1,271 mètres cubes à prélever en majorité dans la première affectation sous forme de coupes de régénération, et le surplus dans les *troisième et quatrième* sous forme de coupes d'extraction.

En outre, on régularise le peuplement par une éclaircie de 16 hectares 36 ares.

Les droits d'usages aux bois de construction et de chauffage ont été cantonnés, mais il en reste encore pour le pâturage des bêtes bovines, au profit de la commune de Niort sur laquelle cette forêt est assise.

Mérial. — Cette forêt comprise dans le territoire d'une seule commune, celle du même nom, est intercalée entre celles de Canelle et de Lafajole. Elle est divisée en trois massifs inégaux, dont l'un n'est séparé de la forêt de Canelle que par un ruisseau, un autre est contigu à la forêt de Niave et le troisième isolé, mais placé entre les deux premiers.

Son altitude varie de 1,380 à 1,700 mètres.

Le sol est entièrement argilo-calcaire de l'étage dévonien.

La contenance est de 487 hectares dix-neuf ares.

Le peuplement est complet, composé de sapin et de hêtre dans les proportions de 60 pour cent pour le sapin et 40 pour le hêtre ; le sol est très bien couvert, car il n'y a que 3 hectares de vides.

L'aménagement est celui de la futaie régulière, il a été arrêté par un règlement du 7 juin 1886 fixant la révolution à 150 ans et divisant la forêt en 5 affectations. Pendant la première période, de 1886 à 1915, la possibilité des coupes de régénération en 1re affectation est de 417 mètres cubes. *En outre, des coupes d'amélioration sont effectuées dans les autres affectations.*

Les droits d'usages aux bois de construction et

de chauffage ont été cantonnés, mais il en reste encore pour le pâturage des bêtes bovines au profit de la commune de Mérial.

Lafajole. — Cette forêt occupe le fond de la vallée du Rébenti et fait suite à la précédente, elle n'est assise que sur une commune, celle de Lafajole. Elle est divisée en 6 massifs d'inégales contenances, peu éloignés les uns des autres. Avant la révolution, elle appartenait à l'Evêché de Narbonne. — L'altitude varie de 1,200 à 1,800 mètres.

Le sol est en majorité argilo-calcaire de l'étage dévonien, et en faible partie schisteux de l'étage silurien, la contenance est de 731 hectares, 92 ares.

Le peuplement est irrégulier, en certains points le sapin et le hêtre sont réciproquement en massifs purs, sur d'autres ils sont en mélange. Le massif est clair dans les vieux bois et cependant l'état est assez complet, car il n'y a que 15 hectares de vides disséminés.

Le sapin occupe 70 pour cent de l'étendue, et le hêtre 30 pour cent.

Jusqu'à ce jour, l'aménagement, celui de la futaie régulière était réglé par une ordonnance du 4 octobre 1846, puis par une décision du 19 juin 1852 fixant la possibilité à 3,000 mètres cubes prélevés sous forme d'extraction, y compris 100 mètres cubes destinés au service des usagers pour leurs constructions et 800 mètres pour leur chauffage.

Des coupes aussi importantes ont épuisé la forêt en bois âgés, aussi un nouvel aménagement est-il soumis à l'Administration pour les réduire.

Cette forêt est soumise à des droits d'usages au profit de la commune de Lafajole, pour le bois de construction, le bois de chauffage, le bois de clôture et le pâturage des bêtes bovines.

Aiguesbonnes-Boucheville. — Cette forêt qui faisait déjà partie du domaine royal en 1669, est assise sur les territoires de 4 communes, 2 dans l'Aude, 2 dans les Pyrénées-Orientales.

Sa surface totale, qui est de 1,767 hectares 44 ares, se divise en 566 hectares, 16 ares dans l'Aude, et 1,201 hectares 28 dans les Pyrénées-Orientales; nous ne nous occupons ici que de ce qui est situé dans le département de l'Aude.

Le massif est divisé en deux portions peu éloignées l'une de l'autre et situées dans le bassin de la Boulzanne, affluent de l'Agly. L'altitude varie de 600 à 1,314 mètres.

A Aiguebonnes le sol est calcaire de l'étage crétacé néocomien; à Boucheville il est composé de dolomies noires de l'étage divonien. Le peuplement est très différent dans ces deux massifs.

Dans le premier, celui d'Aiguebonnes, domine le sapin, qui y occupe 80 pour cent, ne laissant que 20 pour cent au hêtre, le peuplement est complet, sans vides ni enclaves.

Dans celui de Boucheville, le sapin n'existe pas (partie située dans l'Aude) si ce n'est à l'état de rares et jeunes plants disséminés, le hêtre et le chêne se partagent le terrain, à peu près par égales proportions. Il n'y a aucuns vides, mais quelques petites enclaves.

La forêt n'est pas encore aménagée, mais elle est traitée en futaie régulière, directement à Aigues-bonnes, par conversion à Boucheville, en vertu de divers décrets et ordonnances du 18 octobre 1846 et du 10 février 1855, et de décisions du 17 août 1854 et du 13 juillet 1867. Un nouvel aménagement est proposé.

D'après les anciens règlements les coupes de régération enlevaient annuellement 249 mètres cubes de sapin à Ayguesbonnes, tandis qu'à Boucheville on n'effectue que des éclaircies dans des gaulis.

La partie d'Ayguesbonnes est soumise à des droits d'usages au bois de construction, au bois mort et au pâturage des bêtes bovines au profit de la commune sur le territoire de laquelle elle est assise.

Celle de Boucheville, l'est aussi, mais seulement au bois sec et au pâturage des bêtes bovines au profit de la commune de Gincla. Cette forêt a été ravagée au commencement du siècle par un affectataire qui y faisait les exploitations les plus abusives pour munir de charbon ses forges à la catalane.

La Benague.— Cette forêt forme, avec celles de La Plaine et de Comus, un groupe peu interrompu, d'une étendue totale de 1,522 hectares, 47 ares, provenant totalement de l'ancien domaine royal de 1669.

La Benague est elle-même divisée en deux massifs séparés seulement par une étroite bande de champs et de pâtures.

L'altitude varie de 900 à 1,100 mètres.

Le sol est argilo-calcaire de l'étage nécomien.

Sa contenance est de 317 hectares, 58 ares.

Le peuplement est composé de sapin à l'état presque pur, sauf 49 hectares de rochers garnis de broussailles où dominent le buis, le chêne et le noisetier.

L'aménagement, celui de la futaie régulière, est réglé par un acte du 15 mai 1875, qui a fixé la révolution à 150 ans et divisé la forêt en cinq affectations. Pendant la première période, de 1875 à 1904, la possibilité des coupes principales de régénération en première affectation est fixée à 886 mètres cubes. En outre, on effectue des éclaircies sur 21 hectares, 35 ares.

Les droits d'usages au bois sont cantonnés, mais deux communes y exercent encore le droit de pâturage pour les bêtes bovines.

La Plaine. — Cette forêt, située sur une seule commune, celle de Belcaire, ne forme qu'un seul massif avec celle de Comus; les deux pourraient donc être réunies sous un nom unique. L'altitude varie de 1,000 à 1,550 mètres.

Le sol est argilo-calcaire de l'étage nécomien. Sa contenance est de 545 hectares, 31 ares.

Le peuplement est uniquement composé de sapin, le hêtre y figure en si faible proportion, surtout dans la grande futaie que l'on n'en tient pas plus de compte que des morts-bois. Le sol est bien couvert soit par l'essence dominante, soit par le buis, sauf sur 38 hectares de rochers garnis de broussailles.

Cette forêt est aménagée en futaie régulière suivant décret du 16 mars 1876. La croissance du sapin y est si active que la révolution a été réduite à 140 ans.

La forêt est divisée en cinq affectations et les coupes principales de régénération, pendant la période de 1874 à 1901 portent sur une exploitation annuelle de 2,663 m. c.

En outre, des éclaircies effectuées sur 16 hectares 2 ares préparent les jeunes massifs à un accroissement normal.

Les droits d'usages dont jouissait la commune de Belcaire, ont été cantonnés, sauf ceux relatifs au pâturage des bêtes bovines.

Comus. — Cette forêt, qui est assise sur le territoire de la commune du même nom, fait corps absolu avec la précédente. L'altitude varie de 1,250 à 1,650 mètres.

Le sol est comme à La Plaine, argilo-calcaire néocomien. Sa contenance est de 659 hectares 58 ares.

Le peuplement n'est pas uniforme, mais sur 437 hectares le sapin occupe les 90 centièmes de la surface, laissant le reste au hêtre.

Les 222 hectares de surplus sont recouverts par un mélange de sapin, de hêtre, de noisetiers et d'autres morts-bois, croissant avec peine au milieu de rochers tellement escarpés que jadis il était interdit d'y asseoir des coupes à cause des dangers que pouvaient courir les agents, les préposés et les adjudicataires. Aujourd'hui, l'on n'est pas aussi craintif,

on passe partout, ce qui pourrait bien faire croire que ces dangers étaient plus imaginaires que réels. Quoi qu'il en soit, ces 222 hectares sont en dehors de l'aménagement.

Celui-ci a été décrété le 16 mars 1876 et assis par une décision du 27 avril de la même année, fixant pour 437 hectares seulement, la révolution à 150 ans, et divisant cette surface en cinq affectations. Pendant la première période, de 1874 à 1903, les coupes principales de régénération doivent enlever annuellement 1339 mètres cubes, à prélever dans la première et la cinquième affectation.

En outre, on effectue des éclaircies sur 17 hectares 22 ares.

Les droits d'usages ont été cantonnés, sauf ceux au pâturage des bêtes bovines, dont la commune de Comus continue à profiter.

Callong-Mirailles. — Cette petite forêt forme presque une seule masse avec celles de Comefroide et Picaussel, car elle n'en est séparée que par une distance d'un kilomètre occupée par des terrains communaux rocheux et déboisés. Nous la considérons donc comme ne faisant qu'un seul groupe avec les autres. Le tout provient de l'ancien domaine royal reconnu en 1669. L'altitude varie de 800 à 1,174 m.

Le sol est argilo-calcaire néocomien, avec intercalation de schistes argileux aptiens et albiens qui retiennent constamment l'humidité.

La surface totale est de 259 hectares 70, divisée en deux massifs distants seulement de 300 m l'un de l'autre; l'un, celui de Callong, le plus grand est

assis sur une commune, celle de Belvis, l'autre, celui de Miraillles est dans une commune différente, celle de Coudons.

Le peuplement est un des plus beaux que l'on puisse voir, non seulement au point de vue de sa régularité, mais aussi au point de vue de la hauteur des arbres ; il est complètement pur en sapin sur les 90 centièmes de la surface ; le reste composé de rochers exposés au Midi, ne supporte bien que du chêne mêlé de noisetier et de buis.

C'est une futaie régulière, encore sous le régime de l'ordonnance du 15 octobre 1846, fournissant annuellement 1,593 m. c. de bois de sapin exploités sous forme d'extraction.

Les communes y ont conservé leurs droits d'usages au bois de construction et au bois mort, mais n'en usent pas dans cette forêt, parce qu'elles en ont d'autres. Elles y exercent seulement le droit au pâturage des bêtes bovines.

Comefroide-Picaussel. — Ce massif s'étend sur trois communes et forme une bande ininterrompue de près de sept kilomètres de longueur sur une largeur moyenne d'environ mille mètres et borne le Nord de la plaine de Sault, d'une zone vert foncé du plus bel aspect. L'altitude varie de 825 à 1,125 mètres.

Le sol est argilo-calcaire néocomien, avec faibles veines de schistes albiens.

Sa contenance est de 679 hectares 75 ares, sans enclaves ni vides.

Le peuplement est très beau, complet et en très grande majorité constitué par du sapin presque pur; cette essence occupe 84 centièmes de la surface, le hêtre, le chêne et le noisetier n'en occupent que 8 centièmes, et les 8 autres centièmes sont boisés en pins sylvestres plantés de main d'homme.

L'aménagement en futaie régulière avait d'abord été réglé par une ordonnance du 18 octobre 1846; modifié par une décision du 12 septembre 1854 et un décret du 12 octobre de la même année, il l'a été encore une fois le 8 juillet 1865 après le cantonnement des droits d'usages de deux communes.

Maintenant il est sous le régime d'un règlement d'exploitation du 23 juin 1886, qui a classé 623 hectares 43 ares en futaie régulière et mis 56 hectares 32 ares en hehors de l'aménagement.

La durée de la révolution est de 150 ans, les séries sont au nombre de deux et les affectations sont au nombre de cinq dans chaque série.

Pendant la première période, de 1886 à 1915, la possibilité des coupes principales de régénération et d'extraction est fixée à 1632 m. c.; à prélever en première et cinquième affectations. On ne fait pas d'éclaircies, mais on délivre annuellement à la commune de Belvis 250 m. c. de bois de construction employés à la réparation des bâtiments.

Cette commune n'est pas encore cantonnée de ses droits d'usages aux bois de construction et de chauffage sur la partie de Picaussel située sur son territoire, mais le cantonnement des mêmes droits dont jouissaient deux autres communes a été fait sur le surplus de Picaussel et sur Comefroide.

Les trois communes continuent à exercer le pâturage des bêtes bovines.

En-Malo, Bac-Estable. — Cette forêt provient en majorité de l'ancien domaine royal, et en faible partie d'une acquisition réalisée en 1883; elle occupe une montagne fort escarpée, en dos d'âne, formant la séparation des bassins de l'Aude et de la Boulzanne. Bien qu'assis sur les territoires de trois communes, ce massif est d'un seul tenant et ne renferme point d'enclaves. L'altitude varie de 500 à 1,512 mètres.

A la partie la plus élevée de la montagne le sol est calcaire et appartient à l'étage néocomien; sur la pente regardant le nord, et dans le bas il est composé de schistes et de grès noirs argileux de l'étage albien.

La surface totale est de 827 hectares 20 ares dont 45 seulement sont vides, et encore une notable partie de ces lacunes a-t-elle été plus ou moins reboisée depuis quelques années.

Le peuplement se sépare nettement suivant l'altitude, en pin sylvestre, sapin et hêtre, chaque essence constituant la plupart du temps des massifs réciproquement purs de tout mélange sérieux. La répartition de ces essences donne 60 centièmes au sapin, 30 au hêtre et 10 au pin sylvestre; on peut gagner du terrain au profit du sapin et au détriment du hêtre, mais là où domine le pin, il n'y a aucun intérêt à faire venir le sapin, car l'altitude étant trop basse, il ne croît réellement bien que pendant ses 30 ou 40 premières années.

Cette forêt est traitée en futaie régulière, d'après des décrets du 7 juillet 1852 et du 23 octobre 1858 fixant à 1,602 mètres cubes la possibilité des coupes principales de régénération et d'extraction, et à 17 hectares, 18 ares la surface des éclaircies.

En outre, on délivre annuellement à une commune, 130 mètres cubes de bois de construction pour la réparation des bâtiments des usagers.

Deux communes possèdent encore leurs droits d'usages au bois de construction, au bois sec et au pâturage des bêtes bovines, sur les parties de la forêt situées dans leurs territoires respectifs, tandis que la portion acquise récemment n'est assujettie à aucuns droits d'usages au profit de la commune sur le territoire de laquelle elle est assise.

Les Fanges. — Les neuf dixièmes de cette forêt proviennent de l'ancien domaine royal, l'autre dixième lui a été annexé en 1861 après acquisition amiable à un particulier.

C'est un des plus importants massifs forestiers du département, non seulement à cause de la beauté de ses peuplements, mais aussi à cause de la qualité de ses produits qu'une légende basée sur de fausses appréciations avait injustement dépréciés pendant un certain nombre d'années.

Cette forêt recouvre la croupe d'une montagne située entre le bassin de l'Aude et celui de l'Agly, en face de celle d'En-Malo, et constituant le trait d'union entre les Pyrénées et les Corbières.

L'altitude varie de 737 à 1,044 mètres.

Le sol est argilo-calcaire provenant en grande majorité de l'étage néocomien et en faible proportion de l'étage albien ; on y trouve aussi quelques zônes de schistes argileux, jaunes et de marnes feuilletées noirâtres du même dépôt albien.

La surface totale est de 1,127 hectares, 98 ares répartis sur les territoires de deux communes, sans aucune enclave, mais il y a 123 hectares de rochers calcaires très secs où n'existent que des broussailles de chêne, de noisetier et de buis en mélange avec des pins semés ou plantés de main d'homme.

Le peuplement est très régulier dans la plus grande partie de la forêt et se compose uniquement de sapin en massif plein : sur quelques points le hêtre forme un dixième de la superficie, plutôt à l'état de sous-bois que d'essence principale.

Le traitement, celui de la futaie régulière, est réglé par une ordonnance du 4 octobre 1846 et un décret du 16 juillet 1852, fixant à 3,603 mètres cubes la possibilité des coupes principales de régénération et d'extraction, et a 14 hectares, 47 ares les surfaces des éclaircies préparatoires.

En outre, on délivre annuellement en moyenne 100 mètres cubes de bois de sapin à une commune usagère, pour la réparation des bâtiments de ses habitants.

Un nouvel aménagement est actuellement soumis à l'approbation de l'administration.

Cette forêt est sur 1,016 hectares soumise à des droits d'usages aux bois de construction, aux bois gisants et rémanants pour le chauffage, et au pâtu-

rage des bêtes bovines, au profit de la commune de Puylaurens; les 111 hectares restants, acquis en 1861, sont exempts de tous droits d'usages.

Gesse. – Cette forêt provient en partie de l'ancien domaine royal de 1669 et autre partie de la confiscation des biens ecclésiastiques. Bien qu'assise sur trois communes, elle forme un massif unique et ne renferme que deux petites enclaves de quelques ares chacune.

Elle est située dans la région pyrénéenne, sur la rive droite de l'Aude, occupant un versant excessivement rocheux et escarpé exposé au nord.

L'altitude varie de 550 à 1,606 mètres.

Le sol est absolument calcaire et appartient aux étages dévonien et carbonifère.

La surface est de 877 hectares, 95 ares dont 8 seulement à l'état de vides.

A chacune de ses extrémités orientale et occidentale se trouvent des forêts aujourd'hui particulières, mais autrefois domaniales, qui ont été malheureusement aliénées pour des prix dérisoires, sous la restauration. Ces forêts recouvraient elles-mêmes 715 hectares, de sorte que le massif domanial a été notablement restreint.

Le peuplement est irrégulier, à cause des rochers et des différences d'altitudes; à la partie supérieure, le hêtre domine, puis vient le sapin qui se retrouve jusqu'au bord de l'Aude, les parties les plus chaudes sont occupées par le chêne rouvre. En résumé on admet que le sapin recouvre la moitié de la sur-

face et que le reste appartient au hêtre et au chêne ; d'autres essences, telles que le tilleul et l'érable se mêlent aux précédentes principalement dans la zône inférieure.

A cause des difficultés de la régénération naturelle, cette forêt est aménagée d'une façon toute spéciale, en futaie pleine, par un règlement du 19 octobre 1876 applicable pendant une période transitoire de 20 ans. D'après cet acte, la forêt est divisée en 4 affectations et en 20 parcelles à peu près d'égales contenances, dans chacune desquelles on fait chaque année et successivement toutes les coupes d'extraction et d'éclaircies nécessaires.

Les droits d'usages au bois de construction et de chauffage ont été cantonnés pour une commune ; deux autres conservent encore leurs droits au bois mort et aux morts-bois, mais n'en profitent presque pas, enfin toutes les trois jouissent du droit de pâturage pour les bêtes bovines.

Niave. — Cette petite forêt n'est pas isolée, car elle est placée entre les massifs dont nous avons déjà parlé plus haut, celui de la vallée du Rébenti et celui de la Plaine et Comus. Elle fait partie d'un massif plus important qui a été diminué de près de 200 hectares par une aliénation.

Bien qu'assise sur les territoires de 3 communes, elle ne forme qu'une seule masse, sans aucune enclave. L'altitude varie de 1,150 à 1,776 mètres.

Le sol est argilo-calcaire des étages dévonien et carbonifère.

La surface est de 250 hectares, 87 ares sur lesquels il n'y a que 9 hectares de vides.

Le peuplement est très régulier et se compose de 60 pour cent de sapin et 40 pour cent de hêtre, cette dernière essence occupant surtout le sommet de la montagne à l'état pur, tandis que dans le bas, c'est le sapin qui règne seul.

L'aménagement, en futaie régulière, est réglé par un décret du 28 août 1875 et une décision du 1er décembre de la même année, fixant la durée de la révolution à 160 ans et partageant la forêt en 5 affectations.

Pendant la première période, de 1874 à 1905, la possibilité des coupes principales de régénération est de 667 mètres cubes, à préveler en première affectation et une partie de la 5e. En outre, on effectue des éclaircies sur 10 hectares.

De plus, 14 mètres cubes de bois de sapin propre aux constructions, sont délivrés annuellement et en moyenne, aux habitants d'une commune usagère pour la réparation de leurs bâtiments. Ce droit d'usage n'existe que sur 13 hectares de la forêt, le reste en est exempt par suite d'un cantonnement. Mais toute la forêt est encore grevée de droits au pâturage des bêtes bovines au profit des trois communes sur les territoires desquelles elle est assise.

Villeneuve-Rébiscané. — Cette dernière forêt est maintenant isolée, mais cependant peu éloignée de celle de Gesse. Jadis, elle formait un seul massif avec une autre forêt de 600 hectares qui a été aliénée il y a une cinquantaine d'années.

Elle est située dans les Pyrénées même, sur la rive droite de l'Aude, au prolongement de la forêt domaniale du Carcanet qui dépend du département de l'Ariège.

Elle est assise sur les territoires de deux communes, mais n'en forme pas moins un massif d'un seul tenant, sans aucune enclave. L'altitude varie de 1,450 à 1,660 mètres.

Le sol est siliceux provenant de la désagrégation des granites et des gneiss.

La surface est de 356 hectares, 76 ares dont 37 en pelouses bien gazonnées et souvent tourbeuses servant au pâturage des animaux des usagers.

Le peuplement est complet, régulier, comprenant 60 pour cent de sapin et 40 pour cent de hêtres, ces essences se trouvant tantôt à l'état pur, tantôt en mélanges variables.

L'aménagement, en futaie régulière, a été réglé par une ordonnance du 11 octobre 1846 et des décisions du 7 août 1854 et du 4 octobre 1866; un nouveau projet est actuellement soumis à l'administration.

En attendant, la possibilité des coupes principales est de 250 mètres cubes prélevés sous forme d'extraction, en outre on effectue des éclaircies sur 20 hectares par an.

Cette forêt n'est assujettie qu'à des droits d'usages au pâturage au profit des deux communes sur les territoires desquelles elle est située.

Observations générales.

Les 9,272 hectares 56 ares de forêts dont nous venons d'esquisser la description fournissent au commerce local la majorité des bois de construction et d'industrie dont on a besoin dans le département, ce qui n'empêche pas les bois étrangers de venir nous faire concurrence jusqu'au centre de nos marchés.

Quoi qu'il en soit, ces forêts domaniales sont susceptibles de produire annuellement 1,723 mètres cubes de bois d'industrie chêne et hêtre et 23,000 mètres cubes de bois de construction de sapin.

Les branches et 327 hectares d'éclaircies donnent des produits consacrés au chauffage et à la fabrication du charbon.

En outre, le service des droits d'usages exige en moyenne la délivrance annuelle de 750 mètres cubes de bois de sapin propre aux constructions.

C'est une charge sérieuse qui diminue les revenus de l'Etat, mais que le cantonnement ne supprimerait pas, puisqu'il ne ferait que la transformer.

Le chauffage des usagers est encore une autre cause de perte; il consiste généralement en morts-bois et bois sec, qui ne constituent pas un matériel ayant une valeur vénale, mais dans certains cas, il absorbe les rémanants, c'est-à-dire, les branches des arbres abattus, et dans d'autres, il exige la délivrance de coupes spéciales d'une réelle importance. Il y a bien

chaque année 1,500 mètres cubes de bois qui disparaissent de cette manière.

Après avoir servi les intérêts de l'Etat et ceux des communes usagères, les forêts domaniales sont astreintes à des causes d'appauvrissement accessoires et accidentelles, dont on n'a pas assez tenu compte en réglant leur possibilité, lors de l'établissement des anciens aménagements ; ce sont les pertes provenant d'arbres dépérissants ou secs, d'autres renversés ou cassés par les vents violents auxquels ils sont exposés dans toutes les montagnes, surtout lorsque le massif a été desserré par des exploitations mal établies. Depuis un certain nombre d'années, les coupes d'arbres secs, de chablis et de quilles ont atteint un volume considérable qui affecte nécessairement la possibilité prévue par les aménagistes et trouble tellement les combinaisons admises, que plusieurs forêts ont leur première affectation épuisée avant l'expiration du délai fixé pour sa régénération.

Cela provient des besoins financiers du trésor qui ont été satisfaits à outrance, même par des coupes extraordinaires, et quelquefois dans des conditions de vente très défavorables, lorsque le marché était encombré de bois abattus par les particuliers.

Les nouveaux aménagements, dressés après de nouveaux comptages et un examen approfondi des causes multiples influant sur les déceptions, seront plus rapprochés de la réalité, permettront de conserver les peuplements en état satisfaisant et de restaurer ceux qui étaient menacés de destruction.

La construction des routes forestières et des che-

mins de vidange a beaucoup amélioré la situation financière, non seulement en augmentant le prix de vente, mais encore en permettant d'enlever des produits de dimensions rares et exceptionnelles sans les débiter outre mesure, mais aussi d'en utiliser beaucoup qui, sans cela, eussent été transformés en charbon. On devra donc continuer dans cette voie, car ce sera le seul moyen de rétablir l'équilibre dans le revenu, puisqu'il y aura diminution de matériel exploité.

Toutes les sapinières domaniales ont à souffrir du pâturage des bêtes bovines et en éprouvent un détriment qu'il est impossible de mettre en chiffres, quoique réel et indiscutable ; mais c'est un mal nécessaire, qui place constamment les agents en hostilité avec les populations et dont la règlementation exige autant d'habileté que de conciliation. Pour le moment, il ne faut pas songer à racheter ces droits d'usages, car ceux qui en profitent seraient obligés de s'expatrier, si cette ressource venait subitement à leur manquer. L'Etat n'y gagnerait rien parce qu'alors il y aurait insuffisance d'ouvriers pour les coupes et d'animaux pour les transports.

Les forêts communales et d'établissements publics.

Ces forêts sont loin d'avoir une production aussi importante que celle des forêts domaniales, bien que leur étendue soit sensiblement plus grande.

On les divise aussi en deux catégories, les forêts proprement dites et les reboisements.

Ces forêts sont inégalement réparties entre les quatre arrondissements, ceux de Carcassonne et de Limoux en possèdent le plus; celui de Castelnaudary n'en a que deux, et celui de Narbonne qu'une seule.

Nous n'entrerons pas, au sujet de ces bois, dans autant de détails qu'à propos des forêts domaniales, car ce serait fort long, et souvent sans intérêt, nous nous bornerons donc à des descriptions générales et à la statistique.

Ces forêts sont au nombre de 90.

Dont : 33 dans l'arrondissement de Carcassonne, recouvrant 5,172 hectares 69 ares.

2 dans l'arrondissement de Castelnaudary, recouvrant 40 hectares 3 ares.

54 dans l'arrondissement de Limoux, recouvrant 7,118 hectares 26 ares.

1 dans l'arrondissement de Narbonne, recouvrant 249 hectares.

La surface totale est par conséquent de 12,579 hectares 98 ares.

La plupart de ces bois sont contigus aux forêts domaniales ou n'en sont guère éloignés, d'autres sont groupés ensemble dans une même contrée, de sorte que sauf quatre petits bois de peu d'importance très isolés, le service est assez facile à faire.

De ces 90 forêts, 88 appartiennent à des communes ou des sections de communes, et deux seulement à des établissements publics : l'une à un hospice, l'autre à un bureau de bienfaisance.

Il y a en outre dans le département de l'Aude un millier d'hectares de bois communaux non soumis au régime forestier ; des propositions ont été faites pour régulariser cette situation.

Les bois communaux n'ont généralement qu'une faible étendue et sont souvent divisés en plusieurs massifs.

Deux forêts ont plus de 600 hectares; deux autres plus de 500; cinq autres de 300 à 400; douze ont de 200 à 300 hectares ; vingt n'ont que de 100 à 200 hectares ; enfin 49 ont moins de cent hectares.

Mais cette statistique ne donne pas une idée exacte de la disposition réelle des groupes, car certains bois sont voisins les uns des autres formant alors des masses plus sérieuses que si chacun était toujours isolé des autres.

Ces bois sont divisés en 3,000 hectares de futaies, et 9,579 hectares de taillis variés.

Les futaies se subdivisent elles-mêmes suivant leur essence dominante, en :

Sapin et hêtre en mélange........	1.146	hectares.
Sapin pur........................	1.046	—
Pin sylvestre....................	691	—
Hêtre pur........................	117	—
Total égal...........	3.000	—

Certains de ces peuplements étant encore fort jeunes, on n'y pratique que des éclaircies ; dans les

plus anciens, les coupes se font généralement par extraction en suivant la méthode du jardinage.

Les exploitations ordinaires comportent en moyenne : 2,640 m. c. de bois de service et 57 hectares 40 ares d'éclaircies.

La plupart de ces forêts sont dépourvues de plans d'exploitation, de sorte qu'on ne peut avoir aucunes données précises sur la production dont elles sont capables.

Il en est à peu près de même des taillis, sur 9,579 hectares il y en a 2.597 répartis entre 23 forêts différentes qui n'ont encore été l'objet d'aucuns règlements d'exploitation et ne servent qu'à des coupes extraordinaires. Les taillis se subdivisent en :

Taillis sous futaie, essence hêtre....	1.023	hectares.
Taillis simples, essence hêtre.....	3.950	—
Taillis simples, essence chêne rouvre.	846	—
Taillis simples, essence chêne vert..	3.400	—
Vides disséminés à reboiser.......	360	—
Total..........	9.579	—

Les taillis sous futaie, se trouvent en majorité sur la Montagne-Noire, au Nord du département et sont exploités à 20 et 25 ans.

Les taillis simples en hêtre se trouvent un peu partout et ont des révolutions variant de 20 à 25 et 30 ans.

Les taillis simples de chêne sont disséminés dans

toutes les directions et s'exploitent habituellement à 20 ans, il y a cependant deux exceptions pour les forêts d'établissements publics, où les révolutions ne sont que de 9 et 11 ans.

Les taillis de chêne vert sont tous dans les Corbières et s'exploitent régulièrement à 20 ans.

L'ensemble des coupes ordinaires de tous les taillis ayant des plans d'exploitation, embrasse chaque année une surface de 226 hectares, 16 ares dont il est impossible d'apprécier le volume en matière, faute de documents sérieux, et surtout à cause de la diversité des peuplements.

Les forêts particulières.

Les forêts appartenant aux particuliers sont très disséminées, sauf de rares exceptions et ne constituent que des bois ayant respectivement des étendues assez faibles. Cependant, il y a des massifs sérieux, ce sont d'abord ceux qui ont été aliénés par l'Etat, puis d'autres appartenant à d'anciennes familles ayant succédé aux anciens seigneurs et bénéficiaires de fiefs.

Plusieurs de ces forêts sont encore soumises à des droits d'usages au profit des communes sur les territoires desquelles elles sont assises, ce sont surtout des sapinières, mais en général les particuliers ont, plus que l'Etat, usé du privilège du cantonnement.

Les plus grandes forêts particulières sont celles de Resclauze, Lapazeuil, Gravas et les Bailleurs, avec leurs dépendances situées sur cinq communes embrassant ensemble 3,000 hectares dont 2,350 en sapinières; de ces dernières 870 hectares proviennent d'aliénations de forêts domaniales. Ces forêts qui appartiennent à la famille de La Rochefoucauld ont en outre dans leurs dépendances 2,500 hectares de pâturages et de broussailles.

Une autre famille, la famille Debosque possède plusieurs forêts dont la principale, celle de Roquefort, a une étendue totale de 1,083 hectares dont plus de 700 en sapinières et le reste en feuillus. De ces derniers 350 hectares proviennent d'aliénations de forêts domaniales.

Auprès des mêmes forêts et dans une autre commune, celle de Montfort, nous citerons les forêts de Salvanère 700 hectares en sapin et Lagasté 300 hectares en chêne et hêtre appartenant à la famille Vuillier.

Dans une autre région, près de la limite du département de l'Ariège, se trouvent sur quatre communes les forêts appartenant aux familles de Mauléon et de Puivert, embrassant ensemble 1,350 hectares de sapinières et de taillis de chêne et de hêtre.

Mentionnons encore la forêt de la comtesse Fabre, sapinière de 386 hectares, formant corps avec la forêt domaniale des Fanges, et la forêt de la Guzou 231 hectares en sapin et hêtre aliénée par l'Etat, appartenant à M. Bastide et faisant corps avec la forêt domaniale de Gesse.

Sur la Montagne-Noire, il n'y a que des forêts de hêtre, la principale est celle de Gramentès, 600 hectares, aliénée par l'Etat et appartenant aujourd'hui à plusieurs particuliers qui l'ont partagée ; cette forêt est très rapprochée de la forêt domaniale de La Loubatière.

Le plus grand bois de l'arrondissement de Castelnaudary est celui de la Selve, 224 hectares, aliéné aussi par l'Etat et divisé entre plusieurs propriétaires.

Dans l'arrondissement de Narbonne, la plus grande forêt est celle de la Pinède et du Vicomte, peuplée en pins maritimes, elle a une contenance totale de 800 hectares dont 300 aliénés par l'Etat.

Bien qu'il soit très difficile de savoir exactement quelle surface les forêts particulières occupent dans le département, et quelles sont les essences dominantes proportionnelles, nous avons pu, en nous aidant des documents du cadastre et des rectifications opérées par nous-même dans un grand nombre de communes, après plus de 27 ans de séjour et d'observations, édifier une statistique qui se rapproche de la réalité avec tout le degré d'exactitude qu'il est permis d'atteindre.

Futaies de sapin et de hêtre........	6.515	hectares.
Futaies de pins sylvestre et maritime.	1.333	—
Futaies de chêne et hêtre.........	118	—
Taillis de chêne et hêtre..........	23.160	—
Taillis de chêne vert.............	6.600	—
Taillis de châtaignier............	424	—
Surface totale........	38.150	—

A cette surface il convient d'ajouter comme contribuant dans une certaine mesure à la production des bois de construction, d'industrie et de chauffage :

1° Les châtaigneraies à fruit recouvrant..........................	593 hectares.
2° Les saussaies et autres plantations constituant de petits massifs de feuillus le long des cours d'eau occupant..............	3.496 —
3° Les broussailles de chêne et de hêtre mêlés de buis et d'autres morts-bois, recouvrant.......	3.190 —

Le combustible ne provient pas seulement de ces diverses origines : la majorité des habitants de la région viticole du département n'emploie que les sarments de la taille des vignes, les ceps arrachés et les recepages des haies d'amandier ; il est complètement impossible d'apprécier le volume et la valeur vénale des bois ainsi consumés.

Les forêts des particuliers n'étant soumises à aucun traitement régulier, et les ventes des coupes ne recevant aucune publicité, sauf de très rares exceptions, on ne saura jamais quelle est leur production en matière, ni quels revenus en argent elles rapportent.

Nous pouvons seulement affirmer que soit pour les futaies, soit pour les taillis, les révolutions sont toujours beaucoup plus courtes que celles admises pour les forêts domaniales et communales, de sorte que si en réalité les volumes exploités sont annuellement inférieurs à ceux des forêts soumises au ré-

gime forestier, leur répétition peut parvenir à rétablir l'égalité pour une longue période d'années; mais il ne faut pas se le dissimuler, ces courtes révolutions ruinent les bois particuliers, surtout ceux en taillis.

Récapitulation des Forêts.

En groupant les nombres inscrits dans les chapitres précédents, et relatifs aux surfaces boisées appartenant à diverses catégories de propriétaires, nous dressons une récapitulation générale qui donne l'idée la plus exacte possible des bois et broussailles du département de l'Aude :

ESSENCES PRINCIPALES	FORÊTS DOMANIALES		FORÊTS COMMUNALES Soumises au régime forestier		FORÊTS communales non soumises au régime forestier	FORÊTS PARTICULIÈRES	
	Futaies	Taillis	Futaies	Taillis		Futaies	Taillis
Sapin	6,500 h	»	1,546 h	»	30 h	»	»
Sapin et Hêtre	»	»	»	»	»	6,515 h	»
Hêtre et Chêne	1,828	72	763	4,973 h	390	»	23,160 h
Chêne	290	»	»	846	20	118	»
Pins	147	»	691	»	»	1,333	»
Chêne vert	»	»	»	3,400	850	»	6,600
Châtaignier	»	»	»	»	»	»	424
Broussailles et vides	435	»	»	360	»	»	3,190
TOTAUX...	9,200 h	72 h	3,000 h	9,579 h	1,290 h	7,966 h	33,374 h

En récapitulant ces éléments par nature de propriétaires, on a :

Appartenant à l'Etat...........	9.272	hectares.
Appartenant aux communes.....	13.869	—
Appartenant aux particuliers.....	41.340	—
Surface totale boisée....	64.481	—

La statistique dressée lors de confection du cadastre évaluait à 62,919 hectares l'étendue totale des bois ; celle de 1873 n'en comptait plus que 50,417 et était évidemment erronnée parce que beaucoup de bois et de broussailles appartenant aux communes et aux particuliers furent simplement classés comme terres incultes : car les défrichements n'ont pas été assez nombreux ni assez étendus pour modifier la statistique d'une manière aussi importante.

Les reboisements.

Les reboisements se subdivisent, comme les forêts, en trois catégories : ceux de l'Etat, ceux des communes et ceux des particuliers ; il est donc rationnel de diviser leur étude en trois chapitres, non seulement à cause des différences de propriétaires, mais aussi à cause des motifs dirimants qui influent où ont influé sur leurs diverses créations.

REBOISEMENTS DOMANIAUX.

Depuis la mise à exécution de la loi du 4 avril 1882 et l'expropriation des périmètres d'utilité publique, nous avons dans le département de l'Aude trois

périmètres de reboisements appartenant à l'Etat; ceux de l'Argentdouble, du Rialsesse et du Lauquet, réunissant ensemble une contenance de 4,151 hectares 67 ares.

Périmètre de l'Argendouble. — Ce périmètre est entièrement installé dans la vallée de l'Argendouble, torrent très redoutable qui prend naissance dans la Montagne Noire près de la séparation des départements de l'Aude et de l'Hérault.

Déclaré d'utilité publique par un décret du 22 avril 1863, il avait alors une contenance de 2,842 hectares, mais après la révision et diverses rétrocessions il a été réduit à 2,158 hectares 51 ares, comprenant : d'anciens terrains domaniaux d'origine ecclésiastique confisqués pendant la Révolution, des terrains particuliers acquis à l'amiable depuis 1869, et des terrains communaux et particuliers expropriés en 1887.

En outre, on a maintenu sous le régime forestier 393 hectares de reboisements rendus à une commune.

Ce périmètre s'étend sur 3 communes dépendant toutes de l'arrondissement de Carcassonne. L'altitude varie de 250 à 1,022 mètres.

La direction générale de la vallée étant Nord-Sud, les expositions dominantes sont celles de l'Est et de l'Ouest, mais on y rencontre aussi les autres et leurs intermédiaires à cause des affluents de droite et de gauche qui compliquent considérablement la topographie.

Le sol est très variable; dans le haut dominent les gneiss et les micaschistes; la région moyenne est

composée en majorité de schistes siluriens et en faible partie de calcaires dolomitiques du même étage; la région inférieure comprend principalement des calcaires dévoniens et des zones étroites de schistes de la même formation.

Le climat est froid et pluvieux dans le haut, tandis qu'il est chaud et sec dans le bas; les vents soufflent partout avec violence.

Ces variations nombreuses de sol, d'exposition, d'altitude et de climat, ont été la cause d'un choix très varié des essences à utiliser, et de leurs modes d'emploi.

Dans la région inférieure on a principalement employé le chêne vert et le pin d'alep par voie de semis et exceptionnellement le cyprés étalé dans les parties les plus chaudes où rien ne pouvait résister aux sécheresses de l'été. Ces essences occupent surtout des terrains calcaires mais viennent encore mieux dans les schistes.

Dans la région moyenne, les calcaires ont été recouverts par des plantations de pin d'Autriche, tandis que les schistes ont été plantés en pin sylvestre d'Auvergne, ou ensemencés en chêne rouvre et châtaignier, lorsque la profondeur du sol le permettait. Des essais de semis et de plantation de cèdre de l'Atlas ont donné de bons résultats.

Les régions supérieures ont été plantées en pin sylvestre, pin laricio, pin à crochets et hêtre.

Enfin, les crêtes des montagnes les plus battues par les vents ont été plantées uniquement en pins à

crochets qui résistent admirablement à toutes les intempéries.

Sur chaque versant de montagne ces essences ont été distribuées par zônes correspondant chacune aux altitudes les plus convenables, de telle sorte que sur un même versant on voit quelquefois du chêne dans le bas, puis au-dessus du pin sylvestre, un peu plus loin le pin laricio et au sommet le pin à crochets et le hêtre.

Ce périmètre est sillonné d'une immense quantité de petits ravins en travers desquels on a construit des barrages rustiques en pierres sèches de moyennes ou de petites dimensions; les grands barrages sont peu nombreux.

Les atterrissements retenus par les barrages ont été immédiatement après leur formation, consolidés par des plantations de robinier, de frêne, de saule et de peuplier qui forment des peuplements impénétrables.

Dans ces montagnes escarpées, dénudées et ravinées, la circulation était souvent impossible, parfois dangereuse et toujours difficile, cette situation s'est beaucoup améliorée par la construction de 45 kilomètres de sentiers et de petits chemins permettant d'aborder maintenant les endroits les plus inaccessibles, soit à pied, soit avec des bêtes de somme.

Ce périmètre n'est pas complet, l'Argentdouble a un affluent très dangereux, le Cros, qui prend naissance dans l'Hérault, et traverse une partie du département de l'Aude, avant de se réunir au cours principal. Cet affluent est un véritable torrent, à sec

en tout temps, sauf les jours de pluie, et devenant furieux lorsqu'il éclate un orage sérieux au-dessus de son bassin. Il charrie alors d'immenses quantités de pierrailles qui vont stériliser les plaines subjacentes. Sa correction exigerait un périmètre spécial d'environ 700 hectares.

Périmètre du Rialsesse. — Ce périmètre occupe la majorité des versants de droite de la vallée du Rialsesse, et une très faible partie de ceux de gauche. Le Rialsesse était avant le reboisement un torrent très fougueux qui, à la suite des grands orages, charriait d'énormes volumes d'eaux boueuses et de pierres provenant des montagnes, et transportait ces déjections dans la Salz qui les déversait directement dans l'Aude à six kilomètres en aval de leur confluent.

Il est établi dans les Corbières et s'étend sur les territoires de sept communes dont cinq dans l'arrondissement de Limoux et deux dans celui de Carcassonne.

Déclaré d'utilité publique par un décret du 22 avril 1863, il n'avait d'abord qu'une étendue de 1,080 hectares, mais des acquisitions amiables poursuivies avec ténacité pendant vingt ans, ont amené sa surface totale à 1,677 hectares 28 ares, malgré une diminution de 100 hectares opérée lors de la révision sur l'ancien périmètre obligatoire. De cent hectares ainsi retranchés, 34 bien reboisés, restitués aux communes, ont été maintenus sous le régime forestier.

En outre, une des communes poursuit depuis vingt ans le reboisement facultatif de 102 hectares, travail qui est presque achevé, de sorte que notre œuvre totale dans cette vallée embrasse 1,813 hectares dans une région où le régime forestier était absolument inconnu avant notre arrivée.

Mais actuellement, la partie domaniale n'est que de 1,677 hectares.

L'altitude varie de 300 à 942 mètres.

La direction générale de la montagne étant Est-Ouest, l'exposition principale est celle du Nord, mais les affluents et les reliefs topographiques font qu'on y rencontre aussi, mais au second rang, celles de l'Est, de l'Ouest et du Sud.

Le sol est très variable, cependant ce sont les schistes calcaires ou alumineux dévoniens qui dominent; puis viennent au point de vue de l'importance de la surface occupée, les calcaires et les marnes du garumnien, étage terminant la série des crétacés supérieurs, un peu de grès sénonien et enfin quelques lambeaux de marnes nummulitiques.

Les schistes sont profondément échancrés par d'innombrables ravins qui se touchent, les marnes le sont aussi, même avec plus d'intensité, seulement leurs ravins sont moins rapprochés que ceux des schistes.

Le climat est très froid et très pluvieux, et la neige séjourne pendant fort longtemps aux expositions du Nord; le vent est toujours violent quelle que soit sa direction.

Les variétés de sol et de climat ont nécessairement

influé sur le choix des essences, néanmoins le pin d'Autriche est celle qui est la plus répandue, car ce pin recouvre au moins les deux tiers du périmètre, en massifs dont certains ont déjà 26 ans et sont de toute beauté.

Le pin sylvestre d'Auvergne et le pin laricio ont été utilisés ainsi que le pin d'Autriche par voie de plantation, mais n'ont été placés que dans les terrains siliceux, tandis que l'autre ne se trouve que dans les schistes calcaires, les calcaires compactes et les marnes.

Sur certains points privilégiés où la profondeur du sol était suffisante, on a introduit du chêne et du châtaignier, par voie de plantation, qui fournissent aujourd'hui des taillis complets.

Le cèdre de l'Atlas a été employé sur une grande échelle, mais seulement par voie de semis, tantôt à l'état pur, tantôt en mélange avec des pins ; dans les deux cas, les peuplements ainsi constitués présentent l'aspect le plus florissant.

On a aussi fait quelques tentatives d'introduction d'essences exotiques ; quelques-unes n'ont pas réussi, mais certaines ont donné les résultats les plus satisfaisants, surtout : le sapin pinsapo, le cryptomeria du Japon et le sequoia gigantea. Ces trois essences s'adaptent admirablement à ce périmètre et seront bientôt faciles à propager sur une plus grande échelle, car il y a des sujets qui ont déjà 24 ans et commencent à fructifier.

Les ravins ont été corrigés par un nombre considérable de petits barrages rustiques en pierres sèches et

de clayonnages en bois où le buis entrait en forte proportion ; dans leurs atterrissements on a planté des frênes et des érables et ces arbres joints à ceux du reboisement proprement dit constituent des peuplements si complets qu'aujourd'hui la plupart de ces ravins sont invisibles d'une certaine distance.

Cette réussite absolue a été la cause d'une erreur d'appréciation de la part d'un membre de l'administration qui, n'ayant jamais vu ce périmètre qu'après l'achèvement des travaux, a émis l'opinion que ceux-ci ne présentaient pas de caractère d'utilité publique. Nous regardons comme un devoir de relever cette assertion, car elle est formellement inexacte ; ce n'est pas vingt ans après les plantations qu'il fallait voir le terrain pour en juger, c'était avant le commencement de toute opération.

Bien que moins escarpées que les montagnes de l'Argentdouble, celles du Rialsesse étaient tout de même d'un parcours pénible et difficile ; on a remédié à cette situation par la construction de plus de 30 kilomètres de sentiers et de petits chemins qui permettent de circuler aisément dans tous les principaux massifs.

Maintenant, ce sont des routes qu'il faudra créer, car le moment approche où l'on devra songer aux exploitations, ne serait-ce que pour éclaircir ces peuplements qui commencent à en éprouver le plus grand besoin. Ces routes sont même indispensables pour donner de la valeur vénale aux produits à vendre.

Ce périmètre n'est pas complet, car il n'occupe,

pour ainsi dire, qu'un côté de la vallée, il conviendrait de l'étendre sur environ 200 hectares de la rive droite composés de marnes rouges et jaunes décharnées par d'affreux ravins qui n'y laissent pas subsister la moindre trace de végétation, même herbacée.

Périmètre du Lauquet. — Ce périmètre est établi dans les Corbières et s'étend sur deux communes, l'une comprise dans le bassin du Lauquet, l'autre dans celui de l'Orbieu, mais il n'y a que 3 hectares dans cette dernière, tandis qu'il y en a 312 dans la première, la contenance totale étant de 315 hectares, 88 ares.

Ce périmètre n'a pas été déclaré d'utilité publique, il est uniquement constitué par des acquisitions amiables faites à deux particuliers : il forme un massif d'un seul tenant sans enclaves.

L'exposition générale est celle du sud, mais on y rencontre aussi celles de l'est et de l'ouest.

L'altitude varie de 360 à 620 mètres.

Le terrain appartient entièrement à l'étage tertiaire éocène supérieur et se compose de bancs de grès et de poudingues intercalés dans de puissantes couches de marnes et d'argiles.

Lorsqu'elles sont dénudées, ces marnes et ces argiles sont corrodées par des ravins très nombreux, de peu de longueur, mais ayant chacun une grande largeur ce qui produit sur les versants de ces montagnes des échancrures très rapprochées les unes des autres.

Ces ravins vont sans cesse en s'allongeant et s'élargissant parce que le sol est très facilement délayable même par les pluies ordinaires.

Malgré la faiblesse de l'altitude le climat est très froid, très pluvieux, et les brouillards sont très fréquents aussi bien en automne qu'au printemps.

Cette propriété renferme encore quelques vestiges de taillis de chêne et de hêtre qui, depuis l'acquisition sont débarassés du pâturage, ce qui leur permettra de revenir promptement en bon état, car la végétation est fort active.

Les reboisements effectués jusqu'à ce jour n'ont consisté qu'en plantations de pin d'Autriche et semis de chêne rouvre ; cette dernière essence devrait être propagée systématiquement dès que le sol aura été bien abrité par les pins, car elle convient parfaitement au terrain et au climat et pourra y acquérir de belles dimensions.

Ce petit périmètre n'est qu'un commencement de ce qui devrait être entrepris dans la vallée du Lauquet, affluent dangereux de l'Aude dont le régime a grand besoin de régularisation.

Malheureusement les ressources actuelles de l'Administration ne permettent pas de lui donner l'extension exigée par l'intérêt public.

Reboisements communaux

Les reboisements entrepris par les communes sont tous classés dans la catégorie des reboisements fa-

cultatifs ; sans avoir l'importance de ceux qui sont à la charge de l'Etat, ils n'en sont pas moins dignes d'intérêt, soit sous le point de vue de la restauration des pentes des montagnes, soit sous celui de la régularisation du régime des cours d'eau qui en découlent, soit sous celui de la transformation en bois de terres incultes ne constituant que des pâturages très médiocres.

Ils se répartissent dans trois arrondissements, mais surtout dans celui de Carcassonne : les communes ayant exécuté des travaux de ce genre sont au nombre de 25 dont :

16 dans l'arrondissement de Carcassonne.
1 dans celui de Castelnaudary.
8 dans celui de Narbonne.

Certains de ces reboisements sont isolés, d'autres sont groupés de façon à former dans l'avenir des massifs d'une réelle importance.

Les essences employées varient nécessairement avec les exigences du sol et du climat.

Ainsi, le pin maritime a été employé dans les terrains siliceux de grès de l'arrondissement de Narbonne ; le pin d'Alep et le chêne vert ont été employés dans les terrains calcaires secs et chauds des arrondissements de Carcassonne et de Narbonne. A une altitude moyenne, on s'est servi du chêne rouvre, du châtaignier, du pin d'Autriche et du pin sylvestre.

A la fin de 1887, ces reboisements s'étendaient sur 1,624 hectares, 37 ares, ce qui augmente

d'autant la surface des bois soumis au régime forestier dans le département de l'Aude.

Sur cette étendue, 904 hectares sont situés sur la montagne d'Alaric, où onze communes possèdent plus de 3,000 hectares de terrains nus destinés à être reboisés ; cette transformation sera très longue, non seulement parce que le sol est très aride et le climat très sec, mais aussi parce que les ressources financières dont on dispose actuellement sont beaucoup trop faibles. C'est là que le *peridermium pini* a causé des désastres énormes en détruisant plus de 300 hectares de peuplements de pin d'Alep d'une admirable croissance avant cette invasion. Depuis, on a remplacé cette essence par le pin d'Autriche qui, jusqu'à présent se comporte fort bien et résiste à la sécheresse aussi bien que le pin d'Alep.

370 hectares sont groupés sur une autre montagne dite de la Pinède où 4 communes possèdent 640 hectares ne formant qu'une seule masse ; le travail est là avancé de plus de moitié. Dans cette montagne, c'est le pin maritime qui domine, à cause de la faible altitude et du sol qui est très siliceux, provenant de la désagrégation de grès.

Les autres reboisements communaux sont disséminés sur divers points du département.

Reboisements particuliers

Depuis la mise à exécution de la loi du 28 juillet 1860, les particuliers ont effectué des reboisements

qui paraissent présenter une notable importance quand on en fait l'addition, mais qui sont loin d'en avoir autant que ceux de l'Etat et des communes, parce qu'ils sont éparpillés par petites surfaces dans toutes les montagnes du département.

A la fin de 1887, nous comptons environ 300 particuliers ayant demandé des subventions depuis 25 ans.

La surface totale reboisée par leurs soins s'élève à 830 hectares.

La comparaison de ces deux éléments de statistique montre que la moyenne des reboisements effectués par chaque particulier est très faible.

Cependant, on aurait tort de ne pas continuer à donner des subventions, même pour des contenances réduites, parce qu'il s'agit surtout de faire de la propagande, de montrer des exemples et de faire entrer l'idée du reboisement dans les mœurs de la population.

On saisira de suite quel intérêt il y a à poursuivre ce résultat, quand on saura que le département de l'Aude renferme encore de nos jours plus de 150,000 hectares de terres incultes ; or, c'est par l'exemple et l'influence des particuliers que l'on arrive à entraîner à leur tour les communes dans cette voie de progrès.

Du reste, les dépenses de l'Etat sont insignifiantes en ce qui concerne les particuliers : on ne leur accorde jamais que des subventions en nature, et comme les délivrances de graines, les seules subventions exigeant une dépense en argent, sont très

rares, il ne reste plus à la charge de l'Etat qu'à faire des délivrances de plants que l'on a toujours en quantité suffisante dans les pépinières, sans rien débourser.

RÉCAPITULATION

D'après les chapitres précédents les reboisements du département se résumeront comme il suit :

Reboisements domaniaux......	4.151	h.	67	ares.
Reboisements communaux.....	1.624	»	37	—
Reboisements particuliers......	830	»	00	—
Total des reboisements..	6.606	»	04	—

Il n'est pas contestable que les résultats acquis n'aient déjà une réelle importance, mais si l'on réfléchit qu'il y a 150,000 hectares de terres incultes dans ce département, on voit que les générations futures auront encore beaucoup à faire avant d'en avoir reboisé seulement la moitié.

Sur ces étendues, il n'y a de soumis au régime forestier que les 5,776 hectares de reboisements domaniaux et communaux ; en les joignant aux 21,851 de forêts soumises, et à 1,523 hectares de terrains incultes communaux soumis au régime forestier pour être reboisés, on constate que la gestion de l'Administration forestière s'étend en totalité sur 29,150 hectares.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR L'EMPLOI DES BOIS

Bois de Chauffage.

Les produits des taillis, ainsi que les branchages des grands arbres sont utilisés au chauffage, soit en nature, soit après leur transformation en charbon.

Les branches des sapins prennent dans ce pays un nom spécial, on les appelle des *rémanants*, ét ce sont ordinairement ces rémanants et les arbres secs qui fournissent le chauffage aux communes usagères dans les sapinières.

Les taillis de châtaignier sont rarement exploités au point de vue du chauffage, les tiges défectueuses passent seules au foyer.

Les taillis de chêne et de hêtre ne fournissent que du rondin, des fagots et du charbon, sauf quelques arbres de haute tige dans les rares taillis composés.

Le rondin est habituellement coupé à une longueur de 1 mètre 20 et vendu à la *pile*, mesure locale qui comprend : 3 mètres 20 de longueur, 1 mètre 20 de largeur et 1 mètre de hauteur, son volume est par conséquent de 3 mètres cubes 840 ce qui n'empêche pas les habitants de dire que la pile équivaut à 3 stères et un cinquième, apprécia-

tion inexacte, parce que l'on ne considère les bûches que comme si elles n'avaient qu'un mètre de long.

Les taillis de chêne vert fournissent principalement de l'écorce à tan, qui est de première qualité; le bois pelé est mis en fagots ou en *piles* suivant sa grosseur, mais les grosses tiges sont ordinairement vendues au poids et non au volume. L'écorce de chêne vert se vend au poids et est principalement dirigée sur Perpignan, où existent des tanneries très importantes. Cette industrie a même été la cause de la destruction d'une énorme quantité de bois de chênes verts dans les Corbières, car on ne se contentait plus de couper les tiges, on arrachait les racines dont l'écorce est encore plus riche en tannin; et l'on peut dire sans exagération que les taillis de chêne vert qui existent encore dans ces montagnes n'ont résisté à ces exploitations brutales, que grâce aux rochers dans les fissures desquels pénétraient les racines, ce qui empêchait de les arracher complètement. Malgré ces mutilations barbares, le chêne vert repousse toujours, pourvu qu'il ait conservé un brin de racine vivante.

L'écorce de chêne ordinaire n'est pas employée au tannage des cuirs, à cause de son infériorité par rapport à celle du chêne vert.

Le charbon se fabrique en forêt, on y emploie toutes sortes d'essences et depuis les dimensions les plus faibles, jusqu'aux gros arbres que l'on refend, lorsqu'ils sont impropres à la construction ou à l'industrie.

On ne se sert absolument que de meules ordinaires en plein air.

Le charbon obtenu se vend au poids et ne sert guère plus maintenant qu'aux ménages et aux petites industries locales de tailleurs et de repasseuses. Jadis, on en faisait une consommation considérable dans les forges à la *catalane*, mais depuis les traités de 1860, ces forges qui étaient nombreuses dans le département ont successivement disparu et actuellement il n'en reste pas une seule. Cette révolution économique a porté un préjudice énorme aux forêts en supprimant la plus importante cause d'écoulement de leurs produits de petite dimension.

On a bien essayé d'établir des hauts fourneaux, mais ils n'ont pas pu résister à la concurrence étrangère, à cause de la cherté des transports des charbons et des minerais.

Les broussailles de toutes variétés sont façonnées en bourrées et consumées dans les boulangeries, les fours à chaux et à plâtre, les briqueteries et les fabriques de poteries disséminés dans toutes les parties du département.

Bois de construction.

La très grande majorité des bois de construction consistent en sapins provenant des forêts du département, cependant des sapins de la Savoie et du Jura sont arrivés en grume jusqu'à Carcassonne, et les bois de pin de Suède débités en poutrelles, chevrons

et planches languettées arrivent jusqu'auprès de ces forêts et nous font une concurrence redoutable. Accidentellement on se sert du chêne et du châtaignier dans les bâtiments, mais seulement dans les montagnes où ces essences sont répandues et où l'introduction du sapin serait trop onéreuse à cause de la longueur des transports ou du mauvais état des voies de communication.

Les sapins sont divisés en forêt même en tronçons de diverses longueurs suivant les besoins et les demandes du commerce.

La première bille du pied est généralement dénommée *roul*, elle a 2^{m} 20 de longueur et sert toujours à faire des planches.

Les suivantes sont destinées à faire des poutres ou des poutrelles et sciées à des longueurs variées suivant les circonstances et pouvant atteindre 20 mètres, lorsqu'il y a des routes forestières permettant d'enlever des pièces de cette dimension.

Des forêts, les bois sont toujours descendus en grume, quelle que soit leur longueur, et conduits à des scieries voisines, où ils sont équarris en poutres, ou débités en poutrelles, chevrons, planches et liteaux.

La plupart de ces scieries sont mues par eau et quelques-unes appartiennent à l'Etat, mais il y a aussi dans les villes des négociants qui possèdent des scieries à vapeur et reçoivent les bois en grume.

Les poutres peuvent avoir toutes les dimensions exigées par les plans des architectes, car nos forêts renferment des peuplements entiers d'arbres de 30,

35 et 40 mètres de hauteur. Les chevrons conservent ce nom lorsqu'ils sont complètement équarris à vive arète, mais lorsqu'ils ont des flaches, on les appelle *riostes*.

Les planches sont débitées sur deux modèles seulement.

La planche *recette* a 2^{m} 20 de longueur 0,25 de largeur et 2 centimètres d'épaisseur.

La planche *mode* a la même longueur et la même largeur, seulement elle n'a qu'un centimètre et demi d'épaisseur, elle sert principalement aux toitures.

Les *liteaux* sont tirés des menus sapins et servent à la carcasse des plafonds; il s'en fait une consommation prodigieuse.

Les peupliers plantés le long des cours d'eau sont aussi employés aux constructions et débités en poutres ou en planches prenant le nom de *plateaux*, dont les dimensions n'ont rien de fixe.

Les bois en grume, surtout ceux du sapin destinés à la charpente se vendent au pied cube mesuré au quart sans déduction.

Les chevrons se vendent au mètre linéaire et les planches à la *charge*, mesure de quantité qui n'exprime pas autre chose que le poids en planches que pouvait transporter d'un lieu à un autre, une bête de somme de force moyenne. La charge est toujours composée de 6 planches, recette ou mode.

Les scieries, même celles qui sont construites au centre des montagnes, sont installées avec tous les perfectionnements les plus récents; lorsqu'il s'agit d'équarrir des poutres on n'emploie qu'une lame dite

battante qui dévore à chaque trait 3 à 4 millimètres de bois, mais pour débiter les rouls en planches ou en chevrons, on se sert de châssis portant de 6 à 20 lames suivant le diamètre de l'arbre ; ces lames ne font pas perdre chacune plus de un millimètre à un millimètre et demi de bois.

Les rebuts et les *croûtes*, c'est-à-dire les parties ayant une surface plane et l'autre courbe provenant de l'équarrissage des rouls et des poutres, sont débités en liteaux au moyen de scies circulaires qui n'enlèvent que 2 millimètres de bois au maximum.

Pour préparer certaines planches d'autres dimensions, utilisées surtout pour les emballages, on emploie également des scies circulaires.

Le pin sylvestre, qui est assez rare, reçoit les mêmes destinations que le sapin, lorsqu'il a des dimensions suffisantes.

Bois d'industrie.

On retire des bois d'industrie de toutes les essences cultivées dans le département. Le pin et le sapin fournissent des poteaux télégraphiques, soit à l'Etat, soit à la Compagnie des chemins de fer du Midi ; on les injecte de sulfate de cuivre dans une usine située à Quillan.

Ils produisent en outre une grande quantité de planches et de planchettes utilisées en menuiserie sous des formes si variées, qu'il n'est pas possible de les énumérer.

Les comportes servant à récolter les vendanges sont toutes fabriquées en bois de sapin.

Depuis quelques années, existe à Carcassonne une fabrique de petites caisses d'emballage dans lesquelles on expédie dans toutes les parties du monde des fruits confits préparés dans la même ville. Ces boîtes sont confectionnées avec des planchettes de sapin de six millimètres d'épaisseur et forment l'objet d'une industrie sérieuse et prospère.

Le chêne rouvre fournit comme dans les autres pays, du merrain, des rayons de roues et diverses parties constitutives des voitures, charrettes et tombereaux ; on l'emploie également dans l'ébénisterie soit massif pour imiter les vieux meubles, soit à l'intérieur des meubles plaqués pour en consolider la membrure.

Il fournit aussi des étais de mines dans les rares occasions où les galeries actuelles sont en exploitation. Le chemin de fer n'en emploie pas pour ses traverses, faisant tous ses approvisionnements dans les pineraies des Landes, ce qui diminue d'autant les chances de bien vendre les beaux arbres du département.

Actuellement, en dehors de ce qui est employé en charpente, la plus importante consommation du chêne est affectée à la construction des foudres de 100 à à 400 hectolitres, ce qui exige des arbres sains et de belles dimensions ; les énormes douelles de ces foudres sont toutes préparées à la scie à main par des scieurs de long installés en forêt ou dans le voisinage. Malheureusement les traités de commerce

causent encore un grave préjudice aux bois du département, en facilitant l'introduction de douelles débarquées au port de Cette et provenant de celui de Trieste.

Dans un pays aussi viticole que celui de l'Aude, on construit tous les ans beaucoup de pressoirs, de fouloirs, et de pompes à vin ; les parties résistantes de ces instruments sont généralement en chêne.

Le chêne vert est peu employé comme bois d'industrie, parce que les arbres de grandes dimensions sont très rares, néanmoins il y en a, et lorsque l'occasion se présente, on en fait des moyeux de roues surtout de roues hydrauliques d'une durée indéfinie, et par cas des dents d'engrenage qui deviennent excessivement dures par l'huile dont on les impreigne pour faciliter le mouvement et diminuer le frottement. Les tourneurs en utilisent aussi pour fabriquer des objets que l'on peint ensuite en jaune pour imiter le buis, mais ce genre d'industrie est très restreint.

Le châtaignier quand il est sain et d'une grosseur suffisante fournit des douelles, soit par la scie, soit par la fente, servant à fabriquer les futailles de faible volume telles que : les feuillettes de 100 à 110 litres, les bordelaises de 200 à 220 litres et les demi-muids de 500 à 550 litres; mais là encore les douelles de Trieste nous font une désastreuse concurrence. Pendant un certain nombre d'années, on retirait de beaux revenus des taillis de châtaigniers, en les exploitant de 6 à 9 ans. Les tiges de cet âge, droites, sans nœuds grossiers, très faciles à fendre fournis-

saient tout le pays de cercles pour les futailles et les comportes.

L'emploi des cercles en fer a porté un coup terrible à cette industrie, et maintenant ces bois ne servent guère qu'à fabriquer des tuteurs pour les vignes et des clôtures champêtres. Celles-ci sont composées de brins refendus, reliés entre eux par des fils de fer galvanisés ; c'est une simple imitation des clôtures dites de chemin de fer.

Mais le produit le plus important des vieux châtaigniers, c'est leur fruit. Cette source de revenu tend à disparaître, par suite d'une maladie analogue au mildiou des vignes. Un cryptogame blanchâtre envahit subitement toutes les feuilles et les fait toutes tomber; après cet accident les fruits sèchent et tombent aussi, de sorte que les arbres attaqués sont aussi nus au mois de septembre qu'en plein hiver. Il est probable qu'après plusieurs années de souffrances pareilles, ces arbres périront, si l'on ne trouve pas de remède. L'emploi des traitements cupriques qui ont si bien réussi sur la vigne, sera bien difficile pour les châtaigniers à cause de leur taille et de l'énorme quantité de matières qu'il faudrait employer.

L'orme est rare dans les forêts et tend à disparaître des plantations des routes par suite des ravages des insectes, cependant on en rencontre dans certains taillis et les particuliers le laissent croître au titre de baliveau, pendant plusieurs révolutions; son bois est, comme dans d'autres contrées, utilisé par le charronnage.

Le frêne est aussi peu répandu, sauf le long des cours d'eau, où il atteint de fort belles dimensions, son bois est très recherché pour la boissellerie, le charronnage et la fabrication des caissons de voiture.

On consacre aux mêmes usages les robiniers plantés de main d'homme depuis assez longtemps déjà, pour qu'il soit permis d'en retirer des pièces propres au sciage ; seulement les arbres de cette essence, susceptibles de rendre service, ne se trouvent que dans les propriétés particulières.

Il en est de même du platane, qui n'est pas à proprement parler un arbre forestier, mais dont le bois est cependant très apprécié par l'ébénisterie.

Le hêtre est l'essence feuillue la plus commune, mais l'industrie locale n'en sait pas encore utiliser les meilleurs produits. Les gros arbres sont habituellement débités en madriers assez épais qui servent à confectionner des étaux de bouchers, des établis de menuisiers et accidentellement des raies de voiture. Sciés en planches minces, ces madriers fournissent alors des matériaux d'ébénisterie sur lesquels on plaque des bois exotiques.

Les tiges de moyennes dimensions servent à toutes sortes d'outils de culture, surtout à faire des timons de charrettes et de tombereaux, des âges de charrues, vulgairement dénommées *astes* dans le département.

Les faibles brins sont façonnés en fourches et manches d'outils à main. On en transforme aussi une grande quantité en barreaux de chaises qui sont fabriqués mécaniquement dans des usines à eau,

où l'on fait tourner avec une extrême rapidité des tubes en acier garnis intérieurement de fines dents en spirale. Les morceaux de bois destinés à devenir des barreaux de chaises sont d'abord sciés à une longueur convenable. Cela fait, un ouvrier prend un barreau, le présente devant le tube, et à mesure que celui-ci le dégrossit, l'y enfonce jusqu'à moitié de sa longueur ; il le retire ensuite, puis le représente par l'autre bout, en l'enfonçant jusqu'à la rencontre de la première partie tournée.

La boissellerie utilise aussi le hêtre, mais en faible quantité.

Enfin cette essence est la seule employée dans le pays pour la fabrication des sabots ; ceux-ci sont tous faits à la main, il n'y a pas d'usine outillée pour en confectionner à la fois un grand nombre, comme en Alsace ou ailleurs.

Le tilleul est assez commun dans certaines forêts de l'arrondissement de Limoux, mais son bois ne sert pas à autre chose qu'à la fabrication du charbon ; il n'y a que son écorce que l'on utilise en formant avec le liber des cerceaux assez larges qui servent à exhausser les cuviers.

Les peupliers n'existent pas dans les forêts ; ceux qui se trouvent le long des cours d'eau sont le plus souvent consacrés à la charpente, cependant l'ébénisterie en consomme une notable quantité pour la confection des meubles à bon marché destinés à être plaqués.

Les autres arbres n'offrent rien de particulier.

Mais il y a dans les forêts des sous-bois qui don-

nent lieu à un commerce assez appréciable, ce sont les buis et les bruyères.

Avec les grosses racines de buis, on fabrique au tour, des boules et des quilles : avec les tiges on fabrique des cuillères et des fourchettes, même des cannes. Les buis fournissent aussi pour les vignes des échalas de longue durée, et pour les parcs à moutons des barrières mobiles faciles à changer de place.

Les racines de bruyère servent à fabriquer des pipes. Ici, on ne fait que les dégrossir au tour, et à la scie circulaire, puis on les expédie à Saint-Claude où elles sont parachevées et montées.

ROUSSEAU.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME Vme

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

